



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada



SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada

Direction de l'évaluation
Secteur de l'évaluation du rendement
Janvier 2009

REMERCIEMENTS

L'équipe de l'évaluation aimerait exprimer ses remerciements à tous les employés du Service correctionnel du Canada (SCC) qui recueillent et archivent les renseignements essentiels sur presque tous les aspects des programmes correctionnels fédéraux pour délinquants. Sans leur travail assidu pour recueillir ces renseignements dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes, la présente évaluation ne serait pas possible.

L'équipe de l'évaluation voudrait également remercier les membres du groupe consultatif et du comité directeur de gestion chargés de l'*Évaluation des programmes correctionnels* de leurs commentaires et de leur rétroaction concernant le processus d'évaluation, ainsi que d'avoir examiné le plan d'évaluation, les questions d'entrevue et le rapport d'évaluation présentés par leurs pairs. Elle souhaite par ailleurs remercier la Direction de la recherche du SCC de sa collaboration et de sa contribution au présent rapport, et plus particulièrement Dan Kunic d'avoir collaboré à l'analyse et à l'élaboration de la méthodologie ainsi que Christa Gillis, Shauna Bottos et Tammy Cabana d'avoir fait les recherches sur la pertinence actuelle et la pertinence à long terme des programmes et d'avoir rédigé les sections connexes du rapport. L'équipe de l'évaluation est sincèrement reconnaissante de la participation des employés de toutes les régions et de l'aide précieuse qu'ils ont apportée au cours de l'évaluation, notamment en désignant les intervenants clés, en prenant le temps d'exprimer leurs opinions et de faire part de leurs expériences concernant les programmes correctionnels de même qu'en assurant un accès rapide à des documents pertinents et à d'autres membres du personnel.

L'équipe de l'évaluation souhaite également remercier tous ceux qui l'ont aidée à produire ce rapport, et plus particulièrement Nicole Crutcher, du ministère de la Justice, de l'avoir informée des derniers développements concernant les incidences possibles de certaines dispositions législatives sur le profil démographique des délinquants sous responsabilité fédérale et Tim Thompson, d'avoir fourni des informations et des explications sur quelques subtilités du Système de gestion des délinquants. Elle tient aussi à souligner le concours de nombreuses autres personnes au sein et à l'extérieur de la Direction de l'évaluation, qui ont fait équipe et ont aidé à effectuer les entrevues avec les informateurs clés : Kelly Parnett, Valerie Campbell, Vanessa Anastasopoulos, Kelly Taylor, Megan Rooney de même que Amanda Nolan ont contribué à la collecte de données qualitatives, Lynn Stewart, Jill Flight, Shauna Bottos, Linda Price, Anthony Coker, Drew Kingston, Denis Barbe, Sébastien Girard et Phil Chitty n'ont pas ménagé leurs efforts pour faciliter la consultation et l'interprétation des données tirées de la batterie de tests d'évaluation effectués avant et après la mise en œuvre des programmes, et, enfin, Annie Yessine a collaboré à la révision finale du rapport.

MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Mark Nafekh
Directeur, Évaluation

Yvonne Stys
Agente d'évaluation

Michael Henighan
Adjoint à l'évaluation

Nicole Allegri
Évaluatrice principale

Hongping Li
Agente d'évaluation

Meghan Chappell
Adjointe à l'évaluation

Angela Fabisiak
Évaluatrice principale

Tamara Jensen
Analyste de l'évaluation

Cara Scarfone
Adjointe à l'évaluation

Dennis Batten
Agent d'évaluation

Elizabeth Loree
Adjointe à l'évaluation

Évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada

SIGNATURES

.....
Ian McCowan
Commissaire adjoint
Politiques et recherche

.....
Date

.....
Lynn Garrow
Commissaire adjointe associée
Politiques et recherche

.....
Date

.....
Pamela Yates
Directrice générale
Direction de l'évaluation

.....
Date

RÉSUMÉ

Introduction

Le Service correctionnel du Canada¹ (SCC) réalise des interventions structurées qui agissent sur les facteurs directement liés au comportement criminel des délinquants (SCC, 2003). Ces programmes correctionnels ont pour objectif principal d'aider les délinquants à réintégrer la collectivité en toute sécurité (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* [LSCMLC], 1992), ce qui accroît, par le fait même, la sécurité du public. Ces programmes visent divers domaines, dont la prévention de la violence, la violence familiale, la lutte contre la toxicomanie, le traitement des délinquants sexuels et l'acquisition de compétences psychosociales². Des programmes de suivi sont également offerts dans plusieurs de ces domaines afin d'assurer la continuité des soins et de maximiser les résultats du traitement. En outre, on a élaboré et mis en œuvre des programmes qui répondent aux divers besoins propres aux délinquants autochtones et aux délinquantes dans le but d'améliorer les résultats pour ces groupes dans plusieurs secteurs de programmes.

Le présent rapport constitue une évaluation des programmes a) de traitement des délinquants violents, b) de prévention de la violence familiale, c) de traitement de la toxicomanie, d) de traitement des délinquants sexuels, e) d'acquisition de compétences psychosociales et f) de suivi dans la collectivité. Il évalue les réalisations et les résultats tel que le décrit le mandat (2007). Il est de nature sommative, même s'il intègre des aspects des méthodes d'évaluation tant formatives que sommatives³. Le présent rapport contient des conclusions et des recommandations concernant la mise en œuvre des programmes ciblés, cependant, tous les aspects de ce domaine n'ont pas été examinés aussi en détail qu'ils le seraient dans une évaluation purement formative. Les conclusions et recommandations qui y sont formulées visent à orienter les décisions relatives à la conception et à la prestation des programmes correctionnels ciblés.

¹ Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. L'administration des peines comprend la gestion des établissements correctionnels de divers niveaux de sécurité et la supervision des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Pour plus de renseignements sur le SCC, y compris les politiques et les lois, prière de consulter le site Web, à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.

² Les programmes sociaux, d'éducation et d'emploi sont jugés différents des programmes correctionnels. Par conséquent, ils ne font pas partie de la présente évaluation.

³ On effectue une évaluation formative à mi-parcours de la mise en œuvre de chaque politique, initiative ou programme. Celle-ci est généralement centrée sur des questions d'exécution. Vers la fin de la mise en œuvre, une évaluation sommative tenant compte de l'information issue de l'évaluation formative et visant d'autres aspects (le succès, la rentabilité, les effets non prévus et la pertinence) est réalisée.

Contexte de l'évaluation

L'évaluation des programmes correctionnels s'est déroulée entre juillet 2007 et juin 2008. Elle coïncide avec l'évaluation de la stratégie d'emploi du SCC. Ces deux évaluations ont une grande portée et correspondent à deux examens importants du SCC, à savoir un examen effectué par un comité indépendant⁴ et un examen stratégique, ainsi qu'à une vérification effectuée par le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada.

Les résultats du premier examen ont été publiés en décembre 2007 dans le rapport intitulé *Feuille de route pour une sécurité publique accrue* (Comité d'examen du SCC, 2007). Ce rapport a été préparé par un comité d'examen indépendant établi par le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Stockwell Day. L'examen a porté sur les activités, les politiques et les projets du SCC, avec pour objectif de renforcer la contribution de celui-ci à la sécurité publique. En bref, le rapport présente une stratégie de transformation du système correctionnel fédéral qui repose sur une importance accrue accordée à la responsabilisation des délinquants, à l'élimination des drogues dans les prisons, à l'offre d'un plus grand nombre de programmes d'emplois pour les délinquants et à la modernisation de l'infrastructure matérielle.

Le deuxième examen, effectué dans le cadre du renouveau du système de gestion des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), relève du SCT et porte sur les dépenses de programmes des ministères au cours d'un cycle de quatre ans. Lors de cet examen, on évaluera si les ministères atteignent les résultats prévus, gèrent les programmes efficacement et alignent leurs programmes sur les priorités du gouvernement. L'examen stratégique des dépenses de programmes du SCC a débuté à l'automne 2007 et traitera de l'efficacité des programmes et des possibilités d'économies ou de réaffectation de ressources.

Pour terminer, en juin 2007, le BVG a entrepris une vérification de l'efficacité et de la gestion des services du SCC. Dans le cadre de cette vérification, on devrait examiner le coût de divers services et la façon dont ils sont : a) structurés (à l'échelle nationale, régionale, des établissements et de la collectivité), b) élaborés, c) fournis, d) évalués et e) payés (ETP, contrats, contribution, etc.). Les différences seront ventilées par région et par établissements fédéraux, ainsi que par groupes de délinquants. La vérification devrait porter plus particulièrement sur : a) les services de santé (répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale), b) les services en établissement (repas, milieux de vie et de travail sains, vêtements et fournitures nécessaires, possibilités d'acheter des articles personnels), c) les services de logement (logement et conditions de détention convenables), d) la sécurité des délinquants (définir les besoins en sécurité des délinquants et y répondre en tenant compte des droits de la personne), e) l'élaboration et la prestation de programmes, f) la gestion des cas, g) CORCAN, ainsi que d'autres services connexes.

⁴ Comité d'examen du Service correctionnel du Canada, *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*, 2007.

Stratégie d'évaluation

La Direction de l'évaluation du SCC a procédé à l'évaluation et certaines parties de celle-ci ont été examinées par la Division des programmes de réinsertion sociale et la Direction de la recherche du SCC. Cette dernière a considérablement aidé à l'élaboration de la méthode utilisée dans les analyses d'efficacité, ainsi qu'à l'examen de la littérature et de certaines parties des sections sur la pertinence. Cette évaluation ciblée, qui a porté sur le succès, la rentabilité et la pertinence, a été effectuée dans le but d'orienter la prise de décisions concernant les prochaines dispositions des programmes.

Les méthodes tant qualitatives que quantitatives ont servi à l'évaluation. Les données utilisées aux fins de ces analyses ont été recueillies de la façon suivante :

- Entrevues avec des sources clés⁵;
- Données provenant de la base de données automatisée du SCC – le Système de gestion des délinquants (SGD) – et du Centre d'information de la police canadienne (CIPC);
- Examen des documents pertinents (Lignes directrices nationales sur les programmes du SCC, Instructions permanentes visant les programmes correctionnels, Directives du commissaire concernant les programmes correctionnels, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCLMC), descriptions détaillées de programmes présentées par la Division des programmes de réinsertion sociale, renseignements fournis par les employés du SCC à l'équipe d'évaluation et documents fournis par les délinquants à l'équipe d'évaluation⁶);
- Examen de la documentation concernant la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes correctionnels.

Les membres de l'équipe de l'évaluation et de la Direction de la recherche ont procédé aux entrevues, en personne et par téléphone, pendant les mois d'avril et de mai 2008.

Les données du SGD du SCC ont servi à établir la participation aux programmes d'un échantillon de détenus incarcérés pour la première fois dans un établissement fédéral entre 1997 et 2007 ($N = 48\ 601$). Par la suite, deux groupes ont été créés, soit un groupe de sujets retenus, qui ont été soumis au programme correctionnel ciblé, selon différents degrés de participation aux programmes, et un groupe témoin de détenus qui ont été associés à un programme mais qui n'y ont pas participé. Une approche multivariées a été sélectionnée pour détecter tout écart statistique sous-jacent pouvant avoir eu une incidence sur l'effet des programmes, autre que la

⁵ Les sources comprennent notamment les agents de libération conditionnelle, les intervenants de programmes, les gestionnaires de programmes, les gestionnaires régionaux des programmes, le directeur adjoint des Interventions, les gestionnaires de l'Évaluation et des interventions, les psychologues et les psychothérapeutes, les responsables des agents de libération conditionnelle, les Aînés et les conseillers spirituels, les agents de liaison autochtones, les conseillers en comportement, les coordonnateurs des programmes, les administrateurs régionaux des Programmes correctionnels, les sous-commissaires adjoints, les agents de gestion des cas, les directeurs ou chefs d'équipe cliniques, les agents de rémunération des détenus et les agents d'emploi des détenus, les superviseurs de la gestion des cas, les gestionnaires correctionnels des hôpitaux psychiatriques, les agents de perfectionnement personnel, les gestionnaires de la Stratégie d'intervention intensive, les agents de programmes individuels, les conseillers d'orientation et les directeurs exécutifs.

⁶ L'équipe de l'évaluation a accepté les observations écrites de certains employés et de certains détenus qui ne voulaient pas accorder d'entrevue, mais qui désiraient néanmoins donner leur opinion, et a intégré ces observations en établissant des thèmes correspondant aux données qualitatives recueillies à l'aide des guides d'entrevue.

participation aux programmes, comme l'âge du délinquant, son niveau de risque et de motivation, etc.⁷

On a défini les résultats en matière d'efficacité tout au long de la peine d'un délinquant, soit en premier lieu les changements de traitement liés à sa participation aux programmes ciblés, puis son comportement en établissement, et enfin sa mise en liberté anticipée et ses résultats dans la collectivité (récidive et révocations pour manquement aux conditions de la mise en liberté), lesquels vont au-delà de la durée de sa peine fédérale.

⁷ On a choisi une approche multivariées plutôt que l'*ancienne* méthode d'appariement des sujets (p. ex., méthode d'appariement des scores de propension, méthode de correspondance parfaite) pour contrôler les variables confusionnelles et éliminer les biais, la première produisant des résultats semblables, mais permettant aussi d'examiner les effets d'autres covariables sur l'aboutissement. Également, les participants à l'étude sont moins susceptibles de se perdre en raison de leur incapacité de trouver des contrôles utilisant la même distribution de facteurs de correspondance que les participants à l'étude (Cepeda, Boston et Strom, 2003; Dohoo, Martin et Stryhn, 2003; Shah, Laupacis, Hux et Austin, 2005).

Contraintes

Compte tenu de la portée générale de l'évaluation, l'analyse des données s'est principalement limitée aux bases de données du SGD, qu'il est facile de consulter. Les plans correctionnels, les rapports psychologiques et les registres des interventions n'ont pas été examinés, mais ils peuvent avoir fourni des renseignements supplémentaires.

Bien que l'évaluation soit exhaustive et qu'elle ait permis d'éclaircir de nombreuses questions importantes, plusieurs aspects n'ont pas pu être examinés en profondeur, faute de temps. Par exemple, l'écart entre le nombre de délinquants aiguillés vers des programmes et le nombre réel d'inscriptions pourrait être analysé au moyen d'entrevues auprès des membres du personnel dans les différentes régions, et les délinquants pourraient également être consultés.

On a constaté que de nombreux délinquants qui éprouvent de multiples besoins ont participé à plusieurs programmes. Cependant, l'inclusion de multiples variables dépendantes représentant la situation avant et après la participation à d'autres programmes correctionnels rendait difficile l'isolation de l'effet réel du programme examiné. Seuls les programmes correctionnels qui étaient le plus souvent combinés à d'autres traitements, à savoir les programmes d'acquisition de compétences psychosociales et les programmes de traitement de la toxicomanie, ont fait l'objet d'une série d'analyses a posteriori de la participation à plusieurs programmes. Lors de l'analyse de l'efficacité de la participation d'un groupe à un programme par rapport à un groupe témoin, tous les résultats ont été attribués à la participation à ce programme, peu importe les autres programmes auxquels le groupe aurait pu participer.

Différentes raisons expliquent pourquoi le présent rapport comporte peu de renseignements sur les résultats des programmes destinés aux délinquantes. Les programmes pour délinquantes sexuelles reposent en fait sur des interventions individuelles; le nombre de participantes est donc restreint. Ainsi, il n'a pas toujours été possible de constituer un échantillon et un groupe témoin suffisamment vastes pour pouvoir réaliser des analyses. De plus, la structure des programmes de traitement de la toxicomanie s'adressant aux délinquantes n'a pas facilité la conduite d'analyses puisque les délinquantes du groupe témoin pouvaient avoir été exposées à des éléments d'autres programmes de traitement de la toxicomanie. Enfin, même si le présent rapport aborde la question de la violence, l'examen est limité au programme Esprit du guerrier. Le programme de prévention de la violence à l'intention des délinquantes est relativement nouveau. Il n'a donc pas fait l'objet d'analyses en raison du nombre restreint de femmes qui y ont participé jusqu'à maintenant. Une étude devrait être réalisée dès qu'un nombre suffisant de délinquantes auront pris part au programme.

On a supposé qu'au moment de l'aiguillage des délinquants vers des programmes, le SCC avait accès à toutes les données rétrospectives. Les retards dans la réception de ces renseignements pourraient avoir eu des conséquences sur les décisions concernant l'aiguillage vers des programmes. Par exemple, il est possible que de nouvelles accusations criminelles en instance au moment de l'élaboration du plan correctionnel n'aient pas été intégrées au dossier.

Des partenaires communautaires prennent souvent part aux programmes correctionnels offerts dans les établissements et dans la collectivité. En raison de contraintes de temps, l'équipe de

l'évaluation n'a pas consulté les bénévoles ni les groupes communautaires au sujet du fonctionnement des programmes correctionnels. Afin de remédier à la situation, ces partenaires communautaires seront invités à participer à une prochaine évaluation plus ciblée des initiatives de réinsertion sociale.

Par ailleurs, la section du rapport portant sur la pertinence soutenue indique que certains groupes de délinquants sous responsabilité fédérale affichent des résultats correctionnels moins positifs que d'autres. Cependant, aucune comparaison n'a été effectuée pour déterminer si ces résultats sont en fait supérieurs ou inférieurs aux résultats attendus pour ces groupes.

Pour terminer, les rapports financiers sur les programmes correctionnels destinés aux délinquants autochtones peuvent manquer de précision en raison du possible chevauchement des activités et du transfert des ententes de financement. C'est ce qui pourrait expliquer, par exemple, les dépenses relativement faibles liées au programme En quête du guerrier en vous.

Dépenses

Dépenses totales – Programmes correctionnels

	Exercice 2005-2006	Exercice 2006-2007
	Dépenses	Dépenses
Tous les programmes⁸	53 232 479 \$	52 309 418 \$
Programmes correctionnels⁹	26 345 107 \$	25 947 480 \$
Programmes pour délinquants sexuels¹⁰	4 746 022 \$	4 391 955 \$
Programme national d'intensité modérée pour délinquants sexuels	922 580 \$	618 471 \$
Programme national d'intensité élevée pour délinquants sexuels	-	-
Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels	170 852 \$	72 485 \$
Programme de suivi pour délinquants sexuels	307 870 \$	471 061 \$
Programmes de prévention de la violence familiale	2 330 671 \$	2 420 430 \$
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale	553 869 \$	575 032 \$
Programme de suivi en prévention de la violence familiale	50 676 \$	1 816 \$
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale	506 926 \$	549 783 \$
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones	0 \$	0 \$
Programmes d'acquisition de compétences psychosociales	4 489 750 \$	4 483 922 \$
Programme Raisonnement et réadaptation (interrompu cette année)	2 494 164 \$	2 182 093 \$
Programme de maintien des compétences cognitives	268 890 \$	192 700 \$
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	1 226 090 \$	1 403 973 \$
Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions	30 639 \$	20 106 \$
Programme Cercles de changement	54 \$	36 537 \$
Programme de guérison de base pour Autochtones	189 784 \$	358 337 \$
Programmes correctionnels dans la collectivité	1 359 201 \$	1 248 248 \$
Programme Contrepoint	1 184 936 \$	925 865 \$
Programme de suivi dans la collectivité	174 265 \$	322 383 \$
Programmes pour délinquants violents	3 866 253 \$	3 300 786 \$
Programme de prévention de la violence	1 546 764 \$	1 311 349 \$
Programme En quête du guerrier en vous – intensité élevée	42 834 \$	116 751 \$
Programme Esprit du guerrier	523 604 \$	505 848 \$
Programmes de traitement de la toxicomanie	6 991 937 \$	7 499 484 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée	1 717 724 \$	2 003 417 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée	2 349 381 \$	2 777 941 \$

⁸ L'entrée « Tous les programmes » comprend tous les éléments qui figurent sous l'entrée « Programmes correctionnels » ainsi que les programmes d'éducation et de perfectionnement personnel.

⁹ Les programmes correctionnels comprennent tous les programmes ciblant les facteurs criminogènes, tels que les programmes correctionnels dans la collectivité, les programmes ethnoculturels, les programmes de traitement de la toxicomanie, les programmes pour délinquants sexuels, les programmes d'acquisition de compétences psychosociales, les programmes de prévention de la violence, les programmes pour délinquantes et les programmes pour Autochtones.

¹⁰ Ces lignes englobent tous les programmes de la catégorie, mais seuls les programmes choisis aux fins de l'évaluation figurent dans les subdivisions ultérieures. Ainsi, le total indiqué pour chaque catégorie est supérieur à la somme des sous-éléments donnés plus bas.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible	821 997 \$	591 348 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi	773 657 \$	793 306 \$
Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes	784 690 \$	642 698 \$
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	75 911 \$	95 270 \$
Programmes pour délinquantes	622 771 \$	546 149 \$
Programme de prévention des rechutes pour délinquantes	160 790 \$	109 757 \$

Constatations générales

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 1 : Il existe de nombreuses indications, à l'échelle tant nationale qu'internationale, qui confirment que cibler des facteurs criminogènes précis constitue un moyen pertinent et efficace d'accroître la sécurité publique et de réduire la récidive. Les programmes correctionnels du SCC sont donc conformes aux priorités ministérielles et pangouvernementales..... 44

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 2 : Les critères utilisés pour aiguiller les délinquants vers des programmes correctionnels précis sont appropriés, bien que des évaluations supplémentaires de nature actuarielle qui intègrent les facteurs de risque statiques ont permis de déterminer de façon plus précise les niveaux d'intensité requis..... 55

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 3 : Dans tous les programmes à l'exception des programmes de traitement des délinquants sexuels, une forte proportion des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme n'ont pas été aiguillés vers ce programme et une proportion assez grande aussi des délinquants aiguillés vers un programme n'ont pas participé à ce programme. Des délinquants étaient également inscrits à des programmes pour lesquels ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage. Un grand nombre de candidats qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme de prévention de la violence ou un programme d'intensité élevée de traitement de la toxicomanie purgeaient des peines plus courtes dans un établissement à sécurité maximale. Ce groupe était aussi en général aiguillé vers des programmes d'intensité modérée de traitement de la toxicomanie..... 73

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 4 : Les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé à des programmes correctionnels du SCC ciblant un besoin établi en matière de traitement avaient changé après le traitement et avaient plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire. En général, la participation aux programmes correctionnels n'était toutefois pas associée à des réductions du nombre d'incidents graves dans les établissements. En ce qui concerne les résultats dans la collectivité, la participation aux programmes était associée à des réductions de la réincarcération, y compris les cas de révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté et de récidive (pour une infraction non violente, une infraction avec violence et/ou une infraction sexuelle relevant de la compétence fédérale ou provinciale). Toutefois, les résultats varient d'un programme à un autre, d'un niveau d'intensité à un autre et en fonction des caractéristiques démographiques de la population carcérale fédérale. Les résultats des programmes correctionnels dans la collectivité se sont révélés plus positifs lorsqu'il y avait une correspondance entre les critères d'aiguillage vers les programmes évalués et le niveau d'intensité des programmes. À l'inverse, les effets positifs diminuaient dans les cas où les délinquants participaient à des programmes qui ne correspondaient pas à leur évaluation des besoins. Enfin, les résultats positifs des programmes correctionnels étaient en général plus marqués chez les délinquants qui se rendaient jusqu'au bout du programme..... 111

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 5 : Dans les établissements fédéraux, les programmes correctionnels sont mis en œuvre de manière efficiente sur le plan des coûts. En effet, entre 70 et 90 cents de chaque dollar affecté aux programmes peuvent être associés aux cas de réussite. Toutefois, le rapport coût-efficience des programmes de suivi dans la collectivité à l'étude était moindre : dans ce cas, seulement entre 30 et 60 cents de chaque dollar investi étaient associés aux cas de réussite. 163

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 6 : La grande majorité des programmes correctionnels évalués étaient efficaces sur le plan des coûts puisqu'en moyenne, chaque dollar investi dans ces programmes a engendré un rendement de l'ordre de 1 à 8 \$. Les rendements se traduisent par des économies de coûts découlant d'un nombre moindre de jours d'incarcération. Cette réduction des coûts d'incarcération est, quant à elle, attribuable à des libérations anticipées et à des séjours prolongés au sein de la collectivité. 172

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 7 : Les programmes correctionnels demeurent adaptés aux niveaux de risque et aux facteurs criminogènes de la population carcérale actuelle et, de ce fait, restent un moyen efficace et utile d'accroître la sécurité publique et de réduire le taux de récidive. Néanmoins, le SCC doit composer avec des difficultés en ce qui touche la prestation efficace et efficiente de programmes correctionnels tenant compte de la proportion accrue de délinquants ayant des troubles d'apprentissage, des lacunes scolaires ou des troubles mentaux et de délinquants qui purgent une peine plus courte et qui nécessitent un degré de sécurité plus élevé..... 182

Recommandations

RECOMMANDATION N° 1 : Le Service correctionnel du Canada devrait mieux appuyer la mise en œuvre des programmes correctionnels en veillant a) à ce que les renseignements requis pour le processus d'aiguillage vers les programmes aient été fournis par les services policiers et les tribunaux au moment de l'admission des délinquants et aient été saisis en temps utile et d'une manière efficace dans le Système de gestion des délinquants, b) à ce que le processus d'évaluation initiale des délinquants soit mené par des membres du personnel désignés, c) à ce que les affectations des délinquants aux programmes soient fondées sur des critères d'aiguillage raisonnables, d) à ce que les aiguillages soient classés par ordre de priorité en fonction de facteurs de risque multiples cibles, e) à ce que les programmes soient offerts efficacement à l'intérieur d'une période de temps qui n'excède pas la durée de la peine et dans un cadre restreint en milieu carcéral à sécurité maximale et f) à ce que les délinquants soient encouragés et motivés à participer à leurs plans correctionnels.
 110

RECOMMANDATION N° 2 : Afin de maximiser les résultats attribués à la prestation de programmes correctionnels, le SCC doit privilégier les programmes qui sont fondés sur le niveau de risque, offrir aux délinquants des programmes aux niveaux d'intensité qui correspondent à ceux qui leur ont été assignés à l'aide de critères d'aiguillage rigoureux et élaborer une stratégie qui répond aux besoins en programmes de prévention de la violence des délinquants qui ont également besoin de programmes de traitement de la toxicomanie...... 162

RECOMMANDATION N° 3 : Compte tenu des résultats positifs associés aux programmes du SCC sur le plan de l'efficacité, du rapport coût-efficacité et du rapport coût-efficacité, le SCC devrait maximiser le rendement des dépenses engagées dans ses programmes en affectant des ressources en vue de faciliter la détermination rapide des besoins en matière de programmes, d'aiguiller un plus grand nombre de délinquants vers des programmes qui correspondent à leurs besoins prioritaires et d'accroître le taux de participation chez les délinquants qui sont aiguillés vers un programme mais qui ne s'y inscrivent pas. Étant donné les résultats positifs qu'obtiennent tous les délinquants qui participent aux programmes de suivi dans la collectivité, le SCC devrait également envisager de renforcer ses efforts à ce chapitre, de sorte que l'on dénombrera davantage de cas de réussite. 181

RECOMMANDATION N° 4 : Le SCC devrait élaborer une stratégie qui répond aux besoins en matière de programmes de la population accrue de délinquants ayant des lacunes scolaires, un faible niveau de scolarité, des troubles mentaux ou une cote de sécurité élevée ou encore de délinquants qui purgent une peine de courte durée. 197

APERÇU STATISTIQUE

QUELQUES POINTS SAILLANTS DES CONSTATATIONS DÉGAGÉES

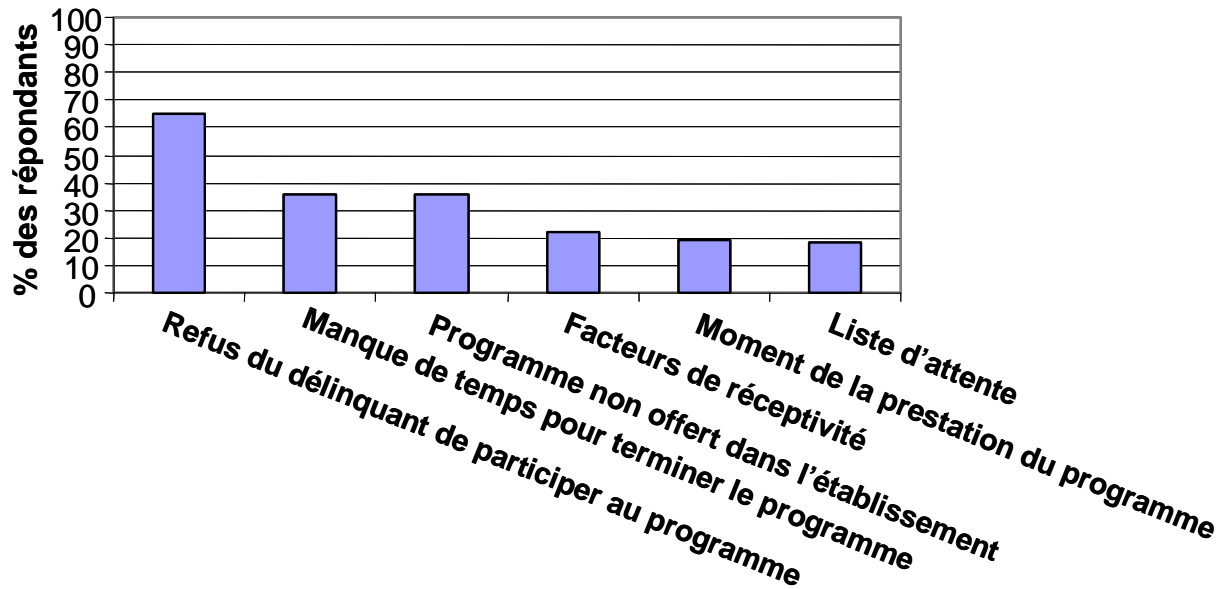
L'aperçu statistique qui suit vise à mettre en évidence les nombreuses constatations tirées dans le cadre de l'évaluation. Il est toutefois important de préciser que les statistiques ci-dessous ne représentent pas l'ensemble des constatations énoncées dans le rapport. Les statistiques complètes figurent à l'annexe J.

Le rapport d'évaluation examine les programmes de traitement des délinquants violents, de prévention de la violence familiale, de lutte contre la toxicomanie, de traitement des délinquants sexuels, d'acquisition de compétences psychosociales et de suivi dans la collectivité. Les analyses portent plus précisément sur la mise en œuvre, l'efficacité, le rapport coût-efficacité, le rapport coût-efficacité et la pertinence soutenue de ces programmes correctionnels. Les tableaux qui suivent font le survol des statistiques se rapportant à chacun des aspects; dans certains cas, il a été possible de ventiler les résultats selon qu'il s'agissait de délinquants non autochtones de sexe masculin, de délinquants autochtones de sexe masculin ou de délinquantes.

Mise en œuvre

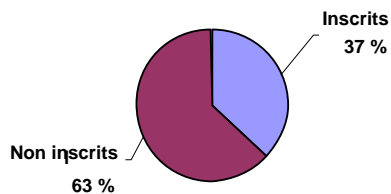
La proportion de délinquants qui ont été aiguillés vers un programme mais qui n'y ont pas participé varie selon le programme et les sous-populations de délinquants sous responsabilité fédérale. La plupart des délinquants qui n'ont pas pris part au programme vers lequel ils avaient été aiguillés purgeaient une peine de courte durée dans un établissement à sécurité maximale. Selon les membres du personnel, le refus du délinquant de participer au programme, le manque de temps pour terminer le programme et le fait que le programme ne soit pas offert dans l'établissement sont au nombre des raisons qui pourraient expliquer pourquoi un délinquant ne participe pas à un programme.

Opinion des membres du personnel – Raisons qui pourraient expliquer pourquoi un délinquant ne participe pas à un programme figurant dans son plan correctionnel

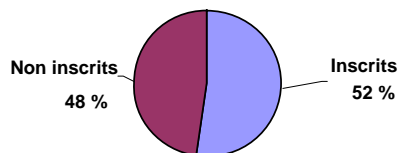


Délinquants aiguillés vers le Programme pour délinquants violents

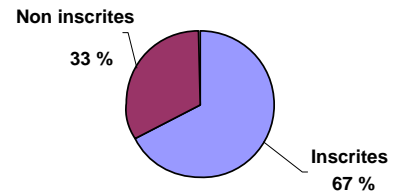
Non-Autochtones de sexe masculin



Autochtones de sexe masculin

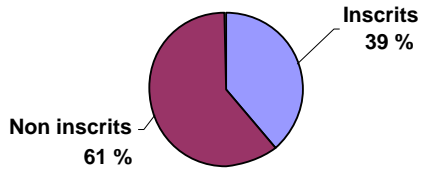


Femmes

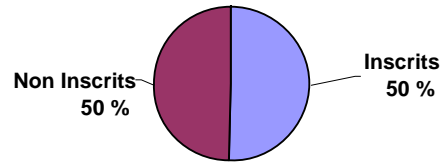


**Délinquants aiguillés vers le Programme
de prévention de la violence familiale (intensité élevée)**

Non-Autochtones de sexe masculin

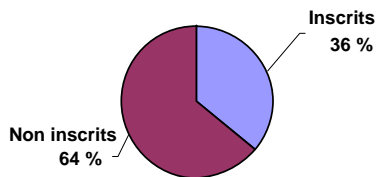


Autochtones de sexe masculin

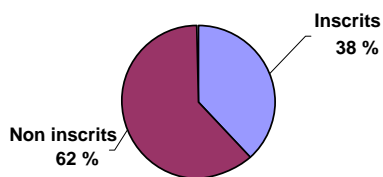


Délinquants aiguillés vers le Programme de traitement de la toxicomanie (intensité élevée)

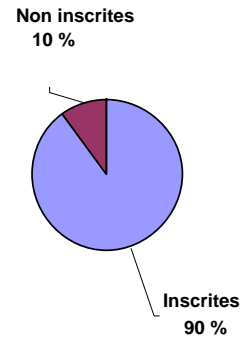
Non-Autochtones de sexe masculin



Autochtones de sexe masculin

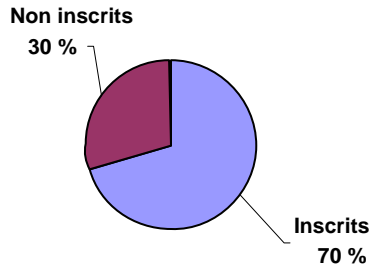


Femmes

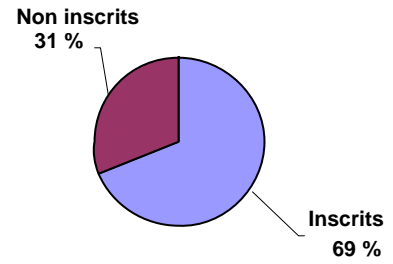


Délinquants aiguillés vers le Programme pour délinquants sexuels

Non-Autochtones de sexe masculin



Autochtones de sexe masculin



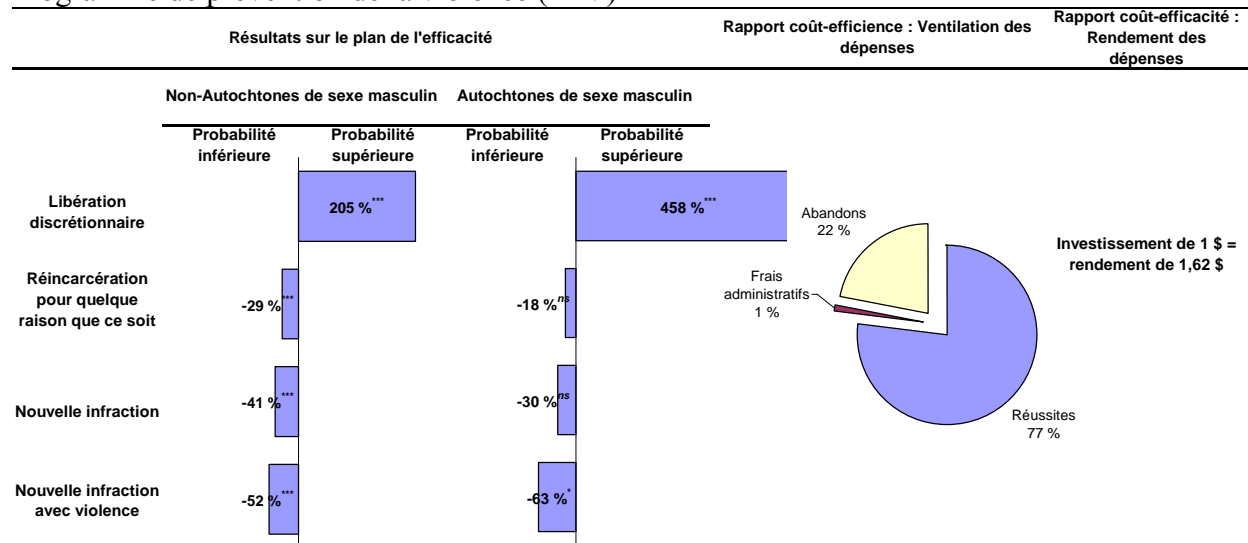
Efficacité, efficacité et rapport coût-efficacité

On constate que bon nombre des programmes correctionnels du SCC engendrent des résultats positifs en établissement et dans la collectivité. On a comparé, en fonction d'une série de résultats en établissement et dans la collectivité, les participants aux différents programmes avec leur groupe témoin respectif¹¹ tout en tenant compte du temps, du risque et des possibilités. On parle de résultat correctionnel « positif » lorsque les participants i) ont *plus de chances* que les membres du groupe témoin d'obtenir une libération discrétionnaire et ii) *risquent moins* d'être réincarcéré dans un établissement fédéral ou provincial, pour avoir commis une nouvelle infraction ou non (révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté). La première colonne des tableaux ci-dessous illustre les résultats de la comparaison.

Les programmes correctionnels sont exécutés de façon efficace sur le plan des coûts. La plus grande portion de chaque dollar dépensé pour les programmes correctionnels est associée à des cas de réussites, comme l'indique la deuxième colonne des tableaux qui suivent. Enfin, de nombreux programmes se sont également révélés efficaces sur le plan des coûts, en ce sens que les résultats correctionnels positifs obtenus ont permis de réduire les coûts associés à l'incarcération.

Délinquants de sexe masculin

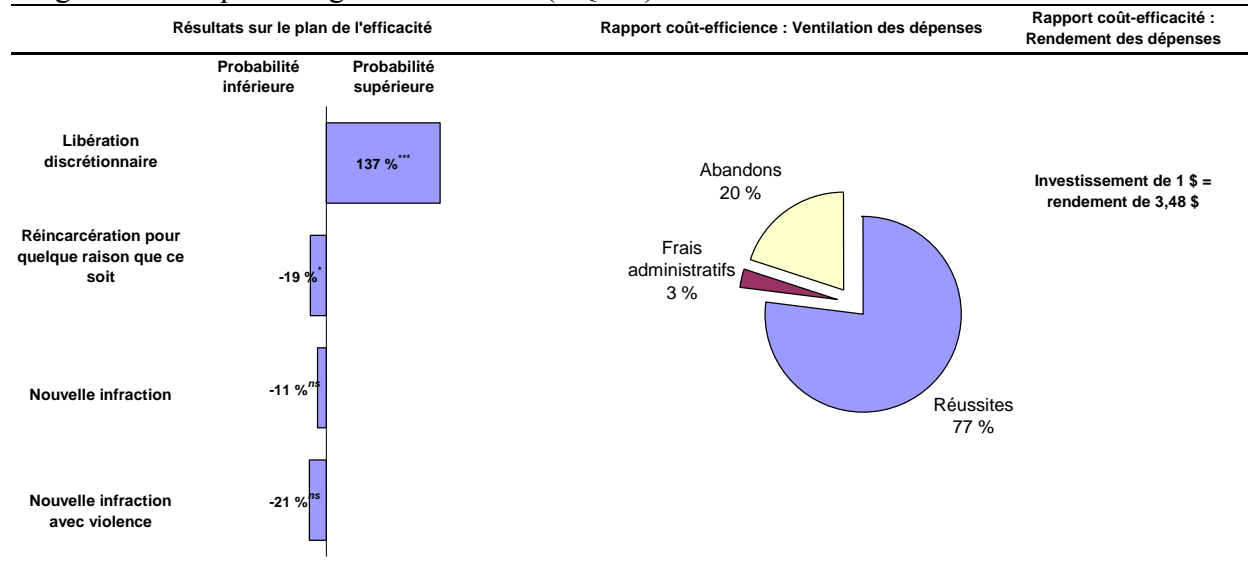
Programme de prévention de la violence (PPV)



Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

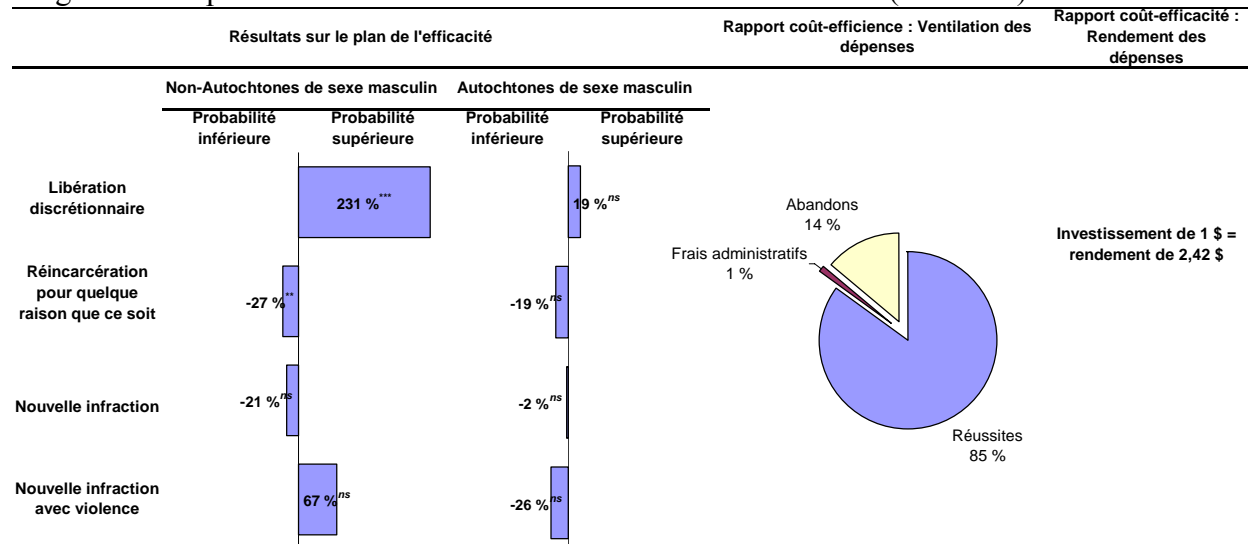
¹¹ Les participants non autochtones de sexe masculin ont été comparés avec les délinquants non autochtones de sexe masculin qui n'ont pas participé au programme en question; les participants autochtones de sexe masculin ont été comparés avec les délinquants autochtones de sexe masculin qui n'ont pas participé au programme en question; les participantes ont été comparées avec les délinquantes qui n'ont pas participé au programme en question.

Programme En quête du guerrier en vous (EQGV)



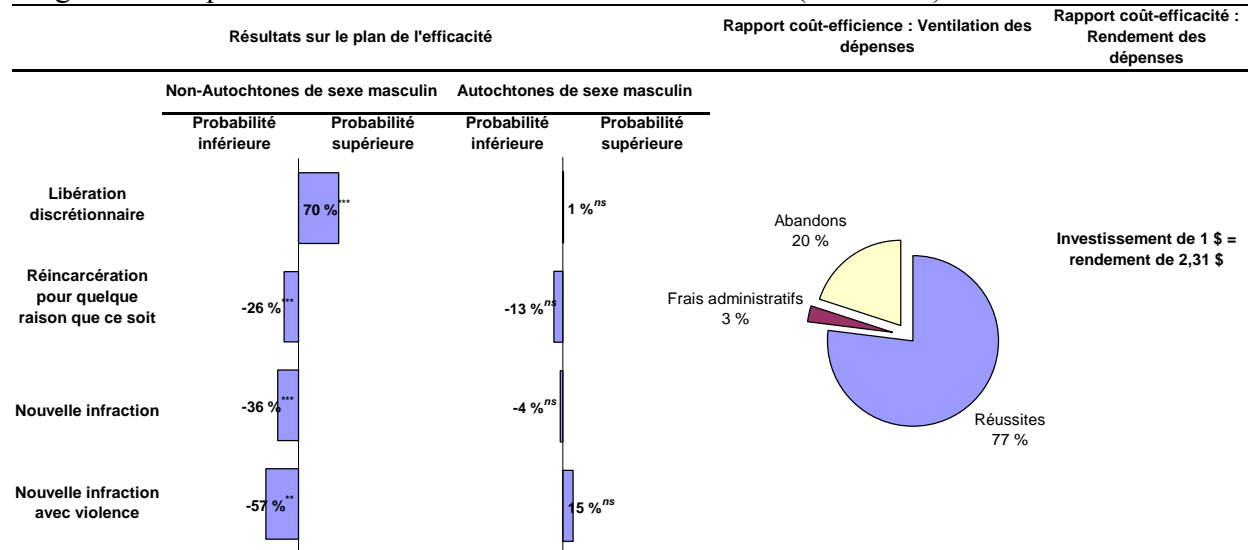
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programme de prévention de la violence familiale – intensité élevée (PPVF-IE)



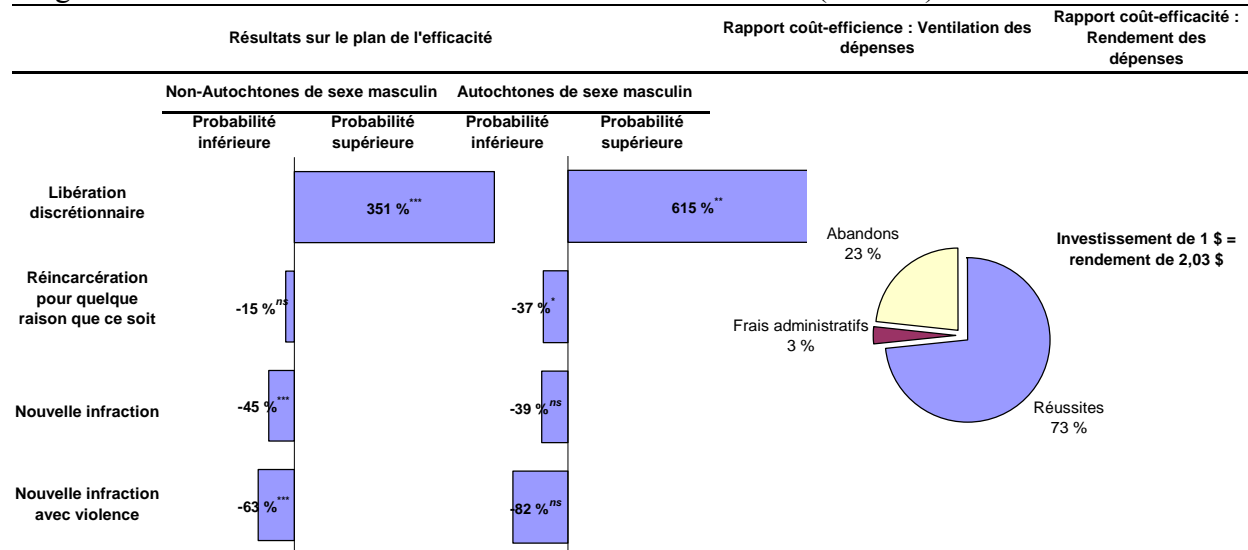
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programme de prévention de la violence – intensité modérée (PPVF-IM)



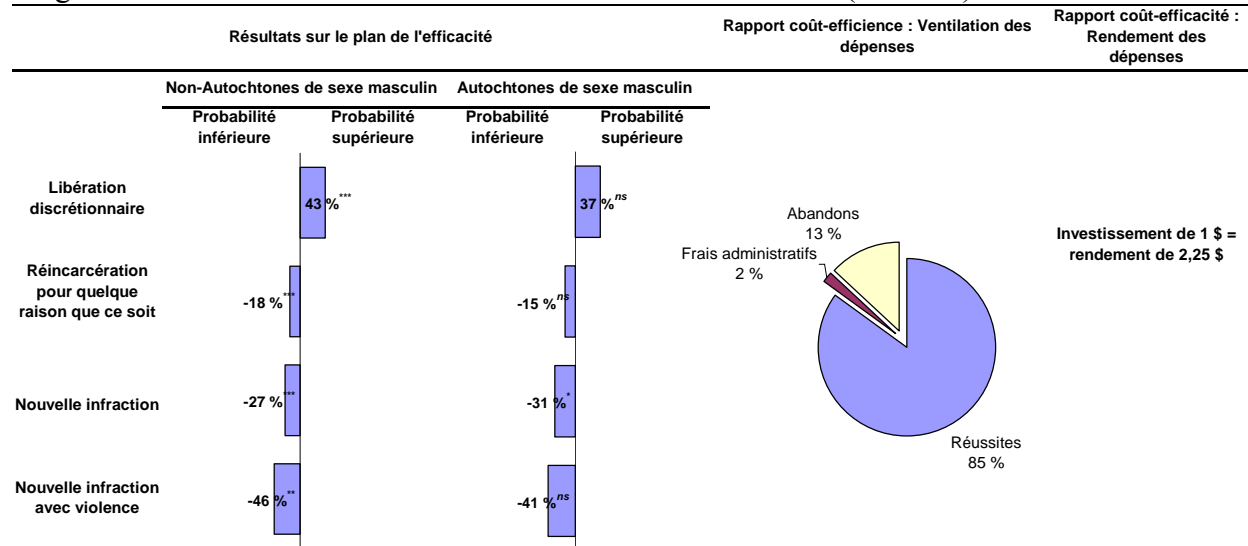
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$

Programme de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PTT-IE)



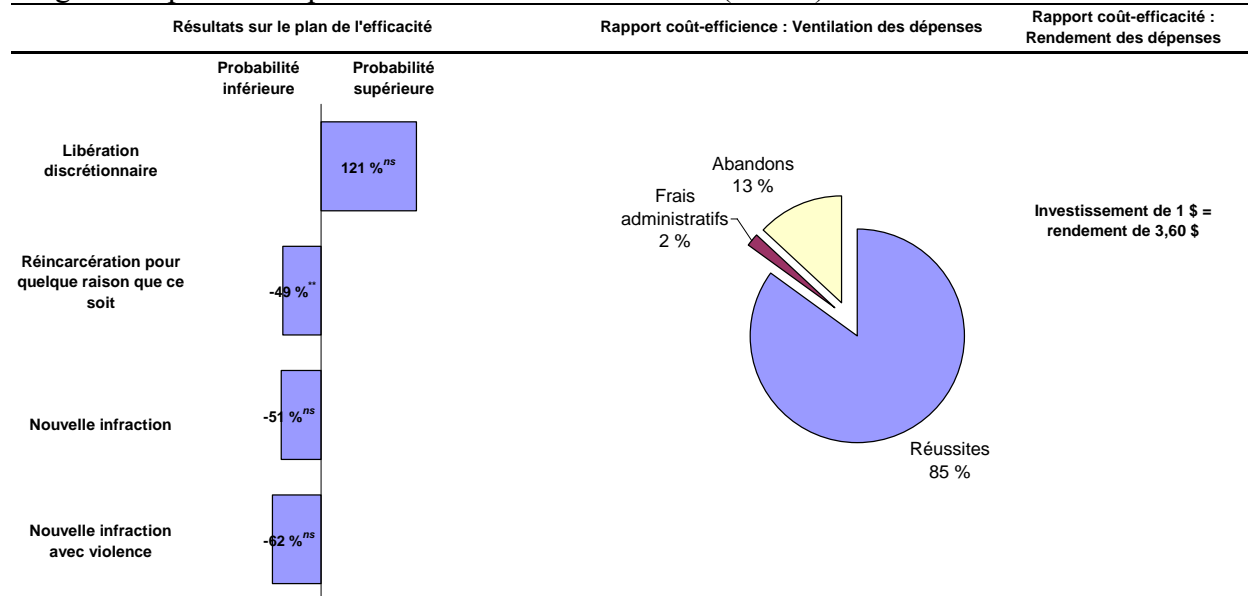
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programme de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PTT-IM)



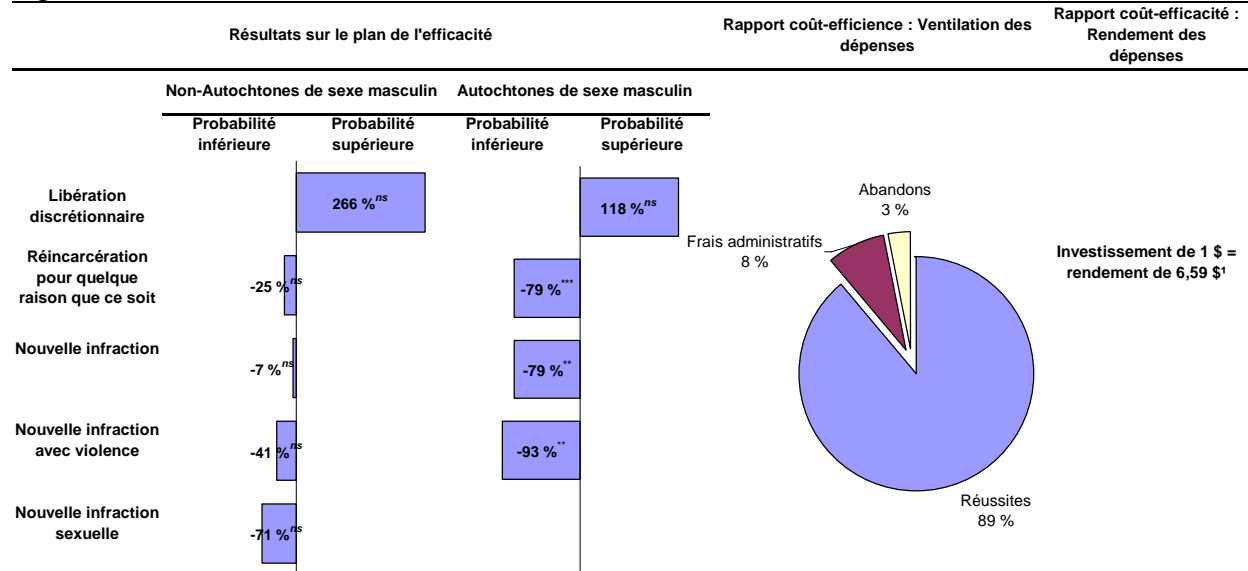
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT)



Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

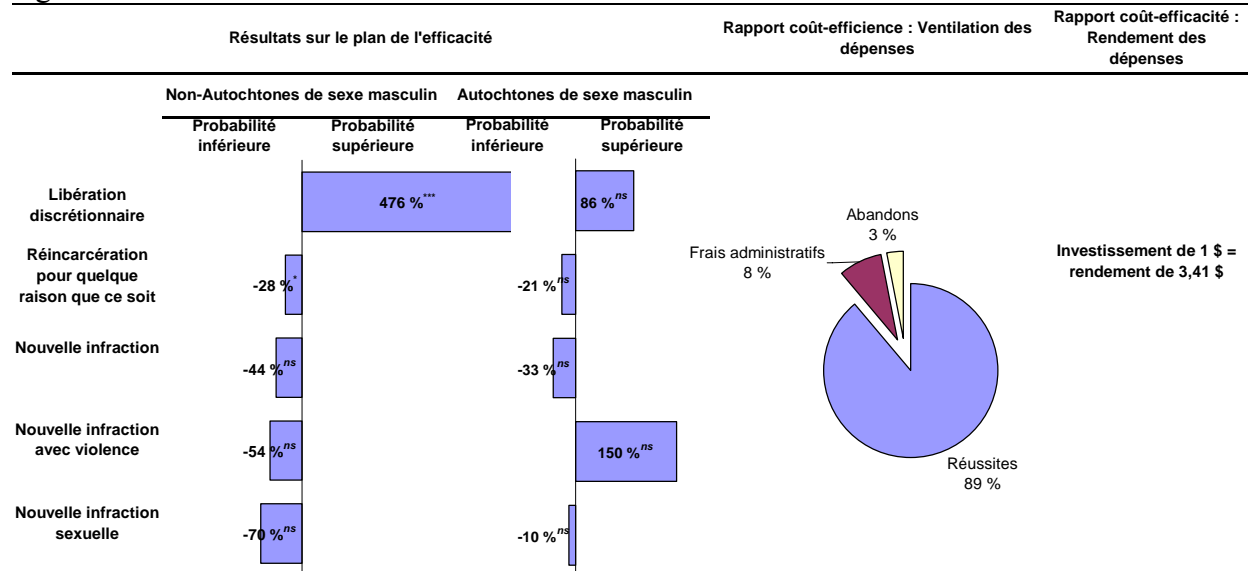
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (PDS-IE) – victimes adultes, toutes les régions



Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

¹Le rendement des dépenses indiqué correspond au rendement global des dépenses associées à l'ensemble des programmes pour délinquants sexuels.

Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (PDS-IM) – victimes adultes, toutes les régions



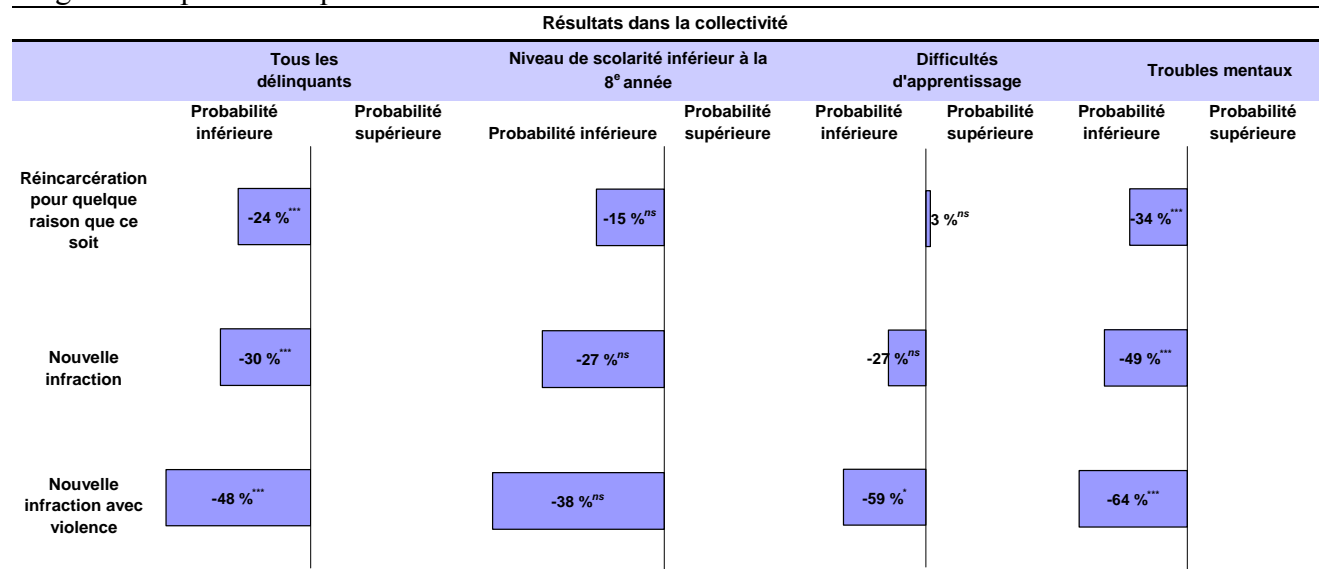
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Pertinence soutenue

Le SCC devra composer avec des difficultés en ce qui touche la prestation efficace et efficiente de programmes correctionnels tenant compte de la proportion croissante de délinquants ayant des troubles d'apprentissage, des lacunes scolaires ou des troubles mentaux, de délinquants qui purgent une peine plus courte et de délinquants qui nécessitent un degré de sécurité plus élevé. L'incidence des programmes sur ces groupes de la population de délinquants sous responsabilité fédérale est illustrée ci-dessous.

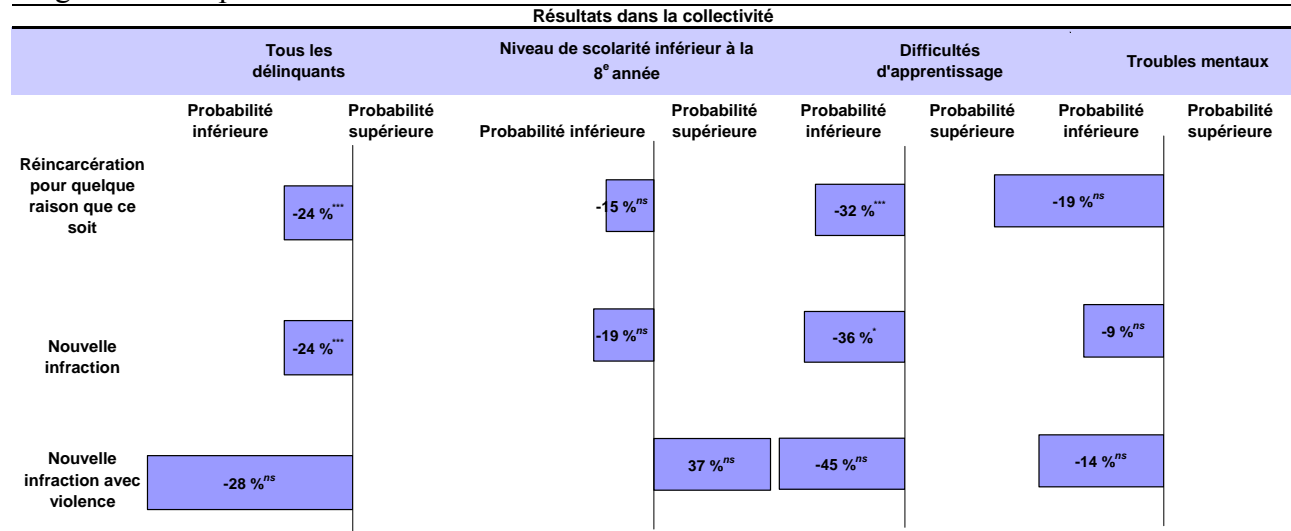
Délinquants de sexe masculin

Programmes pour délinquants violents



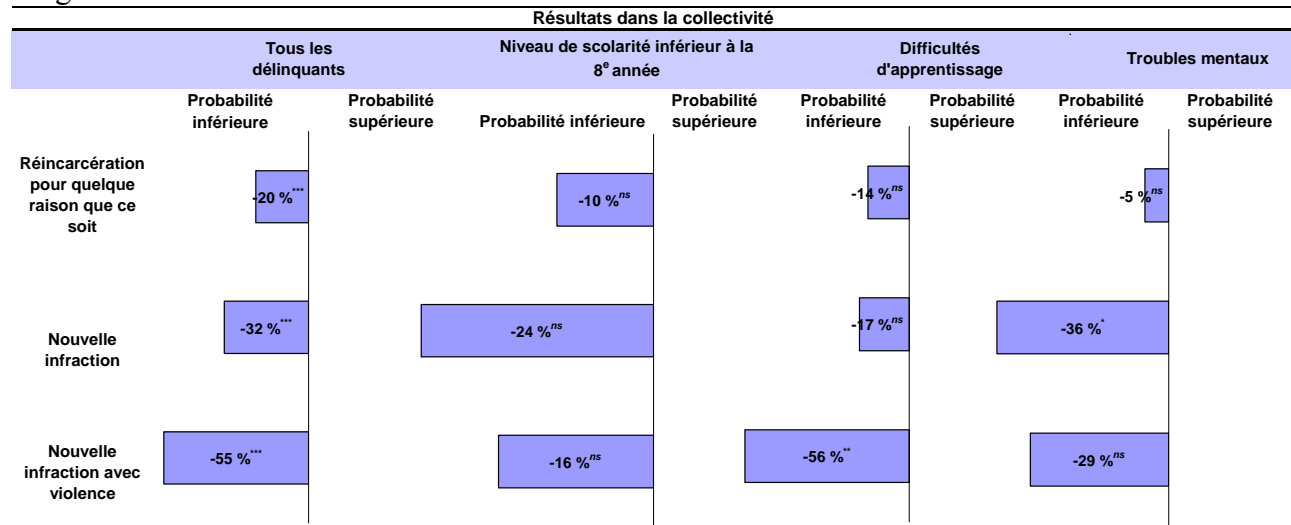
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes de prévention de la violence familiale



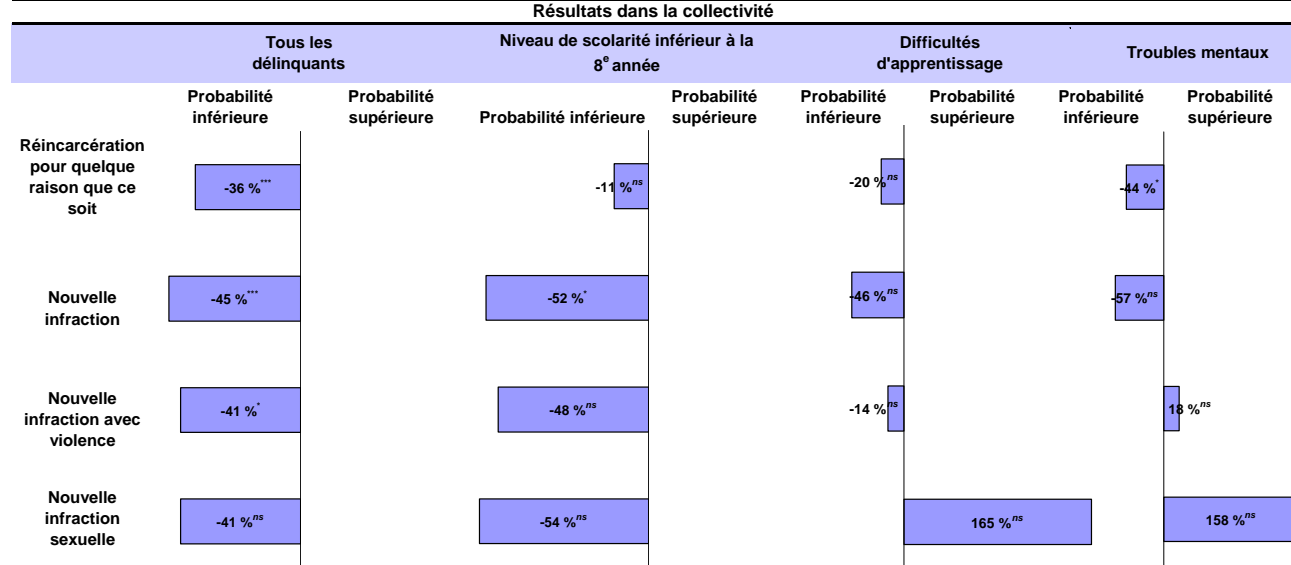
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes nationaux de traitement de la toxicomanie



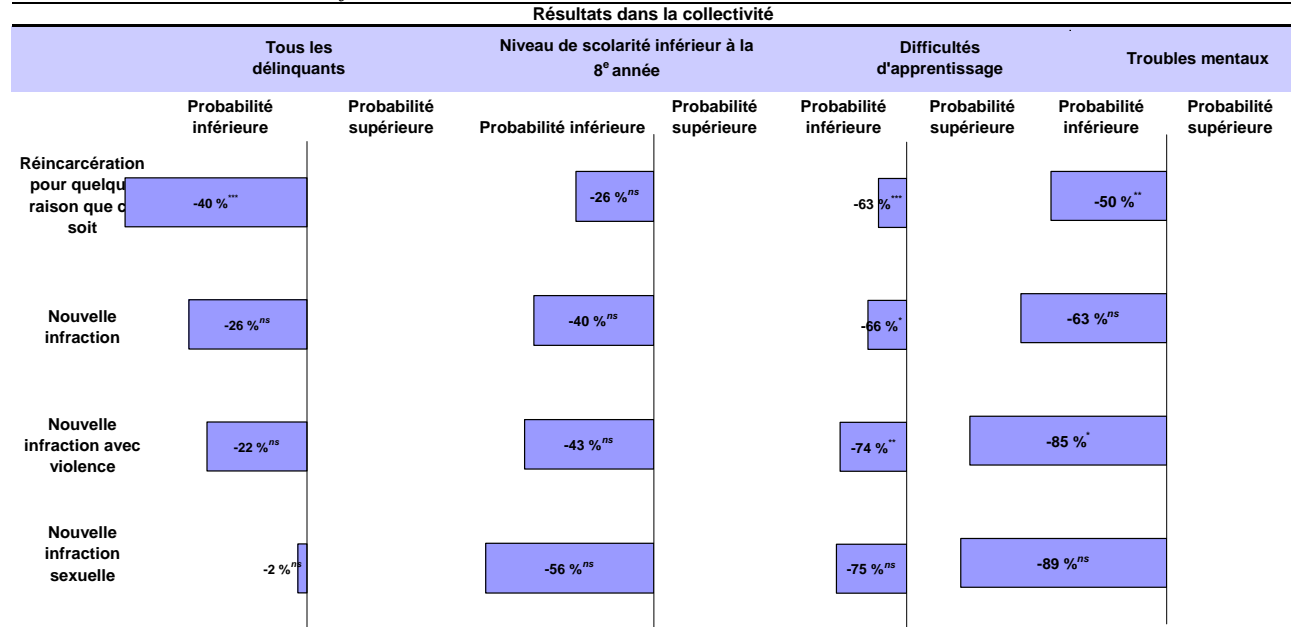
Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes pour délinquants sexuels
dont les victimes sont des adultes



Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes pour délinquants sexuels
dont les victimes sont des enfants



Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

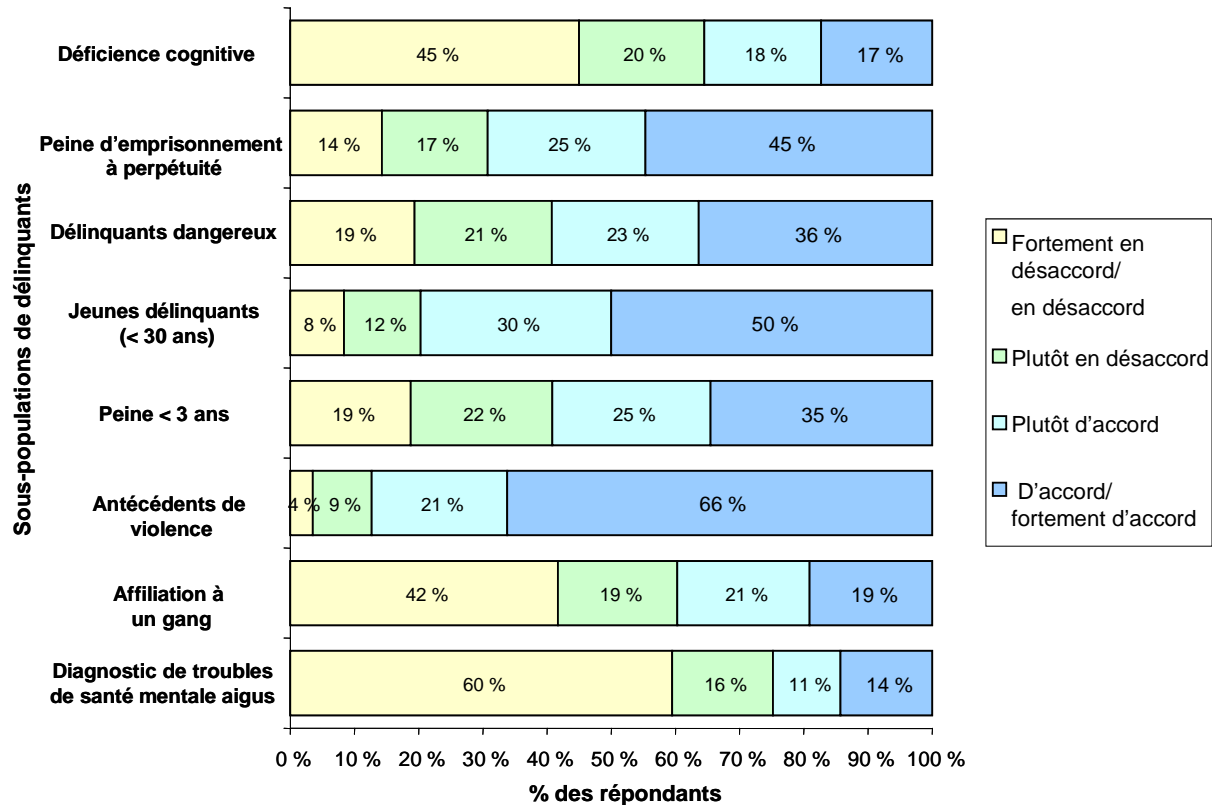
Résultats dans la collectivité

	Tous les délinquants		Niveau de scolarité inférieur à la 8 ^e année		Difficultés d'apprentissage		Troubles mentaux	
	Probabilité inférieure	Probabilité supérieure	Probabilité inférieure	Probabilité supérieure	Probabilité inférieure	Probabilité supérieure	Probabilité inférieure	Probabilité supérieure
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	-25 % ^{***}		-21 % ^{***}		-33 % ^{***}		-23 % ^{***}	
Nouvelle infraction	-28 % ^{***}		-22 % ^{**}		-32 % ^{***}		-18 % [*]	
Nouvelle infraction avec violence	-37 % ^{***}		-39 % ^{**}		-41 % ^{***}		-41 % ^{**}	

Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

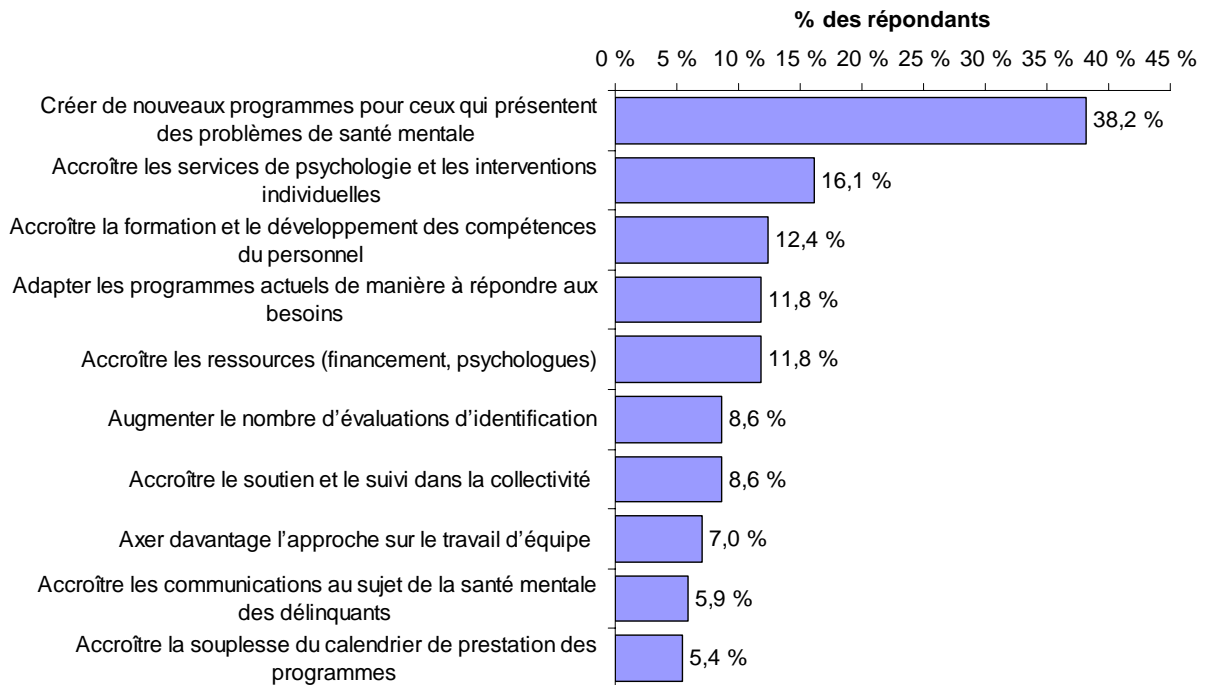
Les membres du personnel sont nombreux à penser que les programmes correctionnels existants sont adaptés au profil actuel de la population de délinquants, exception faite des délinquants ayant des troubles mentaux et de ceux éprouvant des besoins spéciaux (déficience cognitive ou faible niveau de scolarité, par exemple).

Opinion des membres du personnel – Mesure dans laquelle le personnel est d'accord pour dire que les programmes correctionnels existants sont adaptés aux diverses sous-populations de délinquants



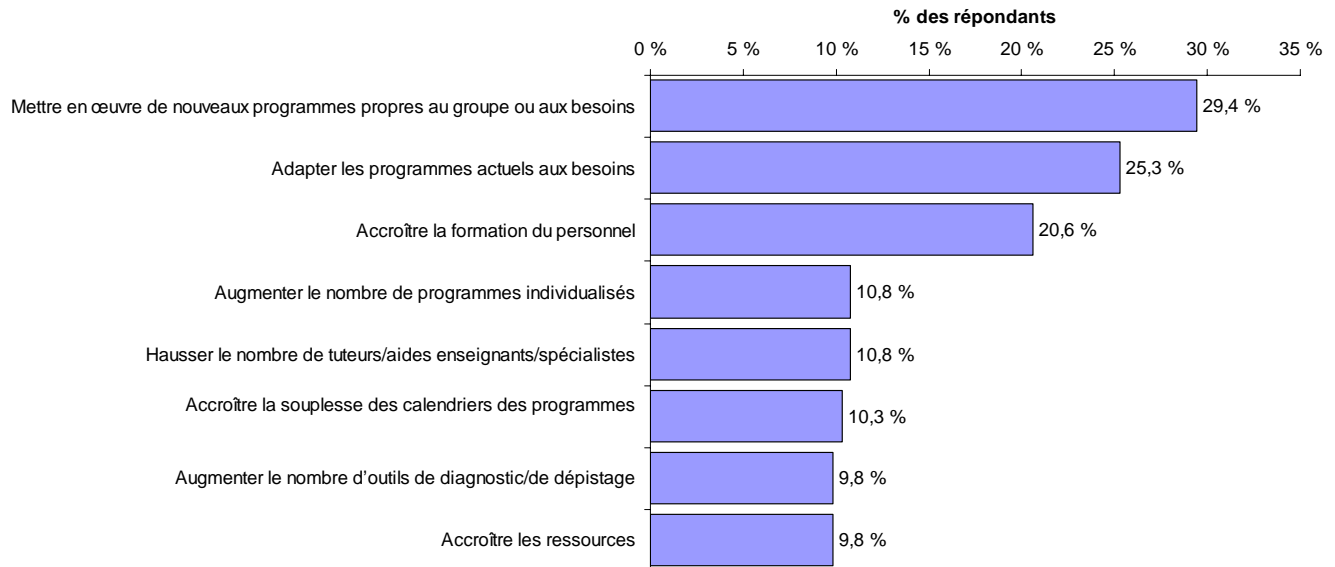
Presque tous les membres du personnel sont d'avis que les programmes correctionnels pourraient être revus de façon à les rendre plus adaptés aux délinquants ayant des troubles mentaux ou des besoins spéciaux. Nombre de répondants ont également formulé des recommandations visant à améliorer les résultats correctionnels des délinquants autochtones et des délinquantes.

Opinion des membres du personnel – Sommaire des recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants présentant des problèmes de santé mentale



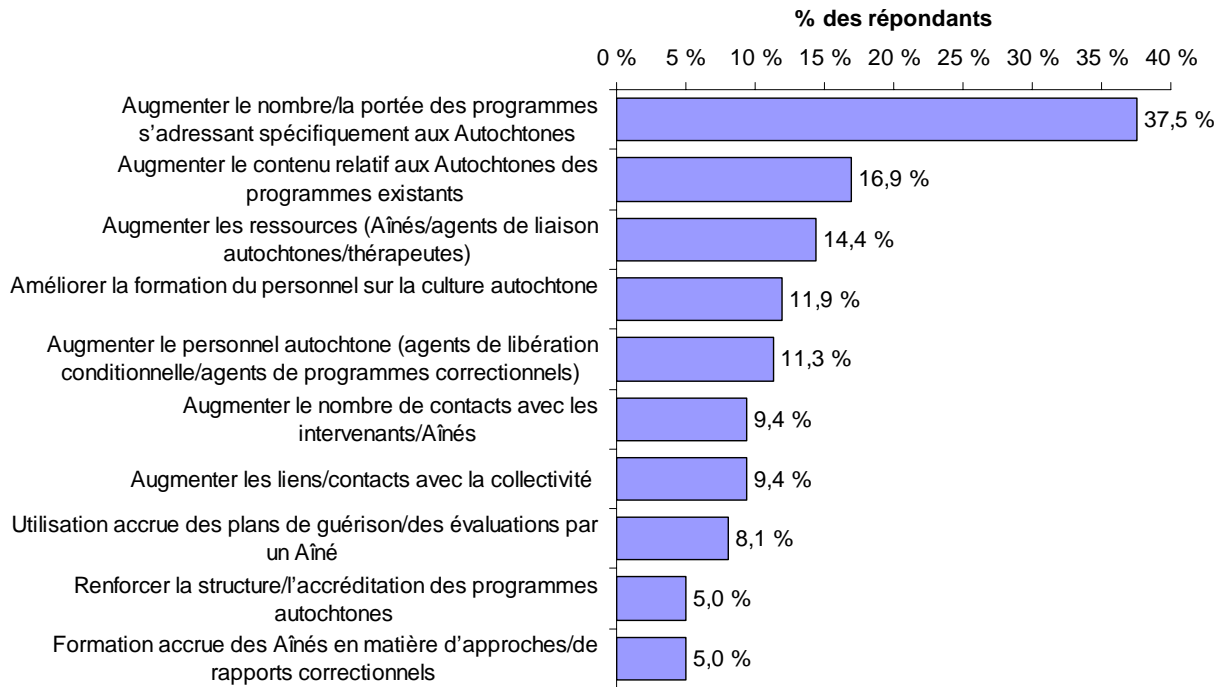
Remarque : Ces recommandations représentent 83,9 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

Opinion des membres du personnel – Sommaire des recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants ayant des besoins spéciaux (p. ex. faible niveau d'alphabétisme, difficultés d'apprentissage)



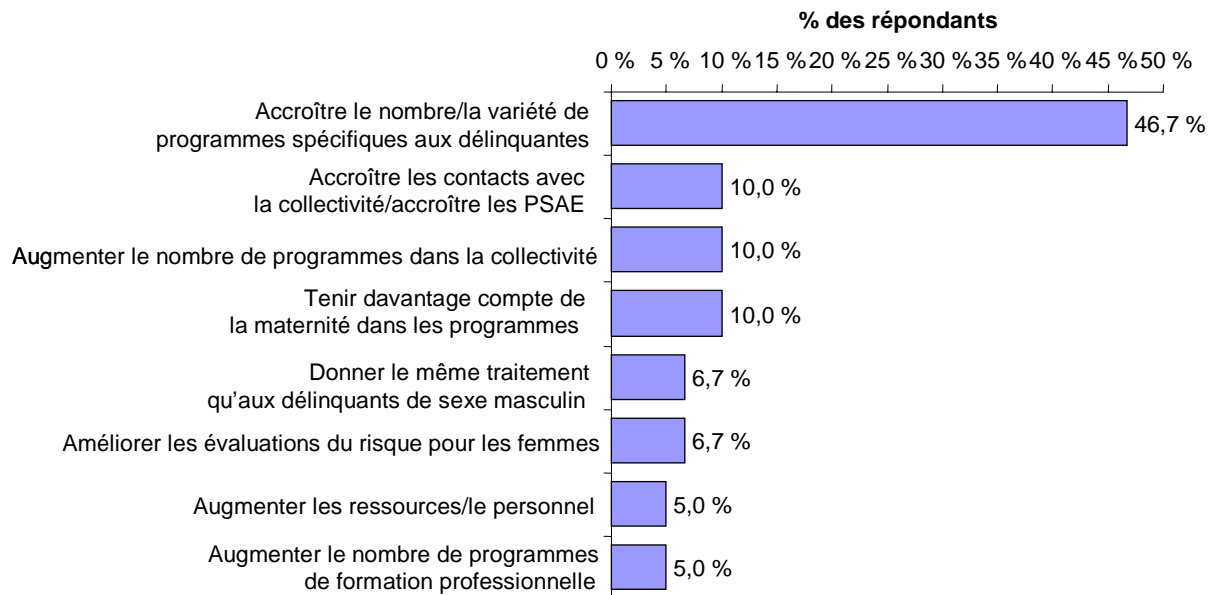
Remarque : Ces recommandations représentent 82,3 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

Opinion des membres du personnel – Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels dans le cas des délinquants autochtones



Remarque : Ces recommandations représentent 78,6 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

Opinion des membres du personnel – Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels relativement aux délinquantes



Remarque : Ces recommandations représentent 76,9 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

TABLE DES MATIÈRES

1.1	Contexte	1
1.2	Politiques et lois.....	1
1.3	Programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada.....	3
1.3.1	<i>Programmes pour délinquants violents</i>	<i>4</i>
1.3.2	<i>Programmes de prévention de la violence familiale.....</i>	<i>4</i>
1.3.3	<i>Programmes de traitement de la toxicomanie</i>	<i>5</i>
1.3.4	<i>Programmes pour délinquants sexuels.....</i>	<i>5</i>
1.3.5	<i>Programmes d'acquisition de compétences psychosociales.....</i>	<i>6</i>
1.3.6	<i>Programmes de suivi.....</i>	<i>7</i>
1.4	Processus d'intervention correctionnelle.....	7
1.4.1	<i>Évaluation initiale et planification correctionnelle.....</i>	<i>7</i>
1.4.2	<i>Intervention</i>	<i>8</i>
1.4.3	<i>Décisions.....</i>	<i>9</i>
1.5	Structure de gouvernance	10
1.5.1	<i>Intervenants.....</i>	<i>10</i>
1.6	Résultats prévus	12
1.6.1	<i>Accréditation des programmes correctionnels</i>	<i>12</i>
1.7	Profil des participants aux programmes correctionnels	13
1.7.1	<i>Sexe et ethnicité.....</i>	<i>13</i>
1.7.2	<i>Durée de la peine et sécurité</i>	<i>13</i>
1.7.3	<i>Besoins en matière de programmes</i>	<i>14</i>
1.8	Dépenses.....	16
1.9	Modèle logique	18
1.9.1	<i>Activités et extrants.....</i>	<i>18</i>
1.9.2	<i>Résultats.....</i>	<i>18</i>
2.1	Portée de l'évaluation	21
2.2	Composition de l'échantillon	22
2.2.1	<i>Groupes d'étude pour les analyses quantitatives.....</i>	<i>22</i>
2.3	Sources de données	26
2.3.1	<i>Données informatisées</i>	<i>26</i>
2.3.2	<i>Principales sources des données qualitatives</i>	<i>26</i>
2.3.3	<i>Autres sources de données</i>	<i>27</i>
2.4	Mesures	28
2.4.1	<i>Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale</i>	<i>28</i>
2.4.2	<i>Mesure d'évaluation des besoins en programmes.....</i>	<i>31</i>
2.4.3	<i>Évaluation des croyances et des attitudes faite avant et après la participation au programme.....</i>	<i>31</i>
2.4.4	<i>Coût d'entretien d'un délinquant (CED).....</i>	<i>32</i>
2.4.5	<i>Rapport coût-efficience</i>	<i>33</i>
2.4.6	<i>Rapport coût-efficacité.....</i>	<i>34</i>
2.4.7	<i>Entrevues semi-dirigées</i>	<i>35</i>
2.5	Résultats en établissement et dans la collectivité	35
2.5.1	<i>Évaluation du changement à l'aide des tests effectués avant et après la participation au programme correctionnel.....</i>	<i>36</i>
2.5.2	<i>Incidents violents dans les établissements</i>	<i>36</i>
2.5.3	<i>Incidents non violents dans les établissements.....</i>	<i>36</i>
2.5.4	<i>Incidents liés à la toxicomanie dans les établissements</i>	<i>36</i>
2.5.5	<i>Libération discrétionnaire.....</i>	<i>36</i>
2.5.6	<i>Réincarcération pour quelque raison que ce soit.....</i>	<i>37</i>
2.5.7	<i>Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction (fédérale ou provinciale)</i>	<i>37</i>

2.5.8	<i>Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence (fédérale ou provinciale).....</i>	37
2.5.9	<i>Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (fédérale et provinciale)</i>	38
2.6	Procédures	38
2.7	Analyses	39
2.8	Limites.....	42
3.1	Objectif 1 : Pertinence	44
3.2	Objectif 2 : Mise en œuvre	55
3.2.1	<i>Critères d'aiguillage.....</i>	55
3.2.2	<i>Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale</i>	62
3.2.3	<i>Recommandations du personnel.....</i>	65
3.2.4	<i>Aiguillage vers les programmes et inscription aux programmes.....</i>	74
3.2.5	<i>Aiguillage vers les programmes pour délinquants violents et inscription aux programmes pour délinquants violents</i>	76
3.2.6	<i>Aiguillage vers le Programme de prévention de la violence familiale et inscription au Programme de prévention de la violence familiale</i>	83
3.2.7	<i>Aiguillage vers le Programme de traitement de la toxicomanie et inscription au Programme de traitement de la toxicomanie.....</i>	88
3.2.8	<i>Aiguillage vers le Programme pour délinquants sexuels et inscription au Programme pour délinquants sexuels</i>	99
3.2.9	<i>Collecte des données et saisie dans le SGD</i>	103
3.2.10	<i>Quantité de renseignements dont dispose le personnel.....</i>	106
3.3	Objectif 3 : Efficacité	111
3.3.1	<i>Programme pour délinquants violents.....</i>	112
3.3.2	<i>Programmes de prévention de la violence familiale.....</i>	124
3.3.3	<i>Programmes nationaux de traitement de la toxicomanie : chevauchement des besoins en programmes</i>	127
3.3.4	<i>Efficacité des programmes nationaux de traitement de la toxicomanie.....</i>	131
3.3.5	<i>Programmes pour délinquants sexuels.....</i>	138
3.3.6	<i>Programmes d'acquisition de compétences psychosociales.....</i>	151
3.3.7	<i>Programmes communautaires</i>	159
3.4	Objectif 4 : Rapport coût-efficacité	163
3.5	Objectif 5 : Rapport coût-efficacité.....	171
3.6	Objectif 6 : Pertinence soutenue.....	182
3.7	Objectif 7 : Effets non prévus	198

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dépenses totales – Programmes correctionnels	16
Tableau 2 : Nombre de répondants (membres du personnel), selon le lieu et la région	26
Tableau 3 : Contribution du SCC au résultat du gouvernement du Canada	44
Tableau 4 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour les non-participants aux programmes pour délinquants violents	57
Tableau 5 : Aire sous la courbe selon l'Échelle d'ISR-R1 et selon l'évaluation globale des facteurs de risque statiques.....	58
Tableau 6 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour les non-participants aux programmes de prévention de la violence familiale	58
Tableau 7 : Aire sous la courbe selon l'Évaluation du risque de violence conjugale	59
Tableau 8 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage des programmes de traitement de la toxicomanie, selon le QIT, mais qui n'y ont pas participé.....	60
Tableau 9 : Aire sous la courbe pour les résultats correctionnels des non-participants dans la collectivité, selon les résultats du QIT et ceux de l'indicateur du niveau de toxicomanie.....	61
Tableau 10 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage établis pour les programmes pour délinquants sexuels, mais qui n'y ont pas participé	61
Tableau 11 : Aire sous la courbe selon l'ordre de priorité pour les délinquants sexuels.....	62
Tableau 12 : Degré d'accord des employés à l'égard de l'utilisation des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale lors des prises de décision.....	65
Tableau 13 : Répondants au sein du personnel qui ont indiqué « oui » aux divers indicateurs de formation	68
Tableau 14 : Raisons données par les membres du personnel pour expliquer pourquoi ils ont exécuté un programme pour lequel ils n'avaient pas été formés.....	69
Tableau 15 : Recommandations faites par le personnel pour améliorer l'efficacité du processus d'évaluation mené avant et après la participation au programme.....	72

Tableau 16 : Critères actuels d’aiguillage vers le PNTT (SCC, Direction des programmes de réinsertion sociale, 2008)	98
Tableau 17 : Recommandations faites le plus souvent par le personnel pour accroître l’efficacité du processus d’évaluation initiale des délinquants (EID)	104
Tableau 18 : Recommandations faites le plus souvent par les membres du personnel pour améliorer le processus d’EID.....	105
Tableau 19 : Efficacité du programme de prévention de la violence pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	113
Tableau 20 : Efficacité du programme de prévention de la violence pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	114
Tableau 21 : Efficacité du Programme de maîtrise du comportement agressif pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	116
Tableau 22 : Efficacité du Programme de maîtrise du contrôle agressif pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	117
Tableau 23 : Efficacité du programme En quête du guerrier en vous pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	118
Tableau 24 : Efficacité du programme Esprit du guerrier pour les délinquantes autochtones	119
Tableau 25 : Efficacité du Programme d’intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les délinquants non autochtones de sexe masculin.....	125
Tableau 26 : Efficacité du Programme d’intensité modérée de prévention de la violence familiale pour les délinquants non autochtones de sexe masculin.....	126
Tableau 27 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité modérée.....	131
Tableau 28 : Efficacité du PNTT-IE pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	132
Tableau 29 : Efficacité du PNTT-IE pour les délinquants autochtones de sexe masculin.	133
Tableau 30 : Efficacité du PNTT-IM pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	134
Tableau 31 : Efficacité du PNTT-IM pour les délinquants autochtones de sexe masculin	135

Tableau 32 : Efficacité du PDAT pour les délinquants autochtones de sexe masculin	136
Tableau 33 : Efficacité du PNTT-suivi pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	137
Tableau 34 : Efficacité du PNTT-suivi pour les délinquants autochtones de sexe masculin	137
Tableau 35 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	139
Tableau 36 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants.....	140
Tableau 37 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	141
Tableau 38 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants	142
Tableau 39 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	143
Tableau 40 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants	144
Tableau 41 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	145
Tableau 42 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants.....	146
Tableau 43 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	147
Tableau 44 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants.....	148
Tableau 45 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes	149
Tableau 46 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants	150
Tableau 47 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	152

Tableau 48 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	153
Tableau 49 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquantes.....	154
Tableau 50 : Efficacité du programme Raisonnement et réadaptation pour les délinquants non autochtones de sexe masculin	155
Tableau 51 : Efficacité du programme Raisonnement et réadaptation pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	157
Tableau 52 : Efficacité du programme Raisonnement et réadaptation pour les délinquantes	158
Tableau 53 : Efficacité du Programme de suivi dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin.....	159
Tableau 54 : Efficacité du Programme de suivi dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin.....	160
Tableau 55 : Efficacité du Programme de prévention des rechutes pour délinquantes.....	161
Tableau 56 : Rapport coût-efficacité selon le programme pour délinquants violents.....	173
Tableau 57 : Rapport coût-efficacité selon le programme de prévention de la violence familiale.....	174
Tableau 58 : Rapport coût-efficacité selon le programme de traitement de la toxicomanie	176
Tableau 59 : Rapport coût-efficacité selon le programme pour délinquants sexuels.....	177
Tableau 60 : Rapport coût-efficacité selon le programme d’acquisition de compétences psychosociales.....	178
Tableau 61 : Sommaire des recommandations en matière de pratiques exemplaires relatives à la mise en œuvre des programmes correctionnels	180
Tableau 62 : Résultats dans la collectivité – tous les programmes – délinquants de sexe masculin	183
Tableau 63 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants ayant un niveau de scolarité inférieur à la huitième année (délinquants de sexe masculin).....	184

Tableau 64 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants considérés comme ayant des difficultés d'apprentissage (délinquants de sexe masculin)	186
Tableau 65 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants ayant reçu un diagnostic de trouble mental (délinquants de sexe masculin).....	189
Tableau 66 : Mesure dans laquelle le personnel est d'accord pour dire que les programmes correctionnels existants sont adaptés aux diverses sous-populations de délinquants	191
Tableau 67 : Sommaire des recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants présentant des problèmes de santé mentale	194
Tableau 68 : Sommaire des recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants ayant des besoins spéciaux	195
Tableau 69 : Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels dans le cas des délinquants autochtones	199
Tableau 70 : Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels relativement aux délinquantes	201

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le processus d'intervention correctionnelle	8
Figure 2 : Intervenants	11
Figure 3 : Modèle logique.....	20
Figure 4 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants violents mais non inscrits	78
Figure 5 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants violents mais non inscrits	80
Figure 6 : Proportion des délinquantes aiguillées vers le programme EG mais non inscrites	82
Figure 7 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PPVF mais non inscrits	85

Figure 8 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PPVF mais non inscrits.....	87
Figure 9 : Proportion des délinquants autochtones aiguillés vers les programmes de traitement de la toxicomanie mais non inscrits.....	90
Figure 10 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers les programmes de traitement de la toxicomanie mais non inscrits	91
Figure 11 : Proportion des délinquantes aiguillées vers les PTT mais non inscrites.....	97
Figure 12 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PDS mais non inscrits	100
Figure 13 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants sexuels mais non inscrits	102
Figure 14 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquants non autochtones de sexe masculin.....	129
Figure 15 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquants autochtones de sexe masculin.....	129
Figure 16 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquantes....	130
Figure 17 : Répartition des coûts des programmes pour délinquants violents.....	164
Figure 18 : Répartition des coûts des programmes de prévention de la violence familiale	165
Figure 19 : Répartition des coûts des programmes d’acquisition de compétences psychosociales.....	166
Figure 20 : Répartition des coûts liés aux programmes pour délinquants sexuels.....	167
Figure 21 : Répartition des coûts des programmes de traitement de la toxicomanie.....	168
Figure 22 : Répartition des coûts des programmes dans la collectivité.....	169
Figure 23 : Répartition des coûts des programmes pour les délinquantes.....	170

LISTE DES ACRONYMES

AAP	Architecture d'activités de programmes
AC	Administration centrale
ACE	Analyse coût-efficacité
ADS	Questionnaire sur la consommation d'alcool
ALO	Agent de liaison autochtone
APC	Agent de programmes correctionnels
AR	Administration régionale
ARPC	Administrateur régional, Programmes correctionnels
ASC	Aire sous la courbe
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CAER	Commissaire adjoint, Évaluation du rendement
CAGC	Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle
CAOPC	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels
CD	Comité de direction
CED	Coût d'entretien d'un délinquant
CIC	Comité d'intervention correctionnelle
CIPC	Centre d'information de la police canadienne
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
DAI	Directeur adjoint, Interventions
DAST	Questionnaire sur la consommation de drogues
DC	Directive du commissaire
DEM	Date d'expiration du mandat
EG	Esprit du guerrier
EID	Évaluation initiale des délinquants
EQGV	En quête du guerrier en vous
ERVC	Évaluation du risque de violence conjugale
ERVF	Évaluation du risque de violence familiale
ESDS	Évaluation spécialisée des délinquants sexuels
ETP	Équivalent temps plein
FER	Fonction d'efficacité du récepteur
GNP	Gestionnaires nationaux de programmes
ISR	Information statistique sur la récidive
LSCMLC	Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
MGRP	Mesure générique du rendement du participant
MJ	Ministère de la Justice
PDAT	Programme pour délinquants autochtones toxicomanes
PDS	Programme pour délinquants sexuels
PDV	Programme pour délinquants violents

PGB	programme de guérison de base
PIDT	Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes
PMCA	Programme de maîtrise du comportement agressif
PMCE	Programme de maîtrise de la colère et des émotions
PNTT	Programme national de traitement de la toxicomanie
PPV	Programme de prévention de la violence
PPVF	Programme de prévention de la violence familiale
PRA	Problèmes reliés à l'alcool
PSC	Programme de suivi dans la collectivité
PTT	Programme de traitement de la toxicomanie
QIMV	Questionnaire informatisé sur le mode de vie
QIT	Questionnaire informatisé sur la toxicomanie
R et R	Programme Raisonnement et réadaptation
SAS	Système d'analyse statistique
SCC	Service correctionnel du Canada
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SED	Système d'empreintes digitales
SGD	Système de gestion des délinquants
SGRH	Secteur de la gestion des ressources humaines
SIBM	Stratégie d'intervention basée sur la motivation
SIGFM	Système intégré de gestion des finances et du matériel
SIRG	Système intégré de rapports de gestion
SPC	Suivi du plan correctionnel
SPDI	Système périmétrique de détection des intrusions
SR	Sujets retenus
USI	Unité de soutien intensif

INTRODUCTION

1.0 PROFIL DE PROGRAMMES

1.1 Contexte

Le Service correctionnel du Canada¹² (SCC) réalise des interventions structurées qui agissent sur les facteurs directement liés au comportement criminel des délinquants (SCC, 2003). Ces programmes correctionnels ont pour objectif principal d'aider les délinquants à réintégrer la collectivité en toute sécurité (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* [LSCMLC], 1992), ce qui accroît, par le fait même, la sécurité du public. Ces programmes visent divers domaines, dont le traitement des délinquants violents, la violence familiale, la lutte contre la toxicomanie, le traitement des délinquants sexuels et l'acquisition de compétences psychosociales¹³. Des programmes de suivi sont également offerts dans plusieurs de ces domaines afin d'assurer la continuité des soins et de maximiser les résultats du traitement. En outre, on a élaboré et mis en œuvre des programmes qui répondent aux divers besoins propres aux délinquants autochtones et aux délinquantes dans le but d'améliorer les résultats pour ces groupes dans plusieurs secteurs de programmes.

1.2 Politiques et lois

Aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, il incombe au SCC de mettre sur pied ces types de programmes (LSCMLC, 1992, alinéa 5b). L'article 3, l'alinéa 5b ainsi que les articles 76, 77, 79 et 80 de la LSCMLC (1992) fournissent le cadre législatif qui oriente l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien des programmes de réinsertion sociale par le Service correctionnel du Canada :

3. *Le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, [...] en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.*

¹² Le SCC est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. L'administration des peines comprend la gestion des établissements correctionnels de divers niveaux de sécurité et la supervision des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Pour plus de renseignements sur le SCC, y compris les politiques et les lois, prière de consulter le site Web, à l'adresse : <http://www.csc-cc.gc.ca>.

¹³ Les programmes sociaux, d'éducation et d'emploi sont jugés différents des programmes correctionnels. Par conséquent, ils ne font pas l'objet de la présente évaluation.

En plus du cadre législatif que fournit la LSCMLC, la *Directive du commissaire [CD] n° 726 : Programmes correctionnels* (SCC, 2003) fournit un cadre de politique qui permet au SCC de mettre en œuvre les programmes de réinsertion sociale. La politique a deux objectifs, soit d'une part, faire en sorte que les programmes correctionnels répondent aux besoins relevés chez les délinquants et favorisent la réussite de leur réinsertion sociale, et d'autre part, préserver l'intégrité des programmes correctionnels offerts aux délinquants et en assurer l'efficacité. Plus particulièrement, il est indiqué que l'affectation des délinquants à un programme correctionnel particulier doit se faire en fonction de leur plan correctionnel et des critères de sélection du programme (SCC, 2003, par. 11). Il est également énoncé que la participation des délinquants aux programmes correctionnels doit être volontaire et fondée sur un consentement éclairé (SCC, 2003, par. 12).

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan correctionnel sont également prévues par l'article 102 de la LSCMLC :

102. Le directeur du pénitencier doit veiller à ce qu'un plan correctionnel soit élaboré avec le détenu le plus tôt possible après son admission au pénitencier et qu'un suivi de ce plan soit fait avec le détenu afin de lui assurer les meilleurs programmes aux moments opportuns pendant l'exécution de sa peine dans le but de le préparer à sa réinsertion sociale à titre de citoyen respectueux des lois.

L'objet et l'exécution des programmes correctionnels sont orientés par le paragraphe 13 de la DC 726 (SCC, 2003). En particulier, les programmes correctionnels doivent a) être fondés sur la théorie et les recherches connexes (modèle empirique du changement), b) cibler les facteurs criminogènes, c) être axés sur l'acquisition de compétences, d) prendre en compte les caractéristiques particulières des délinquants de sorte que ces derniers en bénéficient autant que possible (réceptivité), e) être adaptés – quant à leur portée, intensité, durée et type de groupe – aux profils des risques et des besoins des délinquants (intensité des programmes), f) offrir une gamme continue d'interventions des établissements à la collectivité (continuité des interventions), g) inclure une description détaillée de leur contenu, h) comprendre un plan en matière de suivi et d'évaluation, et i) être dispensés en utilisant des méthodes de traitement éprouvées, dans l'environnement le moins restrictif possible sans mettre la sécurité des membres

du personnel, des délinquants et du public en péril de même qu'en conformité avec les normes approuvées.

Les programmes doivent également répondre aux différents besoins des délinquantes, des délinquants autochtones et d'autres groupes de délinquants ayant des besoins particuliers (SCC, 2003, par. 13). Ces exigences s'inscrivent dans la logique de l'article 77 de la LSCMLC (1992), qui prévoit que le SCC doit notamment, en ce qui concerne les délinquantes, offrir à ces dernières des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques et consulter régulièrement, à cet égard, les groupes compétents de défense des droits des femmes ainsi que toute personne ou groupe ayant la compétence et l'expérience appropriées. De la même manière, l'article 80 de la Loi (1992) précise que le SCC doit offrir des programmes adaptés aux besoins des délinquants autochtones.

1.3 Programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada

Les programmes correctionnels visent principalement à aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale de façon sécuritaire. Ils sont composés d'interventions qui mettent l'accent sur les nombreux facteurs qui contribuent directement au comportement criminel et il existe toute une série de programmes qui ciblent les divers besoins des délinquants. Ils sont assortis d'objectifs clairement définis, de critères de sélection des participants, d'un processus d'évaluation des progrès accomplis par les participants et d'un processus d'évaluation de l'efficacité du programme. Ils sont mis en œuvre par des agents de programmes correctionnels (APC) ou des psychologues compétents et qualifiés, et les programmes d'intensité élevée sont habituellement offerts conjointement par un APC et un psychologue. Les descriptions de programme sont présentées ci-dessous, dans les mêmes catégories que celles qui se trouvent dans l'Architecture d'activités de programmes (AAP) du SCC.

Les programmes pour délinquantes reposent sur les recherches qui s'intéressent spécialement à la situation particulière des délinquantes. Ils doivent être mis en œuvre au moyen d'une approche répondant aux divers besoins de celles-ci et traitant des problèmes de maîtrise des émotions qui sont à l'origine d'autres besoins, par exemple sur le plan du fonctionnement cognitif et du traitement de la toxicomanie.

Les programmes destinés aux délinquants autochtones sont élaborés et mis en œuvre par des sources autochtones, des Aînés par exemple, et intègrent l'enseignement de la culture et des traditions autochtones. Dans le cadre de ces programmes, non seulement on enseigne des compétences aux participants, mais on leur transmet aussi un système de valeurs à caractère sociable qui insiste sur l'importance de la famille, de la collectivité et de l'histoire.

1.3.1 Programmes pour délinquants violents

Les programmes pour délinquants violents (PDV) visent à améliorer les habiletés des participants et, ultérieurement, à réduire le risque qu'ils présentent des comportements violents dans l'avenir. Ils sont principalement axés sur l'acquisition d'habiletés et plus particulièrement sur la prévention des rechutes. Les techniques d'intervention font une large place à la maîtrise de soi, à la résolution de problèmes sociaux et à l'éducation. Il existe également des PDV conçus spécialement pour agir sur les facteurs de risque statiques et dynamiques que présentent les délinquants autochtones et les délinquantes¹⁴.

1.3.2 Programmes de prévention de la violence familiale

Les programmes nationaux de prévention de la violence familiale (PPVF) du SCC s'adressent principalement aux délinquants de sexe masculin qui ont utilisé de la violence dans leur relation de couple avec leur compagne actuelle ou d'anciennes compagnes. Ces programmes sont fondés sur le principe selon lequel la violence et les mauvais traitements infligés dans les relations intimes sont des comportements appris qui peuvent être modifiés. Ils visent à amener les participants à comprendre la dynamique de leurs relations de violence et à leur apprendre des techniques qui leur permettront de remplacer leurs comportements violents par des façons d'agir qui les aideront à établir de saines relations exemptes de violence. Par conséquent, les objectifs de traitement visent la suppression des pensées déviantes, la maîtrise des émotions, l'acquisition de compétences sociales et la maîtrise de soi dans le but de faire disparaître la violence conjugale. Il existe des PPVF de différents niveaux d'intensité (modérée et élevée), dont un destiné aux

¹⁴ Voir l'annexe A pour une description du Programme de prévention de la violence, du programme En quête du guerrier en vous et du programme Esprit du guerrier.

délinquants autochtones (Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones; PPVFA-IE)¹⁵.

1.3.3 Programmes de traitement de la toxicomanie

Les programmes de traitement de la toxicomanie (PTT) tentent de changer les comportements au moyen de renforcement, d'établissement de modèles et de jeux de rôles. Les participants acquièrent diverses habiletés, dont la résolution de problèmes, la maîtrise des émotions, des compétences sociales et des compétences interpersonnelles ou la maîtrise de soi. Les programmes de traitement de la toxicomanie sont offerts à différents niveaux d'intensité (faible, modérée et élevée) et à des sous-populations particulières (délinquants autochtones et délinquantes). Ils comprennent également des programmes de suivi en établissement et dans la collectivité¹⁶.

1.3.4 Programmes pour délinquants sexuels

Les programmes pour délinquants sexuels (PDS) se composent d'interventions thérapeutiques cognitivo-comportementales fondées sur les facteurs criminogènes et les facteurs de risque connus liés aux formes de comportements d'agression sexuelle de chaque délinquant. Ils amènent les délinquants à assumer la responsabilité de leurs actes, à reconnaître la progression de leur comportement avant et après les infractions sexuelles, à cerner les situations où ils risquent de récidiver et à élaborer des stratégies pour prévenir la récidive. En plus de la maîtrise de soi, les programmes comportent les volets suivants : distorsions cognitives, excitation et fantasmes déviants, compétences sociales, maîtrise de la colère et des émotions, empathie et sensibilisation au traumatisme des victimes. Ces programmes sont destinés aux délinquants qui ont été reconnus coupables d'un crime sexuel, à ceux qui ont été reconnus coupables d'un crime à caractère sexuel et à ceux qui ont affirmé avoir commis un crime de nature sexuelle pour lequel ils n'ont pas été condamnés. Deux programmes sont offerts à l'échelle nationale, soit le Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (PDS-IM) et le Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (PDS-IF). Il existe également des programmes d'intensité élevée

¹⁵ Voir l'annexe A pour une description des programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée de prévention de la violence familiale et du Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones du SCC.

¹⁶ Voir l'annexe A pour une description des programmes de traitement de la toxicomanie – intensités élevée, modérée et faible, ainsi que du Programme pour délinquants autochtones toxicomanes et du Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes du SCC.

élaborés dans les régions du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. Pour terminer, le SCC offre également des programmes pour délinquantes sexuelles¹⁷.

1.3.5 Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Programme Raisonement et réadaptation

Le programme Raisonement et réadaptation (R et R) est un programme correctionnel certifié d'intensité modérée par lequel les délinquants et les délinquantes acquièrent les compétences qui leur permettront de combler les déficits sociocognitifs liés à leur comportement criminel. Il vise plus précisément les domaines suivants : l'autocontrôle et la maîtrise de soi, l'égoïsme et le manque de perspective sociale, les problèmes d'affirmation de soi et les interactions sociales problématiques, le faible raisonnement critique et la pensée rigide. Le programme comprend 37 séances de groupe qui durent de deux à trois heures et 4 séances individuelles. Il est offert en établissement et dans la collectivité. Après le programme, les délinquants et les délinquantes qui présentent encore d'importants déficits sociocognitifs sont orientés vers le Programme de maintien des compétences cognitives.

Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions (PMCE) est un programme certifié d'intensité modérée destiné aux délinquants qui présentent un risque de récidive modéré ou élevé ou un potentiel de réinsertion sociale faible ou modéré, à ceux dont le comportement criminel est lié à une maîtrise inadéquate de leurs émotions, à ceux qui ont des besoins modérés ou considérables dans le domaine personnel et émotionnel et à ceux qui ont obtenu un score positif pour au moins un des indicateurs suivants : a) agressivité, b) difficulté de s'affirmer, c) piètres compétences en résolution de problèmes, d) problèmes d'hostilité, e) mauvaise gestion du stress, f) faible tolérance à la frustration, g) inquiétudes déraisonnables, h) prise de risques problématique et i) recherche de sensations fortes. Le programme est offert aux délinquants, mais il existe également une version adaptée pour les délinquantes. Le programme enseigne aux participants à corriger leurs pensées qui ont alimenté des émotions associées à leur comportement criminel. Il comprend 27 séances de groupe qui durent de deux à trois heures et 2 séances individuelles. Il est offert en établissement et dans la collectivité. Après le programme,

¹⁷ Voir l'annexe A pour une description détaillée des programmes pour délinquants sexuels du SCC.

les délinquants qui ont encore des problèmes sont orientés vers le Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions.

1.3.6 Programmes de suivi

En réponse aux problèmes logistiques rencontrés par le SCC, comme la nécessité d'établir des groupes, le placement de délinquants dans la collectivité et l'accès aux groupes ainsi que les divers besoins en programmes de suivi, un programme générique de suivi dans la collectivité a été élaboré en vue de répondre aux besoins de tous les délinquants. Ce programme se concentre sur les thèmes communs abordés par les groupes, tels que suivre un plan de prévention des rechutes et éviter les situations à risque élevé. Avant l'adoption de ce modèle générique, les délinquants avaient accès à toute une série de programmes de suivi adaptés à chaque programme et offerts autant en établissement que dans la collectivité. Chaque programme de suivi visait à réduire les risques de récidive des délinquants en maintenant les compétences acquises grâce aux différents programmes correctionnels¹⁸.

1.4 Processus d'intervention correctionnelle

Le processus d'intervention correctionnelle est structuré en trois composantes principales (voir la figure 1) :

- évaluation initiale et planification correctionnelle
- interventions auprès du délinquant
- processus décisionnel

1.4.1 Évaluation initiale et planification correctionnelle

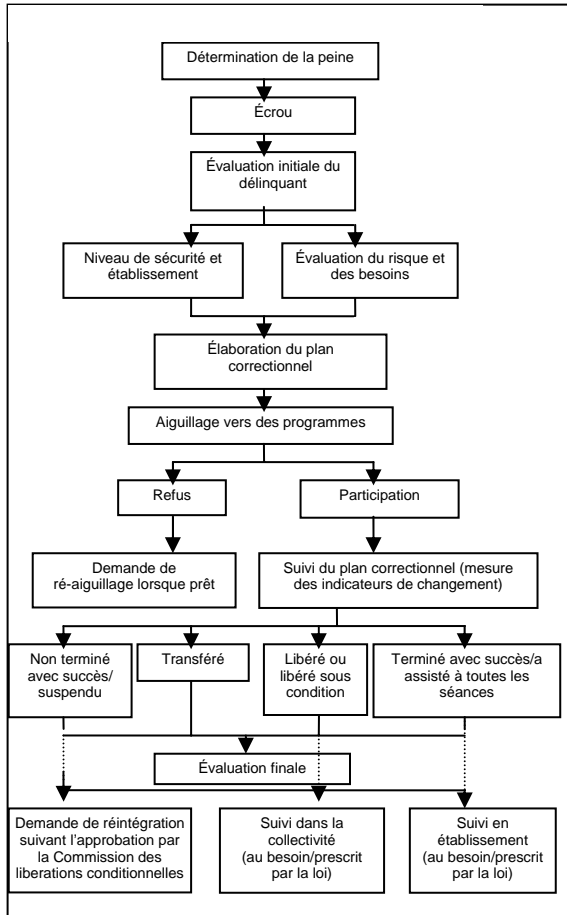
On commence à recueillir des renseignements dès l'imposition de la peine au délinquant. On procède à l'évaluation préliminaire pour recueillir des données de base sur le délinquant, évaluer ses besoins immédiats et commencer à réunir les documents essentiels. Ces documents (dossiers judiciaires, rapports d'évaluation psychologique, etc.) servent aux évaluations initiales additionnelles qui, à leur tour, sont utilisées aux fins de l'évaluation des besoins en programmes. Finalement, l'évaluation des besoins en programmes permet l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels appropriés. Elle porte principalement sur les facteurs dynamiques contributifs et permet d'établir les diverses interventions requises (programmes, intensité, autres

¹⁸ Voir l'annexe A pour une description détaillée des programmes de suivi du SCC.

activités d'intervention), l'ordre de celles-ci, l'endroit (établissement, niveau de sécurité, collectivité) et la chronologie en fonction des dates importantes (dates d'admissibilité à la libération conditionnelle). Elle offre également la possibilité de relever les indicateurs externes de changement, ce qui permet de conclure qu'un changement s'est produit.

1.4.2 Intervention

Figure 1 : Le processus d'intervention correctionnelle



Le plan correctionnel représente la feuille de route de l'intervention. Grâce à ce plan, l'évaluation des besoins facilite l'aiguillage des délinquants vers des programmes et, ultérieurement, leur inscription. En établissement, les programmes correctionnels ont pour objet d'atténuer les facteurs dynamiques contribuant au comportement criminel par la stricte application du plan correctionnel, ce qui suppose un suivi régulier des progrès accomplis par le délinquant en examinant, lors des conférences de cas, les rapports d'observation, le Registre des interventions, les rapports de participation aux programmes, les évaluations des spécialistes et le dossier disciplinaire. Grâce à ce suivi des progrès, les interventions peuvent être ajustées à

la lumière des résultats observés (assistance postpénale, entrevues, nouveaux programmes, etc.).

Les résultats de ce suivi sont consignés dans le Suivi du plan correctionnel (SPC).

Le SPC permet de suivre l'évolution du délinquant, de réévaluer son potentiel de réinsertion sociale, la pertinence de sa cote de sécurité de même que le niveau d'intervention requis et de consigner les progrès accomplis par le délinquant. Pour évaluer les progrès accomplis, il faut examiner un ensemble d'indicateurs de changement. Par « changement », il faut entendre l'acquisition de nouvelles compétences, connaissances et habiletés et d'une meilleure compréhension de son comportement. Après avoir acquis de nouvelles habiletés et

connaissances, le délinquant doit les intégrer dans son comportement. Il n'est pas toujours nécessaire d'atteindre ce niveau de changement en établissement. Si le risque est acceptable, cette assimilation des nouvelles connaissances et habiletés peut se faire dans la collectivité. Cette phase est très importante pour la protection de la société à long terme.

Après leur participation aux programmes, les délinquants doivent être aiguillés vers des programmes de suivi, au besoin. Toute exception à cette directive doit être consignée dans le plan correctionnel ou dans le SPC après consultation d'un spécialiste des programmes en question. Les programmes de suivi sont offerts en établissement et dans la collectivité. Lorsqu'un délinquant a terminé un programme, des agents de libération conditionnelle en établissement et dans la collectivité peuvent l'aiguiller vers un programme de suivi, au besoin, après avoir consulté un spécialiste des programmes en question. Le niveau de participation d'un délinquant aux programmes de suivi est établi en fonction du risque, des facteurs criminogènes et de la capacité de gérer le risque de récidive qu'il présente. Un délinquant peut suivre un programme de suivi un certain nombre de fois selon les recommandations de l'intervenant et de l'équipe de gestion des cas.

1.4.3 Décisions

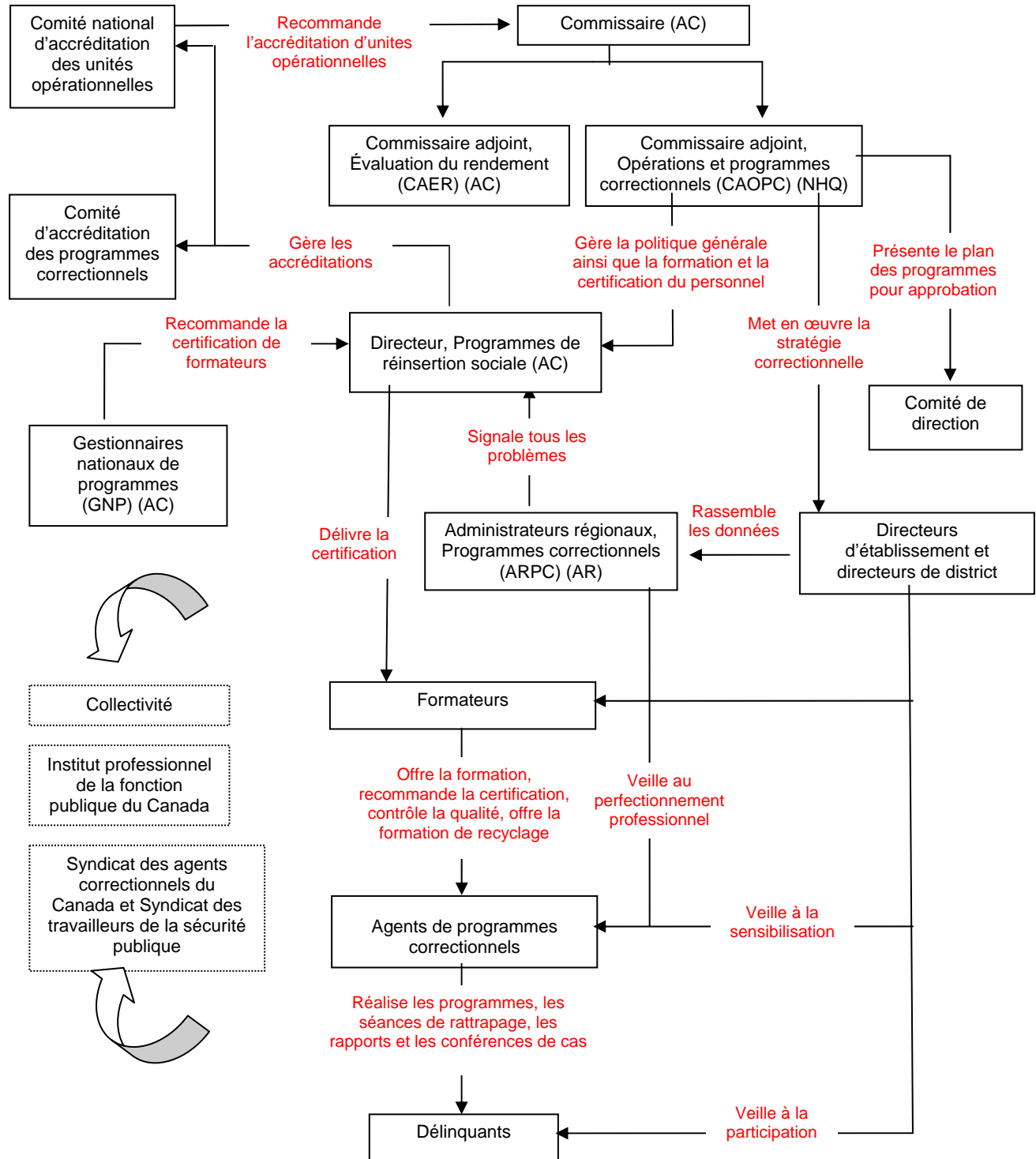
Le SPC fait partie intégrante des documents présentés à des fins décisionnelles. Tous les renseignements dont on se sert pour tracer le profil du délinquant, dresser le plan correctionnel et établir le SPC sont versés au dossier. Les décisions sont prises à des étapes clés de la peine purgée, étapes où on détermine l'endroit du placement, le transfèrement et toutes les formes de mise en liberté.

1.5 Structure de gouvernance

1.5.1 Intervenants

Le Comité de direction (CD), dont les membres sont principalement chargés de la gouvernance générale, de la planification stratégique, des politiques, de la supervision de la mise en œuvre des politiques et des processus généraux au sein du SCC, autorise l'élaboration de nouveaux programmes correctionnels sur la recommandation du commissaire adjoint des Opérations et programmes correctionnels (CAOPC; SCC, 2003, par. 6). À l'Administration centrale (AC), le CAOPC est responsable de la gestion, de la coordination et du suivi de l'élaboration et de la prestation des programmes correctionnels, de la gestion des processus d'accréditation des programmes et des unités opérationnelles, ainsi que de la formation et de la certification des formateurs et des agents de programmes correctionnels (SCC, 2003, par. 7). En outre, chacune des administrations régionales (AR) doit élaborer un plan annuel de programmes pour chaque unité opérationnelle et s'assurer que l'infrastructure requise pour la gestion et la prestation des programmes correctionnels répond aux besoins des délinquants. Les directeurs d'établissement et les directeurs de district sont chargés de l'exécution du plan annuel de programmes, de l'inscription des délinquants et de la prestation des programmes. De plus, ils doivent s'assurer que des données portant sur l'évaluation des programmes sont recueillies et peuvent être obtenues aux fins des recherches et du suivi. Chaque année et avant la mise en œuvre d'un nouveau programme, le personnel opérationnel ayant des contacts avec les délinquants doit se voir offrir des séances de sensibilisation au programme. Finalement, tous les membres du personnel qui travaillent en contact direct avec les délinquants doivent procéder à l'échange continu d'information sur la participation des délinquants aux programmes et sur leurs progrès par rapport aux facteurs criminogènes relevés (SCC, 2003, par. 10). La figure 2 présente un organigramme des responsabilités des intervenants des programmes correctionnels.

Figure 2 : Intervenants



1.6 Résultats prévus

Sur la base d'une évaluation des programmes correctionnels susmentionnés, on s'attend à ce que a) les programmes agissent sur les facteurs criminogènes du profil actuel des délinquants, b) les délinquants qui sont aiguillés vers le niveau d'intensité de programmes adapté au risque et aux besoins qu'ils présentent obtiennent des résultats correctionnels positifs dans l'établissement et la collectivité et c) les programmes soient offerts de façon efficiente et efficace sur le plan des coûts. Il importe de souligner que le présent rapport n'évalue pas la façon dont sont conçus les programmes correctionnels ni la mesure dans laquelle la prestation de ceux-ci répond aux normes jugées acceptables. Ces deux importants aspects sont évalués dans le cadre du processus d'accréditation des programmes (décrit ci-dessous). La section Portée de l'évaluation présente une liste détaillée des résultats escomptés pour chaque objectif de l'évaluation.

1.6.1 Accréditation des programmes correctionnels

Il est crucial de déterminer si les programmes sont exécutés comme prévu et si le comportement des délinquants s'améliore conformément aux attentes. Dans le but de veiller à ce que ses programmes soient conçus de façon à en maximiser l'efficacité, à ce qu'ils reposent sur des techniques des plus perfectionnées et à ce qu'ils respectent les normes d'exécution, le SCC a adopté une série de normes d'accréditation. Les programmes sont présentés à des comités d'examen composés d'experts de renommée internationale dans le domaine, qui évaluent, en fonction de huit critères, les programmes eux-mêmes et la manière dont ils sont menés à bien.

Conformément aux trois premiers critères d'évaluation, les programmes doivent prendre appui sur une base théorique. S'il est possible d'expliquer précisément, en prenant appui sur des conclusions de recherche, comment un programme devrait réussir à provoquer un changement, alors celui-ci a plus de chances d'être efficace. De plus, les programmes efficaces ciblent les problèmes directement liés à la délinquance (c'est-à-dire les facteurs criminogènes) et reposent sur des méthodes de prestation qui ont fait leurs preuves. Les quatrième et cinquième critères permettent d'évaluer des éléments fondamentaux de la conception et du contenu des programmes. Selon ces critères, les programmes doivent, d'une part, contenir un volet visant à donner aux délinquants des moyens pour les aider à éviter les activités criminelles et à s'engager dans le droit chemin, et, d'autre part, être adaptés au mode d'apprentissage et aux aptitudes des participants. Les critères six et sept se rapportent aux facteurs criminogènes des délinquants et

aux portions ultérieures de leur peine. Pour être efficace, un programme doit avoir une durée et une intensité qui conviennent à la nature et à la gravité des différents problèmes typiquement vécus par les participants. Il doit également prévoir des mesures de suivi dans la collectivité. Suivant le dernier critère, il faut faire un suivi constant des programmes et les évaluer régulièrement afin de veiller à leur intégrité.

1.7 Profil des participants aux programmes correctionnels

Le profil des participants aux programmes a été établi afin de connaître leurs caractéristiques démographiques et de cerner leurs besoins en matière de traitement. L'échantillon représente tous les délinquants qui ont été admis en vertu d'un mandat de dépôt entre 1997 et 2007 ($N = 48\ 601$).

1.7.1 Sexe et ethnicité

Les délinquants étaient en grande majorité des hommes, soit 95 % ($N = 46\ 038$) par rapport à 5 % ($N = 2\ 563$) pour les femmes. Parmi les hommes, 82 % ($N = 37\ 570$) étaient non autochtones et 18 % ($N = 8\ 183$) étaient autochtones. La proportion de femmes autochtones était légèrement supérieure à celle des hommes autochtones, en effet 26 % ($N = 647$) des délinquantes étaient autochtones et 74 % ($N = 1\ 864$) étaient non autochtones. D'autres statistiques suivront en ce qui concerne le profil des délinquants autochtones de sexe masculin, des délinquants non autochtones de sexe masculin et des délinquantes. On observe une certaine réduction des échantillons due au manque de renseignements concernant l'ethnicité, car là où il n'y avait pas de données sur cette variable, les délinquants n'étaient pas pris en compte dans les analyses plus poussées qui regroupaient les délinquants autochtones et non autochtones.

1.7.2 Durée de la peine et sécurité

Délinquants non autochtones de sexe masculin

La durée moyenne de la peine des délinquants non autochtones de sexe masculin est de 3,7 ans, si l'on exclut ceux qui ont été condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité. La majorité des délinquants, 62 % ($N = 12\ 031$), reçoivent la cote de sécurité moyenne. Les autres se voient attribuer la cote de sécurité minimale, 30 % ($N = 5\ 815$) ou la cote de sécurité maximale, 8 % ($N = 1\ 567$).

Délinquants autochtones de sexe masculin

La durée moyenne de la peine des délinquants autochtones de sexe masculin est de 3,56 ans, si l'on exclut ceux qui ont été condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité. La majorité des délinquants, 74 % ($N = 3\ 147$), reçoivent la cote de sécurité moyenne. Les autres se voient attribuer la cote de sécurité minimale, 15 % ($N = 622$) ou la cote de sécurité maximale, 11 % ($N = 477$).

Délinquantes

La durée moyenne de la peine des délinquantes est de 3,15 ans, si l'on exclut celles qui ont été condamnées à une peine d'emprisonnement à perpétuité. La majorité des délinquantes, 50 % ($N = 697$), reçoivent la cote de sécurité minimale. Les autres se voient attribuer la cote de sécurité moyenne, 43 % ($N = 601$) ou la cote de sécurité maximale, 6 % ($N = 89$).

1.7.3 Besoins en matière de programmes

Les critères d'aiguillage utilisés par le SCC pour déterminer les besoins en programmes d'un délinquant reposent sur des données le concernant, qui proviennent de son évaluation initiale, des évaluations supplémentaires effectués au moment de son admission et du CIPC. L'annexe C contient des renseignements sur l'élaboration et l'application des critères.

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Plus de délinquants non autochtones de sexe masculin ont satisfait aux critères d'aiguillage leur permettant de participer à un programme de traitement de la toxicomanie (PTT) qu'aux critères de tout autre programme. Seulement 34 % ($N = 11\ 958$) de tous les délinquants non autochtones de sexe masculin à l'étude n'ont pas rempli les critères de participation à un PTT. Les délinquants sont plus nombreux à avoir répondu aux critères du PTT d'intensité faible, à savoir 28 % ($N = 9\ 723$), qu'à ceux qui mènent au programme d'intensité modérée, 20 % ($N = 6\ 856$), et d'intensité élevée, 19 % ($N = 6\ 546$). De nombreux délinquants non autochtones de sexe masculin ont également satisfait aux critères de participation aux programmes pour délinquants violents (PDV). Près d'un tiers (23 %) de tous les délinquants de l'échantillon ont rempli les critères du Programme d'intensité élevée de prévention de la violence (PPV-IE). En ce qui concerne les délinquants qui ont répondu aux critères du Programme de prévention de la violence familiale (PPVF), ils étaient plus nombreux à avoir satisfait aux critères du PPVF d'intensité

modérée, à savoir 10 % ($N = 2\,063$), qu'à ceux du PPVF d'intensité élevée, soit 6 % ($N = 1\,274$).

Délinquants autochtones de sexe masculin

Plus de délinquants autochtones de sexe masculin ont satisfait aux critères d'aiguillage leur permettant de participer à un PTT qu'aux critères de tout autre programme. Seulement 14 % ($N = 1\,008$) de l'échantillon n'a pas rempli les critères nécessaires pour être admis à un PTT. Les délinquants autochtones sont plus nombreux à avoir répondu aux critères du Programme d'intensité élevée de traitement de la toxicomanie (PNTT-IE), à savoir 31 % ($N = 2\,289$), qu'à ceux du programme d'intensité modérée, 29 % ($N = 2\,117$), et d'intensité faible, 27 % ($N = 2\,005$). Presque la moitié de tous les délinquants autochtones ont également satisfait aux critères du PPV d'intensité élevée, soit 44 % ($N = 3\,590$). En ce qui concerne les délinquants qui ont répondu aux critères du PPVF, ils étaient plus nombreux à avoir satisfait aux critères du PPVF d'intensité modérée, à savoir 18 % ($N = 802$), qu'à ceux du PPVF d'intensité élevée, soit 14 % ($N = 595$). En dernier lieu, un quart des délinquants autochtones ont rempli les critères requis pour participer aux PDS.

Délinquantes

Une forte proportion de délinquantes a satisfait aux critères d'un PTT. Environ un tiers d'entre elles ont été classées dans un programme d'intensité élevée, à savoir 35 % ($N = 762$), alors qu'elles étaient moins nombreuses à être classées dans les programmes d'intensité modérée, 16 % ($N = 338$), et d'intensité faible, 21 % ($N = 452$). En se basant sur les critères du tout nouveau PDV s'adressant aux femmes, 7 % ($N = 186$) des délinquantes étaient classées dans le programme de prévention de la violence d'intensité élevée.

1.8 Dépenses

Le tableau ci-dessous présentent les dépenses totales liées aux programmes correctionnels pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007. Les dépenses totales comprennent les crédits salariaux attribués aux administrateurs des programmes et les crédits destinés à l'exploitation des programmes et à la gestion du matériel.

Tableau 1 : Dépenses totales – Programmes correctionnels

	Exercice 2005-2006	Exercice 2006-2007
	Dépenses	Dépenses
Tous les programmes¹⁹	53 232 479 \$	52 309 418 \$
Programmes correctionnels²⁰	26 345 107 \$	25 947 480 \$
Programmes pour délinquants sexuels²¹	4 746 022 \$	4 391 955 \$
Programme national d'intensité modérée pour délinquants sexuels	922 580 \$	618 471 \$
Programme national d'intensité élevée pour délinquants sexuels	-	-
Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels	170 852 \$	72 485 \$
Programme de suivi pour délinquants sexuels	307 870 \$	471 061 \$
Programmes de prévention de la violence familiale	2 330 671 \$	2 420 430 \$
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale	553 869 \$	575 032 \$
Programme de suivi en prévention de la violence familiale	50 676 \$	1 816 \$
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale	506 926 \$	549 783 \$
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones	0 \$	0 \$
Programmes d'acquisition de compétences psychosociales	4 489 750 \$	4 483 922 \$
Programme Raisonnement et réadaptation (interrompu cette année)	2 494 164 \$	2 182 093 \$
Programme de maintien des compétences cognitives	268 890 \$	192 700 \$
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	1 226 090 \$	1 403 973 \$
Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions	30 639 \$	20 106 \$
Programme Cercles de changement	54 \$	36 537 \$
Programme de guérison de base pour Autochtones	189 784 \$	358 337 \$
Programmes correctionnels dans la collectivité	1 359 201 \$	1 248 248 \$
Programme Contrepoint	1 184 936 \$	925 865 \$
Programme de suivi dans la collectivité	174 265 \$	322 383 \$
Programmes pour délinquants violents	3 866 253 \$	3 300 786 \$
Programme de prévention de la violence	1 546 764 \$	1 311 349 \$
Programme En quête du guerrier en vous – intensité élevée	42 834 \$	116 751 \$

¹⁹ L'entrée « Tous les programmes » comprend tous les éléments qui figurent sous l'entrée « Programmes correctionnels » ainsi que les programmes d'éducation et de perfectionnement personnel.

²⁰ Les programmes correctionnels comprennent tous les programmes ciblant les facteurs criminogènes, tels que les programmes correctionnels dans la collectivité, les programmes ethnoculturels, les programmes de traitement de la toxicomanie, les programmes pour délinquants sexuels, les programmes d'acquisition de compétences psychosociales, les programmes de prévention de la violence, les programmes pour délinquantes et les programmes pour Autochtones.

²¹ Ces lignes englobent tous les programmes de la catégorie, mais seuls les programmes choisis aux fins de l'évaluation figurent dans les subdivisions ultérieures. Ainsi, le total indiqué pour chaque catégorie est supérieur à la somme des sous-éléments donnés plus bas.

INTRODUCTION : PROFIL DE PROGRAMMES

Programme Esprit du guerrier	523 604 \$	505 848 \$
Programmes de traitement de la toxicomanie	6 991 937 \$	7 499 484 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée	1 717 724 \$	2 003 417 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée	2 349 381 \$	2 777 941 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible	821 997 \$	591 348 \$
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi	773 657 \$	793 306 \$
Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes	784 690 \$	642 698 \$
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	75 911 \$	95 270 \$
Programmes pour délinquantes	622 771 \$	546 149 \$
Programme de prévention des rechutes pour délinquantes	160 790 \$	109 757 \$

1.9 Modèle logique

Le modèle logique est une représentation schématique des éléments essentiels qui sont évalués (Posovac et Carey, 1992). Il définit la philosophie et les aspects importants qui sous-tendent les programmes correctionnels (voir la figure 3).

1.9.1 Activités et extrants

Le modèle logique présente les activités au moyen desquelles les intervenants s'efforcent d'atteindre les objectifs de la stratégie. Quatre activités sont essentielles pour le respect des exigences de la stratégie des programmes.

Les activités de la stratégie des programmes correctionnels se répartissent en deux volets, à savoir les activités visant les délinquants et les activités visant les APC. Les premières commencent par l'évaluation initiale des délinquants (EID), à la suite de laquelle, le cas échéant, les délinquants font l'objet d'une évaluation spéciale des risques (p. ex. évaluation de la toxicomanie ou de la violence familiale). Selon les résultats de ces évaluations, les délinquants sont aiguillés vers un ou plusieurs programmes par le Comité d'intervention correctionnelle (CIC). L'aiguillage vers des programmes dépend également du degré de priorité qu'accorde chaque unité opérationnelle aux besoins des délinquants. Le produit de ces activités est le nombre d'aiguillages vers des programmes, lesquels sont effectués en fonction du risque et des besoins que présentent les délinquants ainsi que du niveau d'intensité que l'on juge opportun pour eux.

Les activités visant les APC comprennent la sélection et la formation des APC, ainsi que la formation continue et la formation de recyclage en vue de leur certification. L'extrant résultant de cette formation est le nombre d'APC qualifiés pour mettre en œuvre les programmes correctionnels.

1.9.2 Résultats

Les résultats sont les changements attribuables à la participation aux activités. Comme l'illustre le modèle logique (voir la figure 3), ils sont classés en quatre catégories : immédiat, à moyen terme, à long terme et ultime.

Résultats immédiats

Le résultat immédiat de la formation des APC et de l'aiguillage des délinquants vers des programmes est la participation à des programmes correctionnels mis en œuvre par des APC qualifiés. Pour les délinquants qui ne sont pas prêts à participer à des programmes, il est possible de prendre part à des activités (p. ex. technique d'entrevue motivationnelle ou programme de guérison de base) qui ont pour objet de les y préparer.

Résultats à moyen terme

Les résultats à moyen terme, qui reposent sur le principe que les délinquants terminent un programme, que ce soit dans l'établissement ou la collectivité, seront également mesurés dans le cadre de l'évaluation. Le premier des résultats à moyen terme consiste en la satisfaction des besoins dynamiques ciblés des délinquants, ce qui comprend l'acquisition de compétences cognitives et sociales, la compréhension du cycle de délinquance et la capacité de l'expliquer, une gestion et une compréhension améliorées des émotions ainsi que la capacité d'expliquer et d'utiliser les connaissances acquises. En outre, on évaluera un plus grand nombre de décisions positives en matière de libération discrétionnaire, qui auront été prises grâce à la réduction des risques. La sécurité accrue dans les établissements et la collectivité pour les délinquants et les employés du SCC, comme l'indique la diminution des incidents, représente le dernier résultat à moyen terme qui sera examiné.

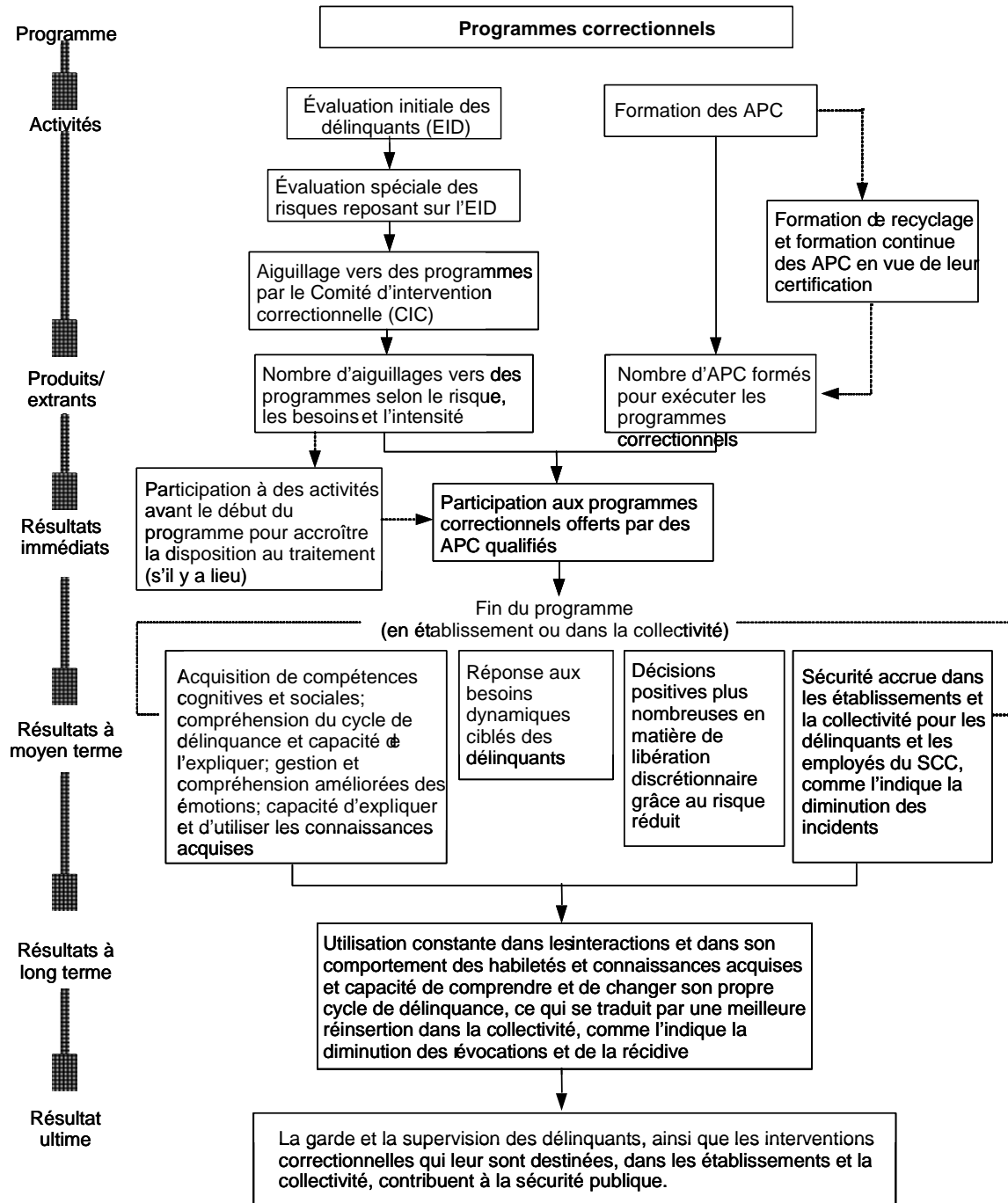
Résultats à long terme

Les résultats à long terme qui doivent être évalués sont l'utilisation constante et généralisée dans les interactions des compétences et connaissances acquises et la capacité de comprendre et de changer son propre cycle de délinquance. L'adoption de ces nouveaux comportements se traduit par une meilleure réinsertion dans la collectivité, comme l'indique la diminution des révocations et de la récidive. Le fait qu'un délinquant ou une délinquante utilise ses compétences et connaissances de façon plus constante et plus générale, et pas seulement dans des situations particulières, distingue les résultats à long terme des résultats à moyen terme. Cette utilisation constante des compétences favorise une réinsertion globale des délinquants dans la collectivité.

Résultat ultime

Le résultat ultime de la stratégie des programmes correctionnels consiste en l'hébergement et la réinsertion sociale efficace et en toute sécurité des délinquants dans les collectivités canadiennes.

Figure 3 : Modèle logique



2.0 MÉTHODE D'ÉVALUATION

2.1 Portée de l'évaluation

La Direction de l'évaluation du SCC a procédé à l'évaluation, et la Division des programmes de réinsertion sociale ainsi que la Direction de la recherche du SCC en ont revu différentes parties. Cette évaluation ciblée a été réalisée dans le but de faciliter la prise de décisions concernant les dispositions futures des programmes et a porté sur le succès, le rapport coût-efficacité, la pertinence ainsi que sur les effets imprévus. Le modèle d'évaluation (voir l'annexe B) présente les principaux résultats, indicateurs de rendement, analyses et sources de données pour chaque objectif de l'évaluation.

Au début de la présente évaluation, on a établi les résultats escomptés suivants pour chaque objectif de l'évaluation :

Objectif n° 1 : Pertinence

1. Des modifications ont été apportées aux programmes en fonction du changement de profil du délinquant.
2. Les programmes sont conçus pour prévenir les difficultés qui peuvent surgir des prochaines lois.

Objectif n° 2 : Mise en œuvre des programmes

1. Les délinquants qui ont des besoins définis sont aiguillés vers les programmes recommandés.
2. Les délinquants qui ont des besoins définis sont inscrits aux programmes recommandés.
3. La participation à des programmes accrédités est corrélée avec de meilleurs résultats, par rapport à la participation à des programmes non accrédités.

Objectif n° 3 : Succès (efficacité et efficience)

1. Les programmes correctionnels renforcent les croyances et les attitudes positives à l'égard des objectifs de traitement.
2. La participation à des programmes réduit l'implication des délinquants dans des incidents mineurs et majeurs en établissement.
3. Les délinquants qui participent à des programmes sont réputés être plus faciles à gérer dans la collectivité et, par conséquent, ont plus de chance de se voir accorder une libération discrétionnaire par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).
4. Les délinquants ayant participé à des programmes qui répondent à leurs besoins :
 - a. ont plus de chances de rester dans la collectivité plus longtemps;

- b. sont moins nombreux à être réincarcérés en raison d'une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté;
 - c. sont moins souvent réincarcérés pour avoir commis une nouvelle infraction;
 - d. ont plus de chances de terminer leur peine;
 - e. ont plus de chances de rester dans la collectivité au-delà de la fin de leur peine.
6. Il y a suffisamment d'APC et d'APC autochtones pour réaliser les éléments obligatoires des programmes correctionnels dans chaque unité opérationnelle.
 7. Les ressources en formation sont judicieusement affectées au personnel, si bien que ce sont des employés qualifiés qui exécuteront les programmes offerts aux délinquants.
 8. La formation des APC est répétitive de sorte que des modules génériques de prestation de programmes sont reproduits dans de nombreux cours de formation portant sur des programmes particuliers.
 9. Il serait plus efficace d'offrir aux délinquants des programmes au contenu intégré avant même qu'ils ne participent à des modules propres à un programme.

Objectif n° 4 : Rapport coût-efficacité

1. Les dépenses engagées dans les programmes correctionnels donnent des résultats positifs dans les établissements comme dans la collectivité et se traduisent par des gains financiers.

2.2 Composition de l'échantillon

2.2.1 Groupes d'étude pour les analyses quantitatives

Dans le but d'analyser les différences qui existent entre les groupes sur le plan des résultats en établissement et dans la collectivité, on a utilisé les données du Système de gestion des délinquants du SCC afin de relever les programmes vers lesquels avaient été aiguillés les délinquants pour un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale admis pour une première période d'emprisonnement entre 1997 et 2007 (N = 48 601). Par la suite, deux groupes ont été créés, soit un groupe de sujets retenus qui ont participé à divers degrés à un programme correctionnel vers lequel ils avaient été aiguillés, et un groupe témoin composé de délinquants qui avaient été aiguillés vers un programme auquel ils n'ont pas participé. Ces deux groupes sont décrits ci-dessous.

Groupe de sujets retenus

À des fins d'analyse, un groupe de sujets retenus se compose de trois sous-groupes, à savoir les délinquants qui ont terminé le programme, ceux qui ne l'ont pas terminé (pour des questions de gestion de la population carcérale) et ceux qui l'ont abandonné. Ces trois sous-groupes sont présentés de façon détaillée ci-dessous.

Délinquants qui ont terminé le programme

Réussite. Le délinquant a terminé le programme, sa participation a été jugée acceptable et il semble avoir tiré profit du traitement, comme il est consigné dans le rapport d'évaluation finale du programme.

Participation à toutes les séances. Le délinquant a terminé le programme, mais il ne semble pas avoir tiré profit du traitement. Ce statut donne généralement lieu à une évaluation finale négative de la participation du délinquant au programme, ou à une indication que le délinquant n'est pas parvenu à prouver qu'il avait intégré toutes les compétences visées par le programme.

Échec. Ce statut désignait autrefois le délinquant qui avait participé à toutes les séances, mais qui ne semblait pas avoir tiré profit du traitement (voir ci-dessus).

Délinquants qui n'ont pas terminé le programme (pour des questions de gestion de la population carcérale)

Transféré. Le délinquant a été transféré à l'extérieur de son établissement, mais immédiatement avant son transfert, il avait été inscrit à un programme auquel il a effectivement participé. Comme le programme n'a jamais été terminé, *transféré* indiquera le statut de la participation du délinquant. Ce statut s'applique également dans la collectivité, lorsqu'un délinquant est transféré à un autre bureau ou lieu de surveillance et que sa participation au programme est interrompue par le transfert de la surveillance.

Transfert d'inscription. Le délinquant est inscrit ou temporairement réinscrit à un programme qu'il quitte définitivement pour participer à un autre programme au sein du même établissement.

Date d'expiration du mandat (DEM) atteinte. La DEM d'un délinquant survient pendant que celui-ci participe à un programme.

Libéré. Le délinquant a été inscrit à un programme qu'il a suivi jusqu'au moment où il a obtenu sa mise en liberté dans le cadre d'une semi-liberté, d'une liberté conditionnelle totale ou d'une libération d'office.

Réinscrit temporairement. Le délinquant a quitté le programme qu'il suivait pour participer à un autre programme pour une brève période de temps, tout en ayant l'intention de revenir à son programme initial.

Programme annulé. Le délinquant participait à un programme qui a été annulé pendant qu'il le suivait. L'annulation du programme est due à des circonstances indépendantes de la volonté du délinquant.

Libéré sous condition. Ce statut désignait autrefois le délinquant qui était inscrit à un programme et qui était mis en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale pendant qu'il suivait le programme.

Délinquants qui ont abandonné le programme

Incomplet. Le délinquant participait à un programme, mais ne l'a pas terminé ou a été renvoyé de celui-ci. Ce statut s'applique généralement lorsqu'un délinquant est placé en isolement ou est renvoyé du programme pour une infraction non liée au programme, ou qu'il doit comparaître devant un tribunal ou se présenter à un hôpital à l'extérieur de l'établissement. Il s'applique également aux délinquants sous surveillance dans la collectivité qui n'ont pas terminé leur programme à cause de la suspension de leur liberté sous condition pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur participation au programme.

Suspendu. Le délinquant était inscrit au programme et n'y sera pas réadmis sans une nouvelle décision de placement prononcée par le Comité des programmes. Ce statut fait habituellement référence à des problèmes disciplinaires qui surgissent pendant le programme, ou est utilisé quand le délinquant ne répond pas aux normes et aux attentes du programme, notamment sur le plan de la participation et du comportement. Il comprend également les délinquants qui abandonnent le programme.

Suspension en attente. Ce statut s'appliquait autrefois au délinquant dont la participation à un programme faisait l'objet d'un examen par le Comité d'inscription aux programmes, à la suite de la décision de l'intervenant de suspendre la participation du délinquant au programme. Ce statut provisoire se soldait par une suspension ou une suspension temporaire.

Suspension temporaire. Ce statut s'appliquait autrefois au délinquant dont la participation au programme avait été suspendue, à la condition que le délinquant réintègre le programme après une période de temps convenue. Ce statut a depuis été remplacé par le statut *réinscrit temporairement* (statut défini à la page précédente) qui indique que le délinquant a commencé un programme qu'il suit activement, tout en ayant l'intention de revenir à son programme initial.

Groupes témoins

On a établi des groupes de délinquants afin de faciliter la comparaison des résultats obtenus dans les établissements et dans la collectivité, tout en tenant compte du temps, du risque et des possibilités. Les groupes témoins peuvent avoir été différents d'un programme à l'autre.

Inscription annulée

Les premiers candidats qui ont été regroupés en vue d'établir des comparaisons avec le groupe de sujets retenus sont ceux dont la demande de programme ou l'aiguillage vers un programme ont été traités par le Comité d'inscription aux programmes (ou l'équivalent) et qui figuraient sur une liste d'attente pour le programme en question. Avant de les faire participer réellement au programme, on a pris la décision de ne pas procéder à leur inscription au programme. Les analyses statistiques intégraient des mesures de contrôle qui tiennent compte des facteurs de risque et de possibilité statiques et dynamiques. Les données ont été ventilées selon le sexe et, dans le cas de la population masculine, selon que les délinquants étaient autochtones ou non. Par conséquent, lorsqu'on établissait des comparaisons pour les délinquants non autochtones de sexe masculin, les délinquants autochtones de sexe masculin et les délinquantes, les groupes témoins utilisés avaient toujours les mêmes caractéristiques que les groupes à l'étude. On a également employé des méthodes statistiques qui tiennent compte du temps, du risque et des possibilités.

Groupes appariés

On a procédé à des comparaisons un à un pour les échantillons de petite taille ou pour ceux au sein desquels la majorité des délinquants aiguillés vers un programme s'y étaient inscrits. Cette technique a servi à l'analyse du PDV s'adressant aux femmes (Esprit du guerrier; EG) et du PTT pour les femmes (Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes; PIDT). Les groupes ont été comparés en fonction des facteurs de risque statiques et dynamiques, dont le risque global, l'ensemble des besoins en emploi et en éducation, la situation familiale et conjugale, les fréquentations, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, les émotions et les attitudes personnelles relevés dans l'EID²², de même qu'en fonction de l'âge à l'admission et de la durée de la peine.

²² Voir la section sur les mesures pour une description du processus d'EID.

2.3 Sources de données

2.3.1 Données informatisées

Les données concernant les admissions dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt, enregistrées entre le 1^{er} janvier 1997 et le 15 novembre 2007 ($N = 48\,264$), ont été tirées de la base de données automatisée SGD du SCC. L'échantillon était composé de 78 % ($N = 37\,570$) de délinquants non autochtones de sexe masculin, de 17 % ($N = 8\,183$) de délinquants autochtones de sexe masculin et de 5 % ($N = 2\,511$) de délinquantes. Il est à noter qu'en raison de la longue période à l'étude, les individus qui ont été condamnés à plusieurs reprises peuvent figurer plus d'une fois dans les données.

Les principales données concernant l'information financière ayant servi à l'analyse du rapport coût-efficacité ont été tirées du Système intégré de rapports de gestion (SIRG) du SCC.

2.3.2 Principales sources des données qualitatives

On a recueilli des renseignements auprès des individus et des groupes considérés comme étant les principaux intervenants tel que le définit la DC 726 (SCC, 2003). En tout, 242 intervenants ont été interrogés.

Des intervenants des établissements des cinq régions (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique) ont été interrogés, en plus du personnel des bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité et des AR. Les employés ont indiqué qu'ils occupaient leur poste actuel depuis au moins un mois et au plus 32 ans et la durée moyenne s'établit à 5,68 ans ($\acute{E}T = 5,97$). Le tableau 2 présente le nombre de répondants, par lieu et par région.

Tableau 2 : Nombre de répondants (membres du personnel), selon le lieu et la région

Lieu	Région					Total
	Pacifique	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique	
Établissement	34	26	30	36	41	167
Collectivité	8	10	7	10	11	46
AR	4	4	3	6	6	23
Non précisé	2		1		1	4
Total	48	40	41	52	59	240

Remarque : Deux répondants (0,8 %) n'ont précisé ni le lieu ni la région où ils se trouvaient.

Les intervenants des bureaux régionaux (9,7 %, $N = 23$) comprennent les gestionnaires régionaux des programmes ($N = 17$), les administrateurs régionaux des Programmes correctionnels ($N = 3$) et les sous-commissaires adjoints ($N = 3$).

On a interrogé tout un éventail d'intervenants d'établissements correctionnels (70,5 %, $N = 167$), dont les plus nombreux étaient les agents de libération conditionnelle ($N = 48$), les agents de programmes correctionnels/intervenants ($N = 46$), les gestionnaires de programmes ($N = 13$), les directeurs adjoints des Interventions ($N = 13$), les gestionnaires de l'Évaluation et des interventions ($N = 9$), les Aînés ou conseillers spirituels ($N = 7$) de même que les psychologues et psychothérapeutes ($N = 7$).

Les répondants dans la collectivité (19,0 %, $N = 46$) étaient composés d'agents de libération conditionnelle ($N = 25$), d'agents de programmes correctionnels/intervenants ($N = 10$), de responsables d'agents de libération conditionnelle ($N = 7$), de gestionnaires de programmes ($N = 5$), d'agents de gestion des cas ($N = 2$), d'un psychologue ($N = 1$) et d'un superviseur de gestion des cas ($N = 1$).

2.3.3 *Autres sources de données*

Les éléments qui ont été examinés aux fins des différentes parties de l'évaluation sont les suivants :

- Lignes directrices des programmes nationaux du SCC
- Instructions permanentes visant les programmes correctionnels
- Directives du commissaire (DC) à l'égard des programmes correctionnels
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)
- Description détaillée des programmes fournie par la Division des programmes de réinsertion sociale
- Renseignements fournis par les employés du SCC à l'équipe de l'évaluation
- Documents fournis par les détenus à l'équipe de l'évaluation²³
- Littérature concernant la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes correctionnels.

²³ L'équipe de l'évaluation a accepté les observations écrites de certains employés et de certains détenus qui ne voulaient pas accorder d'entrevue, mais qui désiraient néanmoins donner leur opinion, et a intégré ces observations en établissant des thèmes correspondant aux données qualitatives recueillies à l'aide des guides d'entrevue.

2.4 Mesures

2.4.1 Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale

On évalue les besoins en programmes d'un délinquant afin de déterminer à quel programme correctionnel, et à quel niveau d'intensité, il devrait participer. L'aiguillage vers des programmes correctionnels repose sur plusieurs activités et outils d'évaluation, dont :

- une entrevue avec le délinquant,
- des outils objectifs pour évaluer les indicateurs statiques et dynamiques,
- des évaluations spéciales effectuées en même temps que l'évaluation initiale (p. ex. des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale) en vue de l'aiguillage vers des programmes visant notamment le traitement de la toxicomanie, la prévention de la violence familiale, le traitement des délinquants violents et le traitement de la délinquance sexuelle.

La section suivante présente une description détaillée des évaluations supplémentaires utilisées dans le cadre des programmes ciblés.

Programme de traitement de la toxicomanie

Comme le prévoit l'Instruction permanente 700-04 (art. 34), lorsqu'un délinquant remplit un ou plusieurs critères qui révèlent de possibles problèmes de toxicomanie, il doit faire l'objet d'évaluations supplémentaires portant sur ce problème. Les résultats de ces évaluations servent alors à aiguiller le délinquant vers le niveau d'intensité de programme approprié. Au sein du SCC, le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV) et son successeur, le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT), servent à aiguiller les délinquants vers les programmes de traitement de la toxicomanie.

Guide sur le répertoire du Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes (QIMV; Robinson, Fabiano, Poporino, Millson et Graves, 1992)

Le QIMV est un questionnaire informatisé qui comporte plus de 600 énoncés qui permettent d'évaluer la toxicomanie chez les délinquants. Il examine divers facteurs liés à la toxicomanie, dont la santé physique, la santé mentale, l'alimentation, le fonctionnement en famille et en société, l'éducation et l'emploi, les types de comportement criminel, les traitements reçus dans le passé ainsi que la volonté de suivre de nouveaux traitements. Ce questionnaire existe en français et en anglais (Weekes, Vanderburg et Millson, 1995), il a été utilisé auprès de délinquants autochtones (Vanderburg, Weekes et Millson, 1994). Des délinquantes ont été soumises à

certaines de ses sections importantes (Lightfoot et Hodgins, 1988). Des études de validité ont établi la grande validité des critères utilisés pour le QIMV (p. ex. Robinson et Millson, 1991; Beal, Weekes, Millson et Eno, 1997; Weekes, Moser et Langevin, 1997).

Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT)

À la suite de consultations menées auprès du personnel sur le terrain et d'un groupe d'experts internationaux en matière d'accréditation, la Division des programmes de réinsertion sociale du SCC a élaboré un nouveau système d'évaluation afin de remplacer le QIMV, instrument difficile d'emploi. En 1999, le QIT a été lancé, mis à l'essai sur le terrain et parachevé par le Centre de recherche en toxicomanie. Instrument dont les 288 énoncés sont formulés dans les deux langues officielles et sont assortis d'enregistrements audio, le QIT évalue la toxicomanie dans sept domaines : a) gravité du problème d'alcool, b) gravité du problème de drogue, c) tendances de consommation, d) lien avec le comportement criminel, e) toxicomanie des parents, f) participation antérieure à un programme et g) volonté de suivre un traitement. Des recherches ont révélé que le QIT permet de bien déterminer quels cas doivent être dirigés vers les PTT (Kunic et Grant, 2006). En particulier, les délinquants dont le niveau de gravité de la toxicomanie était à la hausse, d'après le QIT, présentaient davantage de facteurs criminogènes, selon l'évaluation initiale des délinquants (EID), avaient des antécédents criminels plus lourds, comme en témoignent leurs cotes plus élevées au chapitre des facteurs de risque statiques, et avaient plus de chances de récidiver, d'après l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1). Étant donné la période que couvre la présente évaluation, les données provenant tant du QIMV que du QIT sont utilisées pour évaluer les besoins en programmes de traitement de la toxicomanie.

Programme de prévention de la violence familiale

Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC; Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1995)

Lorsqu'un délinquant remplit les critères de l'Évaluation du risque de violence familiale (ERVF), son agent de gestion des cas procède à l'ERVC. Les résultats de cette évaluation permettent de déterminer si le niveau de risque du délinquant est faible, modéré ou élevé. L'ERVC s'est avérée un outil précieux pour les agents de gestion des cas qui formulent des recommandations concernant la participation aux programmes de prévention de la violence familiale, les visites familiales privées et les mises en liberté (Gitzel, 1997). Ainsi, les

délinquants qui présentent un risque faible selon l'ERVC doivent être aiguillés vers un programme de sensibilisation à la violence familiale, alors que ceux qui présentent un risque modéré ou élevé doivent être respectivement aiguillés vers le programme d'intensité modérée et le programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale.

Programmes pour délinquants violents

Information statistique sur la récidive (ISR; Nufield, 1982)

L'ISR combine 15 éléments dans un système actuariel d'évaluation qui mesure la probabilité de récidive dans les trois années qui suivent la mise en liberté. Chacun de ces éléments est statique et contient des renseignements sur l'infraction la plus récente, l'âge au moment de l'admission, les incarcérations précédentes et les antécédents de violence du délinquant. Douze de ces quinze éléments portent sur ses antécédents criminels et les trois autres concernent son état matrimonial, le nombre de personnes qu'il a à sa charge et sa situation d'emploi au moment de son arrestation. La somme des points obtenus pour l'ensemble des éléments de l'ISR varie de -30 (faible risque) à 28 (risque élevé). Un coefficient de pondération négatif a été appliqué aux éléments de l'ISR, où les nombres plus petits indiquent un plus grand risque. Selon des études prévisionnelles, l'ISR permet de prévoir la récidive générale (Wormith et Goldstone, 1984; Bonta, Harman, Hann et Cormier, 1996; Kroner et Loza, 2001; Mills, Loza et Kroner, 2003; Mills, Kroner et Hemmati, 2004). L'évaluation du risque établie d'après l'Échelle d'ISR aide à aiguiller le délinquant vers le niveau d'intensité approprié du PDV.

Programme pour délinquants sexuels

Évaluation spécialisée des délinquants sexuels (ESDS)

Les délinquants suivants doivent être soumis à une ESDS : a) les délinquants qui purgent actuellement une peine pour une infraction sexuelle, b) les délinquants qui ont des antécédents d'infractions sexuelles et c) les délinquants dont les infractions à l'origine de la peine actuelle ou les antécédents criminels comportent des infractions sexuelles, que ces infractions aient donné lieu à des condamnations ou non. L'ESDS doit porter sur les antécédents d'infractions sexuelles et l'évolution du comportement sexuel, les préférences sexuelles, les attitudes, les distorsions cognitives, les compétences sociales, les antécédents médicaux, les psychopathies, les résultats des évaluations antérieures, les résultats des traitements antérieurs, d'autres renseignements concernant le délinquant, le niveau de risque mesuré à l'aide de l'échelle Statique-99 (Hanson et

Thornton, 2003), une évaluation structurée des facteurs de risque dynamiques au moyen d'instruments d'évaluation actuarielle des facteurs de risque, dont la fidélité et la validité sont confirmées (STABLE, Hanson et Harris), d'autres évaluations que peut demander le psychologue, conformément aux normes d'évaluation établies dans la collectivité et une évaluation claire du besoin de suivre un programme pour délinquants sexuels. L'aiguillage du délinquant vers un PDS d'une intensité particulière doit reposer sur les résultats de l'ESDS.

2.4.2 Mesure d'évaluation des besoins en programmes

Les critères des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale des délinquants, mentionnés ci-dessus, ont été reproduits et, au besoin, établis approximativement aux fins de la présente évaluation à l'aide de données informatisées. On a procédé ainsi afin de déterminer si les délinquants qui répondaient aux critères d'aiguillage d'un programme correctionnel donné étaient effectivement aiguillés vers ce programme et si les délinquants qui remplissaient les critères du programme auquel ils étaient inscrits obtenaient de meilleurs résultats en établissement et dans la collectivité, par rapport à ceux qui ne satisfaisaient pas aux critères du programme, mais qui y étaient néanmoins inscrits. Les données ont été tirées des sources informatisées disponibles, dont le SGD et le système du CIPC. Pour chaque programme, on présente en détail en annexe C les critères d'aiguillage et les sources de données utilisés pour déterminer si un délinquant y répond.

2.4.3 Évaluation des croyances et des attitudes faite avant et après la participation au programme

Mesure générique du rendement du participant (MGRP; Stewart, 2005)

La MGRP mesure le succès du traitement en comparant les résultats des évaluations effectuées avant et après le traitement. Il repose sur un système de cotation utilisé dans un certain nombre de programmes et de situations cliniques qui permet à l'intervenant d'évaluer systématiquement les progrès du participant par rapport aux objectifs de l'intervention. Une version de la MGRP utilisée par le SCC s'est révélée avoir de bonnes propriétés psychométriques, ce qui indique que l'outil est fiable (Hogue, 1993; 1994). L'évaluation repose sur des indicateurs de comportement, tels que la qualité de la participation du délinquant à des jeux de rôle et à des exercices en groupe, la qualité des devoirs ainsi que des signes de développement et de mise en pratique des compétences (voir l'annexe E).

2.4.4 Coût d'entretien d'un délinquant (CED)

Le calcul du CED tient compte des salaires et des dépenses de fonctionnement actuels, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes publics de 2006-2007, ce qui comprend les contributions aux avantages sociaux des employés, à l'exclusion du paiement rétroactif des augmentations de salaire par rapport aux années précédentes pour les nouvelles conventions collectives. Il exclut également les dépenses en immobilisations et les dépenses relatives à CORCAN (organisme de service spécial). On a procédé à une répartition des coûts des services communs (p. ex. personnel, finance, gestion du matériel) et d'autres services partagés (p. ex. aliments, services publics) entre certains établissements adjacents (p. ex. Westmorland/Dorchester, complexe Laval, Joyceville/Pittsburgh). En outre, plusieurs frais centraux (p. ex. le régime d'avantages sociaux des employés, le coût du contrat d'entretien du Système périmétrique de détection des intrusions – SPDI, les coûts de formation pour CORCAN, les vêtements des détenus et les uniformes des agents ainsi que les coûts de formation au Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle – CAGC) ont été répartis entre les différents établissements.

2.4.5 Rapport coût-efficacité

L'efficacité des programmes a été évaluée en imputant des dépenses aux diverses activités liées aux programmes correctionnels. On a établi des mesures afin de quantifier le nombre et le type d'entrées et de sorties pour un programme donné et d'évaluer un aspect de l'efficacité en comparant le nombre d'entrées au nombre de sorties, ventilées selon le type, et ce pour des périodes de temps données. L'évaluation des activités a également tenu compte des différents types de sortie (fins de programme) à l'intérieur de la période examinée. Afin de résumer l'information et l'interprétation, l'équipe de l'évaluation a regroupé les types de fin de programme en trois catégories qui définissent le groupe de sujets retenus, à savoir a) achèvement du programme, b) abandon du programme et c) gestion de la population. La première catégorie comprend les délinquants qui ont achevé le programme, que ce soit avec ou sans succès. La deuxième englobe les délinquants qui n'ont pas terminé le programme et dont la participation a été interrompue à cause de facteurs qui relèvent de leur propre volonté, notamment pour des raisons de mauvaise conduite ou de refus de se plier aux règles d'un programme recommandé. Quant à la troisième catégorie, elle réunit les délinquants qui n'ont pas terminé le programme, mais dont la participation a été interrompue à cause de facteurs qui ne relèvent pas de leur propre volonté, par exemple une mise en liberté ou un transfert vers un autre établissement.

On a regroupé et calculé les coûts par détenu de l'achèvement et de l'achèvement avec succès du programme. On a ensuite utilisé l'affectation des dépenses pour déterminer le pourcentage des dépenses totales du programme affectées à l'achèvement de celui-ci.

2.4.6 Rapport coût-efficacité

Le rapport coût-efficacité a été présenté comme étant le rapport entre les économies liées au programme et les résultats du programme, et lorsque c'était possible, entre les dollars investis et le niveau de résultat. Il est à noter que les mesures des résultats ont été conçues en vue d'évaluer l'efficacité du programme. Aux fins de la présente évaluation, les mises en liberté anticipées (résultat en établissement) et la récidive (résultat dans la collectivité) ont servi à l'analyse coût-efficacité. Le niveau de résultat a été calculé par rapport aux jours d'incarcération économisés. Les coûts d'entretien d'un délinquant (CED) en établissement et dans la collectivité ont ensuite été affectés aux mesures des résultats. Les sommes économisées (où elles ont été établies) ont été calculées pour chaque programme et mesure des résultats.

$$\left(\begin{array}{l} \text{Rapport} \\ \text{coût - efficacité} \\ \text{des programmes} \\ \text{correctionnels} \end{array} \right) = \left(\begin{array}{l} \text{Économies} \\ \text{en} \\ \text{établissement} \end{array} \right) + \left(\begin{array}{l} \text{Économies} \\ \text{dans la} \\ \text{collectivité} \end{array} \right) \text{ où}$$

$$\left(\begin{array}{l} \text{Économies} \\ \text{en} \\ \text{établissement} \end{array} \right) = \left(\begin{array}{l} \text{Jours} \\ \text{d'incarcération} \\ \text{économisés} \end{array} \right) \times \left(\begin{array}{l} \text{Coût de} \\ \text{l'incarcération} \end{array} \right) - \left(\begin{array}{l} \text{Coût de la} \\ \text{surveillance} \\ \text{dans la} \\ \text{collectivité} \end{array} \right) \text{ et}$$

$$\left(\begin{array}{l} \text{Économies} \\ \text{dans la} \\ \text{collectivité} \end{array} \right) = \left(\begin{array}{l} \text{Jours} \\ \text{additionnels} \\ \text{dans la} \\ \text{collectivité} \end{array} \right) \times \left(\begin{array}{l} \text{Coût de} \\ \text{l'incarcération} \end{array} \right) - \left(\begin{array}{l} \text{Coût de la} \\ \text{surveillance} \\ \text{dans la} \\ \text{collectivité} \end{array} \right)$$

2.4.7 Entrevues semi-dirigées

On a eu recours à des entrevues semi-dirigées afin de faciliter la collecte d'informations et d'offrir aux intervenants l'occasion de relever des questions qui n'avaient peut-être pas été prises en considération avant l'évaluation. On a sollicité la participation des répondants aux entrevues en leur demandant de fournir des renseignements pour l'évaluation dans le cadre d'une entrevue téléphonique ou d'une entrevue en personne. Un seul protocole d'entrevue a été élaboré pour tous les groupes d'intervenants, mais certaines parties de l'entrevue s'adressent davantage à certains groupes. Parmi les membres du personnel du SCC, on compte les agents de libération conditionnelle, les intervenants de programmes, les gestionnaires de programmes, les gestionnaires régionaux des programmes, le directeur adjoint des Interventions, les gestionnaires de l'Évaluation et des interventions, les psychologues et les psychothérapeutes, les responsables des agents de libération conditionnelle, les Aînés et les conseillers spirituels, les agents de liaison autochtones, les conseillers en comportement, les coordonnateurs des programmes, les administrateurs régionaux des Programmes correctionnels, les sous-commissaires adjoints, les agents de gestion des cas, les directeurs ou chefs d'équipe cliniques, les agents de rémunération des détenus et les agents d'emploi des détenus, les superviseurs de la gestion des cas, les gestionnaires correctionnels des hôpitaux psychiatriques, les agents de perfectionnement personnel, les gestionnaires de la Stratégie d'intervention intensive, les agents de programmes individuels, les conseillers d'orientation et les directeurs exécutifs. Les entrevues ont été organisées de manière à tenir compte des objectifs d'évaluation suivants : a) mise en œuvre, b) pertinence ainsi que c) pratiques exemplaires et leçons retenues²⁴. Les questions ont été conçues de telle sorte qu'elles appelaient des réponses ouvertes, catégoriques, dichotomiques ou évaluées sur une échelle de six points²⁵.

2.5 Résultats en établissement et dans la collectivité

Aux fins de la présente évaluation, on a mesuré l'efficacité des programmes correctionnels selon une échelle de résultats progressive. Cette échelle de résultats correctionnels commence avec les résultats observables dans les établissements, au début de la peine fédérale d'un délinquant, et se termine avec les résultats postlibératoires, y compris la récidive qui donne lieu à une peine provinciale ou une peine fédérale. Les résultats ont été définis comme suit :

²⁴ Voir l'annexe B pour le modèle d'évaluation.

²⁵ Voir l'annexe F pour les principales formes d'énoncés.

2.5.1 Évaluation du changement à l'aide des tests effectués avant et après la participation au programme correctionnel

La plupart des programmes correctionnels sont assortis d'une série de tests effectués avant et après la participation au programme, ce qui permet d'évaluer les changements d'attitude et de comportement qui résultent de cette participation. Les instruments que renferme la batterie de tests d'évaluation s'alignent sur les objectifs de traitement et permettent d'évaluer l'effet immédiat de la participation aux programmes.

2.5.2 Incidents violents dans les établissements

Les incidents violents dans les établissements sont composés des accusations de bagarres, de voies de fait, de menaces et de manque de respect qui entraîne la violence.

2.5.3 Incidents non violents dans les établissements

Les incidents non violents dans les établissements sont composés de toutes les accusations d'infraction disciplinaire, à l'exception des accusations d'incidents violents dans les établissements.

2.5.4 Incidents liés à la toxicomanie dans les établissements

Les incidents liés à la toxicomanie dans les établissements comprennent les accusations de possession de substances illégales, d'activités de contrebande, de consommation de substances intoxicantes et de refus de fournir un échantillon d'urine.

2.5.5 Libération discrétionnaire

La libération discrétionnaire est envisagée pour tous les délinquants qui sont libérés avant la date de libération d'office ou à la DEM. Pour les délinquants qui requièrent une surveillance plus structurée afin de maximiser leurs chances de réinsertion sociale et la sécurité du public, la libération discrétionnaire permet d'assurer un suivi adéquat. Elle se décline sous deux formes, soit la semi-liberté et la libération conditionnelle totale. La semi-liberté peut être accordée au délinquant après six mois d'incarcération ou six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale, selon la plus longue de ces périodes. Les délinquants en semi-liberté doivent rentrer chaque soir à un pénitencier ou à un établissement résidentiel communautaire. La

libération conditionnelle totale peut être accordée au délinquant après qu'il a purgé un tiers de sa peine ou après sept ans d'incarcération, selon la plus courte de ces périodes, et permet au délinquant de purger le reste de sa peine dans la collectivité.

2.5.6 Réincarcération pour quelque raison que ce soit

Cette catégorie comprend les réincarcérations en raison d'une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté (violation des modalités de la mise en liberté sous condition sans nouvelle infraction et révocation sans infraction) et les réincarcérations à la suite d'une nouvelle infraction (voir les définitions ci-dessous).

2.5.7 Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction (fédérale ou provinciale)

Les réincarcérations à la suite d'une nouvelle infraction sont composées des réincarcérations dans un établissement fédéral et des réincarcérations dans un établissement provincial. Les premières comprennent a) les nouvelles admissions en vertu d'un mandat de dépôt (c.-à-d. les nouvelles peines de deux ans et plus), b) la violation des modalités de la mise en liberté sous condition avec nouvelle infraction, c) la révocation avec infraction et d) la révocation avec accusation en instance. Les deuxièmes comprennent toutes les nouvelles peines prononcées au-delà de la date d'expiration du mandat fédéral qui ont donné lieu à un transfert vers un établissement provincial (c.-à-d. les peines de moins de deux ans).

2.5.8 Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence (fédérale ou provinciale)

Les réincarcérations à la suite d'une nouvelle infraction avec violence, dans un établissement fédéral ou provincial, sont composées des réincarcérations par suite d'une nouvelle infraction, où l'infraction est jugée violente en vertu de la liste d'infractions qui figure à l'annexe I de la LSCMLC (1992)²⁶.

²⁶ Voir l'annexe L pour une liste des infractions qui figurent à l'annexe I de la LSCMLC.

2.5.9 Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (fédérale et provinciale)

Les réincarcérations par suite d'une nouvelle infraction sexuelle, dans un établissement fédéral ou provincial, sont composées des réincarcérations à la suite d'une nouvelle infraction, où l'infraction est d'ordre sexuel (p. ex. agression sexuelle)²⁷.

2.6 Procédures

L'équipe de l'évaluation a mené les entrevues en personne ou par téléphone en avril 2008. Le processus d'entrevue a comporté des visites sur place, notamment aux endroits suivants : établissement Springhill, pénitencier de Dorchester, établissement Westmorland, établissement Joliette, établissement Sainte-Anne-des-Plaines, établissement Archambault, établissement Millhaven, établissement Collins Bay, établissement Pittsburgh, établissement Bowden, établissement Pê Sâkâstêw, établissement Edmonton, établissement Pacifique, établissement Fraser Valley, établissement Matsqui et bureaux de libération conditionnelle de Moncton, Ville-Marie, Ottawa, Edmonton et Vancouver. On a demandé aux principales sources dans les AR de participer à une entrevue téléphonique. Dans les établissements où ont eu lieu les entrevues, les individus qui ne pouvaient pas y participer, mais qui le désiraient, ont été ultérieurement joints par téléphone pour une entrevue. Les entrevues duraient entre 25 et 40 minutes environ.

Les données qualitatives recueillies pendant les entrevues ont été saisies dans Microsoft Word et organisées par différents groupes d'intervenants. Des analystes ont ensuite créé des thèmes correspondant aux objectifs de l'évaluation. De façon similaire, les données quantitatives ont été introduites dans un tableur (Microsoft Excel), pour ensuite être converties et analysées électroniquement à l'aide d'un système d'analyse statistique (SAS).

On a tiré du SGD du SCC ($N = 48\ 601$ admissions en vertu d'un mandat de dépôt) les données informatisées qui ont servi à établir et à analyser le groupe de sujets retenus et le groupe témoin. Ensuite, on a établi un lien entre ces données et d'autres données du SGD (p. ex. les données sur les accusations d'infraction disciplinaire) en vue de déterminer si les résultats obtenus en établissement constituaient un succès ou un échec. En ce qui concerne les résultats dans la

²⁷ Toutes les infractions d'ordre sexuel sont comprises dans l'annexe I de la LSCMLC, qui est reproduite à l'annexe L du présent rapport.

collectivité, on a étendu la période de suivi au-delà de la peine fédérale afin que la définition de récidive englobe la récidive qui entraîne l'imposition d'une peine à purger dans un établissement provincial. On a ainsi relié les dossiers des délinquants du SGD aux données du CIPC, ce qui a produit un document contenant plus de 8 millions de lignes d'information. Ces informations ont alors été analysées à l'aide d'une routine programmée dans un logiciel du SAS. La base de données qui en a résulté contenait des renseignements sur les infractions et les peines provinciales qui ont ensuite été utilisés aux fins des analyses des résultats dans la collectivité.

Le Système intégré de gestion des finances et du matériel du SCC (SIGFM) a fourni l'information financière relative aux programmes correctionnels et les renseignements sur le coût d'entretien d'un délinquant ont été tirées des données du SCC en la matière, que ce soit en établissement ou dans la collectivité.

2.7 Analyses

L'équipe de l'évaluation a effectué des analyses qualitatives des réponses aux questions ouvertes, qui lui ont permis de dégager des thèmes correspondant aux objectifs de l'évaluation (pertinence, succès, rentabilité, mise en œuvre et effets non prévus). Ces thèmes sont présentés dans la section des principales constatations.

On a eu recours à des méthodes quantitatives pour établir le profil des délinquants de l'échantillon, cerner les tendances et comparer certaines caractéristiques des délinquants à celles du groupe témoin. On a plus particulièrement employé des analyses du khi carré pour les comparaisons des variables nominales (niveaux d'intervention selon les facteurs statiques et dynamiques) au sein des groupes et entre ceux-ci, alors que des tests t ont été utilisés pour des comparaisons semblables visant des variables continues (temps écoulé avant la libération discrétionnaire). Des analyses de survie²⁸ ont servi à examiner et comparer les différences entre groupes lorsque des données étaient censurées²⁹. Le modèle de régression des hasards proportionnels de Cox a été utilisé comme modèle de choix pour l'analyse de survie, où les taux de risque associés à ce modèle sont l'effet d'une variable explicative (c.-à-d. l'effet de la participation aux programmes) sur les taux de risque ou de probabilité d'un événement.

²⁸ L'analyse de survie est une méthode statistique qui permet d'évaluer le temps qui s'écoule avant qu'un incident ne se produise ainsi que le taux de fréquence de cet incident.

²⁹ Les données sont dites « censurées » lorsqu'une variable dépendante représente le temps qui s'écoule avant que ne survienne un événement qualifié de « terminal » (p. ex. une nouvelle condamnation) qui vient interrompre l'observation et que la durée de l'étude est limitée.

Aux fins des analyses entre les groupes, on a étudié les mesures des résultats suivantes³⁰ : a) taux d'incidents en établissement, b) décisions positives en vue de la mise en liberté discrétionnaire, c) durée du séjour dans la collectivité et d) réincarcération dans un établissement fédéral (qu'une nouvelle infraction ait été commise ou non). Pour les analyses comparatives au sein des groupes, on a utilisé les mêmes mesures, en y ajoutant toutefois les niveaux d'intervention selon les facteurs statiques et dynamiques, les antécédents criminels, l'âge à l'admission et la durée de la peine globale.

Une approche multivariées a été sélectionnée pour détecter tout écart statistique sous-jacent pouvant avoir eu une incidence sur l'effet des programmes, autre que la participation aux programmes, comme l'âge du délinquant, son niveau de risque et de motivation, etc.³¹

Cependant, lorsque le nombre de délinquants qui avait été affectés à un programme, mais n'y avaient pas participé, était trop petit pour former un groupe de référence de grandeur appropriée, une cohorte appariée (1:1) a été sélectionnée, utilisant les mêmes variables que celles utilisées dans le cadre de l'approche multivariées.

Toutes les données servant aux analyses ont été ventilées selon les populations suivantes : délinquants non autochtones de sexe masculin, délinquants autochtones de sexe masculin et délinquantes, le cas échéant. Dans toutes les analyses, on a fait des ajustements pour tenir compte de certaines variables importantes qui peuvent introduire des différences entre le groupe de sujets retenus et le groupe témoin. Ces variables comprennent l'âge à l'admission, la durée de la peine, les besoins dynamiques et la cote de sécurité des délinquants d'après l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Dans les cas où la petite taille de l'échantillon empêchait l'utilisation de variables de contrôle, tous les efforts ont été déployés pour trouver le groupe témoin le plus

³⁰ Les mesures des résultats dépendent de la catégorie de résidents (détenus, délinquants bénéficiant d'une mise en liberté discrétionnaire, délinquants bénéficiant d'une mise en liberté d'office assortie d'une assignation à résidence). Les cas visés par une décision accordant la libération conditionnelle lorsque le délinquant était déjà en liberté conditionnelle au moment de l'analyse n'ont donc pas été pris en considération.

³¹ On a choisi une approche multivariées plutôt que l'ancienne méthode d'appariement des sujets (p. ex., méthode d'appariement des scores de propension, méthode de correspondance parfaite) pour contrôler les variables confusionnelles et éliminer les biais, la première produisant des résultats semblables, mais permettant aussi d'examiner les effets d'autres covariables sur l'aboutissement. Également, les participants à l'étude sont moins susceptibles de se perdre en raison de leur incapacité de trouver des contrôles utilisant la même distribution de facteurs de correspondance que les participants à l'étude (Cepeda, Boston et Strom, 2003; Dohoo, Martin et Stryhn, 2003; Shah, Laupacis, Hux et Austin, 2005).

approprié. Les analyses pour lesquelles il a fallu procéder ainsi seront indiquées, ainsi que les limites de leur valeur.

Pour évaluer l'incidence de la participation à un programme des délinquants accusés d'infractions disciplinaires accompagnées de violence, on a procédé à une analyse de variance à mesures répétées afin de comparer le taux annuel d'accusations d'infractions disciplinaires accompagnées de violence avant et après la participation au programme. Des dates fictives de début et de fin de programme ont été attribuées au groupe témoin dans le but de comparer le même taux aux mêmes moments. En se basant sur les données concernant les délinquants ayant terminé le programme, on a calculé les dates de début de programme pour le groupe témoin à partir du temps d'incarcération moyen qu'un délinquant doit habituellement attendre avant de commencer un programme. Les dates de fin de programme ont été obtenues en additionnant à ces dates de début le nombre de jours alloués à la prestation du programme. L'attribution de ces dates de début et de fin de programme au groupe témoin a ainsi permis de vérifier toute variation naturelle du taux d'accusations d'infractions disciplinaires au sein de la population carcérale globale.

La réalisation d'une analyse de régression logistique a permis de modéliser la probabilité d'une mise en liberté discrétionnaire et la probabilité de réincarcération après une mise en liberté. À cause du nombre peu élevé d'individus dans les groupes de délinquants n'ayant pas terminé le programme pour des raisons de gestion de la population carcérale et de délinquants ayant abandonné le programme, seul le groupe de sujets retenus – et, lorsque les données le permettaient, le groupe de délinquants ayant terminé le programme – a pu être analysé.

On a eu recours à des analyses de la fonction d'efficacité du récepteur (FER) afin d'évaluer la validité prédictive des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale dans le processus d'aiguillage des délinquants vers des programmes correctionnels. On a vérifié la précision des évaluations supplémentaires afin de déterminer dans quelle mesure ces évaluations permettaient de distinguer les récidivistes des non-récidivistes. L'aire sous la courbe de la FER correspondait à la mesure de la précision.

2.8 Limites

Il convient de mentionner que la présente évaluation comporte certaines limites. Cette évaluation exhaustive a permis d'éclaircir de nombreuses questions importantes, mais les contraintes de temps ont limité la portée de plusieurs aspects. Par exemple, l'écart entre le nombre de délinquants aiguillés vers des programmes et le nombre réel d'inscriptions pourrait être analysé au moyen d'entrevues auprès des membres du personnel dans les différentes régions, et les délinquants pourraient également être consultés.

Un grand nombre de dossiers ($N = 48\ 000$) ont servi à l'évaluation des programmes correctionnels, dont ceux des délinquants qui avaient un mandat de dépôt entre 1997 et 2007. Pour pouvoir analyser cette énorme quantité d'information, il a fallu recourir à des bases de données faciles à interroger. Aux fins de la présente évaluation, on a surtout utilisé les données produites par le SGD et stockées dans celui-ci. D'autres sources auraient pu fournir des renseignements additionnels, mais elles n'ont pas été prises en considération. Il est à noter que les plans correctionnels, les registres des interventions et les rapports psychologiques n'ont pas été analysés pour la présente évaluation.

Des partenaires communautaires prennent souvent part aux programmes correctionnels offerts dans les établissements et dans la collectivité. En raison de contraintes de temps, l'équipe de l'évaluation n'a pas consulté les bénévoles ni les groupes communautaires au sujet du fonctionnement des programmes correctionnels. Afin de remédier à la situation, ces partenaires communautaires seront invités à participer à une prochaine évaluation plus ciblée des initiatives de réinsertion sociale.

De nombreux délinquants ont besoin de plusieurs traitements et participent effectivement à plusieurs programmes. Dans ces cas précis, il est souvent difficile de déterminer et d'isoler les effets du traitement de chaque programme. On a effectué des analyses pour examiner les divers besoins des délinquants et leur participation aux divers programmes de traitement, mais tous les programmes n'ont pas fait l'objet d'une telle analyse. Lorsque l'on analysait l'efficacité d'un programme précis, en comparant les résultats obtenus par le groupe de participants par rapport à ceux du groupe témoin, tous les résultats étaient attribués à la participation à ce programme, peu

importe si d'autres programmes avaient été suivis. On n'a pas isolé l'effet d'un traitement précis quand il y avait participation à plusieurs programmes de traitement.

Différentes raisons expliquent pourquoi le présent rapport comporte peu de renseignements sur les résultats des programmes destinés aux délinquantes. Les programmes pour délinquantes sexuelles reposent en fait sur des interventions individuelles; le nombre de participantes est donc restreint. Ainsi, il n'a pas toujours été possible de constituer un échantillon et un groupe témoin suffisamment vastes pour pouvoir réaliser des analyses. De plus, la structure des programmes de traitement de la toxicomanie s'adressant aux délinquantes n'a pas facilité la conduite d'analyses puisque les délinquantes du groupe témoin pouvaient avoir été exposées à des éléments d'autres programmes de traitement de la toxicomanie³². Enfin, même si le présent rapport aborde la question de la violence, l'examen est limité au programme Esprit du guerrier. Le programme de prévention de la violence à l'intention des délinquantes est relativement nouveau. Il n'a donc pas fait l'objet d'analyses en raison du nombre restreint de femmes qui y ont participé jusqu'à maintenant. Une étude devrait être réalisée dès qu'un nombre suffisant de délinquantes auront pris part au programme.

Les données du CIPC ont servi à évaluer les critères et les résultats des programmes au-delà de la date d'expiration de la peine. On a maintes fois vérifié les renseignements contenus dans la base de données du CIPC créée aux fins de la présente évaluation, et la fiabilité de cette base de données a été confirmée. Dans le cadre de l'évaluation, on est parti du principe que les agents de libération conditionnelle chargés des décisions concernant les besoins en programmes des délinquants pouvaient rapidement avoir accès à ces renseignements. Toutefois, dans certains cas, il peut en avoir été autrement si l'enregistrement des données s'est fait tardivement.

L'équipe de l'évaluation s'est fiée au système de gestion des finances du SCC pour évaluer les ressources financières, le rapport coût-efficacité et le rapport coût-efficacité. L'information financière concernant les programmes correctionnels pour délinquants autochtones peut manquer de précision. C'est ce qui pourrait expliquer, par exemple, les dépenses relativement faibles liées au programme En quête du guerrier en vous.

³² Un rapport de recherche portant sur cette question est en cours de rédaction.

3.0 PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les résultats suivants sont présentés d'après leurs objectifs d'évaluation respectifs, à savoir *a) Pertinence, b) Mise en œuvre, c) Succès (efficacité et efficience), d) Rentabilité (rapport coût-efficience et rapport coût-efficacité) et e) Effets non prévus.*

3.1 Objectif 1 : Pertinence

La pertinence représente la mesure dans laquelle les programmes correctionnels sont compatibles avec les priorités du ministère et de l'ensemble du gouvernement et répond véritablement à un besoin réel.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 1 : Il existe de nombreuses indications, à l'échelle tant nationale qu'internationale, qui confirment que cibler des facteurs criminogènes précis constitue un moyen pertinent et efficace d'accroître la sécurité publique et de réduire la récidive. Les programmes correctionnels du SCC sont donc conformes aux priorités ministérielles et pangouvernementales.

Priorités pangouvernementales

Les résultats stratégiques et les activités de programme des ministères et organismes fédéraux canadiens sont regroupés en 13 avantages à long terme pour les Canadiens – que l'on appelle « Résultats du gouvernement du Canada » – répartis en trois grands secteurs, soit affaires sociales, affaires économiques et affaires internationales. Grâce à ses deux activités de programme, *Prise en charge et garde* ainsi que *Réadaptation et gestion des cas*, le SCC contribue directement et indirectement, dans le secteur des affaires sociales, au résultat « Des collectivités sécuritaires et sécurisées » du gouvernement du Canada (voir le tableau 3; SCC, 2007).

Tableau 3 : Contribution du SCC au résultat du gouvernement du Canada

Résultats du gouvernement du Canada	Contribution directe du SCC	Contribution indirecte du SCC
Affaires sociales <i>Collectivités sécuritaires et sécurisées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des taux de criminalité et de victimisation des délinquants grâce à la prestation de programmes et de services qui abaissent les taux de récidive. • Renforcement de la capacité des collectivités de mettre en œuvre des programmes et des services qui répondent aux besoins des populations à risque, grâce à des partenariats 	Maintenir des collectivités sécuritaires et sécurisées.

PRINCIPALES CONSTATATIONS : PERTINENCE
TOUS LES PROGRAMMES

	et à des ententes officielles avec le secteur bénévole.	
--	---	--

Priorités de l'organisme

En 2006-2007, le SCC a entrepris une démarche globale visant à définir de nouvelles priorités. Cinq priorités ont été établies pour tenir compte de l'évolution du profil des délinquants, de l'importance considérable attachée à la sécurité publique et de l'accent placé par le gouvernement sur la prévention de la criminalité :

- Transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité;
- Sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements;
- Capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits;
- Capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants;
- Renforcement des pratiques de gestion (SCC, 2007).

L'AAP du SCC tient notablement compte des deux priorités suivantes : la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité et la capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits.

Selon les nombreuses données recueillies jusqu'à présent, le fait de fournir à des délinquants l'occasion de participer à des interventions structurées facilite la garde sécuritaire de ceux-ci et leur réinsertion sociale dans la collectivité (Andrews et coll., 1990; Anstiss, 2003; Dowden et Andrews, 2000; French et Gendreau, 2006; Lipsey, Chapman et Landenberger, 2001). La discussion qui suit fait ressortir comment les programmes correctionnels répondent aux priorités ministérielles et pangouvernementales et met en évidence le fait que les interventions correctionnelles sont véritablement axées sur : a) l'examen des facteurs de risque dynamiques, b) le succès du programme et c) la rentabilité du programme.

Examen des facteurs de risque dynamiques des délinquants

Les données étayant la pertinence des programmes correctionnels indiquent que l'incarcération sans interventions ne contribue pas à la réinsertion sociale (Andrews et coll., 1990; Cleland, Pearson et Lipton, 2006; Lipsey et Cullen, sous presse). En outre, selon de nombreuses données empiriques, les délinquants qui participent à des programmes correctionnels ciblant leurs besoins et le risque qu'ils présentent ont un taux d'inconduite en établissement moins élevé (French et Gendreau, 2006) et récidivent moins que les délinquants qui ne participent à aucun programme (SCC, Direction des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale, 2007). La participation à des programmes représente également une activité importante qui peut inciter les

délinquants à changer, une volonté que n'affiche pas nécessairement cette population (Kennedy, 2001; Tellier et Serin, 2001).

Succès du programme

La définition du succès d'un programme varie considérablement dans la littérature sur le milieu correctionnel. La Direction de l'évaluation du SCC, cependant, considère le succès sur le plan de l'efficacité (capacité du programme d'atteindre les objectifs fixés) comme sur le plan de l'efficience (degré dans lequel le programme produit les résultats escomptés par rapport aux ressources affectées à sa prestation). Bien qu'il existe de nombreuses données empiriques qui démontrent l'efficacité des programmes correctionnels, il y a peu de recherches qui établissent l'efficience de tels programmes.

Une des indications les plus probantes de l'efficacité d'un programme est la capacité de celui-ci de réduire le taux de récidive. Selon les nombreuses données accumulées après plus de 30 ans de recherche, les programmes correctionnels atteignent cet objectif (Andrews et coll., 1990; Anstiss, 2003; Dowden et Andrews, 2000; Lipsey et coll., 2001). Toutes les études l'indiquent : les programmes correctionnels efficaces réduisent le taux de criminalité de 29 % en moyenne (CSC, Offender programs and reintegration sector, 2007). Il existe également une importante quantité de données selon lesquelles plus le nombre de facteurs de risque dynamiques ciblés est élevé, plus grande est la réduction du taux de récidive (Andrews, 2001). Par ailleurs, selon une recherche méta-analytique³³, les réductions les plus marquées du taux de récidive surviennent³⁴ lorsque l'on applique les principes du risque, du besoin et de la réceptivité. C'est-à-dire lorsque a) les programmes les plus intensifs sont réservés aux délinquants à risque élevé (principe du risque), b) les programmes ciblent les facteurs de risque dynamiques des délinquants (principe du besoin) et c) les interventions tiennent compte de la personnalité et du style d'apprentissage des individus (principe de la réceptivité; Andrews et Bonta, 2003). En outre, il a été démontré que

³³ La méta-analyse est une méthode utilisée pour résumer la taille de l'effet dans plusieurs études indépendantes, ce qui permet de tirer une conclusion générale concernant les éléments qui fonctionnent bien et les facteurs qui influent sur l'efficacité (Lipsey et Wilson, 2001). Contrairement aux examens descriptifs (c.-à-d. les résumés des études sur les résultats), les examens systématiques fondés sur les techniques méta-analytiques incluent ou excluent des études selon des critères précis et comportent des énoncés explicites sur les méthodes utilisées pour mener les recherches aux fins des études (Farrington et Petrosino, 2001). Pour cette raison, on juge supérieure la qualité méthodologique des méta-analyses et on se sert de celles-ci, lorsqu'elles existent, pour le présent examen.

³⁴ Plus précisément, selon les études, les réductions moyennes du taux de récidive se situaient entre 26 % et 30 % (Andrews et coll., 1990; Cleland et coll., 1996; Dowden et Andrews, 1999, 2000).

ces principes peuvent être appliqués à différentes populations de délinquants, dont les délinquants de sexe masculins (Andrews et Bonta, 2003; Gibbons, 1999), les délinquantes (Dowden et Andrews, 1999), les délinquants violents (Dowden et Andrews, 2000) et les délinquants qui se trouvent tant en établissement que dans la collectivité (Andrews et coll., 1990; Dowden, 1998; Hill, Andrews et Hoge, 1991).

Il ressort manifestement de toutes ces données que les programmes correctionnels fonctionnent bien. Les taux de réussite peuvent varier, cependant, en fonction du type de programme. Vous trouverez ci-dessous un examen des publications portant sur les programmes correctionnels qui se sont révélés efficaces dans le monde entier.

Programmes pour délinquants violents

Malgré des préoccupations de longue date concernant la gestion et la réadaptation des délinquants violents, ce n'est que tout récemment que l'on a commencé à s'intéresser à l'élaboration et à l'évaluation des PDV. En général, tous ces programmes ont en commun un module axé sur la maîtrise de la colère et des émotions et la vaste majorité des interventions repose sur une approche cognitivo-comportementale (Serin et Preston, 2001). Des études portant sur les PDV offerts au Canada révèlent que ces programmes sont très efficaces et qu'ils réduisent de 48 % à 86 % le taux de récidive avec violence (Cortoni, Nunes et Latendress, 2006; Dowden, Blanchette et Serin, 1999; Wong, 2001) et de 69 % le taux de récidive sans violence (Dowden et coll., 1999). La participation à des PDV est également liée à une baisse significative des taux d'inconduite en établissement quand on compare les résultats des évaluations faites avant et après la participation au programme (Cortoni et coll., 2006). Bien que les résultats des recherches menées dans d'autres pays soient limités en raison de la taille restreinte des échantillons, ils corroborent néanmoins le fait que les programmes de prévention de la violence reposant sur une approche cognitivo-comportementale peuvent réduire le taux de récidive avec violence et prolonger le laps de temps passé dans la collectivité avant une réincarcération (Berry, 1999; Polaschek, Wilson, Townsend et Daly, 2005).

Programmes de prévention de la violence familiale

L'efficacité des PPVF au sein des populations de criminels a suscité très peu d'intérêt jusqu'à présent. Par contre, les quelques études qui ont été effectuées révèlent que la participation à de tels programmes peut réduire le taux de récidive. Ainsi, selon une étude récemment menée au

Canada, le taux de récidive en matière de violence conjugale a diminué de 67 % et le taux de récidive en matière de violence générale, de 50 %, chez les délinquants qui ont commis des actes de violence familiale et qui ont participé à un programme de prévention de la violence familiale par rapport à ceux qui n'y ont pas pris part (British Columbia Institute Against Family Violence, 2004, cité par Motiuk, Cousineau et Gileno, 2005). Dans ce domaine, les approches cognitivo-comportementales semblent être les plus efficaces, ce qui concorde avec les conclusions des documents précédemment mentionnés, au sujet de la population générale des délinquants (Saunders, 1996).

Programmes de traitement de la toxicomanie

Les PTT destinés aux délinquants canadiens sous responsabilité fédérale, tels que le PNTT-IE du SCC, et les unités de soutien intensif pour les délinquants toxicomanes ont produit des résultats positifs. Les évaluations récentes des résultats des programmes de traitement de la toxicomanie au Canada révèlent une diminution de 30 % à 50 % de la récidive, ainsi que des améliorations sur le plan des habitudes de consommation, chez les participants aux programmes par rapport au groupe témoin (Grant, Kunic, MacPerson, McKeown et Hanson, 2003; Grant, Varis et Lefebvre, 2004; Poporino, Robinson, Milson et Weekes, 2002; T³ Associates, 1999). Des études effectuées aux États-Unis semblent également indiquer que les taux de récidive diminuent chez les participants à des PTT, bien que les résultats diffèrent selon le type d'intervention réalisée, la durée de la participation et l'offre ou non d'un suivi (Pearce et Holbrook, 2002). De manière générale, les programmes axés sur l'acquisition d'habiletés (c.-à-d. par opposition aux approches non directives fondées sur l'introspection) insistent sur les facteurs cognitivo-comportementaux, comportent un volet structuré de prévention des rechutes et prévoient une transition progressive vers un programme de suivi de longue durée, ce qui maximise les résultats du traitement (Pearce et Holbrook, 2002; Poporino et coll., 2002).

Programmes pour délinquants sexuels

Les programmes pour délinquants sexuels semblent modérément efficaces. La méta-analyse la plus récente et la plus complète à ce jour révèle une réduction de 37 % du taux de récidive en matière d'infraction sexuelle et de 31 % du taux de récidive générale chez les participants aux programmes par rapport au groupe témoin (Lösel et Schmucker, 2005). En outre, il est clair, selon l'analyse, que seuls les programmes conçus expressément pour les délinquants sexuels ont

un effet thérapeutique appréciable, que les programmes les plus efficaces sont fondés sur une approche cognitivo-comportementale (Hanson et coll., 2002; Lösel et Schmucker, 2005) et qu'ils sont d'autant plus efficaces qu'ils intègrent les principes du risque, du besoin et de la réceptivité (Hanson et coll., 2002). Ces programmes réduisent le taux de récidive de jusqu'à 40 % (Hanson et coll., 2002; Lösel et Schmucker, 2005).

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Initialement élaboré au Canada, et maintenant offert dans le monde entier, le programme Raisonement et réadaptation a fait l'objet de nombreux examens empiriques minutieux (Pearson, Lipton, Cleland et Yee, 2002; Ross et Ross, 1995). Une méta-analyse récente révèle une réduction de 14 % du taux de récidive chez les participants au programme par rapport au groupe témoin et confirme l'efficacité du programme pour tous les délinquants, quel que soit leur niveau de risque, tant en établissement que dans la collectivité, et ce au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni (Tong et Farrington, 2006). Enfin, le programme Contrepoint du SCC, qui vise l'élimination des attitudes criminelles et la maîtrise de soi, a produit des résultats prometteurs. Selon un récent rapport, le taux de suspension, le taux de révocation et les nouvelles infractions qui ont donné lieu à une condamnation ont diminué respectivement de 32 %, 46 % et 38 % chez les délinquants mis en liberté qui ont terminé le programme (Yessine et Kroner, 2004).

Programmes adaptés aux différences culturelles

De nombreux examens soulignent l'importance des programmes adaptés aux différences culturelles pour délinquants (Zellerer, 2003). Au Canada, la mise en œuvre de programmes adaptés aux besoins culturels particuliers des autochtones a permis de réaliser des progrès considérables au sein de cette population (Proulx et Perrault, 1997; Trevethan, Moore et Allegri, 2005). Les PDV conçus pour les délinquants autochtones de sexe masculin, par exemple, ont eu pour effet de réduire les besoins de ceux-ci dans plusieurs domaines, d'accroître leur potentiel de réinsertion sociale et d'abaisser leur taux de réincarcération, y compris les réincarcérations pour infraction avec violence (Trevethan et coll., 2005). De la même manière, des données préliminaires indiquent que le PDV (Esprit du guerrier) conçu pour les délinquantes autochtones au Canada a favorisé les changements positifs sur le plan de la maîtrise de la colère et des émotions et que les employées comme les participantes l'apprécient favorablement (Bell et

Flight, sous presse). Enfin, un programme ciblant la violence familiale chez les délinquants autochtones de sexe masculin (c.-à-d. le PPVFA-IE) s'est avéré, selon eux, extrêmement utile pour les aider à comprendre et à maîtriser leur comportement violent dans les relations intimes (Proulx et Perrault, 1997). Dans le cadre de la présente étude, les programmes de suivi dans la collectivité sont considérés comme étant un important élément du processus de guérison des hommes qui influe sur leur volonté d'adopter des comportements non violents (Proulx et Perrault, 1997).

Programmes adaptés aux différences entre les sexes

La mise en œuvre de la Stratégie des programmes pour délinquantes au SCC (Fortin, 2004) a permis aux délinquantes de bénéficier de programmes conçus expressément pour répondre à leurs besoins et styles d'apprentissage particuliers. Avant cette initiative, les délinquantes se voyaient offrir des services inspirés de ceux qui existaient pour les délinquants, ce qui explique que, d'après les premières recherches, les traitements pour les délinquantes étaient inappropriés et inefficaces (Blanchette, 2001). Comme il est relativement nouveau de privilégier les programmes tenant compte des différences entre les sexes, il existe peu d'évaluations rigoureuses des résultats de ces programmes à l'heure actuelle. Les recherches préliminaires semblent toutefois indiquer que ces programmes sont prometteurs (Blanchette, 2001; Pettway, 2006) et des résultats récents révèlent que la participation à de tels programmes peut réduire les besoins dans les domaines ciblés (Furlong et Grant, 2006; Hall, Prendergast, Wellisch, Patten et Cao, 2004) et les taux de récidive (Hall et coll., 2004).

Programmes de suivi

Plusieurs programmes de suivi sont offerts aux différentes populations de délinquants, ce qui explique que ces programmes ciblent divers besoins. En gros, ils visent à accroître la probabilité que soient maintenus les changements positifs après la participation à un programme de traitement de base en établissement et après le retour des délinquants dans la collectivité. Des programmes qui intègrent des éléments d'autocontrôle ou de prévention des rechutes, par exemple, ont été offerts aux délinquants toxicomanes (Peters, 1993), aux délinquants sexuels (Laws, 1999; Ward et Hudson, 1996) et aux délinquants ayant commis une infraction générale (Dowden, Antonowicz et Andrews, 2003). Ces programmes visent à apprendre aux individus comment reconnaître les situations à risque élevé, comment éviter leurs réactions agressives

habituelles et comment renforcer leur sentiment d'efficacité personnelle lorsqu'ils doivent faire face à de telles situations (Bakker, Ward, Cryer et Hudson, 1997; Laws, 1999). Cette approche cognitivo-comportementale appliquée à la maîtrise de soi s'est avérée moyennement efficace; en effet, on a constaté une différence de 15 % entre le taux de récidive des participants à un programme qui intègre un volet de prévention des rechutes et celui des non-participants (soit des taux de récidive de 42,5 % et de 57,5 % respectivement; Dowden et coll., 2003). En outre, le potentiel thérapeutique d'un programme augmente considérablement à mesure que l'on y multiplie les éléments de prévention des rechutes (Dowden et coll., 2003).

Rapport coût-efficacité

À la lumière de l'abondance de données qui établissent la capacité des programmes correctionnels de réduire la récidive, les manquements aux conditions de la libération conditionnelle et les taux de réincarcération, il est clair que la prestation de tels programmes aux délinquants est rentable. Toutefois, tous les programmes correctionnels ne se valent pas, si l'on se fie aux recherches de plus en plus nombreuses qui portent sur les éléments fructueux et non fructueux de la réadaptation des délinquants. De façon générale, la littérature sur le rapport coût-efficacité des programmes correctionnels indique que les programmes visant la réduction de la récidive produisent des résultats positifs. Dans les prochains paragraphes, on examine les évaluations récentes des économies de coûts que permettent les programmes correctionnels.

Plusieurs études font la preuve qu'il est plus rentable d'offrir des programmes correctionnels que de ne pas en offrir (Andrews, Dowden et Gendreau, 2000; Aos, Phipps, Barnoski et Lieb, 1999, 2001; Welsh, 2004; Welsh et Farrington, 2000). Selon l'étude du Washington State Institute for Public Policy, entreprise en 1999 et largement diffusée, les programmes correctionnels peuvent permettre des économies considérables tant pour les contribuables (c.-à-d. réduire les coûts à tous les échelons du système de justice pénale) que pour les victimes (c.-à-d. réduire les dépenses en soins médicaux et en soins de santé mentale ainsi que les pertes et dommages matériels; Aos et coll., 1999). Cette étude a révélé qu'en moyenne, chaque dollar investi dans les services sociaux fait économiser aux contribuables et aux victimes environ 5 \$ et 7 \$, respectivement. En comparaison, les stratégies d'intervention et de surveillance intensive axées sur les punitions sont beaucoup moins rentables et n'aboutissent qu'à des économies de quelque 50 cents (pour les contribuables) et 75 cents (pour les victimes) pour chaque dollar investi dans les programmes.

Ces résultats sont étayés d'autres analyses coûts-avantages des stratégies de réduction de la criminalité, effectuées par le Washington State Institute for Public Policy en 2001 (Aos et coll., 2001).

Bien que les résultats globaux des analyses de la rentabilité des programmes correctionnels soient positifs, les économies que ces programmes permettent de réaliser peuvent varier selon le type de programme offert et le type d'économie examinée (c.-à-d. pour les victimes et/ou pour les contribuables). Les lignes qui suivent donnent un aperçu du peu de données publiées au sujet du rapport coût-efficacité des programmes correctionnels.

La littérature sur les économies liées à la prestation de programmes pour délinquants sexuels présente des résultats contradictoires. La première méta-analyse du Washington State Institute n'a révélé que de petites économies pour les contribuables (c.-à-d. 25 cents pour chaque dollar investi; Aos et coll., 1999) et leur étude ultérieure a indiqué que pour ces derniers, les économies réalisées ne couvraient même pas le coût de la prestation des programmes (Aos et coll., 2001). Toutefois, on obtenait des retombées positives considérables lorsqu'on ajoutait les avantages pour les victimes; le coût moyen des économies passant à 4,13 \$ pour chaque dollar investi dans un programme cognitivo-comportemental typique (Aos et coll., 2001). Des études indépendantes sont également venues confirmer que le traitement des délinquants sexuels permet de réaliser des économies, comme cette étude canadienne qui révèle que pour chaque tranche de 100 délinquants sexuels traités, on a pu épargner 4,4 millions de dollars en frais de justice pénale (Marshall, 1992). En outre, le traitement peut éventuellement épargner à 50 autres personnes de devenir des victimes (Marshall, 1992). De la même façon, une recherche effectuée en Australie indique que le traitement de 100 agresseurs sexuels d'enfants permet de réduire de 14 % la récidive sexuelle, ce qui peut se traduire par des économies de l'ordre de 4 millions de dollars (Donato et Shanahan, 1999). Comme il a été mentionné plus haut, plusieurs études font état d'une plus grande diminution de la récidive parmi les délinquants sexuels traités et, par conséquent, il faut s'attendre à de plus grandes économies liées à la prestation de programmes pour délinquants sexuels.

Une évaluation indépendante de l'un des principaux programmes canadiens de traitement de la toxicomanie a révélé que ce programme permet d'économiser quelque 2 000 \$ par an, par

délinquant traité (T³ Associates, 1999), alors que les programmes de traitement de la toxicomanie offerts aux États-Unis ont généralement produit des économies de l'ordre de 3,00 \$ par dollar investi pour les contribuables et les victimes d'actes criminels (Aos et coll., 2001). Selon une étude américaine indépendante, la participation d'un délinquant à un programme de traitement de la toxicomanie offert en établissement peut également raccourcir la durée de sa période d'incarcération de 51 jours par rapport à la durée moyenne pour les délinquants du groupe témoin (McCollister et coll., 2003). D'après les calculs, il en coûte 80 \$US de traitement par jour d'incarcération pour réduire la récidive. En outre, pour les délinquants qui reçoivent un traitement en établissement et des services d'assistance postpénale, il est possible de diminuer le nombre de jours d'incarcération, au coût de 51 \$ par jour, par rapport aux délinquants qui ne reçoivent qu'un traitement en établissement (McCollister et coll., 2003). D'autres recherches ont démontré les économies nettes liées à la prestation de services d'assistance postpénale aux toxicomanes (Aos et coll., 2001).

Les programmes de traitement cognitivo-comportemental ou d'acquisition de compétences psychosociales offerts à la population générale de délinquants, tels que le programme Raisonner et réadaptation, sont très rentables. Le coût des programmes par participant est peu élevé et les retombées nettes pour les contribuables seulement atteignent quelque 2 400 \$ par participant, alors qu'elles s'élèvent à environ 7 500 \$ quand on ajoute aux calculs des coûts les économies (grâce au taux de récidive moins élevé) que représente pour les victimes d'actes criminels la participation des délinquants à ces programmes (Aos et coll., 2001).

Les données publiées au sujet des programmes correctionnels, pris dans leur ensemble, sont habituellement optimistes en ce qui concerne les économies que permettent les programmes actuels. Des examens quantitatifs et des études indépendantes ont révélé que la prestation de tels programmes donne lieu à des économies considérables tant pour les contribuables que pour les victimes. Des programmes efficaces peuvent faire baisser les coûts en minimisant les ressources déployées à tous les échelons du système de justice pénale et les pertes financières liées au fait d'être victime d'actes criminels. Les coûts immatériels pour les victimes, comme la douleur, la souffrance et la perte de vie qui peuvent résulter des actes criminels qu'elles ont subis, n'ont pas été quantifiés et ne peuvent manifestement pas l'être. Il n'existe aucune donnée sur le rapport coût-efficacité des programmes ciblant les Autochtones, les délinquantes, les délinquants

violents et les délinquants ayant commis des actes de violence familiale. Dans le cadre de la présente évaluation, on examinera le rapport coût-efficacité des programmes axés sur les Autochtones et les délinquantes et on ventilera les résultats des programmes qui ne sont pas adaptés aux différences culturelles ou qui ne sont pas adaptés aux différences entre les sexes, par délinquants non autochtones de sexe masculin, délinquants autochtones de sexe masculin et délinquantes, le cas échéant.

Ensemble, ces résultats indiquent que les programmes correctionnels contribuent à la gestion, à la réadaptation et à la réinsertion sociale en toute sécurité et en temps opportun des délinquants. Les programmes correctionnels produisent donc des résultats pour les Canadiens, tant sur le plan du renforcement de la sécurité publique que sur celui de la réduction des coûts liés aux nouvelles arrestations, à la poursuite et à l’incarcération des délinquants. Par conséquent, l’évaluation continue du succès des programmes demeure déterminante pour assurer que seuls ceux dont l’efficacité est confirmée par des données empiriques continueront d’exister. À cet égard, l’intérêt manifesté à l’échelle internationale pour les systèmes correctionnels qui donnent des résultats a grandement contribué aux pratiques correctionnelles actuelles.

3.2 Objectif 2 : Mise en œuvre

Le deuxième objectif de l’évaluation est de déterminer si les programmes correctionnels sont organisés ou exécutés de manière à ce que leurs objectifs puissent être atteints de façon réaliste. Pour conclure par l’affirmative, il faut des liens logiques et pertinents entre les activités, les extrants, les résultats en général et les résultats à long terme.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 2 : Les critères utilisés pour aiguiller les délinquants vers des programmes correctionnels précis sont appropriés, bien que des évaluations supplémentaires de nature actuarielle qui intègrent les facteurs de risque statiques ont permis de déterminer de façon plus précise les niveaux d’intensité requis.

3.2.1 Critères d’aiguillage

CONSTATATION N° 1 : Les critères utilisés pour aiguiller les délinquants vers des programmes correctionnels précis sont appropriés, car les délinquants que l’on avait désignés comme « ayant un besoin élevé de programme » conformément aux critères d’aiguillage du programme ciblé présentaient plus de risques de récidiver après l’incarcération que ceux qui avaient un « besoin faible » de programme et ceux qui n’en

avaient « pas besoin ». Les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale qui servent à déterminer les niveaux d'intensité de programme requis sont plus précises lorsqu'elles tiennent compte des facteurs de risque statiques.

Afin d'évaluer la validité prédictive des critères d'aiguillage du SCC, on a examiné les décisions relatives à l'aiguillage (c.-à-d. aiguiller ou non un délinquant vers un programme en fonction des résultats obtenus par rapport aux critères d'aiguillage) pour tous les délinquants mis en liberté entre 1997 et 2007 et disponibles pour une période de suivi de trois ans ($N = 23\ 724$). Les critères étaient jugés « précis » si les délinquants qui étaient désignés comme « à risque élevé », c'est-à-dire comme ayant besoin du programme ciblé, présentaient plus de risques de récidiver que ceux qui ne répondaient pas aux critères d'aiguillage. Pour éviter de confondre les effets de ceux qui avaient participé à des programmes pendant l'incarcération (et dont les besoins en programmes avaient donc été satisfaits), l'échantillon se composait des délinquants qui n'avaient pas participé au programme ciblé pendant leur incarceration. Par exemple, on s'attend à ce que ceux que l'on considère comme « *ayant besoin d'un programme de prévention de la violence* » conformément aux critères d'aiguillage et qui ne participent pas au programme pendant leur incarceration aient moins de succès dans la collectivité que ceux qui ont été jugés comme n'ayant pas besoin du programme. De la même manière, ceux que l'on considère comme « *ayant besoin d'un programme d'intensité élevée de traitement de la toxicomanie* » conformément aux critères d'aiguillage et qui ne participent pas au programme pendant leur incarceration aient moins de succès dans la collectivité que ceux qui ont été jugés comme ayant besoin d'un programme d'intensité moins élevée. Globalement, les analyses ont révélé que les non-participants qui répondaient aux critères d'aiguillage présentaient plus de risques de réincarcération après une mise en liberté dans la collectivité. Autrement dit, les délinquants qui remplissaient les critères d'aiguillage d'un programme précis, mais qui n'avaient pas suivi ce programme, couraient plus de risques d'être réincarcérés.

Les critères d'aiguillage vers les programmes reposent, à divers degrés, sur les résultats obtenus à l'aide de différents outils actuariels³⁵. Dans la plupart des cas, ces outils facilitent la désignation du niveau d'intensité de programme (élevé, modéré ou faible)³⁶. Les analyses qui suivent présentent la précision des critères d'aiguillage généraux et des évaluations supplémentaires à

³⁵ Voir l'annexe C pour une description des critères d'aiguillage.

³⁶ Voir l'annexe D pour une description de chaque niveau d'intensité des programmes.

l'évaluation initiale, ventilés par délinquants non-autochtones de sexe masculin, délinquants autochtones de sexe masculin et délinquantes, le cas échéant.

Programmes pour délinquants violents

L'aiguillage vers les PDV repose en grande partie sur l'évaluation des facteurs de risque statiques et sur les antécédents criminels du délinquant. En conséquence, dans les analyses des critères d'aiguillage, on étudie tant les résultats obtenus par rapport aux critères (aiguillage ou non-aiguillage vers un programme) que les outils actuariels utilisés pour prévoir la récidive (Échelle d'ISR-R1 et évaluation globale des facteurs de risque statiques).

Les analyses ont révélé que parmi les délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin qui n'ont pas participé aux PDV, ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage des PDV couraient davantage des risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction que ceux qui ne répondaient pas à ces critères (voir le tableau 4).

Tableau 4 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour les non-participants aux programmes pour délinquants violents

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin		Autochtone de sexe masculin	
	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	36,3***	21,5***	40,8***	32,6***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	6,7***	2,9***	7,5***	4,1***

Remarque : ns = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

En ce qui concerne la précision, les outils actuariels³⁷ utilisés pour l'aiguillage vers des PDV ont montré une bonne validité prédictive pour les délinquants non autochtones de sexe masculin,

³⁷ L'Échelle d'ISR-R1 pour les délinquants non autochtones de sexe masculin et l'évaluation globale des facteurs de risque statiques pour les délinquants autochtones de sexe masculin.

comme le confirme l'aire sous la courbe (ASC)³⁸. Les résultats n'étaient pas aussi concluants pour les délinquants autochtones de sexe masculin, ce qui donne à penser qu'il faudrait un outil de prévision du risque pour cette tranche de la population (voir le tableau 5).

Tableau 5 : Aire sous la courbe selon l'Échelle d'ISR-R1 et selon l'évaluation globale des facteurs de risque statiques

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin	Autochtone de sexe masculin
	ASC selon l'Échelle d'ISR-R1	ASC selon l'évaluation globale des facteurs de risque statiques
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,69***	0,61***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,63***	0,57***

Remarque : *ns* = non significatif; * = $p < 0,10$; ** = $p < 0,05$; *** = $p < 0,01$.

Programmes de prévention de la violence familiale

Les analyses ont révélé que parmi les délinquants non autochtones de sexe masculin qui n'ont pas participé aux PPVF, les délinquants qui répondaient aux critères d'aiguillage des PPVF couraient davantage de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction que ceux qui ne répondaient pas à ces critères (voir le tableau 6). Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs pour les délinquants autochtones de sexe masculin.

Tableau 6 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour les non-participants aux programmes de prévention de la violence familiale

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin		Autochtone de sexe masculin	
	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	44,6***	31,2	39,1 <i>ns</i>	37,0
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	29,1*	23,7	40,0 <i>ns</i>	36,8
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	3,2 <i>ns</i>	3,1	7,8 <i>ns</i>	4,5

³⁸ L'ASC, (entre 0 et 1) est une mesure de la probabilité que les non-récidivistes obtiennent un score plus élevé que les récidivistes selon l'outil actuariel utilisé. Une ASC de 1 indique une discrimination parfaite entre les récidivistes et les non-récidivistes, tandis qu'une ASC de 0,5 ou moins signifie que l'échelle ne permet de faire aucune distinction.

violence

Remarque : *ns* = non significatif; **p* < 0,10; ***p* < 0,05; ****p* < 0,01.

En ce qui concerne la validité prédictive, l'Évaluation du risque de violence conjugale, ou ERVC, (Kropp et coll., 1994, 1995, 1998) utilisée pour aiguiller des délinquants vers des PPVF, ne permet pas d'établir de distinction entre les récidivistes et les non-récidivistes, comme le montre l'ASC (voir le tableau 7). En outre, après réétalonnage de l'échelle de l'ERVC et établissement du score à l'échelle actuarielle, le résultat global obtenu n'a pas non plus permis d'établir de distinction entre les récidivistes et les non-récidivistes³⁹.

Tableau 7 : Aire sous la courbe selon l'Évaluation du risque de violence conjugale

	Non-Autochtone de sexe masculin	Autochtone de sexe masculin
Résultats correctionnels dans la collectivité	ASC selon l'ERVC	ASC selon l'ERVC
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,51*	0,50 <i>ns</i>
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,51 <i>ns</i>	0,51 <i>ns</i>
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,51 <i>ns</i>	0,55*

Remarque : *ns* = non significatif; **p* < 0,10; ***p* < 0,05; ****p* < 0,01.

Programmes de traitement de la toxicomanie

L'aiguillage vers un PTT repose sur : a) le besoin de suivre un tel programme, conformément aux résultats des évaluations supplémentaires et b) le lien établi entre le crime et la toxicomanie. Par conséquent, on a examiné tant les résultats par rapport aux critères d'aiguillage que les évaluations supplémentaires qui ont servi à mesurer les besoins en programmes de traitement de la toxicomanie (QIT et évaluation globale du niveau d'intensité requis selon les facteurs dynamiques, conformément à l'EID).

³⁹ Bien que selon certaines sources, les scores de l'ERVC sont combinés selon des algorithmes fixes et explicites, et peuvent donc être considérés comme étant de nature actuarielle (Kropp et Hart, 2000). Toutefois, l'évaluation sommaire des risques découlant de ces scores ne se fait pas selon des principes fixes et explicites. En conséquence, les résultats cumulatifs de l'ERVC reposent en grande partie sur ce que l'on appelle le jugement professionnel structuré. Voir l'annexe G pour en savoir davantage sur le réétalonnage de l'échelle de l'ERVC.

Le QIT s'est avéré plus précis pour déterminer les besoins globaux en programmes que l'indicateur de niveau de toxicomanie. Plus particulièrement, parmi les délinquants qui n'ont pas participé à un PTT pendant qu'ils étaient incarcérés, ceux qui étaient considérés comme ayant besoin d'un tel programme, selon les résultats du QIT, couraient davantage de risques d'être réincarcérés (voir le tableau 8).

Tableau 8 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage des programmes de traitement de la toxicomanie, selon le QIT, mais qui n'y ont pas participé

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin (%)		Autochtone de sexe masculin(%)		Femme (%)	
	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)	Répondait aux critères d'aiguillage (%)	Ne répondait pas aux critères d'aiguillage (%)
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	35,7***	18,6***	37,9***	26,0***	33,5***	13,5***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	27,7***	19,0***	37,3***	29,5***	18,6***	7,6***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	4,1***	3,1***	5,5 ns	4,9 ns	1,6 ns	0,5 ns

Remarque : ns = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

L'indicateur global de niveau de toxicomanie s'est révélé plus précis pour établir le niveau d'intensité approprié, ce qui donne à penser que l'évaluation des besoins en programmes de traitement de la toxicomanie doit reposer sur une combinaison des résultats obtenus grâce au QIT et à l'indicateur global de niveau de toxicomanie (voir le tableau 9).

Tableau 9 : Aire sous la courbe pour les résultats correctionnels des non-participants dans la collectivité, selon les résultats du QIT et ceux de l'indicateur du niveau de toxicomanie

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin (ASC)		Autochtone de sexe masculin(ASC)		Femme (ASC)	
	QIT	Indicateur global de niveau de toxicomanie	QIT	Indicateur global de niveau de toxicomanie	QIT	Indicateur global de niveau de toxicomanie
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,59***	0,64***	0,56***	0,56***	0,68***	0,70***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,53***	0,57***	0,50 <i>ns</i>	0,53***	0,56**	0,61***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,56***	0,58***	--	0,55***	0,64 <i>ns</i>	0,64*

Remarque : *ns* = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

Programmes pour délinquants sexuels

L'aiguillage vers un PDS repose sur une combinaison d'évaluations, à savoir l'évaluation des facteurs de risque statiques, l'évaluation des facteurs de risque dynamiques et des évaluations spécialisées. Aux fins de la présente évaluation, on a établi les besoins en programmes selon un ordre de priorité à l'aide des outils actuariels actuellement utilisés pour prévoir la récidive (à savoir, les échelles Statique-99 et Stable-2000).

Les analyses ont révélé que parmi les délinquants sexuels non autochtones de sexe masculin qui n'ont pas participé aux PDS, ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage établis pour ces programmes couraient davantage de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle que ceux qui ne répondaient pas à ces critères (voir le tableau 10). Les résultats montrent une tendance semblable pour les délinquants autochtones de sexe masculin, bien que ces résultats ne soient pas statistiquement significatifs.

Tableau 10 : Résultats correctionnels dans la collectivité pour ceux qui répondaient aux critères d'aiguillage établis pour les programmes pour délinquants sexuels, mais qui n'y ont pas participé

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin		Autochtone de sexe masculin	
	Répondait aux critères d'aiguillage	Ne répondait pas aux critères	Répondait aux critères d'aiguillage	Ne répondait pas aux critères

	d'aiguillage		d'aiguillage	
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	28,9	31,4*	31,0	33,5***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	22,6	26,8**	29,5	40,0***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	6,0	3,8***	7,0	5,9 ns
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,8	0,15***	0,4	0,1 ns

Remarque : ns = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

L'ordre de priorité⁴⁰ utilisé pour l'aiguillage des délinquants vers des PDS a montré une bonne validité prédictive pour les délinquants non autochtones de sexe masculin, comme l'indique l'ASC pour la récidive sexuelle (voir le tableau 11).

Tableau 11 : Aire sous la courbe selon l'ordre de priorité pour les délinquants sexuels

Résultats correctionnels dans la collectivité	Non-Autochtone de sexe masculin	Autochtone de sexe masculin
	ASC selon l'ordre de priorité	ASC selon l'ordre de priorité
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,64***	0,61***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,62**	0,57**
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,64 ***	0,54 ns
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,62 ns	--

Remarque : ns = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$; -- les données n'étaient pas appropriées pour le modèle utilisé.

3.2.2 Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale

CONSTATATION N° 2 : Dans l'ensemble, les employés ont indiqué que les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale sont utiles au moment d'établir les priorités parmi les besoins en programmes correctionnels des délinquants.

Dans l'ensemble, les employés ont indiqué que les évaluations supplémentaires, dont le QIMV/QIT, l'ERVF/ERVC et l'ESDS, sont utiles au moment d'établir les priorités parmi les besoins en programmes correctionnels des délinquants et sont utilisés au moment de prendre des décisions concernant les plans correctionnels des délinquants. Il est intéressant de noter que les

⁴⁰ L'ordre de priorité est établi à partir d'approximations des échelles Statique-99 et Stable-2000.

employés des régions des Prairies et de l'Ontario ont jugé moins utiles le QIMV/QIT que les employés des autres régions, et que le personnel des établissements à niveaux de sécurité multiples considèrent cet outil plus utile que le personnel des autres établissements. En moyenne, les employés étaient moins enclins à affirmer que le QIMV/QIT est utilisé au moment de prendre des décisions, comparativement à l'ERVF/ERVC et à l'ESDS. Les raisons avancées le plus souvent pour indiquer que les évaluations supplémentaires ne sont pas jugées utiles sont notamment la subjectivité, le besoin de renseignements additionnels et les problèmes que posent les méthodes d'autoévaluation des délinquants.

La majorité des répondants ont déclaré qu'ils trouvaient le QIMV/QIT (71,4 %, $N = 132$), l'ERVF/ERVC (83,3 %, $N = 130$) et l'ESDS (87,1 %, $N = 108$) utiles au moment d'établir les priorités parmi les besoins en programmes des délinquants. L'analyse des réponses à l'aide du tableau de contingence à deux facteurs a indiqué que les employés des régions des Prairies et de l'Ontario étaient significativement plus nombreux à affirmer qu'ils ne trouvaient pas le QIMV/QIT utile, alors que ceux des régions du Pacifique et de l'Atlantique étaient davantage portés à mentionner qu'ils jugeaient utile cet outil d'évaluation ($\chi^2(4) = 22,34, p < 0,0001$). Le même type d'analyse a également révélé que le personnel des établissements à niveaux de sécurité multiples était plus enclin à trouver le QIMV/QIT utile que celui des autres établissements, des bureaux de libération conditionnelle et des bureaux régionaux. Les différences n'étaient pas significatives entre les régions ($\chi^2(4) = 4,00, p = 0,41$) ou entre les établissements de divers niveaux de sécurité ($\chi^2(5) = 4,77, p = 0,45$) en ce qui concerne l'utilité de l'ERVF/ERVC. Toutefois, les employés de la région des Prairies étaient plus nombreux à indiquer qu'ils ne jugeaient pas utile l'ESDS, alors que ceux de la région de l'Atlantique étaient davantage portés à déclarer que cet outil d'évaluation était utile ($\chi^2(4) = 11,74, p < 0,05$). En ce qui concerne l'utilité de l'ESDS au moment d'établir les priorités parmi les besoins des délinquants en programmes correctionnels, les réponses des employés des établissements de divers niveaux de sécurité étaient sensiblement les mêmes ($\chi^2(5) = 6,78, p = 0,24$).

On a ensuite demandé aux répondants de donner les raisons pour lesquelles ils ne trouvaient pas le QIMV/QIT, l'ERVF/ERVC et l'ESDS utiles au moment d'établir les priorités parmi les besoins en programmes des délinquants. La majorité (66,7 %, $N = 34$) des 51 répondants qui ont

fourni des raisons pour ce qui est du QIMV/QIT ont indiqué que la formule « autoévaluation » de cet outil posait problème. Certains ont aussi expliqué que le QIMV/QIT devrait être utilisé conjointement avec d'autres instruments d'évaluation et d'information (23,5 %, $N = 12$), qu'il n'était pas toujours rempli au complet ou qu'il n'était pas rempli dans les délais impartis (7,8 %, $N = 4$) et que souvent, en fonction de ses résultats, des délinquants aux besoins élevés étaient classés, à tort, dans les catégories de délinquants aux besoins modérés ou faibles (7,8 %, $N = 4$).

Des 25 employés qui ont précisé pourquoi il ne jugeait pas utile l'ERVF/ERVC, plusieurs (48,0 %, $N = 12$) ont déclaré que cet outil était trop subjectif ou que ses résultats reposaient souvent sur des jugements subjectifs. D'autres ont avancé qu'il devrait être utilisé conjointement avec d'autres instruments d'évaluation et d'information (24,0 %, $N = 6$), qu'il fallait former davantage le personnel sur l'administration et l'interprétation de cet outil (20,0 %, $N = 5$) et que les renseignements que l'on en tirait n'étaient pas utiles (16,0 %, $N = 4$). De moins nombreux répondants ont indiqué que l'ERVF/ERVC n'était pas adaptée à la culture des délinquants autochtones (8,0 %, $N = 2$) et que cet outil devrait être utilisé auprès des délinquantes (8,0 %, $N = 2$).

Parmi les 15 employés qui ont présenté les raisons pour lesquelles ils ne trouvaient pas l'ESDS utile, certains ont mentionné qu'elle n'était pas toujours remplie au complet ou qu'elle n'était pas remplie dans les délais impartis (20,0 %, $N = 3$), que la formule « autoévaluation » de cet outil posait problème (13,3 %, $N = 2$), que les renseignements que l'on en tirait n'étaient pas utiles (13,3 %, $N = 2$) et que cet outil devrait être remplacé par une évaluation directe ou assorti d'une telle évaluation (13,3 %, $N = 2$) ou encore utilisé conjointement avec d'autres instruments d'évaluation et d'information (13,3 %, $N = 2$). L'annexe H présente la liste complète des réponses pour chaque évaluation supplémentaire.

On a demandé aux employés d'indiquer, sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « fortement en désaccord » et 6 signifie « fortement en accord », dans quelle mesure ils étaient d'accord pour dire que les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale étaient utilisées lors des prises de décisions. Dans l'ensemble, la majorité des répondants conviennent que le QIMV/QIT, l'ERVF/ERVC et l'ESDS sont utilisés au moment de prendre des décisions, par exemple pour

l'élaboration du plan correctionnel du délinquant ou par le CIC. Le tableau 12 présente la distribution et la cote moyenne des réponses.

Tableau 12 : Degré d'accord des employés à l'égard de l'utilisation des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale lors des prises de décision

Évaluation	Degré d'accord % (n)			En accord/Fortement en accord	M	ÉT
	Fortement en désaccord/E n désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord			
QIMV/QIT	2,7 (5)	7,0 (13)	15,1 (28)	75,2 (140)	5,02	1,09
ERVF/ERVC	6,2 (12)	11,8 (23)	21,5 (42)	60,5 (118)	5,18	1,01
ESDS	2,5 (3)	1,6 (2)	7,4 (9)	88,5 (108)	5,43	0,96

Il n'y avait pas de différences significatives entre les régions pour ce qui est du degré d'accord moyen à l'égard du QIMV/QIT ($F(4, 179) = 1,79, p = 0,13$) ou de l'ESDS ($F(4, 116) = 0,94, p = 0,44$). En ce qui concerne l'ERVF/ERVC, les différences régionales étaient presque significatives ($F(4, 147) = 2,36, p = 0,06$), mais les comparaisons ultérieures n'ont pas permis de dégager de différences significatives après l'application de l'ajustement de Bonferroni, qui tient compte du nombre de comparaisons. Les employés des établissements à sécurité maximale étaient légèrement moins d'accord que ceux des établissements à sécurité minimale (différence moyenne = 1,08, $p < 0,05$) et que ceux des bureaux de libération conditionnelle (différence moyenne = 1,06, $p < 0,05$); $F(5, 176) = 2,77, p < 0,05$). Dans l'ensemble, les répondants ont donné des réponses différentes (degré d'accord) pour chaque évaluation supplémentaire, $F(2, 216) = 8,2, p < 0,0001$. En général, les employés étaient moins d'accord pour dire que le QIMV/QIT est utilisé lors des prises de décision qu'ils l'étaient dans le cas de l'ERVF/ERVC ($t(114) = -2,06, p < 0,05$) et l'ESDS ($t(112) = -4,07, p < 0,0001$). Ils affirmaient également davantage que l'ESDS est utilisé lors des prises de décision, par rapport à l'ERVF/ERVC ($t(114) = -2,55, p < 0,05$).

3.2.3 Recommandations du personnel

CONSTATATION N° 3 : La majeure partie du personnel qui avait des recommandations à faire pour accroître l'utilité et/ou l'efficacité des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale a suggéré de combiner les évaluations à d'autres renseignements, d'améliorer la

formation du personnel chargé de faire et d'interpréter les évaluations et de pouvoir accorder au moins autant d'importance au jugement clinique qu'aux résultats des évaluations.

À la question de savoir comment l'utilité et/ou l'efficacité des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale pourraient être accrues, la majeure partie des personnes qui ont répondu ($N = 137$) ont suggéré que les évaluations devraient être combinées à d'autres renseignements ($N = 40, 29,2 \%$) et que l'objectivité et/ou la validité des évaluations devraient être accrues ($N = 30, 21,9 \%$). Au nombre des autres suggestions qui ont été faites, mentionnons les suivantes : améliorer la formation du personnel et/ou veiller à ce que les évaluateurs sont bien formés ($N = 24, 17,5 \%$), pouvoir accorder au moins autant d'importance au jugement clinique qu'aux résultats des évaluations ($N = 23, 16,8 \%$) et élaborer de nouveaux outils d'évaluation et/ou raffiner ceux qui existent déjà ($N = 19, 13,9 \%$). Une liste complète des suggestions qui ont été faites par le personnel est présentée dans les tableaux à l'annexe I.

CONSTATATION N° 4 : La majeure partie du personnel interviewé a reçu une formation dans au moins un domaine de programme et par la suite exécuté le(s) programme(s) pour lequel (lesquels) une formation a été reçue. C'était particulièrement le cas au sein du personnel de la région des Prairies et au sein du personnel de la région de l'Atlantique, mais moins dans les autres régions où le personnel ayant reçu une formation étaient relativement moins nombreux à exécuter tous les programmes pour lesquels il a reçu une formation. La majeure partie du personnel qui a reçu une formation en toxicomanie, en violence familiale, en prévention de la violence et/ou en délinquance sexuelle estimait que cette formation avait alloué suffisamment de temps à l'enseignement des connaissances et des compétences requises pour la prestation du programme, qu'elle avait été donnée de façon efficace et qu'elle couvrait le contenu de programme approprié.

La majeure partie des membres du personnel qui ont répondu ($55,3 \%$) ont indiqué qu'ils avaient reçu une formation pour exécuter au moins un programme correctionnel ($N = 131$). Bon nombre de membres du personnel ont déclaré avoir reçu une formation relativement aux programmes nationaux de traitement de la toxicomanie, suivis de ceux ayant suivis un programme d'acquisition des compétences psychosociales tels que le R et R/Compétences cognitives et le PMCE. La proportion de répondants ayant reçu une formation relativement à chacun des programmes est présentée dans le tableau I10, à l'annexe I.

Au nombre des membres du personnel qui ont reçu une formation pour exécuter un programme, la majeure partie a par la suite exécuté au moins quelques programmes (28,7 %, $N = 37$), sinon tous les programmes (64,3 %, $N = 83$) pour lesquels ils avaient reçu une formation. Les raisons données par ceux qui n'ont exécuté aucun des programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation ou qui n'ont pas exécuté tous les programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation (7,0 %, $N = 9$) incluaient les suivantes : le programme n'était pas offert (21,2 %, $N = 7$), ils avaient changé d'emploi ou d'établissement (9,1 %, $N = 3$), par choix personnel (9,1 %, $N = 3$), la prestation du programme a été attribuée à un autre agent de programmes correctionnels (9,1 %, $N = 3$), leur formation a servi à d'autres fins que celle de les préparer à exécuter le programme (9,1 %, $N = 3$) et ils venaient de recevoir la formation et ils n'avaient pas encore eu l'occasion d'exécuter le programme (9,1 %, $N = 3$). Les autres raisons données pour ne pas exécuter les programmes sont présentées dans le tableau I11, à l'annexe I.

Par rapport au personnel des autres régions, les membres du personnel de la région du Pacifique ($\acute{E}N = 2,0$) et de la région de l'Ontario ($\acute{E}N = 2,1$) ont indiqué beaucoup plus souvent qu'ils n'avaient pas exécuté les programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation ($X^2(8) = 32,89, p < 0,0001$). Les membres du personnel de la région du Pacifique étaient aussi plus portés à indiquer qu'ils avaient exécuté quelques-uns des programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation ($\acute{E}N = 2,8$), tandis que les membres du personnel de la région des Prairies ($\acute{E}N = 3,0$) et les membres du personnel de la région de l'Atlantique ($\acute{E}N = 2,4$) avaient le plus tendance à indiquer qu'ils avaient exécuté tous les programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation. En ce qui concerne le niveau de sécurité, le personnel des établissements à sécurité minimale a indiqué plus souvent avoir exécuté tous les programmes pour lesquels il avait été formé ($\acute{E}N = 2,3$) et ceux des bureaux régionaux ont surtout indiqué qu'ils avaient exécuté quelques-uns des programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation ($\acute{E}N = 3,2, X^2(10) = 25,76, p < 0,005$). Toutefois, il faut interpréter avec beaucoup de prudence les résultats de ces analyses de tableaux de contingence à deux facteurs entre les régions et entre les niveaux de sécurité en raison du petit nombre de répondants ayant indiqué qu'ils n'exécutaient aucun des programmes pour lesquels ils avaient reçu une formation (7,0 %, $N = 9$).

La majeure partie du personnel qui a reçu une formation en toxicomanie, en violence familiale, en prévention de la violence et/ou en délinquance sexuelle estimait que cette formation avait

alloué suffisamment de temps à l'enseignement des connaissances et des compétences requises pour la prestation du programme, qu'elle avait été donnée de façon efficace et qu'elle couvrait le contenu de programme approprié. Les résultats obtenus pour chaque domaine de programme et chaque indicateur de formation sont présentés dans le tableau 13. En raison du petit nombre de membres du personnel qui ont répondu « non », des analyses de contingence significatives n'ont pas pu être faites entre les domaines de programmes ou entre les régions et les niveaux de sécurité.

Tableau 13 : Répondants au sein du personnel qui ont indiqué « oui » aux divers indicateurs de formation

	Toxicomanie N = 83	Violence familiale N = 29	Traitement des délinquants violents N = 28	Délinquance sexuelle N = 30
Alloue suffisamment de temps à l'enseignement des connaissances requises pour la prestation du programme	67 (80,7 %)	20 (69,0 %)	19 (67,9 %)	17 (56,7 %)
Alloue suffisamment de temps à l'enseignement des compétences requises pour la prestation du programme	62 (75,6 %)	20 (69,0 %)	18 (64,3 %)	14 (48,3 %)
La formation est donnée de façon efficace	72 (87,8 %)	23 (79,3 %)	20 (74,1 %)	20 (66,7 %)
La formation couvre le contenu de programme approprié	68 (81,9 %)	23 (79,3 %)	20 (74,1 %)	20 (66,7 %)

Peu de membres du personnel (7,6 %, N = 17) ont indiqué qu'ils avaient exécuté un programme pour lequel ils n'avaient pas été formés. Priés d'indiquer les raisons pour lesquelles ils ont exécuté un programme pour lequel ils n'avaient pas reçu une formation, les répondants ont donné les raisons présentées dans le tableau 14.

Tableau 14 : Raisons données par les membres du personnel pour expliquer pourquoi ils ont exécuté un programme pour lequel ils n’avaient pas été formés

Raisons	N répondants (%)
Exigences opérationnelles	4 (25,0 %)
Formation en cours d’emploi	3 (18,8 %)
Remplacement d’un autre APC	2 (12,5 %)
Formation non disponible	2 (12,5 %)
Avait reçu une formation sur la prestation d’un programme semblable	1 (6,3 %)
On lui a demandé d’intervenir avec un APC formé	1 (6,3 %)
Ne sait pas/Incertain	1 (6,3 %)

Remarque : Deux répondants (12,5 %) ont donné des suggestions qui ne se rapportaient pas à la question.

CONSTATATION N° 5 : Les intervenants ont indiqué qu’il n’y a pas suffisamment d’APC (agents de programmes correctionnels) qui ont reçu une formation pour exécuter les programmes étant donné les besoins des établissements ou les besoins régionaux. Au nombre des répercussions possibles de ce déficit, mentionnons la mise en liberté des délinquants sans interventions des établissements, l’allongement des listes d’attente pour les programmes, les reports des dates de mise en liberté des délinquants et l’incapacité des établissements de réduire le risque de récidive des délinquants.

La majeure partie des répondants au sein du personnel (79,9 %, $N = 175$) ont indiqué qu’il n’y a pas suffisamment d’APC qui ont reçu une formation pour exécuter les programmes étant donné les besoins de leur établissement ou de leur région. Cette opinion ne diverge pas d’une région à une autre ($X^2(4) = 2,14, p = ,71$), même si le personnel des bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité étaient plus enclin que le personnel des établissements ou que le personnel des bureaux régionaux à indiquer qu’il n’y a pas suffisamment d’APC formés ($ÉN = 2,3, X^2(5) = 10,69, p = 0,06$). Priés d’indiquer quel est l’effet de ne pas avoir suffisamment d’APC formés, le personnel a indiqué le plus souvent que les délinquants sont mis en liberté sans programmes/interventions (26,7 %, $N = 24$), que les listes d’attente pour les programmes sont longues (16,7 %, $N = 15$), que la mise en liberté/la libération conditionnelle des délinquants est retardée (16,7 %, $N = 15$), que les APC sont épuisés/surchargés de travail (15,6 %, $N = 14$), que les établissements ne peuvent pas répondre aux besoins des délinquants/ne peuvent pas mener à bien les plans correctionnels (13,3 %, $N = 12$) et que les établissements ne peuvent pas réduire le risque ou les taux de récidive (13,3 %, $N = 12$).

Malgré les évaluations positives de la formation donnée aux agents de programmes correctionnels d'un domaine de programme à un autre, beaucoup de répondants parmi le personnel (79,3 %, $N = 107$) estimaient qu'on pouvait améliorer l'efficacité de la formation. La plupart de ceux qui ont fait des suggestions ($N = 113$) ont suggéré de donner une orientation ou une formation générale (23,9 %, $N = 27$), d'offrir une formation continue, du recyclage et/ou un mentorat (15,9 %, $N = 18$), d'allonger la durée des séances de formation (14,2 %, $N = 16$), d'augmenter la fréquence des formations (9,7 %, $N = 11$), d'offrir de la formation dans plus d'endroits au pays (8,0 %, $N = 9$) et d'accroître la formation sur la façon de composer avec les délinquants en groupes/les problèmes de réceptivité (8,0 %, $N = 9$). Une liste exhaustive des suggestions qui ont été faites pour améliorer l'efficacité de la formation des agents de programmes correctionnels est présentée dans le tableau I12, annexe I.

CONSTATATION N° 6 : Le personnel diverge d'opinion au sujet de l'influence des évaluations faites avant la participation au programme sur la prestation subséquente du programme. La moitié ont indiqué que les résultats de ces évaluations influencent la prestation du programme et l'autre moitié, non. Si les membres du personnel considèrent en général que les évaluations faites avant et après la participation au programme leur servent dans la rédaction des rapports de fin de programme, la majeure partie estime que les évaluations pourraient être simplifiées et que leur efficacité pourrait être améliorée.

Pour évaluer l'efficacité des évaluations faites avant et après la participation au programme, on a demandé au personnel de quelles façons il utilise les résultats des évaluations, si les évaluations lui sont utiles ou non et de quelles façons le processus d'évaluation mené avant et après la participation au programme pouvait être simplifié.

Tout d'abord, on a demandé aux membres du personnel si les résultats des évaluations des délinquants faites avant la participation au programme influencent la manière dont ils exécutent leur programme correctionnel. Les résultats sont répartis à parts presque égales entre le personnel qui a répondu à cette question ($N = 82$) : 52,4 % ($N = 43$) du personnel indique que les résultats des évaluations faites avant la participation au programme n'avaient aucune influence sur la prestation subséquente du programme et 47,6 % ($N = 39$) indique que les résultats des évaluations faites avant la participation au programme influaient effectivement sur la prestation du programme. Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs des différences pour ce qui est de l'influence des évaluations faites avant la participation au programme (oui ou non)

entre les régions ou entre les niveaux de sécurité n'ont révélé aucune différence significative. Les membres du personnel qui ont expliqué pourquoi ils avaient modifié leur approche à l'égard de la prestation du programme après les évaluations faites avant la participation au programme ($N = 40$) ont noté que les évaluations jouaient surtout sur le genre de traitement qu'ils entendaient adopter (40,0 %, $N = 16$), sur les facteurs de réceptivité qu'ils allaient considérer (32,5 %, $N = 13$) et sur leur évaluation des niveaux de risque et de besoin (20,0 %, $N = 8$).

Deuxièmement, on a demandé au personnel d'évaluer sur une échelle de un (1) à six (6) où un signifie « pas du tout utile » et six, « très utile » dans quelle mesure il considérait que les résultats des tests d'évaluation menés avant et après la participation au programme sont utiles pour rédiger l'ébauche des rapports de fin de programme des délinquants. Parmi les membres qui ont répondu à la question ($N = 81$), la plus grande proportion estimait que les résultats des évaluations faites avant et après la participation au programme étaient utiles ou très utiles (43,2 %, $N = 35$) ou plutôt utiles (23,5 %, $N = 19$) dans la rédaction des rapports de fin de programme. Seuls 7,4 % ($N = 6$) ont indiqué que les résultats des évaluations faites avant et après la participation au programme étaient plutôt inutiles et 25,9 % ($N = 21$) estimaient que les résultats des évaluations faites avant et après la participation au programme n'étaient pas du tout utiles ou inutiles ($M = 3,86$, $ÉT = 1,68$). Des analyses de variance effectuées pour déterminer s'il existait des différences dans les notes moyennes accordées à l'utilité entre les régions et entre les niveaux de sécurité n'ont révélé aucune différence significative.

On a aussi demandé aux membres du personnel d'évaluer sur une échelle de un (1) à cinq (5) où un signifie « jamais » et cinq, « toujours » avec quelle fréquence ils se reportaient aux résultats des tests d'évaluation menés avant et après la participation au programme d'un délinquant lorsqu'ils rédigeaient leur rapport de fin de programme. Au nombre des membres qui ont répondu à cette question ($N = 79$), la majeure partie se reportait souvent ou toujours (60,8 %, $N = 48$), tandis que 17,7% ($N = 14$) se reportaient parfois et que 21,5 % ($N = 17$) se reportaient rarement ou jamais aux évaluations faites avant ou après la participation au programme lorsqu'ils rédigent leurs rapports de fin de programme ($M = 3,67$, $ÉT = 1,41$). Encore une fois, des analyses de variance effectuées pour déterminer s'il existait des différences dans les notes moyennes accordées à la fréquence à laquelle les résultats des évaluations sont consultés entre les régions et entre les niveaux de sécurité n'ont révélé aucune différence significative.

Pour en savoir plus sur les raisons pour lesquelles les évaluations faites avant ou après la participation au programme ne servent pas nécessairement à la rédaction des rapports de fin de programme, les membres du personnel qui ont répondu « rarement » ou « jamais » à la question sur le report aux évaluations ont été priés d'indiquer en détail pourquoi c'était le cas. Les raisons citées le plus souvent pour lesquelles les évaluations n'étaient pas utilisées étaient qu'elles ne sont pas une bonne source d'information ou qu'elles ne sont pas une source d'information complète (27,8%, $N = 5$), qu'elles sont difficiles à interpréter (12,5 %, $N = 3$), qu'elles ne sont pas interprétées par un professionnel formé (12,5 %, $N = 3$) et que les résultats des évaluations sont facilement biaisés par le délinquant (12,5 %, $N = 3$).

Enfin, on a demandé au personnel s'il croyait que le processus d'autoévaluation des délinquants avant et après la participation au programme pouvait être simplifié ou que son efficacité pouvait être améliorée. Sur les 75 membres du personnel qui ont répondu à cette question, 72,0 % ($N = 54$) croyaient que l'efficacité du processus pouvait être améliorée. Au nombre des recommandations qui ont été faites le plus souvent pour améliorer l'efficacité figurent la nécessité de réduire le nombre de mesures d'évaluation (27,3 %, $N = 15$) et l'élimination de la répétitivité des mesures d'évaluation (20,0 %, $N = 11$). Une liste complète des recommandations qui ont été faites est présentée dans le tableau 15.

Tableau 15 : Recommandations faites par le personnel pour améliorer l'efficacité du processus d'évaluation mené avant et après la participation au programme

Recommandations	N répondants (%)
Moins de mesures d'évaluation	15 (27,3 %)
Éliminer la répétitivité	11 (20,0 %)
Moins de questions dans les évaluations	7 (12,7 %)
Simplifier le langage	7 (12,7 %)
Les délinquants pourraient entrer les mesures d'évaluation sur ordinateur	5 (9,1 %)
Les batteries d'évaluations faites avant et après la participation au programme devraient être éliminées	5 (9,1 %)
Limiter les évaluations à celles qui concernent le programme ou le délinquant	5 (9,1 %)

Moins de choix de réponses	3 (5,5 %)
Meilleure formation du personnel	2 (3,6 %)
Plus de mesures d'évaluation	1 (1,8 %)
Clarifier le processus	1 (1,8 %)
Doit être plus long	1 (1,8 %)
Utiliser l'échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (BID-R)	1 (1,8 %)
Faire en sorte que ce soit l'administration, et non pas les APC, qui saisisse les données	1 (1,8 %)
Changer le moment où les évaluations sont faites	1 (1,8 %)
Documenter/valider le processus	1 (1,8 %)

Remarque : 3,6 % ($N = 2$) des membres du personnel ont répondu « Ne sait pas/Incertain » à la question sur les recommandations, tandis que 5,5 % des recommandations du personnel ($N = 3$) étaient hors sujet.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 3 : Dans tous les programmes à l'exception des programmes de traitement des délinquants sexuels, une forte proportion des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme n'ont pas été aiguillés vers ce programme et une proportion assez grande aussi des délinquants aiguillés vers un programme n'ont pas participé à ce programme. Des délinquants étaient également inscrits à des programmes pour lesquels ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage. Un grand nombre de candidats qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme de prévention de la violence ou un programme d'intensité élevée de traitement de la toxicomanie purgeaient des peines plus courtes dans un établissement à sécurité maximale. Ce groupe était aussi en général aiguillé vers des programmes d'intensité modérée de traitement de la toxicomanie.

Dans la section qui suit, nous présentons, par domaine de programme, la proportion des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme correctionnel donné qui n'ont pas été aiguillés vers ce programme ou qui ont été aiguillés vers le programme mais qui n'ont pas été inscrits à ce programme. D'une manière générale, ces délinquants purgeaient des peines plus courtes et avaient plus souvent la cote de sécurité maximale par rapport à ceux du groupe témoin. La majeure partie avait aussi été jugée, selon les résultats du QIMV et du QIT, comme ayant besoin de participer à des programmes de traitement de la toxicomanie.

Des membres du personnel ont donné des précisions qui permettent de mieux comprendre ces résultats. Priés d'indiquer pour quelles raisons il se pourrait qu'un délinquant ne participe pas à un programme figurant dans son plan correctionnel, la majeure partie des 234 membres du personnel répondants a mentionné le refus du délinquant de participer au programme (65,4 %, $N = 153$). Parmi les autres explications souvent données figurent : peine de courte durée et/ou

manque de temps pour terminer tous les programmes figurant au plan correctionnel (36,3 %, $N = 85$), le ou les programmes ne sont pas offerts dans l'établissement (35,9%, $N = 84$), facteurs de réceptivité particuliers (p. ex. maladie mentale, déficience cognitive, bas taux de scolarité, etc.; 22,2 %, $N = 52$), moment de la prestation du programme dans l'établissement (19,2 %, $N = 45$) et longues listes d'attente pour l'admission aux programmes (18,4 %, $N = 43$). Une liste complète des raisons indiquées par le personnel est présentée à l'annexe I.

Invité à indiquer pour quelles raisons un délinquant pourrait participer à un programme correctionnel qui *ne figure pas* dans son plan correctionnel, le personnel a mentionné le plus souvent que d'autres besoins ont été cernés après l'évaluation initiale (47,2 %, $N = 110$), que le délinquant a manifesté un intérêt à participer au programme (36,1 %, $N = 84$), que le délinquant voulait accélérer sa mise en liberté ou son transfert dans un établissement à sécurité moins élevée (18,5 %, $N = 43$), que le délinquant était motivé à changer son comportement (10,3 %, $N = 24$), qu'un programme figurant dans le plan correctionnel des délinquants n'était pas offert et donc qu'une substitution a été faite (9,4 %, $N = 22$) ou que les critères d'aiguillage vers un programme ont changé à la suite de l'élaboration du plan correctionnel prévu pour le délinquant (6,4 %, $N = 15$).

3.2.4 Aiguillage vers les programmes et inscription aux programmes

CONSTATATION N° 7 : Dans l'ensemble, les membres du personnel ont indiqué que l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels était réservé à ceux dont les besoins et les risques étaient les plus grands et qu'il y avait une correspondance entre le niveau d'intensité du programme offert et les niveaux de risque ou de besoin des délinquants. Toutefois, le personnel a noté qu'il était difficile de faire correspondre le niveau d'intensité du programme et les niveaux de risque ou de besoin des délinquants dans les cas où les programmes requis ne sont pas offerts à l'établissement du délinquant.

On a demandé au personnel d'évaluer sur une échelle de un (1) à six (6) où un signifie « fortement en désaccord » et six, « fortement en accord » dans quelle mesure il était d'accord pour dire que l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels est réservé à ceux dont les besoins et les risques sont les plus grands. Au nombre des membres du personnel qui ont répondu à la question ($N = 227$), la majeure partie était en accord ou fortement en accord pour dire que l'aiguillage était réservé aux délinquants dont les besoins et les risques étaient les plus grands (50,7 %, $N = 115$) ou au moins qu'il était plutôt d'accord que c'était le cas (17,6%,

$N = 40$). Seulement 16,3 % ($N = 37$) n'étaient pas d'accord ou étaient fortement en désaccord avec l'affirmation voulant que l'aiguillage vers les programmes était réservé aux délinquants dont les besoins et les risques étaient les plus grands ($M = 4,15$, $ÉT = 1,45$). Des analyses de variance effectuées pour déterminer s'il existait des différences dans les degrés moyens d'accord selon la région ou le niveau de sécurité n'ont révélé aucune différence significative entre les groupes.

On a aussi demandé au personnel d'indiquer s'il croyait qu'il y avait une correspondance entre les niveaux de risque ou de besoin des délinquants et le niveau d'intensité du programme offert. Parmi les membres du personnel qui ont répondu à la question ($N = 225$), 81,8 % ont indiqué qu'ils croyaient qu'il y avait une correspondance entre les niveaux de risque ou de besoin des délinquants et le niveau d'intensité du programme offert. Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs effectuées pour déterminer s'il existait des différences de correspondance entre le niveau de risque/de besoin et le niveau d'intensité du programme selon la région ou le niveau de sécurité n'ont révélé aucune différence significative.

Invité à donner les raisons pour lesquelles il croyait qu'il y avait une disparité entre les niveaux de risque ou de besoin des délinquants et le niveau d'intensité du programme offert, 30,6 % du personnel qui a répondu ($N = 19$) a indiqué qu'un programme n'est pas toujours offert au niveau d'intensité requis. Au nombre des autres causes de la disparité, mentionnons la durée de la peine/les restrictions quant au moment de la prestation du programme (16,1 %, $N = 10$), les résultats incongrus ou imprécis des évaluations (12,9 %, $N = 8$) et les renversements de décisions dus à la prise en compte d'autres facteurs (11,3 %, $N = 7$).

3.2.5 Aiguillage vers les programmes pour délinquants violents et inscription aux programmes pour délinquants violents

CONSTATATION N° 8 : Un grand nombre de candidats qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme pour délinquants violents spécifique n'ont pas été aiguillés vers le programme en question ou l'ont été mais ne s'y sont pas inscrits. Ces délinquants purgeaient en général des peines plus courtes et avaient davantage la cote de sécurité maximale que le groupe témoin. Pour la majeure partie d'entre eux, on avait aussi jugé qu'ils avaient besoin de participer à des programmes de traitement de la toxicomanie. On a aussi constaté qu'un groupe plus petit de délinquants de sexe masculin était inscrit à des programmes pour délinquants violents malgré le fait qu'il ne satisfaisait pas à toutes les composantes des critères d'aiguillage.

Programmes pour délinquants violents : Programme de prévention de la violence et En quête du guerrier en vous

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 29 856 admissions de délinquants non autochtones de sexe masculin⁴¹, il a été déterminé que 23,8 % ($N = 7\ 100$) de ces délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un PDV spécifique⁴², à savoir le PPV ou le Programme de maîtrise du comportement agressif (PMCA). La figure 4 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PDV mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 15,7 % ($N = 1\ 117$) ont été aiguillés vers le programme, tandis que 84,3 % ($N = 5\ 983$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible a révélé que les délinquants non aiguillés purgent en général des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 3,1$, $ÉT = 1,79$ année comparativement à $M = 3,9$ et $ÉT = 2,66$ années, respectivement, $t(6\ 983) = -14,64$; $p < 0,001$). Un examen des délinquants non aiguillés admissibles a révélé que beaucoup d'entre eux (67,9 %, $N = 4\ 063$) ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie et/ou un programme d'acquisition de compétences psychosociales d'intensité faible ou d'intensité modérée (61,8 %, $N = 3\ 697$).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PPV ($N = 1\ 793$), 36,8 % s'y étaient inscrits ($N = 659$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le

⁴¹ Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du PPV et la date de la fin de l'étude.

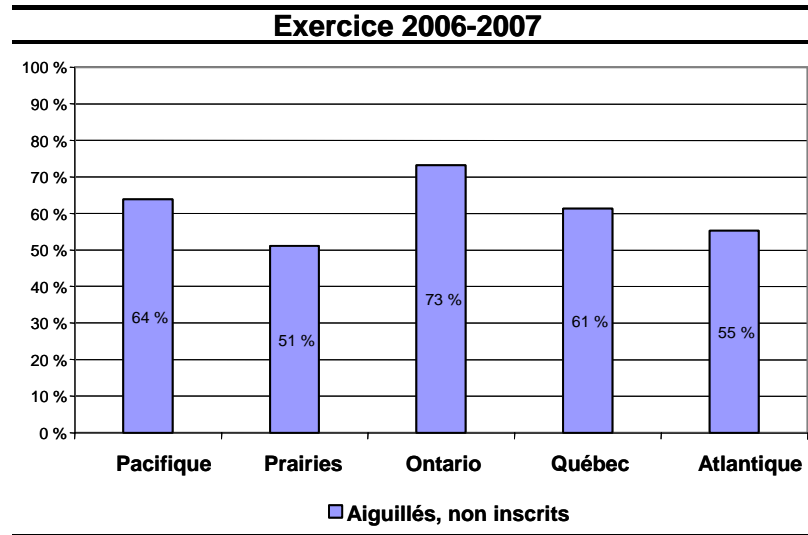
⁴² Les critères d'aiguillage incluent la note « mauvais » ou « très mauvais » sur l'échelle d'ISR, deux condamnations ou plus pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC et/ou pour homicide et non-satisfaction des critères d'aiguillage vers un PDS ou encore un PTT ou un PPVF d'intensité élevée. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

cas des non-aiguillages de délinquants admissibles, ce groupe purgeait en général des peines plus courtes ($M = 4,2$, $ÉT = 2,99$ années comparativement à $M = 5,0$, $ÉT = 3,23$ années respectivement; $t(1642) = -5,84$, $p < 0,001$) et beaucoup de délinquants qui le composaient (70,1 %, $N = 465$) avaient été aiguillés vers un programme d'intensité faible ou modérée de traitement de la toxicomanie. Le groupe non inscrit avait plus tendance à avoir une cote de sécurité maximale que le groupe inscrit correspondant (30,0 % contre 23,1 % respectivement; $\chi^2(2) = 14,9$, $p < 0,01$).

Au nombre des délinquants qui ont été aiguillés vers le PPV, 37,7 % ($N = 676$) ont été aiguillés vers le programme même s'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage⁴³. La majeure partie de ce groupe satisfaisait au moins à *quelques-uns* des critères (p. ex. note « mauvais » ou « très mauvais » sur l'échelle d'ISR, mais moins de deux condamnations pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC). Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs ont révélé que 34,7 % ($N = 230$) étaient considérés à faible risque ou à très faible risque selon l'échelle d'ISR, dont 43,5 % ($N = 100$) avaient déjà été condamnés deux fois ou plus pour des infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et 4,3 %, pour homicide. Les autres délinquants (68,6 %, $N = 412$) qui ont été aiguillés vers le PPV même s'ils ne satisfaisaient pas à tous les critères d'aiguillage avaient obtenu une cote de risque modéré, de bon risque ou de très bon risque sur l'échelle d'ISR. Toutefois, 63,8 % ($N = 263$) de ces délinquants avaient été condamnés pour au moins deux infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et plus d'un tiers (35,2%, $N = 145$), pour homicide. Enfin, d'après les analyses, il y avait un groupe de délinquants dont on pouvait dire qu'ils convenaient au PPV à cause de leurs antécédents de violence. Plus précisément, dans ce groupe, 140 délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national d'intensité élevée de prévention de la violence familiale (PPVF-IE) et 7 délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un PDS.

⁴³ Remarque : Les critères d'aiguillage utilisés ici se rapportent uniquement au PPV.

Figure 4 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants violents mais non inscrits



Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 5 735 admissions de délinquants de sexe masculin autochtones⁴⁴, il a été déterminé que 43 % ($N = 2\,461$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme Enquête du guerrier en vous (EQGV)⁴⁵. La figure 5 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PDV mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage, 32,1 % ($N = 791$) ont été aiguillés vers le programme, tandis que 67,9 % ($N = 1\,670$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe de délinquants admissibles a révélé que les délinquants non aiguillés purgent en général des peines plus courtes ($M = 3,18$, $ÉT = 1,83$ année, comparativement à $M = 4,03$, $ÉT = 2,25$ années, respectivement, $t(2\,377) = -9,74$, $p < 0,001$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que beaucoup d'entre eux (79,0 %, $N = 1\,319$) ont été aiguillés vers un PTT et/ou un programme d'acquisition de compétences psychosociales d'intensité modérée ou faible (55,7 %, $N = 930$).

⁴⁴ Comme le Programme EQGV a vu le jour en 1999, cet échantillon se compose des délinquants admis entre 2000 et la fin de la collecte des données.

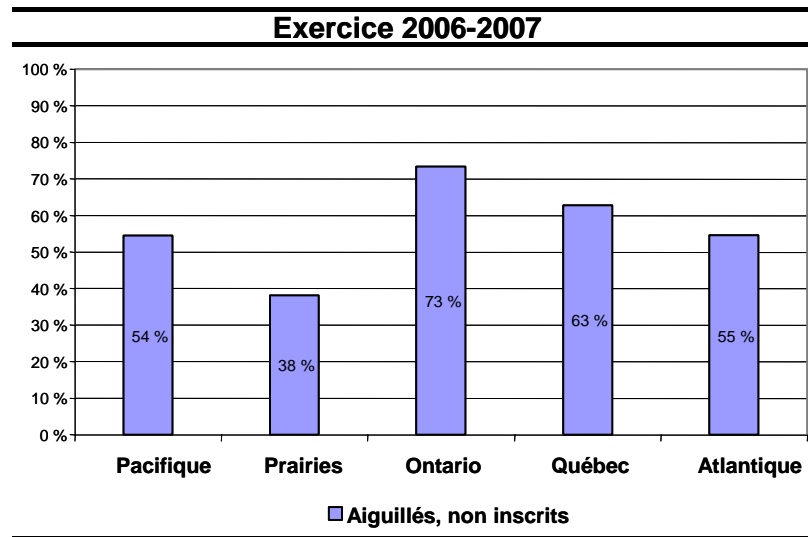
⁴⁵ Les critères d'aiguillage incluent l'obtention d'une cote élevée relativement au risque statique, le fait d'avoir été condamné deux fois ou plus pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC et/ou pour homicide et le fait de ne pas satisfaire aux critères d'aiguillage vers un programme pour délinquants sexuels ou un programme de traitement de la toxicomanie ou de prévention de la violence familiale d'intensité élevée. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le Programme EQGC ($N = 1\ 238$), 51,5 % y étaient inscrits ($N = 638$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des non-aiguillages de délinquants admissibles, ce groupe purgeait en général des peines plus courtes ($M = 3,85$, $ÉT = 2,47$ années, comparativement à $M = 4,29$, $ÉT = 2,49$ années, respectivement, $t(1\ 168) = -3,03$, $p < 0,001$) et beaucoup de délinquants qui le composaient (83,0 %, $N = 498$) avaient été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité faible ou modérée. Les délinquants non inscrits s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que les délinquants inscrits (23,0 % contre 13,8 % respectivement, $\chi^2(2) = 26,10$, $p < 0,01$).

Au nombre des délinquants qui ont été aiguillés vers le Programme EQGV, 36,1 % ($N = 447$) ont été aiguillés vers le programme même s'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage⁴⁶. La majeure partie de ce groupe satisfaisait au moins à *quelques-uns* des critères (p. ex. cote de risque élevée, mais moins de deux condamnations pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC). Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs ont révélé que 63,1 % ($N = 280$) présentaient un risque élevé de récidive, dont 78,1 % ($N = 203$) avaient déjà été condamnés deux fois ou plus pour des infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et 28,5 %, pour homicide. Les autres délinquants (36,9 %, $N = 164$) qui ont été aiguillés vers le Programme EQGV malgré le fait qu'ils ne satisfaisaient pas à tous les critères d'aiguillage présentaient un risque modéré ou faible de récidive. Toutefois, 63,0 % ($N = 97$) de ces délinquants avaient été condamnés pour au moins deux infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et 20,8 %, ($N = 32$), pour homicide. Enfin, d'après les analyses, il y avait un groupe de délinquants dont on pouvait dire qu'ils convenaient au Programme EQGV à cause de leurs antécédents de violence. Plus précisément, dans ce groupe, 134 délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PPVF-IE et 19 délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers des PDS.

⁴⁶ Remarque : Les critères d'aiguillage utilisés ici sont les mêmes que ceux utilisés pour le PPV, à la différence que les cotes attribuées au risque statique remplacent les cotes attribuées au risque sur l'échelle d'ISR-R1.

Figure 5 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants violents mais non inscrits



Programmes pour délinquants violents : Esprit du guerrier

Délinquantes

À partir d'un échantillon de 618 admissions de délinquantes autochtones⁴⁷, il a été déterminé que 14,1 % ($N = 87$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le programme Esprit du guerrier (EG)⁴⁸. La figure 6 présente, pour chaque région, la proportion de délinquantes aiguillées vers le programme EG mais non inscrites. Au nombre des délinquantes qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage, 43,7 % ($N = 38$) ont été aiguillées vers le programme, tandis que 56,3 % ($N = 49$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe de délinquantes admissible a révélé que les délinquantes non aiguillées purgent en général des peines plus courtes ($M = 2,61$, $ÉT = 0,99$ année, comparativement à $M = 3,75$, $ÉT = 2,40$ années, respectivement, $t(82) = -2,95$, $p < 0,01$). Un examen des délinquantes admissibles mais non aiguillées a révélé que beaucoup d'entre elles (77,6 %, $N = 38$) ont été aiguillées vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée ou faible.

⁴⁷ L'échantillon a été prélevé parmi les délinquantes des régions du Pacifique et des Prairies admises après que le Programme EG ait été mis en œuvre, en 2002.

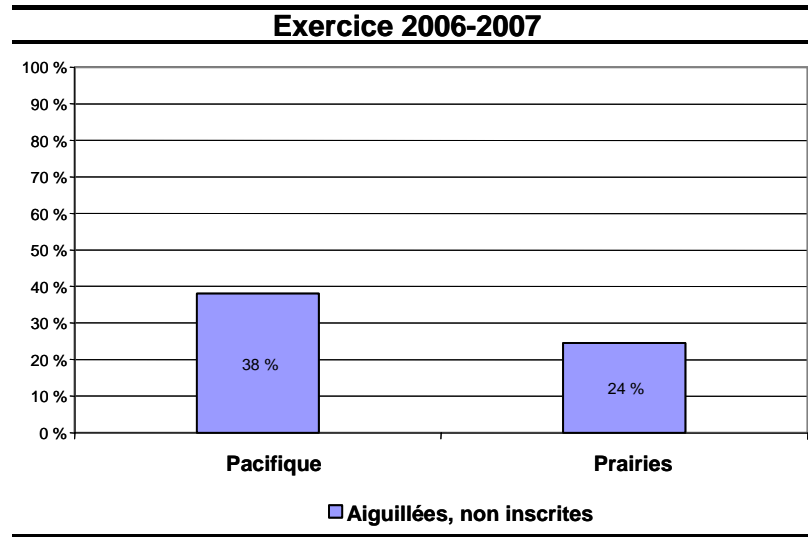
⁴⁸ Les critères d'aiguillage sont basés sur ceux utilisés pour le programme pilote de la prévention de la violence pour les femmes et incluent le fait d'avoir deux incidents de violence distincts (infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC) causant un préjudice grave ou moyennement grave et de présenter un risque de récidive de moyen à élevé. Sont exclues les infractions commises contre les enfants et les infractions sexuelles. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

Au nombre de celles qui ont été aiguillées vers le programme EG ($N = 120$), 66,7 % y étaient inscrites ($N = 80$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, contrairement aux non-aiguillages admissibles, aucune différence n'existait pour ce qui est de la durée des peines entre les deux sous-groupes. Presque toutes les non-inscrites (97,5 %, $N = 39$) avaient été aiguillées vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité faible ou modérée. Les non-inscrites et les inscrites avaient reçu à peu près les mêmes cotes de sécurité, dans les mêmes proportions.

Au nombre des délinquantes qui ont été aiguillées vers le programme EG, 15,4 % ($N = 82$) ont été aiguillées vers le programme même si elles ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage⁴⁹. La majeure partie de ce groupe satisfaisait au moins à *quelques-uns* des critères (p. ex. cote élevée relativement au risque statique global, mais moins de deux condamnations pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC). Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs ont révélé que 35,8 % ($N = 29$) présentaient un risque élevé de récidive, dont 58,6 % ($N = 17$) avaient déjà été condamnées deux fois ou plus pour des infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et plus du tiers (34,5 %, $N = 10$), pour homicide. Les autres délinquantes (64,2 %, $N = 52$) qui ont été aiguillées vers le programme EG même si elles ne satisfaisaient pas à tous les critères d'aiguillage ont reçu une cote de risque modéré ou faible de récidive. Toutefois, 41,2 % ($N = 21$) de ces délinquantes avaient été condamnées pour au moins deux infractions visées à l'annexe I de la LSCMLC et 25,5 %, ($N = 13$), pour homicide. Enfin, d'après les analyses, on pouvait dire de certaines délinquantes qu'elles convenaient au programme EG à cause de leurs antécédents de violence, malgré le fait qu'elles ne satisfaisaient à tous les critères d'aiguillage établis.

⁴⁹ Remarque : Les critères d'aiguillage utilisés ici se rapportent uniquement au PPV pour les femmes.

Figure 6 : Proportion des délinquantes aiguillées vers le programme EG mais non inscrites



3.2.6 Aiguillage vers le Programme de prévention de la violence familiale et inscription au Programme de prévention de la violence familiale

CONSTATATION N° 9 : Un certain nombre de candidats qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme de prévention de la violence familiale spécifique (intensité élevée ou intensité modérée) n'ont pas été aiguillés vers le programme en question ou l'ont été mais ne s'y sont pas inscrits. D'après les analyses, les peines courtes et les cotes de sécurité maximale sont courantes dans les groupes de délinquants non inscrits.

Programmes de prévention de la violence familiale

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 20 306 délinquants non autochtones de sexe masculin admis⁵⁰, il a été déterminé que 16,6 % ($N = 3\,361$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national de prévention de la violence familiale d'intensité modérée (PPVF-IM, $N = 2\,075$) ou le Programme national de prévention de la violence familiale d'intensité élevée (PPVF-IE, $N = 1\,286$)⁵¹. La figure 7 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PPVF mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 53,5 % ($N = 1\,799$) ont été aiguillés vers les programmes, tandis que 46,5 % ($N = 1\,562$) ne l'ont pas été. Par ailleurs, 18,0 % ($N = 231$) des délinquants admissibles au PPVF-IE ont été aiguillés vers le PPVF-IM.

Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans le groupe PPVF-IE a révélé que les délinquants non aiguillés purgent en général des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 2,83$, $ÉT = 2,49$ années, comparativement à $M = 3,28$ et $ÉT = 2,45$ années, respectivement, $t(1\,053) = -2,94$, $p < 0,01$). Les mêmes différences n'existent pas dans le groupe PPVF-IM. Une proportion des non-inscrits au PPVF-IE et au PPVF-IM était inscrite dans des PTT (41,4 %, $N = 181$ et 56,8 %, $N = 637$, respectivement), dans des programmes d'acquisition de

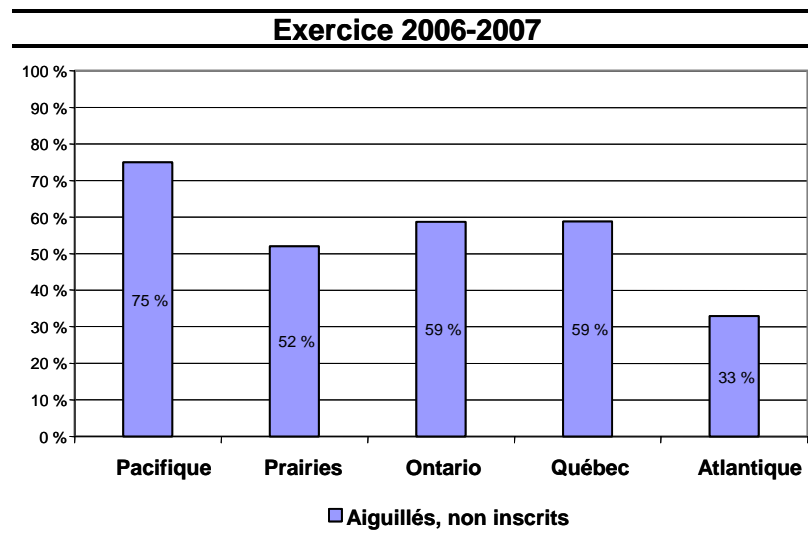
⁵⁰ Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du Programme de prévention de la violence familiale et la date de la fin de l'étude.

⁵¹ Les critères d'aiguillage incluent le fait d'avoir obtenu la cote « mauvais » ou « très mauvais » sur l'échelle d'ISR, d'avoir fait l'objet de deux condamnations ou plus pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC et/ou pour homicide et le fait de ne pas satisfaire aux critères d'aiguillage vers un PDS ou encore un PTT ou un PPVF d'intensité élevée. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

compétences psychosociales (34,3 %, $N = 151$ et 47,7 %, $N = 535$, respectivement) et dans des PDS (22,1 %, $N = 97$ et 12,0 %, $N = 135$, respectivement).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PPVF-IE ou le PPVF-IM ($N = 1\ 799$), un peu plus du tiers y étaient inscrits (38,6 %, $N = 256$ et 47,0 %, $N = 533$, respectivement). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des non-aiguillages de délinquants admissibles, le groupe PPVF-IE purgeait en général des peines plus courtes ($M = 3,2$, $ÉT = 2,8$ années, comparativement à $M = 3,6$, $ÉT = 2,1$ années, respectivement, $t(711) = -1,97$, $p < 0,05$), tandis que la même différence n'a pas été observée dans le groupe PPVF-IM. Comme ceux qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage et qui n'ont pas été aiguillés, les délinquants aiguillés vers le PPVF-IE ou le PPVF-IM et qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits aux PTT (49,9 %, $N = 217$ et 65,9 %, $N = 492$, respectivement), aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales (27,8 %, $N = 121$ et 42,7 %, $N = 319$, respectivement) et aux PDS (16,1 %, $N = 70$ et 15,3 %, $N = 114$, respectivement). Ceux qui n'étaient pas inscrits à un PPVF s'étaient plus souvent vu attribuer la cote de sécurité maximale que ceux qui étaient inscrits (25,3 % contre 4,0 %, respectivement, $\chi^2(2) = 58,98$, $p < 0,001$ dans le cas du PPVF-IE et 9,9 % contre 2,1 %, respectivement, $\chi^2(2) = 82,21$, $p < 0,001$ dans le cas du PPVF-IM). Enfin, seulement 2,2 % ($N = 380$) des délinquants aiguillés vers un PPVF l'ont été malgré le fait qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage.

Figure 7 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PPVF mais non inscrits



Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 4 363 délinquants autochtones de sexe masculin admis⁵², il a été déterminé que 32,0 % ($N = 1\,394$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PPVF-IM, ($N = 2\,075$), le PPVF-IE ($N = 1\,286$) ou le Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones (PPVFA-IE)⁵³. Aux fins des analyses qui suivent, le PPVFA-IE et le PPVF-IE ont été regroupés en un seul programme, le PPVF-IE. La figure 8 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PPVF mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 48,5 % ($N = 676$) ont été aiguillés vers un de ceux-ci, tandis que 51,5 % ($N = 718$) ne l'ont pas été. Par ailleurs, 16,4 % ($N = 97$) des délinquants admissibles au PPVF-IE ont été aiguillés vers le PPVF-IM.

Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans le groupe PPVF-IE n'a révélé aucune différence significative en ce qui concerne la durée des peines entre les sous-groupes

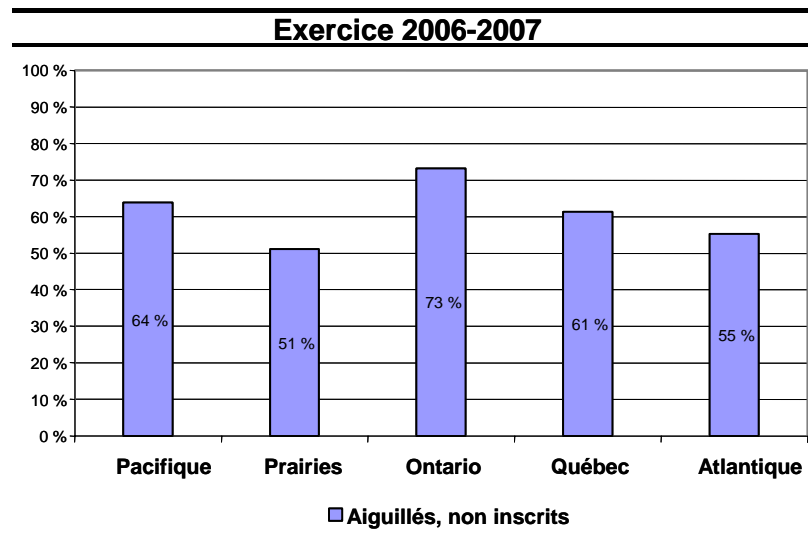
⁵² Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du Programme de prévention de la violence familiale et la date de la fin de l'étude.

⁵³ Les critères d'aiguillage incluent le fait d'avoir obtenu la cote « mauvais » ou « très mauvais » sur l'échelle d'ISR, d'avoir fait l'objet de deux condamnations ou plus pour une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC et/ou pour homicide et le fait de ne pas satisfaire aux critères d'aiguillage vers un PDS ou encore un PTT ou un PPVF d'intensité élevée. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

(3,1 années contre 3,0 années dans le groupe PPVF-IE, respectivement, et 2,9 années contre 3,2 années dans le groupe PPVF-IM, respectivement). Une grande proportion des délinquants non-aiguillés vers le PPVF-IE et vers le PPVF-IM ont été inscrits dans les PTT (62,8 %, $N = 155$ et 76,2 %, $N = 359$, respectivement), les programmes d'acquisition de compétences psychosociales (24,3 %, $N = 60$ et 41,8 %, $N = 197$, respectivement) et les PDS (34,0 %, $N = 84$ et 20,4 %, $N = 96$, respectivement).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PPVF-IE ou le PPVF-IM ($N = 676$), un peu moins de la moitié y étaient inscrits (49,9 %, $N = 133$ et 46,3 %, $N = 188$, respectivement). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des non-aiguillages des délinquants admissibles, il n'y avait aucune différence significative en ce qui concerne la durée des peines entre les deux sous-groupes. De même, comme ceux qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage et qui n'ont pas été aiguillés, les délinquants aiguillés vers le PPVF-IE ou le PPVF-IM et qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits aux PTT (79,2 %, $N = 114$ et 84,9 %, $N = 219$, respectivement), aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales (31,3 %, $N = 45$ et 34,1 %, $N = 88$, respectivement) et aux PDS (16,7 %, $N = 24$ et 15,1 %, $N = 39$, respectivement). Ceux qui n'étaient pas inscrits à un programme de prévention de la violence familiale s'étaient plus souvent vu attribuer la cote de sécurité maximale que ceux qui étaient inscrits (16,7 % contre 3,7 %, respectivement, $\chi^2(2) = 12,63, p < 0,01$ dans le cas du PPVF-IE et 9,7 % contre 2,9 %, respectivement, $\chi^2(2) = 9,59, p < 0,01$ dans le cas du PPVF-IM). Enfin, seulement 2,3 % ($N = 82$) des délinquants aiguillés vers un PPVF ont été aiguillés vers le programme même s'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage.

Figure 8 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PPVF mais non inscrits



3.2.7 Aiguillage vers le Programme de traitement de la toxicomanie et inscription au Programme de traitement de la toxicomanie

CONSTATATION N° 10 : Bon nombre de délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme de traitement de la toxicomanie, un programme de prévention de la violence ou un programme pour délinquants sexuels d'intensité élevée ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée. Cette discordance est encore plus marquée lorsqu'on tient compte des derniers changements apportés aux critères d'aiguillage vers les programmes de traitement de la toxicomanie. De même, une grande proportion des délinquants qui avaient été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie n'étaient pas inscrits à un tel programme.

Avant janvier 2008, l'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie (PNTT) était fondé sur la mesure dans laquelle les délinquants avaient des problèmes de toxicomanie (à la lumière des scores obtenus au QIMV et au QIT) et sur un lien établi entre le comportement criminel et la toxicomanie⁵⁴. Depuis le 14 janvier 2008, le risque statique est incorporé à l'aiguillage vers les programmes de traitement de la toxicomanie. Toutefois, au moment où l'échantillon actuel a été constitué, le Programme d'intervention pour délinquants toxicomanes avait débuté longtemps avant la prise en compte du risque dans les critères d'aiguillage. Aussi les analyses qui sont faites ici reposent sur les critères précédents, à savoir les problèmes de toxicomanie et un lien établi entre la toxicomanie et le comportement criminel⁵⁵.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 13 606 délinquants non autochtones de sexe masculin admis⁵⁶, il a été déterminé que 27,6 % ($N = 3\,748$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PNTT-IE). La figure 9 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PTT mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage

⁵⁴ En raison de la nature même des données, il a fallu supposer que les aiguillages vers les programmes de toxicomanie étaient tous des aiguillages pour lesquels un lien a été établi entre le comportement criminel et la toxicomanie. Par conséquent, l'équipe d'évaluation n'a pu évaluer le nombre de délinquants qui non pas été aiguillés vers les programmes de toxicomanie mais qui auraient dû l'être d'après ce critère.

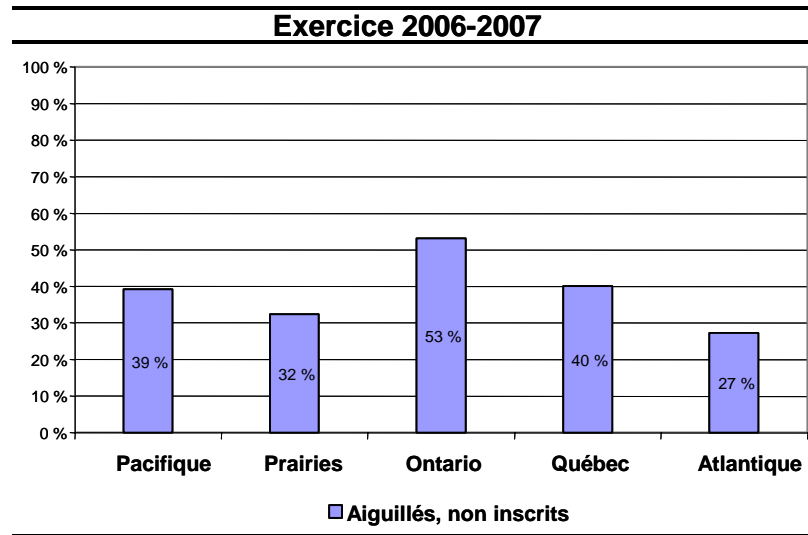
⁵⁵ Les analyses des tableaux de contingence à deux facteurs ont révélé que l'ajout du risque dans les critères d'aiguillage pour cet échantillon ne produisait pas les bons aiguillages vers les programmes. Plus précisément, des délinquants qui avaient été aiguillés vers les programmes de traitement de la toxicomanie d'intensité élevée ont plutôt été aiguillés vers les programmes intensité modérée lorsque le risque était inclus dans les critères d'aiguillage.

⁵⁶ Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du PNTT-IE et la date de la fin de l'étude.

vers ce programme, 45,6 % ($N = 1\ 709$) ont été aiguillés vers celui-ci, tandis que 41,5 % ($N = 1\ 215$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible n'a révélé aucune différence pour ce qui est de la durée moyenne des peines entre les deux sous-groupes. Toutefois, les délinquants non aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité minimale (19,2 % contre 7,7 %) ou maximale (13,5 % contre 7,6 %) par rapport aux délinquants aiguillés. ($\chi^2(2) = 102,0, p < 0,001$). Un examen des délinquants non aiguillés admissibles a révélé que la moitié d'entre eux (50,6 %, $N = 417$) avaient été aiguillés vers un programme d'éducation et presque le quart (22,8 %, $N = 188$), vers un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Enfin, bon nombre de délinquants n'ont pas été aiguillés vers un PNTT-IE même s'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage, mais ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée (58,5 %, $N = 1\ 192$). Près d'un tiers des délinquants de ce groupe satisfaisaient aussi aux critères d'aiguillage vers un autre programme d'intensité élevée, à savoir un PDV ou un PDS d'intensité élevée (30,0 %, $N = 359$).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNTT-IE ($N = 1\ 709$), 35,5 % ($N = 665$) y étaient inscrits. Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des délinquants admissibles non aiguillés, les délinquants non inscrits s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale par rapport aux délinquants inscrits (11,6 % contre 4,4 %, $\chi^2(2) = 68,7, p < 0,001$). Plus des deux tiers des délinquants non inscrits (67,7 %, $N = 616$) étaient inscrits à un programme d'éducation et plus du quart (28,5 %, $N = 259$), à un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Il convient de noter que plus de la moitié (57,7 %, $N = 910$) des délinquants non inscrits au PNTT-IE malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ce programme étaient par ailleurs inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Figure 9 : Proportion des délinquants autochtones aiguillés vers les programmes de traitement de la toxicomanie mais non inscrits



Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 2 891 délinquants autochtones de sexe masculin admis⁵⁷, il a été déterminé que 43,1 % ($N = 1\,246$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PNTT-IE ou le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT)⁵⁸. La figure 10 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PTT mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 62,0 % ($N = 621$) ont été aiguillés vers ceux-ci, tandis que 38,0 % ($N = 381$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible a révélé qu'en moyenne les délinquants non aiguillés purgeaient des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 2,82$ années, $ÉT = 1,70$ année contre $M = 3,42$, $ÉT = 2,16$ années respectivement, $t(562) = -4,31$, $p < 0,001$) et que le sous-groupe des délinquants non aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité minimale (18,5 % contre 3,7 %) ou maximale (18,5 % contre 10,5 %) que les délinquants aiguillés ($\chi^2(2) = 65,31$, $p < 0,001$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que la moitié de ceux-ci (51,2 %, $N = 125$) avaient été aiguillés vers un programme d'éducation et le quart (25,0 %, $N = 61$), vers

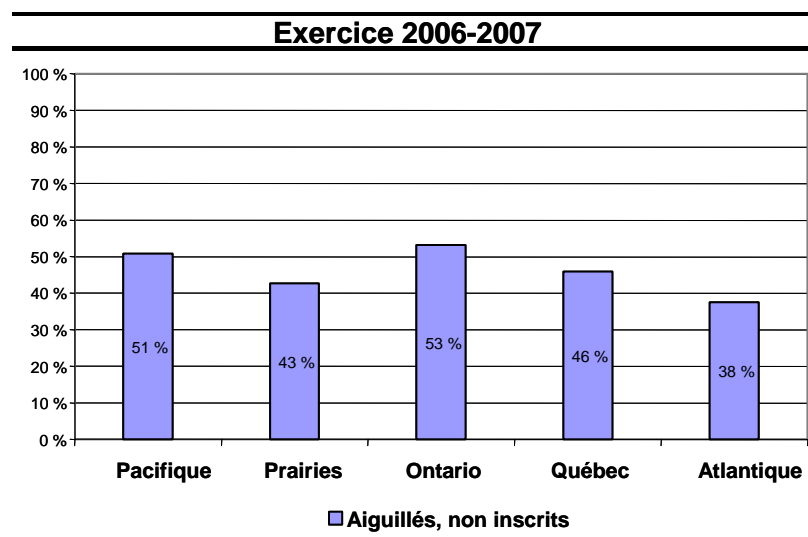
⁵⁷ Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du PNTT-IE ou de la première séance du PDAT et la date de la fin de l'étude.

⁵⁸ Les délinquants sont aiguillés vers le PDAT si l'on juge qu'ils ont un besoin élevé ou modéré d'y participer selon le questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS), le questionnaire sur la consommation de drogues (DAST) ou le questionnaire sur les problèmes reliés à l'alcool (PRD).

un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Enfin, bon nombre de délinquants n'ont pas été aiguillés vers le PNNT-IE même s'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage, mais ont été aiguillés vers le programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée (60,2 %, $N = 376$). Près d'un tiers des délinquants de ce groupe satisfaisaient aussi aux critères d'aiguillage vers un autre programme d'intensité élevée, à savoir un PDV ou un PDS d'intensité élevée (58,2 %, $N = 219$).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNNT-IE ou le PDAT ($N = 784$), 37,9 % étaient inscrits à un de ces programmes ($N = 297$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des délinquants admissibles mais non aiguillés, les délinquants non inscrits s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que les délinquants inscrits (11,8 % contre 7,6 %, respectivement, $\chi^2(2) = 14,76$, $p < 0,001$). Beaucoup de délinquants non inscrits qui avaient été aiguillés vers le PNNT-IE ou le PDAT mais qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits à un programme d'éducation (74,3 %, $N = 297$), à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (35,0 %, $N = 140$) ou à un PPVF (27,5 %, $N = 110$). Il convient de noter que plus de la moitié (57,2 %, $N = 400$) des délinquants non inscrits au PNNT-IE ou au PDAT malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ces programmes étaient inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Figure 10 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers les programmes de traitement de la toxicomanie mais non inscrits



Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir du même échantillon de 13 606 délinquants non autochtones de sexe masculin admis, il a été déterminé que 15,7 % ($N = 2\,133$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PNTT-IM). Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ce programme, 71,4 % ($N = 1\,523$) ont été aiguillés vers celui-ci. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe de délinquants admissibles n'a révélé aucune différence pour ce qui est de la durée moyenne des peines entre les deux sous-groupes. Toutefois, les délinquants non aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que les délinquants aiguillés (11,5 % contre 4,9 %, respectivement, $\chi^2(2) = 27,6, p < 0,001$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que plus de la moitié de ceux-ci (52,9 %, $N = 267$) avaient été aiguillés vers un programme d'éducation et que le quart (25,4 %, $N = 128$) avaient été aiguillés vers un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Près d'un quart des délinquants (23,0 %, $N = 116$) non aiguillés vers un PNTT-IM malgré le fait qu'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNTT-IM ($N = 2\,731$), 88,1 % ($N = 2\,405$) y étaient inscrits. Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des délinquants admissibles mais non aiguillés, les délinquants non inscrits s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que les délinquants inscrits (10,5 % contre 3,3 % respectivement, $\chi^2(2) = 110,1, p < 0,001$). Bon nombre de délinquants non inscrits qui avaient été aiguillés vers le PNTT-IM mais qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits à un programme d'éducation (67,1 %, $N = 806$) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (32,9 %, $N = 395$). Il convient de noter que le tiers (33,1 %, $N = 1\,202$) des délinquants non inscrits au PNTT-IM, malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ce programme étaient inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir de l'échantillon de 2 891 délinquants autochtones de sexe masculin admis, il a été déterminé que 20,0 % ($N = 578$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PNTT-IM ou le PDAT. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 65,7 % ($N = 380$) ont été aiguillés vers ceux-ci. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible a révélé qu'en moyenne les délinquants non aiguillés purgeaient des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 2,70$, $ÉT = 1,75$ année contre $M = 3,08$, $ÉT = 1,57$ année, respectivement, $t(511) = -2,28$, $p < 0,05$) et que les délinquants non aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité minimale (25,6 % contre 16,1 %) ou maximale (14,1 % contre 7,7 %) que les délinquants aiguillés ($\chi^2(2) = 11,61$, $p < 0,01$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que plus de la moitié de ceux-ci (57,9 %, $N = 77$) avaient été aiguillés vers un programme d'éducation et que près du tiers (32,3 %, $N = 43$) avaient été aiguillés vers un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Le tiers des délinquants (33,1 %, $N = 44$) non aiguillés vers un PNTT-IM ou le PDAT malgré le fait qu'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNTT-IM ou le PDAT ($N = 987$), 38,5 % ($N = 380$) y étaient inscrits. Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que, comme dans le cas des délinquants admissibles mais non aiguillés, les délinquants non inscrits s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que les délinquants inscrits (16,4 % contre 7,3 % respectivement, $\chi^2(2) = 20,82$, $p < 0,001$). Bon nombre de délinquants qui avaient été aiguillés vers le PNTT-IM ou le PDAT mais qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits à un programme d'éducation (66,4 %, $N = 269$) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (33,6 %, $N = 136$). Il convient de noter que deux délinquants sur cinq (40,7 %, $N = 405$) non inscrits au PNTT-IM ou au PDAT malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ces programmes étaient inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir du même échantillon de 13 606 délinquants non autochtones de sexe masculin admis, il a été déterminé que 27,7 % de ceux-ci ($N = 3\ 764$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible (PNTT-IF). Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ce programme, 8,4 % ($N = 315$) ont été aiguillés vers celui-ci. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible a révélé que les délinquants non aiguillés purgeaient des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 3,2$ années, $ÉT = 2,0$ années contre $M = 2,7$ années, $ÉT = 0,9$ année, $t(734) = 7,24$, $p < 0,001$) et que les délinquants non aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité moyenne (59,8 % contre 45,7 %) ou maximale (7,9 % contre 1,3 %) que les délinquants aiguillés ($\chi^2(2) = 61,73$, $p < 0,001$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que beaucoup d'entre eux (63,2 %, $N = 1\ 680$) avaient été aiguillés vers un programme d'éducation et que le tiers (32,7 %, $N = 869$) avaient été aiguillés vers un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Un moins grand nombre de délinquants non aiguillés vers le PNTT-IF malgré le fait qu'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage ont plutôt été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité (6,4 %, $N = 170$).

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNTT-IF ($N = 436$), 36,9 % ($N = 161$) y étaient inscrits. Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que les délinquants non inscrits ne différaient pas des délinquants inscrits pour ce qui est de la cote de sécurité ($\chi^2(2) = 5,04$, $p < 0,08$). Toutefois, comme dans le cas des délinquants admissibles mais non aiguillés, beaucoup de délinquants non inscrits au PNTT-IF malgré qu'ils avaient été aiguillés vers ce programme étaient par ailleurs inscrits à un programme d'éducation (66,2 %, $N = 180$) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (29,0 %, $N = 79$). Il convient de noter que beaucoup de délinquants (62,0 %, $N = 272$) non inscrits au PNTT-IF malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ce programme étaient inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir de l'échantillon de 2 891 délinquants autochtones de sexe masculin admis, il a été déterminé que 25,7 % ($N = 743$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible (PNTT-IF). Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ce programme, 7,9 % ($N = 59$) ont été aiguillés vers celui-ci. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible a révélé qu'en moyenne les délinquants non aiguillés purgeaient des peines plus courtes que les délinquants aiguillés ($M = 3,00$ années, $ÉT = 1,79$ année contre $M = 2,64$ années, $ÉT = 0,94$ année, respectivement, $t(127) = 2,40$, $p < 0,05$) et que les délinquants aiguillés s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité moyenne (61,2 % contre 55,9 %) ou maximale (8,3 % contre 3,4 %) que les délinquants aiguillés ($\chi^2(2) = 13,12$, $p < 0,01$). Un examen des délinquants admissibles mais non aiguillés a révélé que beaucoup d'entre eux (68,8 %, $N = 291$) avaient été aiguillés plutôt vers un programme d'éducation et que plus du tiers (34,5 %, $N = 164$) avaient été aiguillés vers un programme d'acquisition de compétences psychosociales. Une proportion plus faible de délinquants (16,1 %, $N = 68$) non aiguillés vers le PNTT-IF malgré le fait qu'ils satisfaisaient aux critères d'aiguillage ont été aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers le PNTT-IF ($N = 71$), 40,9 % ($N = 29$) y étaient inscrits. Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions a révélé que les deux sous-groupes ne différaient pas pour ce qui est de la cote de sécurité ($\chi^2(2) = 2,49$, $p < 0,29$). Beaucoup de délinquants aiguillés vers le PNTT-IF mais qui n'y étaient pas inscrits étaient inscrits à un programme d'éducation (55,8 %, $N = 24$) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (55,8 %, $N = 24$). Plus de la moitié (59,7 %, $N = 43$) des délinquants non inscrits au PNTT-IF malgré le fait qu'ils avaient été aiguillés vers ce programme étaient inscrits à un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité.

Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes

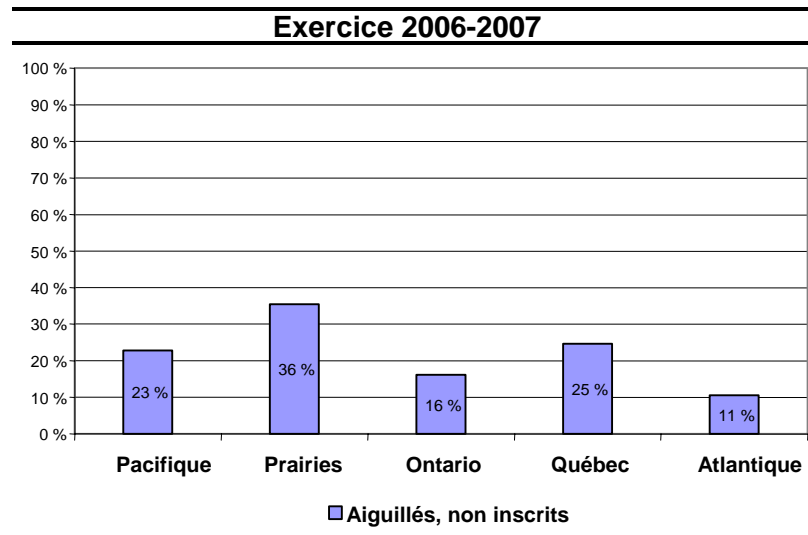
Module Traitement intensif

À partir d'un échantillon de 645 admissions de délinquantes, il a été déterminé que 67,3 % ($N = 434$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le module Traitement intensif du PIDT⁵⁹. La figure 11 présente, pour chaque région, la proportion de délinquantes aiguillées vers un PTT mais non inscrites. Au nombre des délinquantes qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ce programme, 79,7 % ($N = 346$) ont été aiguillées vers ce dernier, tandis que 21,3 % ($N = 88$) ne l'ont pas été. Une comparaison des aiguillages et des non-aiguillages dans ce groupe admissible n'a révélé aucune différence significative pour ce qui est de la durée des peines entre les deux sous-groupes ($t(442) = -1,25, p = 0,21$). Un examen des délinquantes admissibles mais non aiguillées a révélé que beaucoup d'entre elles avaient été aiguillées vers un programme d'éducation (70,4 %, $N = 69$) ou un programme d'acquisition de compétences psychosociales (21,4 %, $N = 21$). Un certain nombre de délinquantes non aiguillées vers le module Traitement intensif malgré le fait qu'elles satisfaisaient aux critères d'aiguillage ont été aiguillées vers un programme de traitement de la toxicomanie d'un autre niveau d'intensité, par exemple le module 1 ou le module 3 du PIDT (11,2 %, $N = 11$).

Au nombre des délinquantes qui ont été aiguillées vers le module Traitement intensif du PDIT ($N = 474$), 90,1 % y étaient inscrites ($N = 371$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions n'a révélé aucune différence significative pour ce qui est de la durée des peines ($t(492) = -1,42, p = 0,16$) entre les deux sous-groupes. Toutefois, les délinquantes non inscrites s'étaient plus souvent vu attribuer une cote de sécurité maximale que le sous-groupe inscrit correspondant (11,8 % contre 4,1 % respectivement, $\chi^2(2) = 14,24, p < 0,001$). Beaucoup de délinquantes non inscrites étaient inscrites à un programme d'éducation (77,9 %, $N = 81$) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (39,4 %, $N = 41$). Plus d'une femme sur cinq (21,1 %, $N = 104$) qui n'étaient pas inscrites au module Traitement intensif du PDIT malgré le fait qu'elles avaient été aiguillées vers ce programme était inscrite à un autre programme de traitement de la toxicomanie, par exemple le module 1 ou le module 3 du PDIT.

⁵⁹ Les délinquantes sont aiguillées si on juge qu'elles ont un besoin modéré ou un besoin élevé d'y participer. Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

Figure 11 : Proportion des délinquantes aiguillées vers les PTT mais non inscrites



Critères actuels d'aiguillage vers le Programme de traitement de la toxicomanie

Comme nous l'avons déjà dit, avant janvier 2008, l'aiguillage vers le Programme national de traitement de la toxicomanie (PNTT) était fondé sur le besoin des délinquants d'y participer (à la lumière des scores obtenus au QIMV et au QIT) et sur un lien établi entre le comportement criminel et la toxicomanie⁶⁰. Depuis le 14 janvier 2008, le risque statique est incorporé aux critères d'aiguillage vers le traitement de la toxicomanie. La modification apportée aux critères d'aiguillage fait en sorte qu'une proportion des délinquants à risque élevé et à besoin élevé doivent désormais être aiguillés vers un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée. Le tableau 16 montre la proportion des délinquants qui passeraient d'un aiguillage vers le programme de traitement de la toxicomanie d'intensité élevée à un aiguillage vers le programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée si les critères avaient été appliqués à un échantillon de délinquants admis dans un établissement fédéral entre 1997 et 2007.

⁶⁰ En raison de la nature même des données, il a fallu supposer que les aiguillages vers les programmes de toxicomanie étaient tous des aiguillages pour lesquels un lien a été établi entre le comportement criminel et la toxicomanie. Par conséquent, l'équipe d'évaluation n'a pas pu évaluer le nombre de délinquants qui n'ont pas été aiguillés vers les programmes de toxicomanie alors qu'ils auraient dû l'être d'après ce critère.

Tableau 16 : Critères actuels d'aiguillage vers le PNTT (SCC, Direction des programmes de réinsertion sociale, 2008)⁶¹

Besoin évalué (QIMV/QIT)	Niveau de risque (ISR ou cote obtenue pour le risque statique)	Intensité appropriée du PNTT
Élevé 29,5 % (N = 8 928)	Élevé	PNTT-IE 4,9 % (N = 1 513)
	Élevé (si le délinquant a été aiguillé vers un autre programme d'intensité élevée pour un domaine de besoin jugé plus prioritaire), modéré ou faible	PNTT-IM 55,1 % (N = 7 415)
Modéré 30,7 % (N = 9 300)	Élevé, modéré ou faible	
Faible 39,9 % (N = 12 094)	Élevé, modéré ou faible	PNTT-IF 39,9 % (N = 12 094)

⁶¹ Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

3.2.8 Aiguillage vers le Programme pour délinquants sexuels et inscription au Programme pour délinquants sexuels

CONSTATATION N° 11 : La plupart des délinquants non autochtones et la moitié des délinquants autochtones qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme pour délinquants sexuels spécifique (intensité élevée, intensité modérée ou intensité faible) ont été aiguillés vers le programme en question et la majeure partie de ceux qui ont été aiguillés s'y sont aussi inscrits.

Programmes pour délinquants sexuels

Délinquants non autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 37 571 admissions de délinquants non autochtones de sexe masculin⁶², il a été déterminé que 15,3 % ($N = 5\,746$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un Programme pour délinquants sexuels d'intensité élevée, modérée ou faible⁶³. La figure 12 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PDS mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 61,8 % ($N = 3\,548$) ont été aiguillés vers ces derniers et les 38,2 % ($N = 2\,198$) qui restent ne l'ont pas été.

Une comparaison des non-aiguillages et des aiguillages vers les programmes d'intensité élevée ou modérée qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage a révélé que les délinquants non aiguillés purgeaient en général des peines plus courtes ($M = 3,3$ années, $ÉT = 2,6$ années contre $M = 4,2$ années, $ÉT = 3,5$ années, respectivement, $t(2\,200) = -6,73$, $p < 0,001$) pour ce qui est des programmes d'intensité élevée et $M = 3,3$ années, $ÉT = 2,4$ années contre $M = 3,9$ années, $ÉT = 2,2$ années, respectivement, $t(1\,191) = -3,08$, $p < 0,01$ pour ce qui est des programmes d'intensité modérée. Aucune différence du genre n'a été observée concernant les programmes d'intensité faible. Une proportion des délinquants non aiguillés vers un programme (tous niveaux d'intensité confondus) étaient inscrits aux programmes de traitement de la toxicomanie (56,1 %, $N = 841$, 42,7 %, $N = 228$ et 42,7 %, $N = 228$, respectivement) et aux programmes d'acquisition

⁶² Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du PDS et la date de la fin de l'étude.

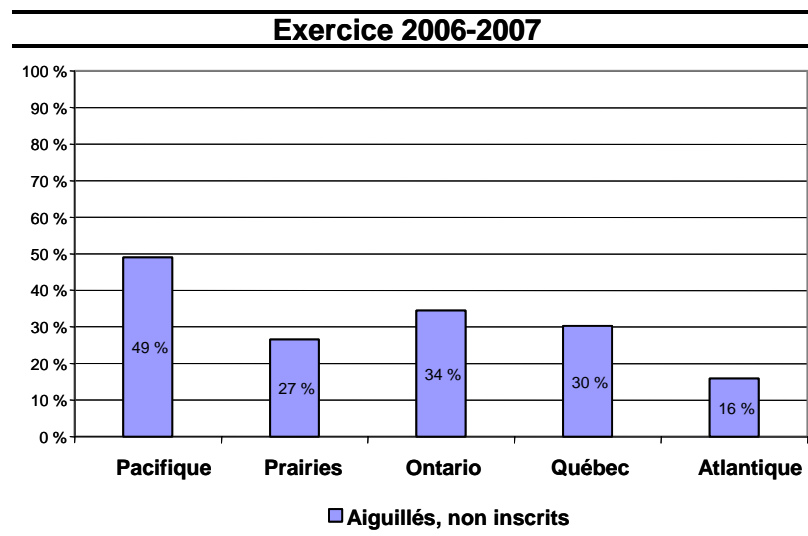
⁶³ Les critères d'aiguillage étaient fondés sur une approximation du degré de priorité correspondant au score Statique-99 combiné au score Stable-2007 (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007). Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

de compétences psychosociales (53,3 %, $N = 798$, 43,1 %, $N = 230$ et 26,5 %, $N = 44$, respectivement). Moins de 3,0 % des délinquants non aiguillés étaient inscrits à un PDV.

Au nombre de ceux qui ont été aiguillés vers un programme, un peu plus de 70 % étaient inscrits à ce programme ($N = 2\ 513$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions n'a révélé aucune différence pour ce qui est de la durée des peines, quel que soit le niveau d'intensité.

Comme dans le cas de ceux qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage mais qui n'ont pas été aiguillés, beaucoup de délinquants aiguillés vers un programme d'intensité élevée, modérée ou faible mais qui n'y étaient pas inscrits étaient par ailleurs inscrits à un PTT (44,3 %, $N = 173$, 41,0 %, $N = 268$ et 38,3 %, $N = 54$, respectivement) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (38,9 %, $N = 152$, 40,4 %, $N = 264$ et 37,6 %, $N = 53$, respectivement). Moins de 3,0 % des délinquants non aiguillés dans les trois groupes étaient inscrits à un programme de prévention de la violence. Enfin, moins de 5 % ($N = 412$) des délinquants aiguillés vers un programme pour délinquants sexuels l'ont été malgré le fait qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage.

Figure 12 : Proportion des délinquants non autochtones de sexe masculin aiguillés vers les PDS mais non inscrits



Délinquants autochtones de sexe masculin

À partir d'un échantillon de 8 183 de délinquants autochtones de sexe masculin admis⁶⁴, 24,9 % ($N = 2\,036$) satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un programme pour délinquants sexuels⁶⁵. La figure 13 présente, pour chaque région, la proportion de délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un PDS mais non inscrits. Au nombre des délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers ces programmes, 49,7 % ($N = 1\,011$) ont été aiguillés vers un de ceux-ci et les 50,3 % ($N = 1\,025$) qui restent ne l'ont pas été.

Une comparaison des non-aiguillages et des aiguillages vers un programme d'intensité élevée chez les délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage a révélé que les délinquants non aiguillés purgeaient en général des peines plus courtes ($M = 3,2$ années, $ÉT = 2,2$ années contre $M = 4,1$ années, $ÉT = 3,1$ années, respectivement, $t(1\,052) = -5,24$, $p < 0,001$). Aucune différence du genre n'a été observée pour ce qui est des programmes d'intensité modérée ou faible. Une grande proportion des délinquants non aiguillés vers un programme d'intensité élevée ou modérée étaient inscrits aux programmes de traitement de la toxicomanie (73,5 %, $N = 551$ et 60,0 %, $N = 135$, respectivement) et des proportions de délinquants plus petites dans ces deux groupes étaient inscrits aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales (46,4 %, $N = 348$ et 31,1 %, $N = 70$, respectivement). Tous niveaux d'intensité confondus, moins de 3,0 % des délinquants non aiguillés étaient inscrits à un programme de prévention de la violence.

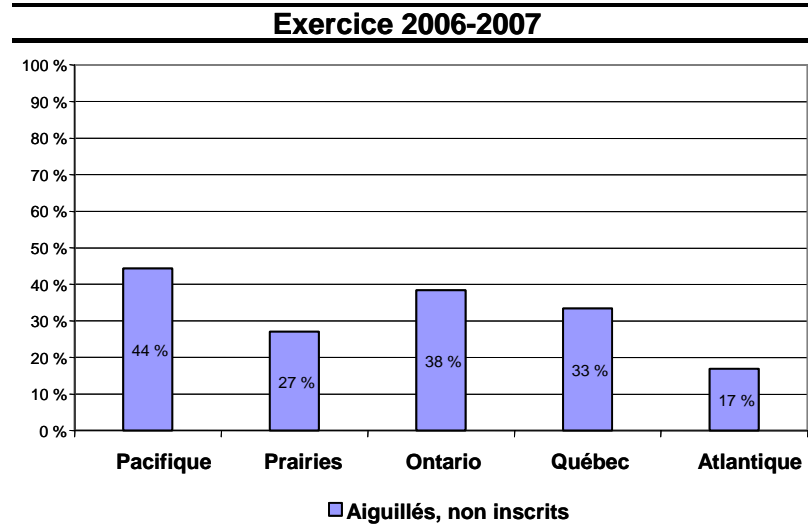
Au nombre des délinquants qui ont été aiguillés vers un programme d'intensité élevée, modérée ou faible, plus des deux tiers y étaient inscrits (68,6 %, $N = 174$). Une comparaison des non-inscriptions et des inscriptions n'a révélé aucune différence pour ce qui est de la durée des peines entre les deux sous-groupes pour ce qui est des programmes d'intensité élevée ou modérée, tandis que les délinquants aiguillés vers un programme d'intensité faible purgeaient des peines significativement plus longues ($M = 3,4$, $ÉT = 1,5$ année contre $M = 3,0$ années, $ÉT = 0,9$ année, respectivement, $t(167) = 2,16$, $p < 0,05$). Comme dans le cas de ceux qui

⁶⁴ Ce sous-échantillon se compose de délinquants d'un échantillon plus grand de délinquants admis dans des établissements fédéraux entre la date du début de la première séance du PDS et la date de la fin de l'étude.

⁶⁵ Les critères d'aiguillage étaient fondés sur une approximation du degré de priorité correspondant au score Statique-99 combiné au score Stable-2007 (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007). Comme il est expliqué dans la section sur les mesures, on déduit qu'un délinquant satisfait aux critères d'aiguillage à partir de sources de données informatisées, par exemple le SGD et le CIPC.

satisfaisaient aux critères d'aiguillage et qui n'ont pas été aiguillés, beaucoup de délinquants aiguillés vers un programme mais qui n'y étaient pas inscrits étaient inscrits à un PTT (70,5 %, $N = 79$, 83,6 %, $N = 153$ et 70,6 %, $N = 36$, respectivement) ou à un programme d'acquisition de compétences psychosociales (48,2 %, $N = 54$, 42,1 %, $N = 77$ et 45,1 %, $N = 23$, respectivement). Tous niveaux d'intensité confondus, moins de 3,0 % des délinquants non aiguillés étaient inscrits à un programme de prévention de la violence. Enfin, moins de 2 % ($N = 86$) des délinquants aiguillés vers un programme pour délinquants sexuels l'ont été malgré le fait qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage.

Figure 13 : Proportion des délinquants autochtones de sexe masculin aiguillés vers un programme pour délinquants sexuels mais non inscrits



3.2.9 Collecte des données et saisie dans le SGD

CONSTATATION N° 12 : Le personnel des établissements et des bureaux de libération conditionnelle a indiqué qu'en général, les données sont recueillies d'une manière efficace et qu'elles sont aussi saisies d'une manière efficace dans le Système de gestion des délinquants durant l'admission. Cette efficacité semble particulièrement élevée dans la région de l'Atlantique et particulièrement faible dans les établissements à sécurité maximale.

Pour juger de l'efficacité, on a demandé aux membres du personnel d'évaluer sur une échelle de un (1) à six (6) où un signifie « pas du tout efficace » et six, « très efficace », dans quelle mesure les données sont recueillies et saisies d'une manière efficace pour permettre de remplir les EID et les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale. Au nombre de ceux qui ont répondu à la question ($N = 202$), la majeure partie a indiqué que la collecte et la saisie des données étaient faites d'une manière efficace/très efficace (36,4 %, $N = 88$) ou au moins d'une manière plutôt efficace (32,6 %, $N = 79$). Seulement 10,7 % ($N = 26$) ont indiqué que la collecte et la saisie des données étaient plutôt inefficaces et 3,7 % ($N = 9$) estimaient que le processus n'était pas du tout efficace ($M = 4,29$, $ÉT = 1,00$).

Les analyses de variance effectuées pour déterminer s'il existait des différences dans les notes moyennes accordées au plan de l'efficacité selon la région et le niveau de sécurité ont révélé des différences générales significatives dans les deux groupes ($F(4, 196) = 3,19$, $p < 0,05$ et $F(5, 192) = 5,60$, $p < 0,001$ respectivement). Des comparaisons par paire post hoc auxquelles ont été appliquées un ajustement de Bonferroni ont révélé que les répondants de la région de l'Atlantique considéraient que la collecte et la saisie des données se rapportant au processus d'évaluation initiale des délinquants étaient significativement plus efficaces comparativement aux répondants de la région des Prairies ($M = 4,62$ contre $M = 4,00$) et à la région de l'Ontario ($M = 4,62$ contre $M = 4,03$). Les comparaisons post hoc des données par niveau de sécurité ont révélé que le personnel des établissements à sécurité maximale ($M = 3,35$) considérait que la collecte et la saisie des données se rapportant au processus d'évaluation initiale des délinquants était significativement moins efficace comparativement au personnel des établissements à sécurité minimale ($M = 4,45$), au personnel des établissements à sécurité moyenne ($M = 4,17$), au personnel des établissements à plusieurs niveaux de sécurité ($M = 4,81$) et au personnel des bureaux de libération conditionnelle ($M = 4,39$).

Pour la majeure partie, le personnel a indiqué qu’il croyait que l’efficacité du processus d’évaluation initiale des délinquants pouvait être améliorée. Au nombre des recommandations formulées le plus souvent figuraient celles d’accroître la formation et la certification du personnel chargé des évaluations initiales, d’accroître les ressources consacrées au processus d’évaluation initiale des délinquants et de réduire l’utilisation des données d’auto-évaluation dans le processus d’évaluation.

Pour obtenir des recommandations sur les améliorations qui pourraient être apportées, on a demandé au personnel s’il y avait quoi que ce soit qui pourrait être fait pour améliorer l’efficacité du processus d’EID, l’efficacité des évaluations supplémentaires à l’évaluation initiale et l’efficacité de l’élaboration du plan correctionnel. Parmi les membres du personnel qui ont répondu de façon catégorique (oui ou non) à la question ($N = 200$), la plupart (78,0 %, $N = 156$) croyaient avoir des solutions pour changer les choses (voir le tableau 17 pour une liste des recommandations faites le plus souvent), tandis que huit répondants ont indiqué qu’ils ne voyaient pas comment les choses pourraient changer mais ont fait des commentaires sur l’efficacité du processus de l’EID. En tout, 164 répondants ont fait 39 recommandations distinctes à cet égard. Les plus courantes sont résumées ci-dessous. Une liste exhaustive des recommandations faites est donnée à l’annexe I.

Tableau 17 : Recommandations faites le plus souvent par le personnel pour accroître l’efficacité du processus d’évaluation initiale des délinquants (EID)

Recommandations	N répondants (%)
Améliorer la formation /la certification du personnel d’EID	24 (14,6 %)
Augmenter les ressources	20 (12,2 %)
Réduire/abolir l’utilisation de données d’autoévaluation	19 (11,6 %)
Augmenter le temps alloué pour réaliser l’EID	12 (7,3 %)
Diminuer le délai d’obtention des rapports de la collectivité	10 (6,1 %)
Renforcer le travail d’équipe/la coopération pendant le processus d’évaluation initiale	10 (6,1 %)
Réduire le nombre d’évaluations/d’instruments	9 (5,5 %)

Remarque : Les recommandations indiquées ici représentent 63,4 % des recommandations faites par le personnel. Plusieurs recommandations (7,9 %, $N = 13$) étaient hors sujet.

CONSTATATION N° 13 : La majeure partie du personnel croit que le processus d'évaluation initiale des délinquants peut être amélioré en rapport avec les programmes correctionnels. L'accroissement de la formation et de la certification du personnel à l'admission et l'affectation d'un plus grand nombre d'APC à l'admission figuraient parmi les recommandations faites le plus souvent pour changer les choses.

On a demandé aux membres du personnel s'il y avait quoi que ce soit qui pouvait être fait pour améliorer l'évaluation initiale des délinquants en rapport avec les plans correctionnels. Au nombre des 199 membres du personnel qui ont répondu de façon catégorique (oui ou non), 157 (78,9 %) ont indiqué que les choses pouvaient être améliorées et 162 (81,4 %) ont fait des recommandations à cet égard. Les recommandations faites le plus souvent incluaient l'accroissement de la formation et de la certification du personnel à l'admission (11,1 %, $N = 18$), l'affectation du nombre d'APC à l'admission (11,1 %, $N = 18$), l'offre de programmes aux délinquants au cours de l'EID (8,6 %, $N = 14$) et l'affectation d'un plus grand nombre de ressources au processus d'évaluation initiale des délinquants (8,6 %, $N = 14$). Chacune des solutions recommandées par plus de 5 % des répondants est présentée dans le tableau 18, tandis que la liste complète des solutions recommandées par les membres du personnel est donnée au tableau I14 de l'annexe I.

Tableau 18 : Recommandations faites le plus souvent par les membres du personnel pour améliorer le processus d'EID

Recommandations	N répondants (%)
Améliorer la formation/la certification du personnel d'EID	18 (11,1 %)
Affecter des APC à l'EID	18 (11,1 %)
Offrir des programmes aux délinquants pendant l'EID	14 (8,6 %)
Augmenter les ressources	14 (8,6 %)
Besoin d'une base de données informatisée indiquant la disponibilité des programmes	12 (7,4 %)
Diminuer la période d'évaluation lorsque les peines sont courtes	11 (6,8 %)
Augmenter la quantité d'évaluations/de renseignements psychologiques	11 (6,8 %)
Améliorer la communication entre les membres du personnel d'EID	10 (6,2 %)
Confier l'EID à du personnel expérimenté	10 (6,2 %)
Faire plus d'entrevues individuelles	9 (5,6 %)

Remarque : Les recommandations présentées ici représentent 47,6 % de l'ensemble des recommandations faites par les membres du personnel.

3.2.10 *Quantité de renseignements dont dispose le personnel*

CONSTATATION N° 14 : Dans l'ensemble, les membres du personnel ont indiqué qu'ils avaient tous les renseignements sur les délinquants dont ils avaient besoin pour bien faire leur travail. De plus, ils ont indiqué qu'ils recevaient les renseignements en temps utile. Toutefois, c'est moins le cas du personnel des établissements à sécurité maximale. Les rapports de police et les documents judiciaires ont été cités parmi les éléments d'information indispensables aux membres du personnel pour leur permettre de faire leur travail et parmi les renseignements qui n'arrivaient pas en temps utile.

On a demandé aux membres du personnel d'indiquer, étant donné le poste qu'ils occupaient au moment de répondre, s'ils considéraient qu'ils avaient tous les renseignements sur les délinquants dont ils avaient besoin pour faire leur travail et qu'ils les recevaient en temps utile.

Parmi ceux qui ont répondu de façon catégorique (oui ou non, $N = 231$), la majeure partie (72,7 %, $N = 168$) ont indiqué qu'ils avaient tous les renseignements sur les délinquants dont ils avaient besoin pour faire leur travail et qu'ils recevaient ces renseignements en temps utile (73,2 %, $N = 169$). Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs visant à faire ressortir les différences entre les régions ou entre les niveaux de sécurité n'ont révélé aucune différence significative en ce qui concerne le fait d'obtenir les renseignements nécessaires, mais on ne peut en dire autant de l'accès en temps utile aux renseignements sur les délinquants. De fait, si les réponses ne différaient pas entre les régions en ce qui concerne l'accès en temps utile aux renseignements sur les délinquants ($\chi^2(4) = 4,30, p = 0,37$), une différence générale significative existait entre les niveaux de sécurité ($\chi^2(5) = 16,97, p = 0,005$). L'examen des écarts normalisés a révélé que les répondants des établissements à sécurité maximale ont plus souvent indiqué qu'ils ne recevaient pas les renseignements en temps utile, par rapport à ce qu'on pourrait normalement s'attendre par l'effet du hasard ($\acute{E}N = 3,3$). À l'opposé, le personnel des bureaux de libération conditionnelle a plus souvent indiqué qu'il recevait les renseignements en temps utile, par rapport à ce qu'on pourrait normalement s'attendre par l'effet du hasard ($\acute{E}N = 2,0$).

Dans les cas où ils ne considéraient pas qu'ils avaient les renseignements dont ils avaient besoin pour faire leur travail (27,3%, $N = 63$) ou qu'ils considéraient qu'ils ne recevaient pas ces renseignements en temps utile (26,8%, $N = 62$), les répondants ont été priés de préciser de quels renseignements ils avaient besoin ou quels renseignements ils ne recevaient pas en temps utile.

Le plus souvent, le personnel a indiqué qu'il avait besoin de renseignements plus détaillés sur les délinquants (par exemple rapports psychologiques et données historiques, 31,7 %, $N = 20$) suivis des rapports de police et des documents judiciaires (20,6 %, $N = 13$). Les rapports de police et les documents judiciaires étaient également les éléments d'information qui étaient le plus souvent considérés comme n'étant pas reçus en temps utile (32,3 %, $N = 20$), suivis de la documentation sur les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale (16,1 %, $N = 10$). Pour une liste complète des renseignements jugés nécessaires ou non reçus en temps utile par le personnel, voir les tableaux 1 à 19 de l'annexe I.

CONSTATATION N° 15 : La majeure partie du personnel est d'avis que les programmes correctionnels reçoivent un soutien adéquat au niveau administratif et au niveau de la direction, mais estime que le soutien de l'AC (administration centrale) n'est pas adéquat. Au nombre des suggestions qui ont été faites pour accroître le soutien accordé aux programmes correctionnels à tous égards figurent accroître la communication entre le personnel administratif, le personnel de la direction et le personnel de première ligne, sensibiliser tout le personnel à l'importance des programmes correctionnels, accroître les ressources humaines et financières et donner des renseignements à jour sur les politiques et les lignes directives à suivre.

La majeure partie des membres du personnel interviewés ont indiqué que les programmes correctionnels recevaient un soutien adéquat de l'administration à leur site (67,1 %, $N = 151$), tandis que plus de la moitié ont indiqué un soutien adéquat de la direction à leur site (56,1 %, $N = 128$). Les opinions étaient partagées entre ce qui concerne l'adéquation du soutien de la direction régionale (50,0 %, $N = 101$). Moins de répondants au sein du personnel ont indiqué que les programmes correctionnels recevaient un soutien adéquat de l'administration centrale (AC) (32,7 %, $N = 18$).

Des analyses de tableaux de contingence à deux facteurs n'ont révélé aucune différence significative entre les régions pour ce qui est de l'adéquation du soutien reçu par les programmes au niveau administratif. Toutefois, les répondants des établissements à sécurité maximale ($\acute{E}N = 2,4$) et ceux des bureaux régionaux ($\acute{E}N = 2,9$) étaient significativement plus nombreux à indiquer que les programmes correctionnels ne recevaient pas un soutien administratif adéquat ($X^2(5) = 19,86, p = 0,001$). Par rapport à ce à quoi on pourrait s'attendre par l'effet du hasard, les répondants des bureaux régionaux ont indiqué plus souvent que les programmes correctionnels

ne recevaient pas un soutien adéquat au niveau de la direction ($\bar{EN} = 4,4$, $X^2(5) = 25,94$, $p < 0,001$). Il n'y avait pas assez de données pour déterminer s'il existait des différences quelconques entre les régions ou entre les niveaux de sécurité en ce qui concerne le soutien de l'AC.

Au nombre des suggestions les plus courantes faites par les 69 répondants qui ont suggéré des façons d'accroître le soutien reçu des programmes correctionnels au niveau administratif figuraient accroître le financement/les ressources humaines (34,8 %, $N = 24$), accroître le nombre d'APC/d'intervenants (11,6%, $N = 8$), améliorer la communication entre le personnel administratif et le personnel de première ligne (7,2 %, $N = 5$) et offrir plus de programmes aux délinquants (7,2 %, $N = 5$). Une liste exhaustive des suggestions qui ont été faites pour accroître le soutien administratif reçu par les programmes correctionnels est présentée au tableau I15, annexe I.

Les suggestions faites le plus souvent par les 92 répondants qui ont suggéré des façons d'accroître le soutien reçu des programmes correctionnels au niveau de la direction au site ou de la direction régionale incluaient accroître le financement/le personnel/les ressources directes (38,0 %, $N = 35$), améliorer la communication entre le personnel de la direction et le personnel de première ligne (21,7 %, $N = 20$) et sensibiliser le personnel à l'importance des programmes correctionnels (16,3 %, $N = 15$). Une liste exhaustive des suggestions qui ont été faites pour accroître le soutien reçu de la direction par les programmes correctionnels est présentée au tableau I16, annexe I.

Au nombre des suggestions faites le plus souvent par les 26 répondants qui ont suggéré des façons d'accroître le soutien reçu des programmes correctionnels au niveau de l'administration centrale (AC) incluaient améliorer la communication entre le personnel de l'AC et le personnel de première ligne/le personnel régional (23,1 %, $N = 6$), accroître le financement/le personnel (23,1 %, $N = 6$), mieux former l'AC au sujet des activités des unités opérationnelles (19,2 %, $N = 5$), fournir aux directeurs des programmes des études/de la documentation sur les programmes correctionnels (11,5 %, $N = 3$) et mettre à jour les renseignements et les politiques en temps utile/donner les directives en temps utile (11,5 %, $N = 3$). Une liste exhaustive des

suggestions qui ont été faites pour accroître le soutien reçu de l'AC par les programmes correctionnels est présentée au tableau I17, annexe I.

RECOMMANDATION N° 1 : Le Service correctionnel du Canada devrait mieux appuyer la mise en œuvre des programmes correctionnels en veillant a) à ce que les renseignements requis pour le processus d'aiguillage vers les programmes aient été fournis par les services policiers et les tribunaux au moment de l'admission des délinquants et aient été saisis en temps utile et d'une manière efficace dans le Système de gestion des délinquants, b) à ce que le processus d'évaluation initiale des délinquants soit mené par des membres du personnel désignés, c) à ce que les affectations des délinquants aux programmes soient fondées sur des critères d'aiguillage raisonnables, d) à ce que les aiguillages soient classés par ordre de priorité en fonction de facteurs de risque multiples cibles, e) à ce que les programmes soient offerts efficacement à l'intérieur d'une période de temps qui n'excède pas la durée de la peine et dans un cadre restreint en milieu carcéral à sécurité maximale et f) à ce que les délinquants soient encouragés et motivés à participer à leurs plans correctionnels.

3.3 Objectif 3 : Efficacité

Mesure dans laquelle une politique, un programme ou une initiative produit les résultats prévus.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 4 : Les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé à des programmes correctionnels du SCC ciblant un besoin établi en matière de traitement avaient changé après le traitement et avaient plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire. En général, la participation aux programmes correctionnels n'était toutefois pas associée à des réductions du nombre d'incidents graves dans les établissements. En ce qui concerne les résultats dans la collectivité, la participation aux programmes était associée à des réductions de la réincarcération, y compris les cas de révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté et de récidive (pour une infraction non violente, une infraction avec violence et/ou une infraction sexuelle relevant de la compétence fédérale ou provinciale). Toutefois, les résultats varient d'un programme à un autre, d'un niveau d'intensité à un autre et en fonction des caractéristiques démographiques de la population carcérale fédérale. Les résultats des programmes correctionnels dans la collectivité se sont révélés plus positifs lorsqu'il y avait une correspondance entre les critères d'aiguillage vers les programmes évalués et le niveau d'intensité des programmes. À l'inverse, les effets positifs diminuaient dans les cas où les délinquants participaient à des programmes qui ne correspondaient pas à leur évaluation des besoins. Enfin, les résultats positifs des programmes correctionnels étaient en général plus marqués chez les délinquants qui se rendaient jusqu'au bout du programme.

CONSTATATION N° 16 : Les délinquants de sexe masculin qui ont participé aux programmes correctionnels du SCC qui ciblait un besoin en matière de traitement de prévention de la violence bien identifié ont changé suite au traitement et ils avaient plus de chances d’obtenir une libération discrétionnaire et d’avoir des résultats positifs des programmes correctionnels dans la collectivité que le groupe témoin.

3.3.1 Programme pour délinquants violents

Programme de prévention de la violence

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats obtenus en établissement par les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que les participants à un PPV ont affiché des changements d’attitude et de croyance conformes aux objectifs du programme, toutes les batteries de tests d’auto-évaluation indiquant des changements positifs entre la situation avant la participation au programme et la situation après la participation au programme à $p < 0,05$ ou mieux⁶⁶. Les analyses ont aussi révélé que la participation à un PPV était associée à un accroissement de la probabilité d’obtenir une libération discrétionnaire. Plus précisément, les délinquants non autochtones de sexe masculin du groupe de sujets retenus avaient 3,1 fois plus de chances d’obtenir une libération discrétionnaire que le groupe témoin ($p < 0,01$).

Les délinquants non autochtones de sexe masculin qui ont suivi un PPV couraient aussi moins de risques que le groupe témoin d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction, à la suite d’une nouvelle infraction avec violence ou pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté). Des analyses de régression de Cox ont été effectuées pour modéliser les taux aléatoires de récidive après libération. Les résultats ont montré que les délinquants du groupe de sujets retenus couraient 29 % moins de risques d’être réincarcérés après une mise en liberté ($p < 0,01$), y compris en raison d’une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté. Les membres du groupe de sujets retenus couraient 41 % moins de risques d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et près de la moitié (52 % exactement, $p < 0,01$) moins de risques d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction avec violence.

⁶⁶ Le PPV prévoit une batterie de tests d’auto-évaluation qui permet d’évaluer les effets immédiats de la participation par les changements d’attitude ou de croyance en lien avec les objectifs du traitement, par exemple agressivité, impulsivité et réactions à la provocation. Cette batterie de tests contient quatre mesures, dont trois servent à évaluer l’efficacité du traitement et une sert à évaluer l’authenticité des réponses. Voir l’annexe H pour une description détaillée des résultats de la batterie de tests.

L'examen du changement du taux annuel moyen d'incidents violents en établissement selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme n'a révélé aucune différence significative entre les différents groupes de délinquants traités et le groupe témoin, c'est-à-dire le groupe qui n'a pas suivi le programme, ni aucune différence significative entre l'ensemble du groupe de sujets retenus et le groupe témoin (voir le tableau 19).

Même chose pour les incidents non violents en établissement. L'examen du changement du taux annuel moyen d'incidents non violents en établissement selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme n'a révélé aucune différence significative entre les différents groupes de délinquants traités et le groupe témoin, ni aucune différence significative entre l'ensemble du groupe de sujets retenus et le groupe témoin.

Tableau 19 : Efficacité du programme de prévention de la violence pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 502	Groupe témoin <i>N</i> = 833
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,03 <i>ns</i>	-0,14**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,25 <i>ns</i>	-0,33 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,05***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,71***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,59***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,48***	1,00

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Délinquants autochtones de sexe masculin

À l’instar des participants au PPV non autochtones, les participants autochtones ont affiché des changements d’attitude et de croyance conformes aux objectifs du programme, toutes les batteries de tests d’autoévaluation indiquant des changements positifs entre la situation avant la participation au programme et la situation après la participation au programme à $p < 0,05$ ou mieux. De plus, les délinquants autochtones qui ont suivi le PPV avaient 5,6 fois plus de chances d’obtenir une libération discrétionnaire que les Autochtones du groupe témoin correspondant ($p < 0,01$; voir le tableau 20). Aucune différence n’a été observée entre les groupes pour ce qui est du changement de taux d’incidents violents ou d’incidents non violents en établissement.

Les tendances qui se dégagent des analyses des résultats dans la collectivité indiquaient une réduction des probabilités de réincarcération, notamment chez les délinquants du groupe de sujets retenus qui couraient 63 % moins de risques d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$). Les résultats concernant la réincarcération pour quelque raison que ce soit et la réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction n’étaient pas statistiquement significatifs.

Tableau 20 : Efficacité du programme de prévention de la violence pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d’efficacité	Sujets retenus N = 198	Groupe témoin N = 221
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d’incidents violents en établissement (moyenne)	-0,06 <i>ns</i>	-0,01 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d’incidents non violents en établissement (moyenne)	0,09 <i>ns</i>	0,46 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	5,58***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,82 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction	0,70 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction avec violence	0,37*	1,00

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme de maîtrise du comportement agressif

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats en établissement et des résultats dans la collectivité obtenus par les délinquants non autochtones a révélé que la participation au PMCA était associée à un accroissement de la probabilité d'obtenir une libération discrétionnaire. Plus précisément, les délinquants non autochtones du groupe de sujets retenus avaient 2,3 fois plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire que le groupe témoin ($p < 0,05$). L'examen du changement du taux annuel moyen d'incidents violents et d'incidents non violents en établissement selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme n'a révélé aucune différence significative entre le groupe des sujets retenus et le groupe témoin.

Les délinquants non autochtones qui ont suivi le PMCA couraient aussi moins de risques que le groupe témoin d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction. Des analyses de régression de Cox ont été effectuées pour modéliser les taux aléatoires de réincarcération après une mise en liberté. Les résultats ont montré que les délinquants du groupe de sujets retenus couraient 43 % moins de risques d'être réadmis après libération en raison d'une condamnation pour une nouvelle infraction ($p < 0,05$) et moins de 53 % de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$). Même si les tendances indiquent des résultats positifs, aucune différence significative n'a été observée entre les groupes en ce qui concerne la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit (voir le tableau 21).

Tableau 21 : Efficacité du Programme de maîtrise du comportement agressif pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 242	Groupe témoin N = 238
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,05 <i>ns</i>	-0,03 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-1,33 <i>ns</i>	-1,02 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,27**	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,89 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,57**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,47*	1,00

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

L'examen du changement du taux annuel moyen d'incidents violents et d'incidents non violents en établissement selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme n'a révélé aucune différence significative entre le groupe des sujets retenus et le groupe témoin, c'est-à-dire le groupe des délinquants qui n'ont pas suivi le programme.

Les analyses des résultats dans la collectivité ont révélé que les délinquants autochtones retenus qui ont suivi le PMCA couraient 36 % ($p < 0,05$) moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit, y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, et 57 % moins de risques d'être réadmis pour une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$) que le groupe témoin autochtone (voir le tableau 22). Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes en ce qui concerne la probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction.

Tableau 22 : Efficacité du Programme de maîtrise du contrôle agressif pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 168	Groupe témoin N = 74
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,09 <i>ns</i>	-0,13*
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,49 <i>ns</i>	-0,39 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,79 <i>ns</i>	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,64**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,71 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,43*	1,00

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

CONSTATATION N° 17 : Les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé aux programmes de prévention de la violence destinés à ceux qui pratiquent activement la spiritualité autochtone ont obtenu de meilleurs résultats en établissement.

Programme En quête du guerrier en vous

La participation au Programme EQGV a accru la probabilité des délinquants autochtones d'obtenir une libération discrétionnaire et réduit leur risque de réincarcération après leur mise en liberté (voir le tableau 23). Les délinquants du groupe de sujets retenus ($N = 431$) avaient 2,4 fois plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire ($p < 0,01$) que le groupe témoin.

Les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé au Programme EQGV couraient aussi moins de risque d'être réincarcérés (y compris en raison d'une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté) que le groupe témoin. Des analyses de régression de Cox ont été effectuées pour modéliser les taux aléatoires de récurrence après la libération. Les résultats indiquent que les délinquants autochtones qui ont participé au Programme EQGV couraient 19 % moins de risques d'être réincarcérés par rapport au groupe témoin ($p < 0,10$). Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes en ce qui

concerne la Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction ou pour une nouvelle infraction avec violence.

L'examen du changement du taux annuel moyen d'incidents violents en établissement selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme n'a révélé aucune différence significative entre les différents groupes de délinquants traités et le groupe témoin, c'est-à-dire le groupe qui n'a pas suivi le programme, ni aucune différence significative entre l'ensemble du groupe de sujets retenus et le groupe témoin.

Tableau 23 : Efficacité du programme En quête du guerrier en vous pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 431	Groupe témoin N = 289
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,00 <i>ns</i>	-0,01 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,32*	-0,10 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,37***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,81*	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,89 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,80 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme Esprit du guerrier⁶⁷

Les délinquantes autochtones qui ont participé au Programme EG avaient plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire que les délinquantes d'un groupe témoin apparié. Aucune

⁶⁷ Comme relativement peu de délinquantes placées sur une liste d'attente pour ce programme n'ont pas participé à celui-ci, il a fallu créer un groupe témoin à partir de toutes les délinquantes autochtones existantes, qu'elles aient été aiguillées ou non vers le programme. Le groupe témoin ne différait du groupe étudié à l'égard d'aucune des variables suivantes : âge à l'admission, niveau de risque, niveau de besoin et durée générale de la peine. Dans la présente étude, seul le groupe des sujets retenus se prêtait à l'analyse.

différence n'a été observée pour ce qui est de la participation à des incidents en établissement, ni pour ce qui est de la probabilité de réincarcération (voir le tableau 24).

Parmi les délinquantes autochtones aiguillées vers le Programme EG, les sujets retenus avaient fait l'objet de beaucoup moins d'accusations d'infractions disciplinaires avant de participer au programme que les délinquantes du groupe témoin. Aucune autre différence n'a été détectée entre les groupes et aucun changement significatif n'a été observé entre les taux d'accusations d'infractions disciplinaires selon que l'on se trouve avant la participation au programme ou après la participation au programme, ni dans le groupe des sujets retenus ni dans le groupe témoin.

La participation au Programme EG a eu un effet positif sur la probabilité des délinquantes d'obtenir une libération discrétionnaire. Les délinquantes qui ont suivi le programme ($N = 66$) avaient 11,5 fois plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire comparativement à un groupe similaire de délinquantes qui n'avaient pas participé au programme ($p < 0,01$).

Les délinquantes qui ont participé au Programme EG ne couraient ni plus ni moins de risques d'être réincarcérées après une libération, par rapport au groupe témoin. Des analyses de régression de Cox ont été effectuées pour modéliser les taux aléatoires de récurrence après la libération. Le groupe des sujets retenus et le groupe témoin ne différaient pas pour ce qui est de la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit ($p = 0,36$) ou pour une nouvelle infraction en particulier ($p = 0,65$). Les données ne permettent pas de déterminer si les groupes différaient pour ce qui est de la probabilité de réincarcération pour une nouvelle infraction avec violence.

Tableau 24 : Efficacité du programme Esprit du guerrier pour les délinquantes autochtones

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus $N = 71$	Groupe témoin $N = 34$
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	- 0,02 <i>ns</i>	- 0,21
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	11,5***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,35 <i>ns</i>	1,00

Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,73 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--

Remarque : ^a rapport de risques, *ns* = non significatif, **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

CONSTATATION N° 18 : Les délinquants de sexe masculin qui ont participé aux programmes pour délinquants violents dont le niveau d'intensité correspondait au niveau de risque présenté ont obtenu de meilleurs résultats en établissement. Les délinquants autochtones qui ont participé aux programmes pour délinquants violents dont l'intensité ne correspondait pas au niveau de risque des délinquants n'ont affiché aucun changement dans leurs résultats obtenus en établissement. Le Programme pour délinquants violents d'intensité élevée destiné aux délinquants autochtones (En quête du guerrier en vous) pourrait aussi convenir aux délinquants autochtones qui ont besoin de participer à un programme de prévention de la violence d'intensité modérée.

Programme de prévention de la violence

Délinquants non autochtones de sexe masculin

On a examiné les affectations aux différents programmes pour savoir si les délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers un PPV avaient été identifiés correctement et s'ils avaient été affectés par la suite à ce programme. Les résultats indiquent qu'un certain nombre de délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage ont été néanmoins affectés à un PPV⁶⁸. Par conséquent, il a été décidé d'analyser séparément les résultats obtenus en établissement et les résultats obtenus dans la collectivité selon que les délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage ou qu'ils ne satisfaisaient pas à ces critères.

Pour ce qui est des taux d'incidents violents en établissement constatés avant la participation et après la participation, aucune différence n'a été observée entre les membres du groupe des sujets retenus et les membres du groupe témoin qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage vers un PPV. Toutefois, des différences significatives ont été constatées dans les résultats obtenus dans la collectivité.

Les délinquants non autochtones du groupe des sujets retenus qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage couraient 37 % moins de risques d'être réincarcérés que les membres du groupe

⁶⁸ La concordance entre les critères d'aiguillage et l'affectation effectivement observée pour chaque programme est présentée dans la section portant sur la mise en œuvre.

témoin (c'est-à-dire les membres qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage mais qui n'ont pas été aiguillés vers un PPV). Plus précisément, les membres du groupe des sujets retenus couraient deux fois moins de risques (soit 50 % moins de risques exactement) d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction et 43 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence que les membres du groupe témoin. Enfin, aucune différence entre les groupes n'a été observée dans les résultats obtenus dans la collectivité chez les délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage mais qui ont néanmoins été inscrits à un PPV.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Les groupes ne montraient pas de différences significatives pour ce qui est des probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit, pour une nouvelle infraction ou pour une nouvelle infraction avec violence. Il n'y avait pas assez de données pour déterminer s'il existait des différences quelconques entre les groupes en ce qui concerne le risque de réincarcération des délinquants ne satisfaisant pas aux critères d'aiguillage vers un PPV.

Programme de maîtrise du comportement agressif

Délinquants non autochtones de sexe masculin

On a examiné les affectations aux différents programmes pour savoir si les délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PMCA avaient été identifiés correctement et s'ils avaient été par la suite affectés à ce programme. Les résultats indiquent qu'un certain nombre de délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage ont été néanmoins affectés à ce programme⁶⁹. Par conséquent, il a été décidé d'analyser séparément les résultats obtenus en établissement et les résultats obtenus dans la collectivité selon que les délinquants satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PMCA ou qu'ils ne satisfaisaient pas à ces critères.

Pour ce qui est des taux d'incidents violents en établissement constatés avant la participation et après la participation, aucune différence n'a été observée entre les membres du groupe des sujets retenus et les membres du groupe témoin qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage vers le PMCA. Toutefois, des différences significatives ont été constatées dans les résultats obtenus dans la collectivité.

⁶⁹ La concordance entre les critères d'aiguillage et l'affectation effectivement observée pour chaque programme est présentée dans la section portant sur la mise en œuvre.

Les délinquants qui, parmi le groupe de sujets retenus, satisfaisaient aux critères d'aiguillage couraient 39 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit que les délinquants du groupe témoin (c'est-à-dire les délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le PMCA mais qui n'ont pas été aiguillés vers ce programme). Plus précisément, les membres du groupe de sujets retenus couraient 64 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction que les membres du groupe témoin. Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes en ce qui concerne la Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence. Enfin, aucune différence entre les groupes n'a été observée pour ce qui est des résultats obtenus dans la collectivité chez les délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage mais qui ont néanmoins été inscrits au PMCA.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Les délinquants du groupe de sujets retenus qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage couraient presque deux fois moins de risques (49 % moins de risques plus exactement) d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit, y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, que les membres du groupe témoin (c'est-à-dire les membres qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage mais qui n'ont pas été aiguillés vers le PMCA). Plus précisément, les membres du groupe de sujets retenus couraient 83 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence que les membres du groupe témoin. Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes en ce qui concerne la Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction. Enfin, aucune différence entre les groupes n'a été observée pour ce qui est des résultats obtenus dans la collectivité chez les délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage mais qui ont néanmoins été inscrits au PMCA.

Programme En quête du guerrier en vous

La participation au Programme EQGV a eu un effet positif sur les délinquants qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le programme et a aussi été bénéfique à un certain nombre de délinquants qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage mais qui ont néanmoins été inscrits au programme. Les délinquants du groupe de sujets retenus qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage vers le Programme EQGV ($N = 170$) avaient 6,8 fois plus de chances d'obtenir une

libération discrétionnaire que les membres du groupe témoin qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage mais qui n'ont pas été inscrits au programme ($p < 0,0001$). De plus, les délinquants retenus qui ne satisfaisaient pas aux critères d'aiguillage ($N = 282$) avaient 3,1 fois plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire que les membres du groupe témoin qui satisfaisaient aux critères d'aiguillage. Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes pour ce qui est de la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit, de la probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction et de la probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence.

CONSTATATION N° 19 : Les délinquants non autochtones de sexe masculin qui ont participé aux programmes qui ciblent un besoin en matière de prévention de la violence familiale (c'est-à-dire la violence à l'endroit d'un partenaire intime) bien identifié ont changé suite au traitement et avaient plus de chances d'obtenir une libération discrétionnaire. Des différences positives ont été constatées en ce qui concerne les résultats obtenus dans la collectivité entre les participants non autochtones qui ont participé aux programmes de prévention de la violence familiale d'intensité élevée ou modérée et leurs groupes témoins respectifs. Pour ce qui est des résultats obtenus dans la collectivité, des différences encore plus positives ont été constatées par rapport au groupe témoin chez les participants à un programme de prévention de la violence familiale d'intensité modérée qui répondaient exactement aux critères vers un programme de cette intensité. Aucune différence significative entre les groupes n'a été constatée pour ce qui est des résultats en établissement et des résultats dans la collectivité chez les participants autochtones de sexe masculin⁷⁰.

3.3.2 Programmes de prévention de la violence familiale

Programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée de prévention de la violence familiale

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats obtenus en établissement pour les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que les participants aux programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée de prévention de la violence familiale (PIEPVF et PIMPVF) ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes. En effet, dans 31 des 32 sous-échelles (97 %) du PIEPVF et dans la totalité des 32 sous-échelles (100 %) du PIMPVF utilisées pour mesurer les changements survenus entre les évaluations effectuées avant et après la participation aux programmes, les résultats enregistrés s'inscrivaient dans la direction escomptée et étaient statistiquement significatifs à $p < 0,0001$ ⁷¹. Ces résultats indiquaient également que la participation aux PIEPVF et PIMPVF augmentait les chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire (respectivement 3,3 fois et 1,7 fois plus de chances que dans les groupes témoins). On a aussi noté des écarts significatifs en matière d'accusation d'infraction disciplinaire avec violence et sans violence pour le groupe des sujets retenus (voir le tableau 25).

⁷⁰ S'applique également au Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones.

⁷¹ Le PIEPVF comporte une série de tests d'autoévaluation qui mesurent les effets immédiats de la participation au programme d'après les changements observés dans les attitudes et les croyances visées par le traitement, comme la jalousie, les attitudes et les croyances qui tendent à la violence dans les relations intimes, ainsi que l'atteinte des objectifs de programmes grâce à la participation, à la maîtrise de la colère, à l'intensité des émotions, aux réactions à la provocation et à l'impulsivité. Cette série comprend cinq tests d'autoévaluation, soit quatre tests qui sont effectués avant et après la participation au programme dans le but de mesurer l'efficacité du traitement et un autre qui sert à évaluer l'authenticité des réponses. L'annexe H présente une description détaillée de tous ces tests et des résultats qui en sont issus.

Les délinquants non autochtones de sexe masculin qui ont participé au PIEPVF et au PIMPVF couraient également moins de risques que ceux du groupe témoin d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté; voir les tableaux 25 et 26). Les participants au PIEPVF et les participants au PIMPVF couraient respectivement 27 % ($p < 0,05$) et 25 % ($p < 0,01$) moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit. Les participants au PIMPVF couraient également 36 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 57 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,05$; voir le tableau 26).

Des participants à un programme d'intensité modérée pour qui ce niveau d'intensité correspondait à celui qui leur avait été assigné à l'aide des critères d'aiguillage ont obtenu des résultats positifs dans la collectivité encore plus importants que ceux des autres groupes. Plus particulièrement, les sujets retenus couraient 25 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,01$).

Tableau 25 : Efficacité du Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 487	Groupe témoin N = 476
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,19**	0,06 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,41**	0,22 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,31***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,73**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,79 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,67 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Tableau 26 : Efficacité du Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 758	Groupe témoin N = 911
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,04 <i>ns</i>	-0,00 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,25*	0,13 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,70***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,75***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,64***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,43**	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Tout comme les délinquants non autochtones de sexe masculin, les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé aux PIEPVF et PIMPVF ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes. En effet, dans 30 des 32 sous-échelles (94 %) du PIEPVF et dans 31 des 32 sous-échelles (97 %) du PIMPVF, les résultats enregistrés s'inscrivaient dans la direction escomptée et étaient statistiquement significatifs à $p < 0,05$, ou mieux.

Aucun écart significatif entre les groupes sur le plan des résultats en établissement (accusations et libérations discrétionnaires) ou des résultats dans la collectivité n'a été enregistré pour les participants au PIEPVF, au PIMPVF et au Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones. Il n'y avait pas assez de données pour mener ces analyses dans le cas des délinquants qui participaient à un PPVF au niveau d'intensité qui correspondait à celui qui leur avait été assigné à l'aide des critères d'aiguillage.

CONSTATATION N° 20 : Les chevauchements entre les besoins en programmes de traitement de la toxicomanie et ceux d'autres programmes sont nombreux, mais ces chevauchements ne trouvent pas leur pendant dans les inscriptions aux programmes. Toutefois, selon les analyses, même si les programmes de traitement de la toxicomanie ne ciblent pas particulièrement d'autres besoins, ils ont une incidence sur les besoins ciblés par d'autres interventions correctionnelles. Dans l'ensemble, les délinquants de sexe masculin qui ont participé à un programme de traitement de la toxicomanie ont connu des changements de comportement liés au traitement et avaient, de façon générale, plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire que les délinquants du groupe témoin. On a noté des résultats positifs dans la collectivité, pour les délinquants de sexe masculin tant autochtones que non autochtones qui ont participé aux programmes nationaux de traitement de la toxicomanie. Les programmes visant particulièrement les Autochtones produisent également des résultats positifs dans la collectivité. Enfin, sur le plan des résultats correctionnels dans la collectivité, on a noté des différences positives entre les groupes à l'avantage des participants de sexe masculin qui ont poursuivi leur participation dans un programme de suivi du traitement de la toxicomanie à la suite de leur mise en liberté.

3.3.3 Programmes nationaux de traitement de la toxicomanie : chevauchement des besoins en programmes

On a comparé les besoins en programmes, mesurés approximativement à l'aide des critères d'aiguillage⁷², avec les inscriptions réelles afin d'évaluer la mesure dans laquelle les délinquants devant suivre plusieurs programmes étaient effectivement inscrits à plusieurs programmes. De manière générale, les chevauchements les plus importants se trouvent entre les besoins en programmes de traitement de la toxicomanie et ceux d'autres programmes, en particulier les programmes de prévention de la violence, les programmes de prévention de la violence familiale et les programmes pour délinquants sexuels. Ci-dessous, on compare au moyen d'une analyse descriptive le chevauchement des besoins en programmes avec le chevauchement des inscriptions réelles. Chaque analyse a été faite séparément pour les programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée de traitement de la toxicomanie.

⁷² L'annexe C présente la liste des critères d'aiguillage des programmes et une description de la manière dont ces critères ont été mesurés approximativement aux fins de la présente évaluation.

*Chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée*⁷³

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Une analyse de la population de délinquants non autochtones de sexe masculin a permis de déterminer que même si 29,7 % ($N = 2\ 387$) de ceux qui remplissaient les critères d'aiguillage du Programme d'intensité élevée de prévention de la violence (PIEPV)⁷⁴ répondaient également aux critères d'aiguillage du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PNTT-IE), seulement 3,7 % ($N = 33$) des participants au PIEPV étaient également inscrits au PNTT-IE. De façon similaire, le chevauchement des besoins en programmes entre les PIEPVF et PIMPVF et le PNTT-IE s'élevait à 35,3 % ($N = 1\ 132$), alors que celui des inscriptions réelles n'atteignait que 5,9 % ($N = 64$). Enfin, le chevauchement des besoins en programmes, tels qu'ils sont établis à l'aide des critères d'aiguillage, était de 13,0 % ($N = 707$) entre les programmes d'intensité élevée, d'intensité modérée et d'intensité faible pour délinquants sexuels et le PNTT-IE, alors que le chevauchement des inscriptions réelles était de 0,7 % ($N = 21$; voir la figure 14).

Délinquants autochtones de sexe masculin

À l'instar des analyses concernant les délinquants non autochtones de sexe masculin, celles qui portaient sur les délinquants autochtones de sexe masculin ont révélé que 35,2 % ($N = 1\ 140$) de ceux qui avaient besoin du PIEPV, 49,6 % ($N = 660$) de ceux qui avaient besoin du PPVF et 28,9 % ($N = 529$) de ceux qui avaient besoin du PDS avaient également besoin du PNTT-IE. Par ailleurs, seulement 7,7 % ($N = 75$), 14,8 % ($N = 58$) et 4,0 % ($N = 34$) de ceux qui étaient inscrits respectivement à ces programmes, étaient également inscrits au PNTT-IE (voir la figure 15).

⁷³ Comprend le Programme d'intensité élevée pour délinquants autochtones toxicomanes et le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes.

⁷⁴ Comprend le Programme de prévention de la violence, le Programme de maîtrise du comportement agressif et le programme En quête du guerrier en vous.

Figure 14 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquants non autochtones de sexe masculin

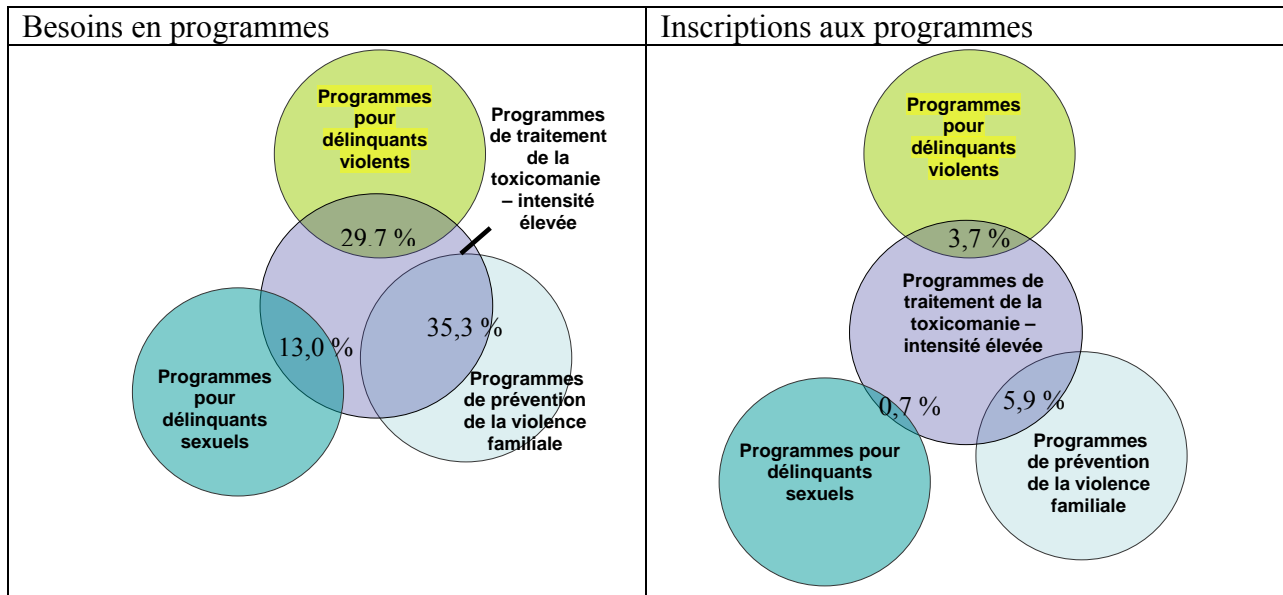
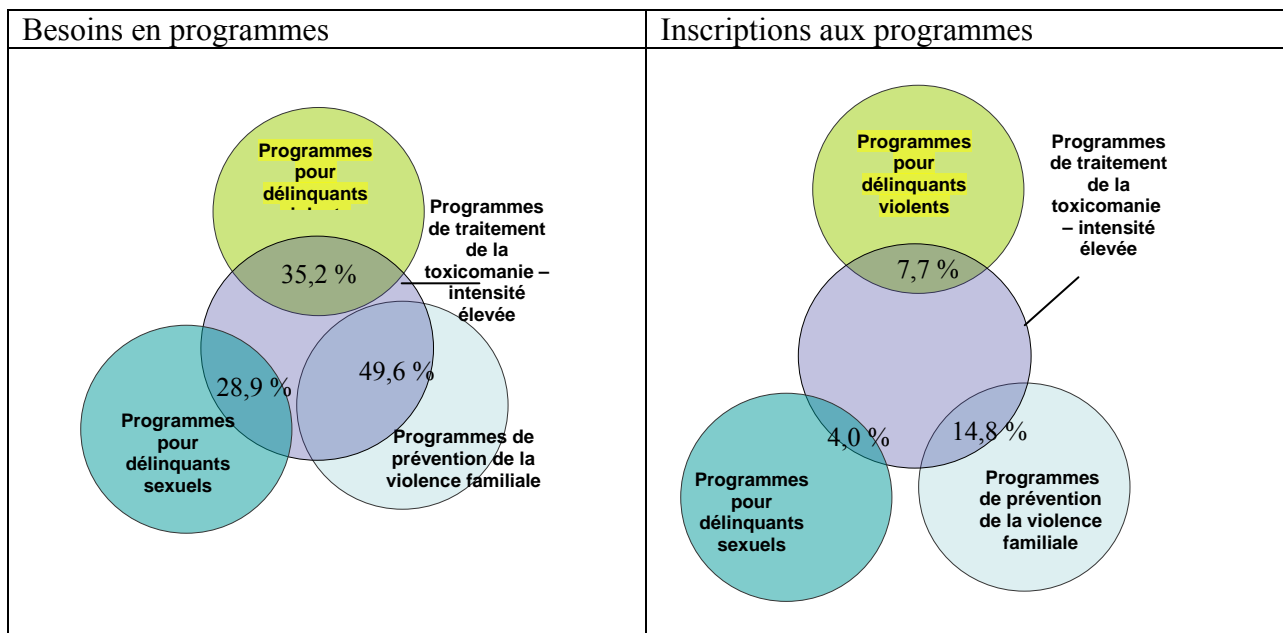


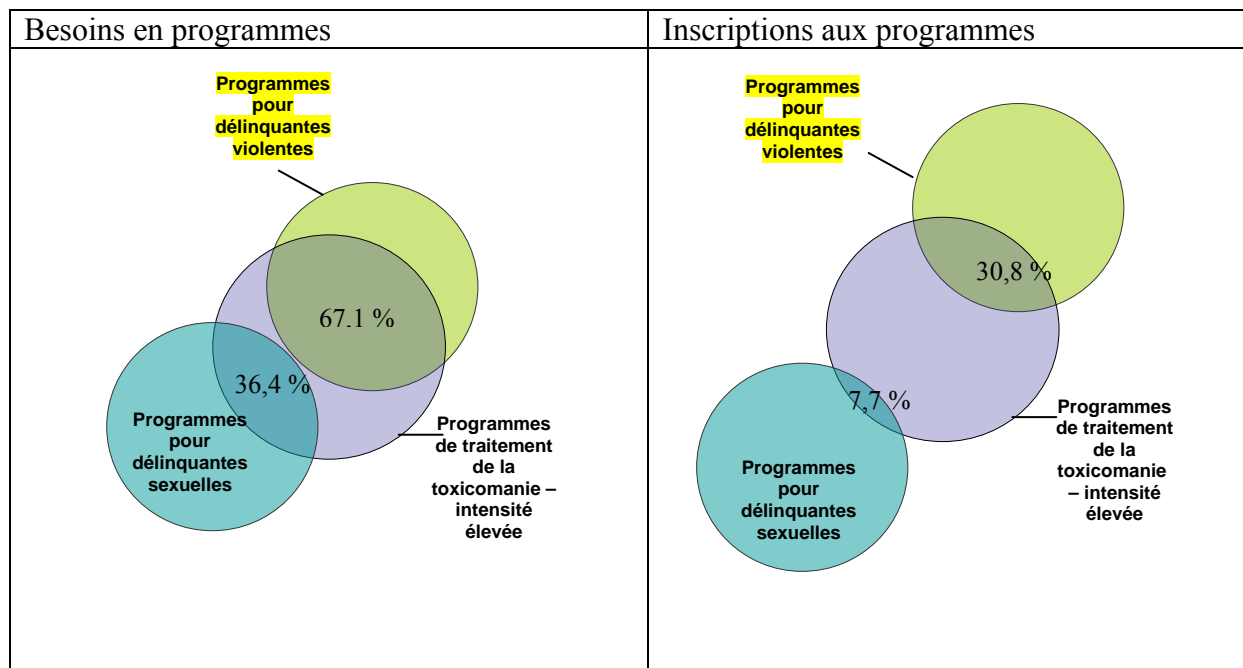
Figure 15 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquants autochtones de sexe masculin



Délinquantes

Les analyses qui traitaient des délinquantes ont révélé que 67,1 % ($N = 104$) de celles qui avaient besoin du PIEPV et 36,4 % ($N = 12$) de celles qui avaient besoin d'un programme d'intensité élevée pour délinquantes sexuelles avaient également besoin du PNTT-IE. Par ailleurs, seulement 30,8 % ($N = 41$) et 7,7 % ($N = 1$) de celles qui étaient inscrites respectivement à ces programmes, étaient également inscrites au PNTT-IE (voir la figure 16).

Figure 16 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité élevée : délinquantes



*Chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité modérée*⁷⁵

Dans la même lignée que les analyses précédentes, le tableau 27 compare le chevauchement des besoins en programmes entre le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PNTT-IM) et d’autres programmes (PDV, PPVF et PDS) avec le chevauchement des inscriptions réelles à ces programmes. Les comparaisons révèlent des tendances semblables à celles que l’on observe dans le cas du PNTT-IE, à l’exception du PPVF, où la tendance est inversée (voir le tableau 27).

Tableau 27 : Besoins en programmes et inscriptions aux programmes – chevauchement avec les programmes de traitement de la toxicomanie – intensité modérée

Programme	Répond à la fois aux critères d'aiguillage du PNTT-IM et du programme suivant en % (n)	Inscrit à la fois au PNTT-IM et au programme suivant en % (n)
<i>Délinquants non autochtones</i>		
PIEPV	29,7 (2 113)	12,2 (110)
PPVF	15,9 (511)	22,0 (238)
PDS	15,3 (832)	3,2 (95)
<i>Délinquants autochtones</i>		
PIEPV	30,8 (998)	15,6 (153)
PPVF	17,6 (234)	22,1 (87)
PDS	27,4 (502)	6,7 (58)
<i>Délinquantes</i>		
PIEPV	17,4 (27)	20,3 (27)
PDS	--	--

3.3.4 Efficacité des programmes nationaux de traitement de la toxicomanie

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats obtenus en établissement et dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que, par rapport aux délinquants qui avaient été aiguillés vers le PNTT-IE, mais qui n’y ont pas été inscrits, ceux qui ont participé au PNTT-IE avaient plus de chances d’obtenir une mise en liberté discrétionnaire (4,5 fois plus de chances). On n’a

⁷⁵ Comprend les programmes d’intensité élevée pour délinquants autochtones toxicomanes et d’intervention pour délinquantes toxicomanes.

noté aucun écart significatif entre ces groupes pour ce qui est de la participation à des incidents liés à la drogue dans les établissements, avant et après le programme de traitement.

Les résultats dans la collectivité se sont avérés positifs : les délinquants qui avaient participé au programme couraient 45 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 63 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,01$; voir le tableau 28).

Tableau 28 : Efficacité du PNNT-IE pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 611	Groupe témoin N = 668
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,08 <i>ns</i>	0,09 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,94***	0,21 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	4,51***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,85 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,55***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,37***	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé au PNNT-IE ont obtenu des résultats semblables à ceux de leurs homologues non autochtones. En effet, les sujets retenus avaient plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire (7,2 fois plus de chances) que les délinquants qui répondaient aux critères d'aiguillage du PNNT-IE, mais qui n'y ont pas été inscrits. On n'a noté aucun écart significatif entre ces groupes pour ce qui est de la participation à des incidents liés à la drogue dans les établissements, avant et après le programme de traitement. Concernant les résultats dans la collectivité, aucun écart significatif n'a été

observé pour le groupe de sujets retenus relativement à la probabilité d'être réincarcéré (37 % moins de risques; $p < 0,10$; voir le tableau 29).

Tableau 29 : Efficacité du PNTT-IE pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 147	Groupe témoin <i>N</i> = 195
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,17 <i>ns</i>	-0,15 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	-0,15 <i>ns</i>	0,38 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	7,15**	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,63*	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,61 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,18 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Les délinquants non autochtones de sexe masculin qui ont participé au PNTT-IM augmentaient leurs chances (1,4 fois plus de chances) d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire, par rapport à un groupe de délinquants qui remplissaient les critères d'aiguillage du programme, mais qui n'y ont pas été inscrits. Selon une étude de variance à mesures répétées et une comparaison de groupes a posteriori effectuées pour déterminer l'écart entre les groupes en matière de changement du taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements, le taux moyen d'incidents du groupe de sujets retenus s'était légèrement, mais significativement accru, par rapport à celui du groupe témoin (voir le tableau 30).

Par rapport au groupe témoin, les sujets retenus couraient 18 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$; y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), 26 % moins de risques d'être réincarcérés à la

suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 46 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,05$).

Tableau 30 : Efficacité du PNTT-IM pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 2 428	Groupe témoin <i>N</i> = 1 079
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,10**	-0,03 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,31***	-0,26 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,43***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,82***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,74***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,54**	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Par rapport au groupe témoin, le groupe de sujets retenus pour le PNTT-IM obtenait des résultats semblables en ce qui concerne les incidents liés à la drogue dans les établissements et la probabilité de mise en liberté discrétionnaire (voir le tableau 31). Toutefois, une analyse des résultats dans la collectivité a révélé que les délinquants autochtones de sexe masculin du groupe de sujets retenus couraient 31 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,10$). On n'a noté aucun écart significatif entre les groupes pour ce qui est des probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit et des probabilités de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence.

Tableau 31 : Efficacité du PNTT-IM pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 722	Groupe témoin N = 362
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	-0,02 <i>ns</i>	0,07 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,16 <i>ns</i>	-0,46*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,37 <i>ns</i>	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,85 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,69*	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,59 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme pour délinquants autochtones toxicomanes

Par rapport aux délinquants qui avaient été aiguillés vers le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) ou le PNTT-IE, mais qui n'y ont pas participé, les délinquants qui ont pris part au PDAT n'ont ni augmenté ni réduit leur probabilité d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire et n'ont affiché aucun changement de leur taux moyen d'incidents liés à la drogue dans les établissements, avant ou après leur participation à ce programme. Les résultats dans la collectivité des participants au PDAT ont été positifs : ils couraient environ 50 % moins de risques d'être réincarcérés après une mise en liberté ($p < 0,05$; voir le tableau 32).

Tableau 32 : Efficacité du PDAT pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 173	Groupe témoin N = 93
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,03 <i>ns</i>	0,03 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,38 <i>ns</i>	0,48 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,21 <i>ns</i>	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,51**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,49 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,38 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Par rapport aux délinquants non autochtones de sexe masculin qui avaient été aiguillés vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi (PNTT-suivi), mais qui n'y ont pas participé ($N = 1\ 886$), ceux qui ont pris part au programme ($N = 3\ 353$) couraient 22 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, et 27 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$; voir le tableau 33). Les sujets retenus présentaient les mêmes risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence que les délinquants du groupe témoin qui avaient été aiguillés vers le PNTT-suivi, mais qui n'y ont pas participé ($p = 0,83$).

Tableau 33 : Efficacité du PNTT-suivi pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 3 353	Groupe témoin N = 1 886
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,78***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,73***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,97 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Par rapport aux délinquants autochtones de sexe masculin qui avaient été aiguillés vers le PNTT-suivi, mais qui n'y ont pas participé ($N = 637$), ceux qui ont pris part au programme ($N = 742$) couraient 24 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, et 30 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$; voir le tableau 34). Les sujets retenus ne présentaient pas de différences significatives pour ce qui est des risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence par rapport aux délinquants du groupe témoin qui avaient été aiguillés vers le PNTT-suivi, mais qui n'y ont pas participé.

Tableau 34 : Efficacité du PNTT-suivi pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 742	Groupe témoin N = 637
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,76***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,70***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,78 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

CONSTATATION N° 21 : Les délinquants de sexe masculin qui ont participé à un programme pour délinquants sexuels ont connu des changements de comportement liés au traitement et avaient, de façon générale, plus de chances d’obtenir une mise en liberté discrétionnaire que les délinquants du groupe témoin. Les délinquants autochtones ayant participé à de tels programmes couraient moins de risques d’être accusés d’infraction disciplinaire grave que les délinquants du groupe témoin. Les délinquants de sexe masculin tant autochtones que non autochtones qui ont participé à un programme pour délinquants sexuels ont obtenu des résultats positifs dans la collectivité.

3.3.5 Programmes pour délinquants sexuels

Comme pour les autres secteurs de programme, les résultats des prochaines analyses ont été ventilés par niveau d’intensité de programme (élevée, modérée et faible) et par appartenance ou non à la population autochtone. Toutefois, compte tenu des sous-populations distinctes au regard des programmes pour délinquants sexuels, les données ont également été désagrégées en deux catégories de victimes, soit les adultes et les enfants (c.-à-d. délinquants coupables d’inceste et pédophiles).

Les analyses des résultats en établissement pour les délinquants de sexe masculin tant autochtones que non autochtones ont révélé d’importants changements parmi les délinquants autochtones en ce qui concerne la participation à des incidents mineurs et majeurs dans les établissements, avant et après le traitement. Plus particulièrement, les délinquants autochtones qui ont participé à des programmes d’intensité modérée ou faible pour délinquants sexuels (PDS-IM et PDS-IF) ont été l’objet d’un moins grand nombre d’accusations d’infraction disciplinaire majeure, alors que les délinquants du groupe témoin ont vu leurs accusations augmenter ($M = -0,02$ par rapport à $M = 0,07$, $p < 0,10$ dans le cas du PDS-IM et $M = -0,03$ par rapport à $M = 0,2$, $p < 0,10$ dans le cas du PNIF). Pour ce qui est des mises en liberté discrétionnaires, on a enregistré des résultats positifs à tous les niveaux d’intensité du programme pour délinquants sexuels, de même qu’à tous les niveaux de prestation des programmes (national, régional ou local). L’annexe J présente un aperçu des résultats.

Les résultats dans la collectivité ont été ventilés par niveau de prestation des programmes (soit programmes nationaux, régionaux ou locaux). On a ainsi procédé afin de pouvoir indiquer les effets du traitement pour chaque type de programme. Par contre, tous les niveaux de prestation ne comportent pas de valeurs significatives, ce qui peut s’expliquer de trois façons : a) le modèle

peut avoir été inapproprié et, dans ce cas, les valeurs ne sont pas calculées de façon aussi détaillée; b) il n'y a pas eu de faits observables pour un niveau d'intensité, un type de victime ou un statut (autochtone ou non autochtone) donnés à ce niveau de prestation; c) il n'y avait pas de programme à ce niveau précis de ventilation. Compte tenu de la multitude de résultats se rapportant aux programmes pour délinquants sexuels, ces résultats seront présentés accompagnés d'une indication du principal facteur ayant permis d'obtenir le niveau de signification relevé.

Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels a permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit (25 %) et la probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (71 %). Toutefois, ces résultats n'étaient pas statistiquement significatifs (voir le tableau 35).

Tableau 35 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 204	Sujets retenus – Programmes nationaux N = --	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 24	Sujets retenus – Programmes locaux N = 127	Groupe témoin N = 201
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,75 <i>ns</i>	--	0,00	0,69 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,93 <i>ns</i>	--	--	1,02 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,59 <i>ns</i>	--	--	0,74 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,29 <i>ns</i>	--	--	0,51 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants a révélé que la participation aux programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels a permis de réduire les probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit (54 %) et de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (50 %); cependant ces résultats n'étaient pas statistiquement significatifs (voir le tableau 36).

Tableau 36 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 249	Sujets retenus – Programmes nationaux N =	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 93	Sujets retenus – Programmes locaux N = 155	Groupe témoin N = 165
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,46 <i>ns</i>		--	0,47 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,36 <i>ns</i>		--	0,33 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,26 <i>ns</i>		--	0,33 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,50 <i>ns</i>		--	0,64 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels a permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit. En particulier, les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes et qui ont été retenus comme sujets couraient 79 % moins de risques d'être réincarcérés que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,01$). Ils couraient également 79 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,05$) et 93 % moins

de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,05$; voir le tableau 37). Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes régionaux et locaux.

Tableau 37 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes <i>N</i> = 126	Sujets retenus – Programmes nationaux <i>N</i> =	Sujets retenus – Programmes régionaux <i>N</i> = 74	Sujets retenus – Programmes locaux <i>N</i> = 51	Groupe témoin <i>N</i> = 73
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,21***		0,28*	0,21***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,21**		--	0,17*	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,07**		--	0,16 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--		--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants et qui ont participé au programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels n'a révélé aucune différence statistique significative par rapport aux résultats du groupe témoin (voir le tableau 38).

Tableau 38 : Efficacité des programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 92	Sujets retenus – Programmes nationaux N =	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 59	Sujets retenus – Programmes locaux N = 33	Groupe témoin N = 40
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--		--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--		--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--		--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--		--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels a permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit (voir le tableau 39). En particulier, les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes et qui ont été retenus comme sujets couraient 28 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,10$). Ils couraient également moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (70 %), bien que ce résultat ne soit pas statistiquement significatif. Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes nationaux.

Tableau 39 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 500	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 232	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 21	Sujets retenus – Programmes locaux N = 247	Groupe témoin N = 295
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,72 *	0,55 **	1,65 ns	0,83 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,56 ns	0,44 ns	--	0,61 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,46 ns	0,13 ns	--	0,72 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,30 ns	0,00	--	0,44 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité des délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants a révélé que la participation aux programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels a permis de réduire les probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit et de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction (voir le tableau 40). En particulier, au niveau local, les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants et qui ont été retenus comme sujets couraient 60 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,05$) et 80 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,05$) que les délinquants du groupe témoin.

Tableau 40 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 706	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 315	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 21	Sujets retenus – Programmes locaux N = 370	Groupe témoin N = 227
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,73 <i>ns</i>	1,04 <i>ns</i>	--	0,40**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,64 <i>ns</i>	1,67 <i>ns</i>	--	0,20**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,49 <i>ns</i>	0,66 <i>ns</i>	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,75 <i>ns</i>	0,19 <i>ns</i>	--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels a permis de réduire les probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit (21 %) et de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (10 %), bien que ces résultats ne soient pas statistiquement significatifs (voir le tableau 41).

Tableau 41 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 172	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 65	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 3	Sujets retenus – Programmes locaux N = 104	Groupe témoin N = 104
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,79 <i>ns</i>	1,02 <i>ns</i>	--	0,71 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,67 <i>ns</i>	0,55 <i>ns</i>	--	0,75 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,50 <i>ns</i>	0,00	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,90 <i>ns</i>	0,00	--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants a révélé que la participation aux programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels n'a pas permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit, bien que ces résultats ne soient pas statistiquement significatifs (voir le tableau 42).

Tableau 42 : Efficacité des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 123	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 40	Sujets retenus – Programmes régionaux N = --	Sujets retenus – Programmes locaux N = 82	Groupe témoin N = 52
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,29 <i>ns</i>	0,34 <i>ns</i>	--	2,53 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	--	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels a permis de réduire les probabilités de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction et de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence (voir le tableau 43). En particulier, les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes et qui ont été retenus comme sujets couraient 86 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 91 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$) que les délinquants du groupe témoin. Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes locaux.

Tableau 43 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 158	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 79	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 33	Sujets retenus – Programmes locaux N = 46	Groupe témoin N = 57
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,59 ns	0,41 ns	0,16 ns	0,84 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,14***	0,24 ns	--	0,10**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,09*	--	2,03 ns	0,00	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,10 ns	--	2,03 ns	0,00	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants a révélé que la participation aux programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels a permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit (voir la tableau 44). En particulier, les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants et qui ont été retenus comme sujets couraient 71 % moins de risques d'être réincarcérés que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,01$). Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes nationaux et locaux.

Tableau 44 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants non autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 403	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 215	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 128	Sujets retenus – Programmes locaux N = 60	Groupe témoin N = 57
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,29***	0,22***	--	0,32**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,31 ns	0,33 ns	--	0,48 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	7,12 ns	--	1,26 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	1,26 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes a révélé que la participation aux programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels a permis de réduire la probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit (voir le tableau 45). En particulier, les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes et qui ont été retenus comme sujets couraient 55 % moins de risques d'être réincarcérés que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,10$). Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes nationaux.

Tableau 45 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des adultes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 58	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 37	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 4	Sujets retenus – Programmes locaux N = 17	Groupe témoin N = 37
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,45*	0,36*	--	0,92	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,43 ns	0,32 ns	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,45 ns	--	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,00	--	--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants a révélé que la participation aux programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels a permis de réduire les probabilités de réincarcération pour quelque raison que ce soit, de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence et de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle (voir le tableau 46). En particulier, les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants et qui ont été retenus comme sujets, couraient 65 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,05$), 91 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$) et 91 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle ($p < 0,10$) que les délinquants du groupe témoin. Les résultats significatifs sont associés en grande partie aux programmes nationaux.

Tableau 46 : Efficacité des programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels chez les délinquants autochtones de sexe masculin dont les victimes sont des enfants

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus – Tous les programmes N = 56	Sujets retenus – Programmes nationaux N = 37	Sujets retenus – Programmes régionaux N = 7	Sujets retenus – Programmes locaux N = 12	Groupe témoin N = 17
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>					
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,35**	0,11***	0,00 ns	0,59 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,29 ns	0,05**	--	0,00 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,09*	0,00 ns	--	--	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	0,09*	0,00 ns	--	--	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

CONSTATATION N° 22 : Les délinquants de sexe masculin autochtones et non autochtones qui ont participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales ont connu des changements de comportement liés au traitement reçu et avaient plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire que les délinquants du groupe témoin. Sur le plan des résultats correctionnels dans la collectivité, on a noté des différences positives entre les groupes à l'avantage des sujets retenus par rapport à leurs groupes témoins respectifs. Étant donné qu'il existe un chevauchement entre les inscriptions aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales et les inscriptions à d'autres programmes, des analyses plus poussées ont révélé que d'autres programmes, comme ceux qui sont destinés aux délinquants violents, constituaient les principaux facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats positifs⁷⁶.

3.3.6 Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats obtenus en établissement pour les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que les participants non autochtones au Programme de maîtrise de la colère et des émotions (PMCE) ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes. En effet, toutes les séries de tests d'autoévaluation ont donné des résultats positifs, à $p < 0,01$ ou mieux⁷⁷, sur le plan des changements survenus entre les évaluations effectuées avant et après la participation aux programmes. Des analyses ont également indiqué que la participation au PMCE augmentait les chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire et diminuait les risques de réincarcération des délinquants après leur mise en liberté dans la collectivité (voir le tableau 47). En particulier, les délinquants non autochtones de sexe masculin qui ont été retenus comme sujets avaient 1,9 fois plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire que ceux du groupe témoin ($p < 0,01$). Ils avaient également

⁷⁶ D'après les données disponibles, les délinquants suivent généralement les programmes d'acquisition de compétences psychosociales d'abord, avant de passer à d'autres programmes correctionnels. Par conséquent, on a décidé de tenir compte des effets des autres programmes afin de se faire une meilleure idée de l'incidence réelle qu'ont les programmes d'acquisition de compétences psychosociales sur les divers résultats. Une analyse préliminaire a révélé que d'autres programmes, comme ceux qui sont destinés aux délinquants violents, constituaient les principaux facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats positifs. Bien que les analyses qui suivent ne tiennent pas compte des effets de la participation à d'autres programmes correctionnels, elles font ressortir que la participation à des programmes d'acquisition de compétences psychosociales constitue un facteur prédictif clair et significatif pour ce qui est des résultats des délinquants en établissement et dans la collectivité.

⁷⁷ Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions comporte une série de tests d'autoévaluation qui mesurent les effets immédiats de la participation au programme d'après les changements observés dans les attitudes et les croyances visées par le traitement, comme la maîtrise de la colère, l'intensité des émotions, les réactions à la provocation et l'impulsivité. Cette série comprend cinq tests d'autoévaluation, soit quatre tests qui sont effectués avant et après la participation au programme dans le but de mesurer l'efficacité du traitement et un autre qui sert à évaluer l'authenticité des réponses. L'annexe H présente une description détaillée de tous ces tests et des résultats qui en sont issus.

moins tendance à être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ou à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence. On n'a noté aucun changement significatif dans le taux d'incidents violents en établissement, avant et après le programme de traitement.

On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 28 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), 31 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 34 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,01$) que les délinquants du groupe témoin.

Tableau 47 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 3 803	Groupe témoin <i>N</i> = 2 392
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,01 <i>ns</i>	-0,06 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,41***	-0,10 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,88***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,72***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,69***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,66***	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Tout comme les délinquants non autochtones de sexe masculin, les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé au PMCE ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes. En effet, les résultats enregistrés dans

11 des 12 sous-échelles (92 %) du PMCE s'inscrivaient dans la direction escomptée et étaient statistiquement significatifs à $p < 0,01$. Les participants autochtones de sexe masculin avaient également plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire que les Autochtones de sexe masculin du groupe témoin. Ils couraient également moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ou d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence. On a noté une légère augmentation du taux d'incidents violents en établissement et une hausse significative du taux d'incidents non violents en établissement après la participation au programme (voir le tableau 48).

On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 18 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$) et 24 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) que les délinquants du groupe témoin.

Tableau 48 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 931	Groupe témoin N = 687
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,06**	-0,11**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,49***	0,17 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,31***	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,82***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,76***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,70 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquantes

On n'a noté aucun résultat statistiquement significatif en établissement ou dans la collectivité pour les délinquantes qui ont participé au PMCE (voir le tableau 49), ce qui peut cependant s'expliquer par l'absence d'un groupe témoin assez grand.

Tableau 49 : Efficacité du Programme de maîtrise de la colère et des émotions pour les délinquantes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 147	Groupe témoin N = 51
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,04 <i>ns</i>	-0,36**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,24 <i>ns</i>	0,78 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,28 <i>ns</i>	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,28 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,53 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,41 <i>ns</i>	1,00

Programme Raisonnement et réadaptation

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats obtenus en établissement pour les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que les participants au programme Raisonnement et réadaptation (R et R) ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes.

En effet, les résultats enregistrés dans 8 des 9 sous-échelles (89 %) du programme R et R s'inscrivaient dans la direction escomptée et étaient statistiquement significatifs à $p < 0,01$ ⁷⁸.

Selon les résultats obtenus en établissement et dans la collectivité, les participants non

⁷⁸ Le programme Raisonnement et réadaptation comporte une série de tests d'autoévaluation qui mesurent les effets immédiats de la participation au programme d'après les changements observés dans les attitudes et les croyances visées par le traitement, comme la résolution de problèmes et l'impulsivité. Cette série de tests comprend trois mesures, soit deux tests d'autoévaluation réalisés dans le but de mesurer l'efficacité du traitement ainsi qu'un autre test qui est effectué par l'intervenant et qui sert à évaluer le niveau de motivation des délinquants. Voir l'annexe A pour plus de détails.

autochtones de sexe masculin avaient également plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire, soit une probabilité 1,7 fois plus grande que celle du groupe témoin ($p < 0,01$). Ils avaient également moins tendance à être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ou à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence. On a noté une légère augmentation du taux d'incidents violents en établissement et une hausse significative du taux d'incidents non violents en établissement après la participation au programme (voir le tableau 50).

Les délinquants non autochtones de sexe masculin ayant participé au programme R et R couraient également moins de risques que les délinquants du groupe témoin d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris en raison d'une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), à la suite d'une nouvelle infraction et à la suite d'une infraction avec violence. On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 27 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), 31 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 49 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,01$) que les délinquants du groupe témoin (voir le tableau 50).

Tableau 50 : Efficacité du programme Raisonement et réadaptation pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 3 066	Groupe témoin <i>N</i> = 1 218
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,02*	-0,03 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,56***	0,04 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,65**	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,73***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,69***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,51***	1,00

avec violence

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Tout comme les délinquants non autochtones de sexe masculin, les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé au programme R et R ont présenté des changements d'attitudes et de croyances conformes aux objectifs des programmes. En effet, les résultats enregistrés dans 8 des 9 sous-échelles du programme R et R (89 %) s'inscrivaient dans la direction escomptée et étaient statistiquement significatifs à $p < 0,01$. Les participants autochtones de sexe masculin avaient 1,7 fois plus de chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire que les Autochtones de sexe masculin du groupe témoin. Ils avaient également moins tendance à être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté). On a noté une augmentation du taux d'incidents non violents en établissement, mais aucune hausse significative du taux d'incidents violents en établissement après la participation au programme (voir le tableau 51).

On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 19 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,05$), y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté. En ce qui concerne la réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction ou à la suite d'une nouvelle infraction avec violence, les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs (voir le tableau 51).

Tableau 51 : Efficacité du programme Raisonnement et réadaptation pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 595	Groupe témoin N = 267
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,00 <i>ns</i>	-0,00 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,42**	0,69 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,65**	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,81**	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,86 <i>ns</i>	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,76 <i>ns</i>	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquantes

La participation des délinquantes au programme R et R a permis de réduire de façon significative la probabilité que celles-ci soient accusées d'une infraction grave à la suite du programme. On a noté une légère diminution du taux d'incidents violents en établissement après la participation au programme. Aucun autre résultat en établissement ou dans la collectivité n'a été statistiquement significatif, ce qui peut cependant s'expliquer par l'absence d'un groupe témoin assez grand (voir le tableau 52).

Tableau 52 : Efficacité du programme Raisonnement et réadaptation pour les délinquantes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 66	Groupe témoin N = 17
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,34*	0,43 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-1,22 ns	0,85 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,42 ns	1,00
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,67 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,97 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,00 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

CONSTATATION N° 23 : Les délinquants et les délinquantes qui ont participé à un programme de suivi dans la collectivité avaient plus de chances d’obtenir des résultats correctionnels positifs dans la collectivité que les délinquants et délinquantes des groupes témoins respectifs.

3.3.7 Programmes communautaires

Programme de suivi dans la collectivité

Délinquants non autochtones de sexe masculin

Un examen des résultats dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin a révélé que la participation au Programme de suivi dans la collectivité (PSC) a permis de réduire la probabilité d’une réincarcération pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), d’une réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction et d’une réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction avec violence (voir le tableau 53). On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 29 % moins de risques d’être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, 40 % moins de risques d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 56 % moins de risques d’être réincarcérés à la suite d’une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,01$) que les délinquants du groupe témoin.

Tableau 53 : Efficacité du Programme de suivi dans la collectivité pour les délinquants non autochtones de sexe masculin

Indicateur d’efficacité	Sujets retenus N = 430	Groupe témoin N = 586
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,71***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction	0,60***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d’une nouvelle infraction avec violence	0,44***	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Délinquants autochtones de sexe masculin

Tout comme les délinquants non autochtones de sexe masculin, les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont participé au PSC avaient moins tendance à être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté), à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ou à être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence que les délinquants du groupe témoin (voir le tableau 54). On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquants retenus comme sujets couraient 42 % moins de risques d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit ($p < 0,01$), y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté, 53 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) et 59 % moins de risques d'être réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction avec violence ($p < 0,10$) que les délinquants du groupe témoin.

Tableau 54 : Efficacité du Programme de suivi dans la collectivité pour les délinquants autochtones de sexe masculin

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus <i>N</i> = 102	Groupe témoin <i>N</i> = 207
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,58***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,47***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,41*	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Programme de prévention des rechutes pour délinquantes

Un examen des résultats des délinquantes dans la collectivité a révélé que celles qui avaient participé au Programme de prévention des rechutes pour délinquantes couraient moins de risques d'être réincarcérées pour quelque raison que ce soit, y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté (voir le tableau 55). On a procédé à des analyses de régression de Cox pour modéliser les rapports de risques de réincarcération après la mise en liberté. Selon les résultats, les délinquantes retenues comme sujets couraient 38 % moins de

risques que les délinquantes du groupe témoin d'être réincarcérées pour quelque raison que ce soit, y compris une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté. On n'a noté aucun écart significatif entre les groupes pour ce qui est des probabilités de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction ou à la suite d'une nouvelle infraction avec violence.

Tableau 55 : Efficacité du Programme de prévention des rechutes pour délinquantes

Indicateur d'efficacité	Sujets retenus N = 271	Groupe témoin N = 115
<i>Résultats dans la collectivité^a</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,62***	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,78 ns	1,00
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,50 ns	1,00

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

RECOMMANDATION N° 2 : Afin de maximiser les résultats attribués à la prestation de programmes correctionnels, le SCC doit privilégier les programmes qui sont fondés sur le niveau de risque, offrir aux délinquants des programmes aux niveaux d'intensité qui correspondent à ceux qui leur ont été assignés à l'aide de critères d'aiguillage rigoureux et élaborer une stratégie qui répond aux besoins en programmes de prévention de la violence des délinquants qui ont également besoin de programmes de traitement de la toxicomanie.

3.4 Objectif 4 : Rapport coût-efficacité

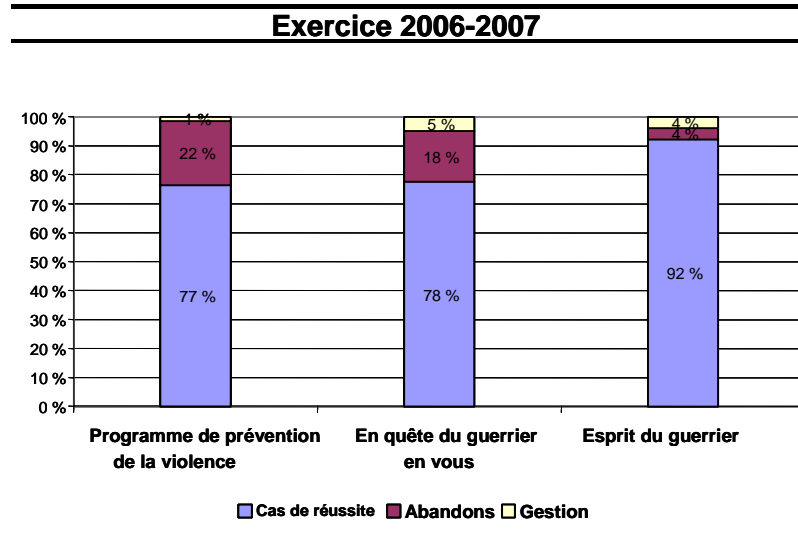
Mesure dans laquelle les programmes correctionnels entraînent les résultats escomptés par rapport aux ressources financières utilisées.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 5 : Dans les établissements fédéraux, les programmes correctionnels sont mis en œuvre de manière efficace sur le plan des coûts. En effet, entre 70 et 90 cents de chaque dollar affecté aux programmes peuvent être associés aux cas de réussite. Toutefois, le rapport coût-efficacité des programmes de suivi dans la collectivité à l'étude était moindre : dans ce cas, seulement entre 30 et 60 cents de chaque dollar investi étaient associés aux cas de réussite.

Programmes pour délinquants violents

Au total, plus de 75 % des coûts imputés aux programmes pour délinquants violents au cours de l'exercice 2006-2007 étaient associés aux cas de réussite. Dans le cas du programme Esprit du guerrier, ce pourcentage s'élève à plus de 90 %.

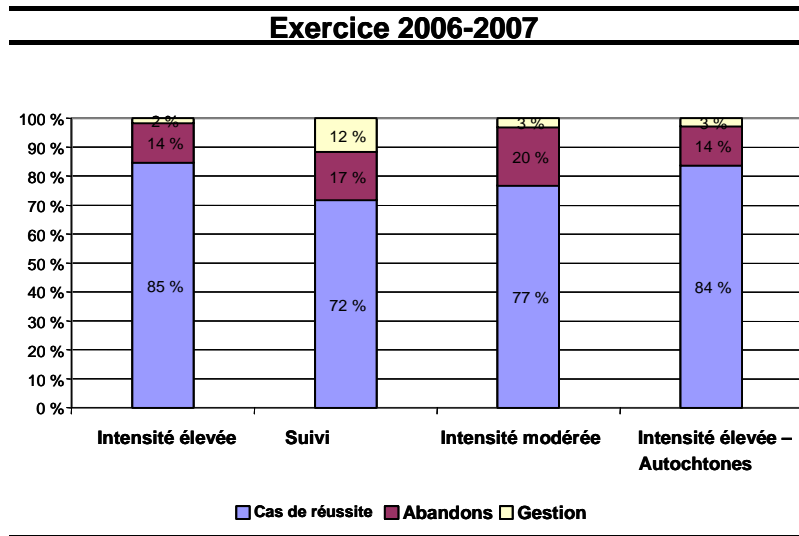
Figure 17 : Répartition des coûts des programmes pour délinquants violents



Programmes de prévention de la violence familiale

Plus de 70 % de l'ensemble des coûts imputés aux programmes de prévention de la violence familiale étaient associés aux cas de réussite. C'est le programme de suivi qui affiche le pourcentage le plus faible, soit un peu plus de 70 %. En revanche, près de 85 % des coûts imputés au Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale étaient associés aux cas de réussite.

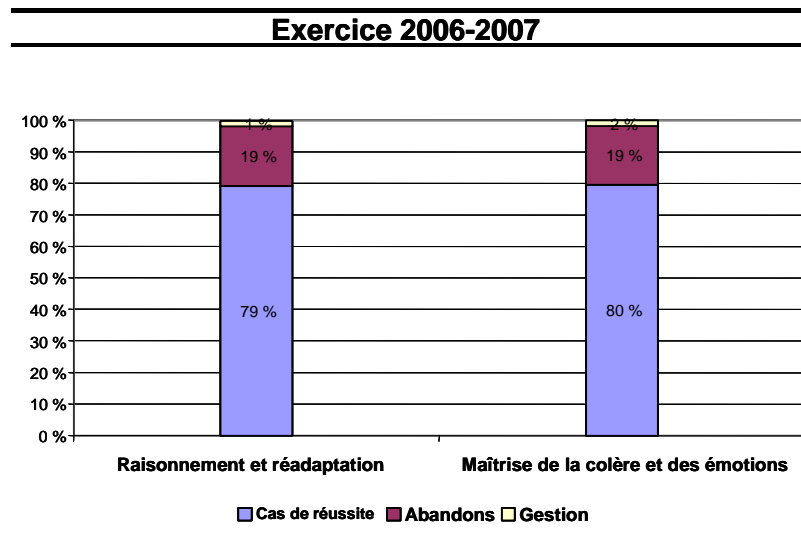
Figure 18 : Répartition des coûts des programmes de prévention de la violence familiale



Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Environ 80 % des coûts imputés au programme Raisonnement et réadaptation et au Programme de maîtrise de la colère et des émotions étaient associés aux cas de réussite, alors que 19 % des coûts étaient associés aux abandons dans les deux programmes.

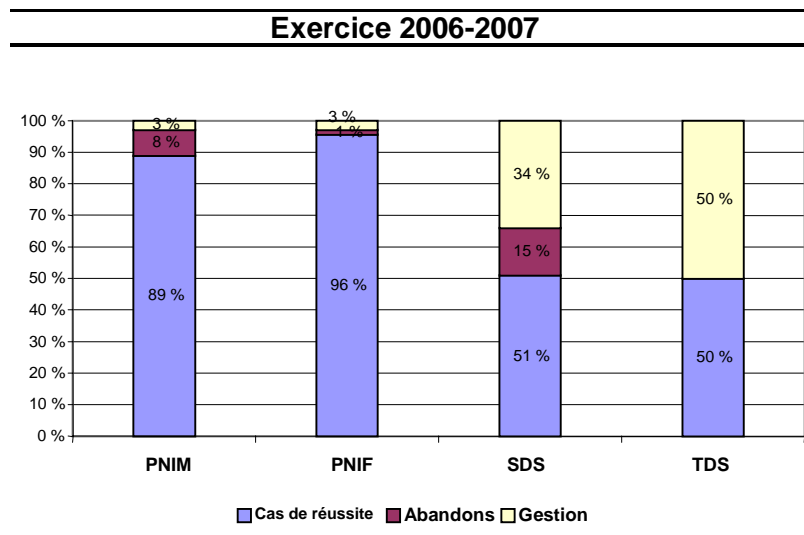
Figure 19 : Répartition des coûts des programmes d'acquisition de compétences psychosociales



Programmes pour délinquants sexuels

Dans le cas des programmes pour délinquants sexuels, on observe un écart important au chapitre du pourcentage des coûts de chaque programme qui sont associés aux cas de réussite. Environ 90 % des coûts imputés au Programme national d'intensité modérée pour délinquants sexuels (PDS-IM) et au Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels (PNIF) étaient associés aux cas de réussite.

Figure 20 : Répartition des coûts liés aux programmes pour délinquants sexuels

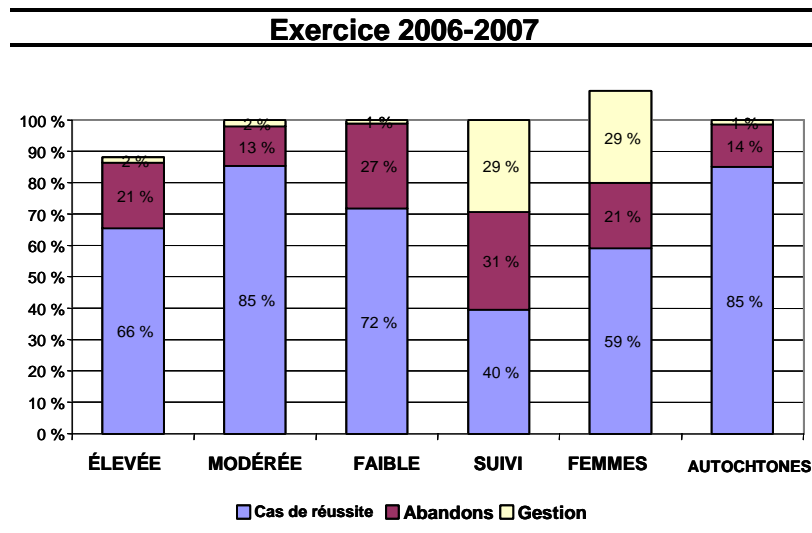


contre seulement environ 50 % des coûts imputés au Programme de suivi pour délinquants sexuels (SDS) et au Programme de thérapie pour délinquantes sexuelles (TDS). Cependant, pour ce qui est des deux derniers programmes, les pourcentages d'abandon étaient faibles ou nuls, ce qui signifie que la grande majorité des cas de non-réussite est attribuable à la gestion de la population carcérale (p. ex. le transfèrement ou la mise en liberté de délinquants).

Programmes de traitement de la toxicomanie

On a constaté un écart important entre les divers programmes de traitement de la toxicomanie pour ce qui est du pourcentage des coûts associés aux cas de réussite. Dans quatre des programmes (PNTT-IE, PNTT-IM, PNTT-IF et Programme pour délinquants autochtones), de 70 % à 85 % des coûts étaient associés aux cas de réussite, contre 40 à 55 % des coûts imputés au PNTT-suivi et au Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes. Dans ces deux derniers programmes, près de 30 % des coûts étaient associés à la gestion de la population carcérale (p. ex. le transfèrement ou la mise en liberté de délinquants).

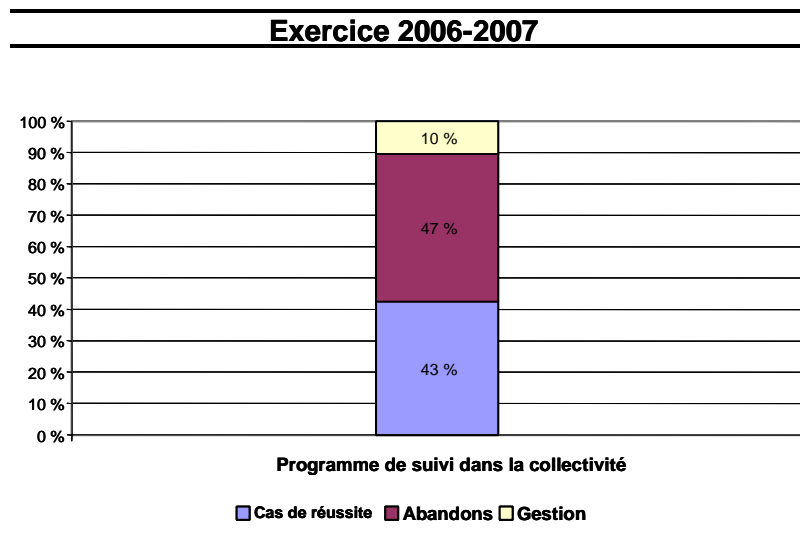
Figure 21 : Répartition des coûts des programmes de traitement de la toxicomanie



Programmes dans la collectivité

Dans le cas du Programme de suivi dans la collectivité, 43 % des coûts étaient associés aux cas de réussite, alors que le pourcentage des coûts associés aux cas d'abandon de programme s'élevait à 47 %.

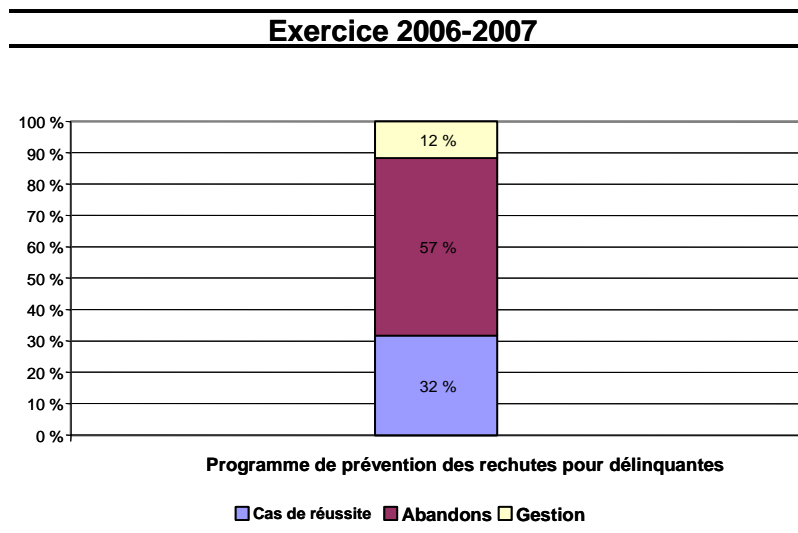
Figure 22 : Répartition des coûts des programmes dans la collectivité



Programme pour les délinquantes

Un peu plus de 30 % des coûts imputés au Programme de prévention des rechutes pour délinquantes étaient associés aux cas de réussite et environ 55 %, aux cas d'abandon de programme. Toutefois, ces données portent sur l'exercice 2006-2007, et on a enregistré une nette amélioration cette année par rapport aux années antérieures.

Figure 23 : Répartition des coûts des programmes pour les délinquantes



3.5 Objectif 5 : Rapport coût-efficacité

Le rapport coût-efficacité illustre le lien qui existe entre les sommes dépensées et les résultats obtenus, par rapport aux autres options en matière de conception et de prestation.

Les analyses coût-efficacité présentées ici associent les coûts des programmes correctionnels à la conduite en établissement (libération discrétionnaire) et aux résultats dans la collectivité (réincarcération). Fait à souligner, les résultats exprimés sous forme de rapports de vraisemblance ont été convertis en mesures plus tangibles afin de faciliter l'analyse. Plus précisément, on a converti ce qui a été précédemment désigné comme la probabilité que les participants aux programmes correctionnels se voient accorder une libération (discrétionnaire) anticipée en nombre de jours d'incarcération de moins par rapport au groupe de référence formé de personnes ne participant pas aux programmes. De même, la probabilité que les participants demeurent au sein de la collectivité et ne soient pas détenus de nouveau (révocation pour manquement aux conditions ou récidive) a été convertie en nombre de jours durant lesquels les participants ont réussi à demeurer au sein de la collectivité.

Par la suite, on a associé les économies de coûts aux résultats en les exprimant comme une fonction du nombre de jours d'incarcération évités et du nombre accru de jours de surveillance dans la collectivité (jusqu'à la fin de la peine de ressort fédéral). Plus précisément, on a comparé le groupe de sujets retenus et le groupe témoin en tenant compte de ce qu'il en coûte par jour pour incarcérer un détenu et du coût global par jour associé à la surveillance d'un délinquant dans la collectivité. Par exemple, les coûts associés à une réduction d'une journée d'incarcération sont neutralisés en partie par les coûts liés à une journée de surveillance dans la collectivité. De même, on a associé un coût aux résultats correctionnels dans la collectivité, c'est-à-dire que les coûts liés à une journée additionnelle de surveillance ont été neutralisés en partie par les coûts évités d'une journée d'incarcération. Enfin, on a comparé les économies de coûts (positives ou négatives) au coût unitaire de la prestation du programme correctionnel visé en se fondant sur l'année de référence 2006-2007.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 6 : La grande majorité des programmes correctionnels évalués étaient efficaces sur le plan des coûts puisqu'en moyenne, chaque dollar investi dans ces programmes a engendré un rendement de l'ordre de 1 à 8 \$. Les rendements se traduisent par des économies de coûts découlant d'un nombre moindre de jours d'incarcération. Cette réduction des coûts d'incarcération est, quant à elle, attribuable à des libérations anticipées et à des séjours prolongés au sein de la collectivité.

CONSTATATION N° 24 : Les programmes pour délinquants violents sont efficaces sur le plan des coûts, car chaque dollar investi par le SCC dans ces programmes engendre un rendement⁷⁹ de 2,26 \$.

Programmes pour délinquants violents

Les analyses de rentabilité révèlent que chaque dollar investi dans des programmes pour délinquants violents engendre des économies de coûts de 2,26 \$. Environ 55 % de ce rendement est imputable aux économies découlant de la réduction du temps d’incarcération et 45 % est attribuable aux économies liées à la diminution des cas de réincarcération. Ce ratio varie toutefois selon le programme. Le tableau 56 donne le rapport coût-efficacité associé à chaque programme.

Tableau 56 : Rapport coût-efficacité selon le programme pour délinquants violents

Programme	Économies		Coût de la prestation du programme ⁸⁰	Rendement des dépenses	Répartition du rendement	
	En établissement	Dans la collectivité	Coût unitaire	Un dollar	En établissement	Dans la collectivité
Tous les programmes pour délinquants violents ⁸¹	10 856,66 \$	8 898,90 \$	8 755,00 \$	2,26 \$	54,95 %	45,05 %
Programme de prévention de la violence	7 831,04 \$	9 610,82 \$	10 749,00 \$	1,62 \$	44,90 %	55,10 %
En quête du guerrier en vous	12 992,45 \$	5 339,34 \$	5 269,00 \$	3,48 \$	70,87 %	29,13 %
Esprit du guerrier	11 568,00 \$	0,00 \$	6 145,00 \$	1,88 \$	100,00 %	0,00 %

⁷⁹ Le rendement en dollars correspond à la différence entre les coûts associés à un délinquant incarcéré et les coûts associés à un délinquant qui vit dans la collectivité.

⁸⁰ Coûts de la prestation du programme pour l’exercice 2006-2007

⁸¹ Ces données regroupent tous les programmes de cette catégorie. Seuls les programmes à l’étude font partie de la répartition subséquente.

CONSTATATION N° 25 : Les programmes de prévention de la violence familiale sont efficaces sur le plan des coûts. En moyenne, chaque dollar que le SCC affecte à des programmes de prévention de la violence familiale engendre un rendement de 1,33 \$.

Programmes de prévention de la violence familiale

Les analyses coût-efficacité révèlent que chaque dollar investi dans des programmes de prévention de la violence familiale donne lieu à des économies de coûts de 1,33 \$ en moyenne. Environ 84 % de ce rendement est attribuable à des économies découlant de la réduction du temps d’incarcération et 16 % vient d’économies liées à une baisse des cas de réincarcération. Ce ratio varie selon le programme. Le tableau 57 fait état du rapport coût-efficacité selon le programme.

Tableau 57 : Rapport coût-efficacité selon le programme de prévention de la violence familiale

Programme	Économies		Coût de la prestation du programme	Rendement des dépenses	Répartition du rendement	
	En établissement	Dans la collectivité	Coût unitaire	Un dollar	En établissement	Dans la collectivité
Tous les programmes de prévention de la violence familiale ⁸²	5 517,38 \$	1 067,88 \$	4 969 \$	1,33 \$	83,78 %	16,22 %
PPVF-IM	4 805,46 \$	711,92 \$	2 391 \$	2,31 \$	87,10 %	12,90 %
PPVF-IE	11 212,74 \$	3 203,64 \$	5 963 \$	2,42 \$	77,78 %	22,22 %
PPVF-IE pour Autochtones	-	-	-	-	-	-

⁸² Ces données regroupent tous les programmes de cette catégorie. Seuls les programmes à l’étude font partie de la répartition subséquente.

CONSTATATION N° 26 : Les programmes de traitement de la toxicomanie sont efficaces sur le plan des coûts. En effet, chaque dollar investi dans ces programmes engendre un rendement moyen de 2,69 \$.

Programmes de traitement de la toxicomanie

Les analyses coût-efficacité révèlent que chaque dollar investi dans des programmes de traitement de la toxicomanie entraîne des économies de coûts de l'ordre de 2,69 \$ en moyenne. Environ 49 % de ce rendement est attribuable à des économies découlant de la réduction du temps d'incarcération et 51 % vient d'économies liées à une baisse des cas de réincarcération. Ce ratio varie selon le programme. Fait intéressant, dans le cas du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée, le rendement des dépenses est entièrement attribuable à la conduite en établissement (libération anticipée). Il faut souligner que, par comparaison avec le groupe témoin, la probabilité que les membres de ce groupe soient réincarcérés est de 18 % inférieure. Toutefois, les délinquants qui ont participé au programme ont été réincarcérés plus hâtivement que ceux du groupe témoin. Une analyse plus approfondie indique que cette situation ne s'applique qu'aux cas de révocation pour manquement aux conditions et non à ceux de nouvelles infractions ni de nouvelles infractions violentes. Le fait qu'une forte proportion de délinquants qui présentent un risque élevé et qui ont des besoins élevés participent à ce programme pourrait expliquer ce scénario (se reporter à la section sur la mise en œuvre). Le tableau 58 fait état du rapport coût-efficacité selon le programme.

Tableau 58 : Rapport coût-efficacité selon le programme de traitement de la toxicomanie

Programme	Économies		Coût de la prestation du programme	Rendement des dépenses	Répartition du rendement	
	En établissement	Dans la collectivité	Coût unitaire	Un dollar	En établissement	Dans la collectivité
Tous les programmes de traitement de la toxicomanie à l'intention des délinquants de sexe masculin ⁸³	6 585,26 \$	6 763,24 \$	4 969 \$	2,69 \$	49,33 %	50,67 %
PNTT-IE	9 610,92 \$	4 271,52 \$	6 845 \$	2,03 \$	69,23 %	30,77 %
PNTT-IM	4 449,50 \$	0,00 \$	1 977 \$	2,25 \$	100,00 %	0,00 %
PDAT	0,00 \$	3 916,00 \$	1 089 \$	3,60 \$	0,00 %	100,00 %
PSC	0,00 \$	6 763,24 \$	1 602 \$	4,22 \$	0,00 %	100,00 %

⁸³ Ces données regroupent tous les programmes de cette catégorie. Seuls les programmes à l'étude font partie de la répartition subséquente.

CONSTATATION N° 27 : Les programmes pour délinquants sexuels sont efficaces sur le plan des coûts. En effet, chaque dollar que le SCC investit dans les programmes de prévention à l'intention des délinquants sexuels engendre en moyenne un rendement de 6,59 \$.

Programmes pour délinquants sexuels

Les analyses coût-efficacité révèlent que chaque dollar affecté à des programmes pour délinquants sexuels engendre des économies de coûts de 6,59 \$ en moyenne. Environ 60 % de ce rendement est attribuable à des économies découlant de la réduction du temps d'incarcération et 40 % vient d'économies liées à une baisse des cas de réincarcération. Ce ratio varie selon le programme. Le tableau 59 donne le rapport coût-efficacité selon le programme.

Tableau 59 : Rapport coût-efficacité selon le programme pour délinquants sexuels

Programme	Économies		Coût de la prestation du programme	Rendement des dépenses	Répartition du rendement	
	En établissement	Dans la collectivité	Coût unitaire	Un dollar	En établissement	Dans la collectivité
Tous les programmes pour délinquants sexuels de sexe masculin ⁸⁴	19 755,78 \$	12 992,54 \$	4 969 \$	6,59 \$	60,33 %	39,67 %
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels	--	--	745 \$	--	--	--
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels	18 865,88 \$	12 458,60 \$	9 189 \$	3,41 \$	60,23 %	39,77 %
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels	9 432,94 \$	11 568,70 \$	--	--	--	--

⁸⁴ Ces données regroupent tous les programmes de cette catégorie. Seuls les programmes à l'étude font partie de la répartition subséquente.

CONSTATATION N° 28 : Les programmes d'acquisition de compétences psychosociales sont efficaces sur le plan des coûts. En effet, chaque dollar que le SCC affecte à de tels programmes donne lieu à un rendement de 3,73 \$ en moyenne.

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Les analyses coût-efficacité révèlent que chaque dollar affecté à des programmes d'acquisition de compétences psychosociales entraîne en moyenne des économies de coûts de 3,73 \$. Environ 62 % de ce rendement est attribuable à des économies découlant de la réduction du temps d'incarcération et 38 % vient d'économies liées à une baisse des cas de réincarcération. Ce ratio varie selon le programme. Le tableau 60 donne le rapport coût-efficacité selon le programme.

Tableau 60 : Rapport coût-efficacité selon le programme d'acquisition de compétences psychosociales

Programme	Économies		Coût de la prestation du programme	Rendement des dépenses	Répartition du rendement	
	En établissement	Dans la collectivité	Coût unitaire	Un dollar	En établissement	Dans la collectivité
Tous les programmes d'acquisition de compétences psychosociales pour délinquants de sexe masculin ⁸⁵	11 390,72 \$	7 119,20 \$	4 969 \$	3,73 \$	61,54 %	38,46 %
Maîtrise de la colère et des émotions	11 390,72 \$	8 721,02 \$	2 471 \$	8,14 \$	56,64 %	43,36 %
Raisonnement et réadaptation	11 390,72 \$	4 627,48 \$	3 968 \$	4,04 \$	71,11 %	28,89 %

⁸⁵ Ces données regroupent tous les programmes de cette catégorie. Seuls les programmes à l'étude font partie de la répartition subséquente.

CONSTATATION N° 29 : La plupart des membres du personnel ont formulé des suggestions quant aux pratiques exemplaires relatives à la mise en œuvre des programmes correctionnels. Ces suggestions portaient essentiellement sur la nécessité d'accroître les ressources consacrées aux programmes correctionnels, la formation offerte au personnel et le nombre de programmes dans l'ensemble.

Pour clore l'entrevue, on a demandé aux membres du personnel s'ils avaient d'autres suggestions sur les pratiques exemplaires relatives à la mise en œuvre des programmes correctionnels. Des 206 répondants qui ont donné une réponse catégorique (oui ou non), 160 (77,7 %) se sont dits en mesure de formuler des suggestions quant aux pratiques exemplaires et 174 (84,5 %) ont fait état de changements qui pourraient être apportés. Au nombre des recommandations les plus fréquemment soulevées en ce qui concerne les pratiques exemplaires figurent celles d'accroître les ressources, c'est-à-dire le financement, le personnel et le soutien au personnel (20,1 %; $N = 35$), d'offrir plus de formation et d'encadrement au personnel (19,0 %; $N = 33$) et d'offrir plus de programmes à tous les niveaux de sécurité (15,5 %; $N = 27$). Chaque recommandation faite par plus de 5 % des répondants est présentée dans le tableau 61. La liste complète des recommandations formulées par les membres du personnel figure au tableau I18 de l'annexe I.

Tableau 61 : Sommaire des recommandations en matière de pratiques exemplaires relatives à la mise en œuvre des programmes correctionnels

Recommandations	Répondants au sein du personnel n (%)
Augmenter les ressources (financement, personnel, soutien au personnel)	35 (20,1 %)
Améliorer la formation et l'encadrement du personnel	33 (19,0 %)
Augmenter le nombre de programmes à tous les niveaux de sécurité	27 (15,5 %)
Permettre plus de souplesse dans la prestation des programmes	24 (13,8 %)
Accroître les communications entre le personnel/les unités opérationnelles/la CNLC	22 (12,6 %)
Renforcer les programmes et le soutien dans la collectivité	20 (11,5 %)
Embaucher des professionnels, du personnel agréé et des diplômés	12 (6,9 %)
Passer à la prestation des programmes par modules	12 (6,9 %)
Augmenter la précision des évaluations/de l'aiguillage	11 (6,3 %)
Établir des échéanciers de programme plus définis et continus	10 (5,7 %)
Augmenter le nombre de programmes individualisés/de rencontres individuelles	10 (5,7 %)
Axer davantage l'approche sur le travail en équipe	10 (5,7 %)
Assurer une plus grande souplesse dans l'aiguillage vers les programmes/le placement	10 (5,7 %)

Remarque : Les recommandations susmentionnées représentent 76,1 % des recommandations formulées par le personnel.

RECOMMANDATION N° 3 : Compte tenu des résultats positifs associés aux programmes du SCC sur le plan de l'efficacité, du rapport coût-efficience et du rapport coût-efficacité, le SCC devrait maximiser le rendement des dépenses engagées dans ses programmes en affectant des ressources en vue de faciliter la détermination rapide des besoins en matière de programmes, d'aiguiller un plus grand nombre de délinquants vers des programmes qui correspondent à leurs besoins prioritaires et d'accroître le taux de participation chez les délinquants qui sont aiguillés vers un programme mais qui ne s'y inscrivent pas. Étant donné les résultats positifs qu'obtiennent tous les délinquants qui participent aux programmes de suivi dans la collectivité, le SCC devrait également envisager de renforcer ses efforts à ce chapitre, de sorte que l'on dénombre davantage de cas de réussite.

3.6 Objectif 6 : Pertinence soutenue

Mesure dans laquelle les programmes correctionnels continuent de répondre concrètement à un besoin réel.

CONSTATATION GÉNÉRALE N° 7 : Les programmes correctionnels demeurent adaptés aux niveaux de risque et aux facteurs criminogènes de la population carcérale actuelle et, de ce fait, restent un moyen efficace et utile d'accroître la sécurité publique et de réduire le taux de récidive. Néanmoins, le SCC doit composer avec des difficultés en ce qui touche la prestation efficace et efficiente de programmes correctionnels tenant compte de la proportion accrue de délinquants ayant des troubles d'apprentissage, des lacunes scolaires ou des troubles mentaux et de délinquants qui purgent une peine plus courte et qui nécessitent un degré de sécurité plus élevé.

On considère qu'une stratégie opérationnelle est pertinente lorsqu'elle demeure en phase avec les priorités gouvernementales et ministérielles et qu'elle continue de répondre à un besoin réel. La présente évaluation des programmes correctionnels s'est donc penchée sur le profil évolutif des délinquants et ses répercussions éventuelles sur les besoins en matière de programmes. Il existe un lien indirect entre l'évolution des profils démographiques et les programmes correctionnels en ce sens que l'évolution des caractéristiques démographiques a une incidence sur les profils de risque et de besoins des délinquants (par exemple, les jeunes délinquants présentent généralement un risque plus élevé que les délinquants plus âgés), ce qui, à son tour, guide l'aiguillage des délinquants vers les programmes. Les caractéristiques démographiques peuvent également jouer un rôle dans le degré de réceptivité au traitement. Par exemple, il peut s'avérer nécessaire de procéder à des interventions pédagogiques auprès des jeunes délinquants peu scolarisés avant qu'ils ne participent à des programmes correctionnels, dans le but de leur permettre de tirer parti du contenu du programme. Il se peut aussi qu'il soit nécessaire de modifier les méthodes de prestation des programmes de manière à les adapter aux caractéristiques des délinquants.

Dans l'ensemble, la présente évaluation révèle que la participation aux programmes correctionnels peut être associée à des résultats correctionnels positifs dans la collectivité, tel que

le démontrent les résultats obtenus auprès des délinquants de sexe masculin (voir le tableau 62)⁸⁶.

Tableau 62 : Résultats dans la collectivité – tous les programmes – délinquants de sexe masculin

Tous les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale						
	PDV	PPVF	PNTT	PDS(a)	PDS(b)	PACP
Résultats dans la collectivité ^a						
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,76***	0,76***	0,80***	0,64***	0,60***	0,75***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,70***	0,76***	0,68***	0,55***	0,74 <i>ns</i>	0,72***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,52***	0,72 <i>ns</i>	0,45***	0,59*	0,78 <i>ns</i>	0,63***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	0,59 <i>ns</i>	0,98 <i>ns</i>	--

Remarque : ^a coefficients de risque; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$. Les résultats présentés ci-dessus ne sont pas reproduits ailleurs dans le rapport puisque les données regroupent les populations masculines autochtones et non autochtone ainsi que les différents niveaux d'intensité des programmes.

⁸⁶ Quelques remarques au sujet de l'ensemble des tableaux des analyses suivantes : PDV = programmes pour délinquants violents (comprennent le PMCA, le PPV et le programme EQGV); PPVF = programmes de prévention de la violence familiale (comprennent les programmes nationaux d'intensité élevée et modérée de prévention de la violence familiale ainsi que le Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones); PTT = programmes de traitement de la toxicomanie (comprennent les programmes d'intensité élevée, modérée et faible ainsi que les programmes pour délinquants autochtones toxicomanes d'intensité élevée et modérée); PDS(a) = programmes pour délinquants sexuels lorsque les résultats sont ceux de délinquants dont les victimes sont des adultes. Les PDS incluent les programmes offerts entre 1997 et 2007, tous niveaux d'intensité confondus. Les données en italique sont celles qui ne correspondaient pas au modèle au seuil de signification de 0,1. PDS(b) = programmes pour délinquants sexuels lorsque les résultats sont ceux de délinquants dont les victimes sont des enfants. Les PDS incluent les programmes offerts entre 1997 et 2007, tous niveaux d'intensité confondus. Les données en italique sont celles qui ne correspondaient pas au modèle au seuil de signification de 0,1. PACP = programmes d'acquisition de compétences psychosociales (comprennent le PMCE et le programme R et R).

Suit une brève description de l'évolution du profil démographique des délinquants sous responsabilité fédérale et des conséquences possibles du point de vue de la pertinence des programmes correctionnels. Une analyse documentaire a permis de cerner des tendances liées à quatre grands facteurs pouvant avoir une incidence sur la pertinence soutenue des programmes correctionnels, à savoir : a) études et aptitude à l'apprentissage; b) niveaux de sécurité; c) durée de la peine; d) santé mentale.

Études et aptitude à l'apprentissage

La majorité (78 %) des délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral entre 1995 et 2004 n'avaient pas terminé leurs études secondaires (Boe, 2005). Parmi eux, 89 % étaient âgés de moins de 25 ans. Parmi ces jeunes de moins de 25 ans, 55 % n'avaient pas terminé leur dixième année et 19 % n'avaient pas achevé leur huitième année. On observe des tendances semblables chez les délinquants autochtones de sexe masculin admis. Des délinquants admis entre 1994 et 2000, 87 % n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, 63,6 % avaient un niveau de scolarité inférieur à la dixième année et 27 % avaient un niveau de scolarité inférieur à la huitième année (Brown et Motiuk, 2005). Ces tendances ont des répercussions directes sur les programmes correctionnels, car les délinquants doivent posséder au minimum un niveau d'alphabétisation fonctionnelle de huitième année pour participer aux programmes (SCC, 2004).

Compte tenu des tendances susmentionnées, les analyses ont porté sur les résultats correctionnels se rapportant à deux sous-groupes de délinquants, soit ceux dont le niveau de scolarité était inférieur à la huitième année au moment de leur admission dans un établissement fédéral et ceux qui sont considérés comme ayant des difficultés d'apprentissage. Les analyses révèlent que les faibles niveaux de scolarité et les difficultés d'apprentissage réduisent l'incidence globale des programmes correctionnels sur les résultats dans la collectivité, bien que l'on observe des différences notables dans le cas de certains programmes (p. ex. les programmes d'acquisition de compétences psychosociales) et entre les différents résultats dans la collectivité (voir les tableaux 63 et 64).

Tableau 63 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants ayant un niveau de scolarité inférieur à la huitième année (délinquants de sexe masculin)

Délinquants ayant un niveau de scolarité inférieur à la huitième année						
PDV	PPVF	PNTT	PDS(a)	PDS(b)	PACP	

Résultats dans la collectivité ^a						
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,85 <i>ns</i>	0,85 <i>ns</i>	0,90 <i>ns</i>	0,89 <i>ns</i>	0,74 <i>ns</i>	0,79***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,73 <i>ns</i>	0,81 <i>ns</i>	0,76 <i>ns</i>	0,48*	0,60 <i>ns</i>	0,78**
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,62 <i>ns</i>	1,37 <i>ns</i>	0,84 <i>ns</i>	0,52 <i>ns</i>	0,57 <i>ns</i>	0,61**
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	0,46 <i>ns</i>	0,44 <i>ns</i>	--

Remarque : ^a coefficients de risque; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.
 Toutes les données présentées se rapportent à un sous-groupe de délinquants qui font partie du groupe témoin et qui ont été désignés comme ayant un niveau de scolarité inférieur à la huitième année. Les données en italique sont celles qui ne correspondaient pas au modèle au seuil de signification de 0,1.

Tableau 64 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants considérés comme ayant des difficultés d'apprentissage (délinquants de sexe masculin)

	Délinquants considérés comme ayant des difficultés d'apprentissage					
	PDV	PPVF	PNTT	PDS(a)	PDS(b)	PACP
Résultats dans la collectivité ^a						
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,03 <i>ns</i>	0,68***	0,86 <i>ns</i>	0,80 <i>ns</i>	0,37***	0,67***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,73 <i>ns</i>	0,64*	0,83 <i>ns</i>	<i>0,54 ns</i>	<i>0,34*</i>	0,68***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,41*	0,55 <i>ns</i>	0,44**	0,86 <i>ns</i>	0,26**	0,59***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	2,65 <i>ns</i>	0,25 <i>ns</i>	--

Remarque : ^a coefficients de risque; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$. Toutes les données présentées se rapportent à un sous-groupe de délinquants qui font partie du groupe témoin et qui ont été considérés comme ayant des difficultés d'apprentissage. Les données en italique sont celles qui ne correspondaient pas au modèle au seuil de signification de 0,1.

Augmentation du taux de cotes de sécurité maximale

Chez les délinquants non autochtones de sexe masculin, le pourcentage d'admissions de détenus dits « à sécurité maximale » est à la hausse. En effet, il est passé de 6 % en 1996-1997 à 13 % en 2005-2006. De plus, les délinquants autochtones de sexe masculin sont également proportionnellement plus nombreux à être incarcérés dans des établissements à sécurité élevée (Direction de la recherche du SCC, 2006; Boe, Nafekh, Vuong, Sinclair et Cousineau, 2003). En 2004, 27 % des délinquants se trouvaient dans des établissements à sécurité maximale, ce qui représente une hausse de 50 % par rapport à 2007. Bien que la majorité (53 %) des délinquantes admises (53 %) se voient initialement attribuer la cote de sécurité minimale, on constate une hausse du nombre de cotes de sécurité maximale depuis 1996 (de 4 % à 11 %; Direction de la recherche du SCC, 2006). Ces hausses au chapitre des cotes de sécurité élevée laissent entendre que les sous-populations de délinquants en question présentent un risque plus élevé et confirment la pertinence soutenue des programmes offerts dans les établissements à sécurité élevée.

Cependant, étant donné que les cotes de sécurité ne servent pas à calculer le risque statique chez les délinquants autochtones ou les délinquantes, il est difficile de déterminer quelles sont les conséquences directes de l'offre de programmes à ces sous-populations.

Comme il a été mentionné précédemment, un nombre considérable de candidats répondant aux critères d'aiguillage associés à un programme particulier pour délinquants violents n'ont pas été aiguillés vers le programme en question ou ont été aiguillés vers le programme mais ne s'y sont pas inscrits. Par ailleurs, ces délinquants étaient proportionnellement plus nombreux que les membres du groupe témoin à avoir une cote de sécurité maximale. Cette constatation souligne donc la nécessité d'offrir des programmes dans les établissements à sécurité élevée.

Peines de courte durée

La proportion de délinquants non autochtones de sexe masculin qui purgent une peine de moins de trois ans a augmenté de 21 % entre 1996-1997 et 2005-2006. La moitié des délinquants nouvellement admis purgeaient une peine de moins de trois ans (Direction de la recherche du SCC, 2006). La proportion de délinquants qui sont incarcérés pour une peine d'une durée indéterminée ou une peine d'emprisonnement à perpétuité est également en hausse, ce qui a pour effet d'accroître de plus en plus l'écart entre les durées des peines (Direction de la recherche du SCC, 2006). On observe une tendance semblable chez les délinquants autochtones de sexe masculin. En effet, 25 % d'entre eux purgent une peine de moins de trois ans (hausse de 9 % par rapport à 1997) et 21 % purgent une peine d'une durée indéterminée ou d'emprisonnement à perpétuité (hausse de 17 % par rapport à 1997; Direction de la recherche du SCC, 2004). La proportion de délinquantes dont la peine est inférieure à trois ans est encore plus grande. En effet, 36 % des femmes incarcérées et 56 % des femmes nouvellement admises purgent des peines de courte durée (Boe, et coll., 2003; Direction de la recherche du SCC, 2006). Le pourcentage de femmes purgeant une peine d'une durée indéterminée ou une peine d'emprisonnement à perpétuité a reculé entre 1997 et 2004, passant de 21 % à 17 % (Direction de la recherche du SCC, 2004).

Qui dit peine de plus courte durée dit nécessité d'accès rapide aux programmes, ce qui complique l'intégration des programmes correctionnels dans le plan correctionnel du délinquant tout en tenant compte des dates d'admissibilité à la libération conditionnelle les plus

rapprochées. Parallèlement, la hausse du nombre de peines de plus longue durée chez les délinquants de sexe masculin pourrait aussi engendrer la nécessité d'adapter davantage les approches de gestion des cas et d'intégrer en temps opportun les programmes correctionnels dans le plan des délinquants qui purgent une peine de longue durée.

Les constatations présentées précédemment dans le rapport indiquent que les délinquants qui répondaient aux critères d'aiguillage d'un programme particulier mais qui n'ont pas été aiguillés vers ce programme étaient proportionnellement plus nombreux à purger une peine de courte durée (se reporter à la section des constatations). Ainsi, cette constatation fait ressortir la nécessité d'avoir en place un processus efficace d'aiguillage vers les programmes correctionnels ainsi que d'offrir de manière efficace des programmes correctionnels dans les limites de temps qu'imposent une peine de courte durée.

Santé mentale

Le pourcentage de délinquants non autochtones de sexe masculin incarcérés qui présentaient des problèmes de santé mentale au moment de leur admission est passé de 7 % en 1997 à 12 % en 2006. En outre, 19 % des délinquants de sexe masculin incarcérés se voient prescrire des médicaments, ce qui représente une hausse par rapport au taux de 9 % observé en 1997 (Direction de la recherche du SCC, 2006). En 2004, un délinquant autochtone incarcéré sur dix avait reçu un diagnostic de problèmes de santé mentale, ce qui représente une hausse de 67 % par rapport à 1997. De plus, 17 % se sont vu prescrire des médicaments (augmentation de 89 % par rapport à 1997) (Direction de la recherche du SCC, 2004). Les délinquantes sont proportionnellement plus nombreuses que les délinquants à présenter un problème de santé mentale. Cette proportion est passée de 13 % en 1997 à 21 % en 2006 (Direction de la recherche du SCC, 2006).

Compte tenu des tendances susmentionnées, les analyses ont porté sur les résultats correctionnels chez les délinquants ayant reçu un diagnostic de trouble mental au moment de leur admission dans un établissement fédéral. Les analyses ont révélé qu'en ce qui concerne le groupe de délinquants en question, la participation aux programmes de prévention de la violence et d'acquisition de compétences psychosociales demeure liée à des résultats correctionnels positifs dans la collectivité, contrairement à la participation aux programmes de prévention de la violence

familiale et de traitement de la toxicomanie, dont les résultats ont cessé d'être significatifs. Les résultats variaient selon les mesures des résultats pour ce qui est des programmes pour délinquants sexuels et des programmes de traitement de la toxicomanie (voir le tableau 65).

Les problèmes de santé mentale peuvent constituer des obstacles aux interventions correctionnelles, particulièrement du point de vue de la réceptivité, car ils influent sur le niveau de fonctionnement des délinquants, leur capacité à participer à des activités de groupe et l'observance du traitement. De plus, les effets secondaires du traitement et des médicaments peuvent compromettre davantage les chances qu'un délinquant bénéficie d'une intervention correctionnelle.

Tableau 65 : Résultats dans la collectivité, sous-échantillon de délinquants ayant reçu un diagnostic de trouble mental (délinquants de sexe masculin)

	Délinquants considérés comme ayant des troubles mentaux					
	PDV	PPVF	PNTT	PDS(a)	PDS(b)	PACP
Résultats dans la collectivité ^a						
Réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,66***	0,81 <i>ns</i>	0,95 <i>ns</i>	0,56*	0,50**	0,77***
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,51***	0,91 <i>ns</i>	0,64*	0,43 <i>ns</i>	0,37 <i>ns</i>	0,82*
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,36***	0,86 <i>ns</i>	0,71 <i>ns</i>	1,18 <i>ns</i>	0,15*	0,59**
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle	--	--	--	2,58 <i>ns</i>	0,11 <i>ns</i>	--

Remarque : ^a coefficients de risque; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$. Toutes les données présentées se rapportent à un sous-groupe de délinquants qui font partie du groupe témoin et qui ont reçu un diagnostic de trouble mental. Les données en italique sont celles qui ne correspondaient pas au modèle au seuil de signification de 0,1.

CONSTATATION N° 30 : Les membres du personnel ont grandement l'impression que les programmes correctionnels existants sont adaptés au profil actuel des délinquants, mis à part dans le cas des délinquants qui présentent des problèmes de santé mentale ou des besoins spéciaux (p. ex. déficience cognitive et faible niveau de scolarité). Par rapport aux employés des autres types d'établissements, le personnel des établissements à niveaux de sécurité multiples considère que les programmes correctionnels sont mieux adaptés.

De manière générale, les analyses de la variance à un facteur visant un même sujet et les tests *t* post hoc jumelés révèlent qu'à la question de savoir si les programmes correctionnels existants sont adaptés aux diverses sous-populations correspondant au profil actuel des délinquants, les membres du personnel étaient beaucoup moins d'accord lorsqu'il était question des délinquants avec des problèmes de santé mentale que des autres sous-populations de délinquants ($F(7, 1\ 015) = 69,01, p < 0,0001$). Le personnel considère la capacité d'adaptabilité des programmes aux besoins des délinquants présentant une déficience cognitive comme étant beaucoup moindre en moyenne par comparaison aux autres groupes de délinquants, à l'exception de ceux qui présentent de graves problèmes de santé mentale. Par ailleurs, de manière générale, le personnel est d'avis que les programmes sont beaucoup moins adaptés aux délinquants affiliés à des gangs qu'ils ne le sont aux autres groupes de délinquants, mis à part ceux qui présentent une déficience cognitive ou de graves problèmes de santé mentale. De plus, d'après les réponses des membres du personnel, les programmes correctionnels sont beaucoup mieux adaptés aux besoins des délinquants ayant des antécédents de violence qu'à tous les autres. Le tableau 66 présente la répartition et les valeurs moyennes associées à chaque sous-population de délinquants.

Tableau 66 : Mesure dans laquelle le personnel est d'accord pour dire que les programmes correctionnels existants sont adaptés aux diverses sous-populations de délinquants

	Degré d'accord % (n)				M	ÉT
	Fortement en désaccord/ en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	En accord/ fortement en accord		
Sous-population						
Diagnostic de troubles de santé mentale aigus	59,5 (125)	15,7 (33)	10,5 (22)	14,3 (30)	2,48	1,49
Affiliation à un gang	41,7 (83)	18,6 (37)	20,6 (41)	19,1 (38)	3,06	1,46
Antécédents de violence	3,5 (8)	9,2 (21)	21,1 (48)	66,2 (151)	4,68	1,00
Peine < 3 ans	18,8 (42)	22,0 (49)	24,7 (55)	34,5 (77)	3,77	1,30
Jeunes délinquants (< 30 ans)	8,4 (17)	11,9 (24)	29,7 (60)	50,0 (101)	4,31	1,18
Délinquants dangereux	19,4 (39)	21,4 (43)	22,9 (46)	36,4 (73)	3,79	1,34
Peine d'emprisonnement à perpétuité	14,3 (32)	16,5 (37)	24,6 (55)	44,7 (100)	4,08	1,25
Déficience cognitive	45,0 (104)	19,5 (45)	18,2 (42)	17,3 (40)	2,94	1,45

Les analyses de la variance inter-groupes ont fait ressortir d'importantes différences régionales générales pour ce qui est de la mesure dans laquelle les répondants étaient d'accord pour dire que les programmes correctionnels sont adaptés aux besoins des délinquants affiliés à des gangs ($F(4, 193) = 4,09, p < 0,005$), de ceux qui purgent une peine de moins de trois ans ($F(4, 217) = 5,71, p < 0,0001$) et de ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ($F(4, 218) = 4,02, p < 0,005$). Les comparaisons post-hoc indiquent d'ailleurs que le degré d'accord du personnel de la région de l'Ontario était supérieur à celui du personnel de la région du Québec en ce qui concerne les délinquants affiliés à des gangs (différence moyenne = 1,22, $p < 0,001$). Dans le cas des délinquants purgeant une peine de moins de trois ans, le personnel de la région du Pacifique a manifesté un degré d'accord considérablement supérieur à celui des employés de la région des Prairies (différence moyenne = 1,01, $p < 0,005$). Le personnel de la région de l'Atlantique a quant à lui manifesté un degré d'accord beaucoup plus élevé que les employés des Prairies (différence moyenne = 1,11, $p < 0,0001$) et que ceux du Québec (différence moyenne = 0,69, $p < 0,05$) en ce qui concerne ce même groupe de délinquants. Le personnel de la région de

l'Atlantique est beaucoup plus d'accord avec l'idée que les programmes correctionnels sont adaptés aux besoins des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité que les employés de la région du Pacifique (différence moyenne = 0,85, $p = 0,005$), des Prairies (différence moyenne = 0,77, $p < 0,05$) et du Québec (différence moyenne = 0,71, $p < 0,05$).

On a constaté l'incidence considérable du niveau de sécurité sur le degré d'accord moyen des répondants avec l'idée que les programmes correctionnels sont adaptés aux délinquants qui présentent des problèmes de santé mentale ($F(5, 200) = 2,44, p < 0,05$), aux délinquants qui purgent une peine de moins de trois ans ($F(5, 213) = 4,12, p = 0,001$), aux délinquants dangereux ($F(5, 191) = 4,10, p = 0,001$) et aux délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ($F(5, 215) = 3,59, p < 0,005$). Plus précisément, les comparaisons post-hoc ont révélé que le personnel des établissements à niveaux de sécurité multiples a manifesté un degré d'accord beaucoup plus grand que les employés des établissements à sécurité moyenne à la question de savoir si les programmes correctionnels peuvent répondre aux besoins des délinquants qui présentent de graves problèmes de santé mentale (différence moyenne = 0,98, $p < 0,05$). Le personnel des établissements à niveaux de sécurité multiples était également plus d'accord que les employés des établissements à sécurité maximale (différence moyenne = 1,12, $p < 0,05$), ceux des bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité (différence moyenne = 1,10, $p < 0,05$) et ceux des bureaux régionaux (différence moyenne = 1,05, $p < 0,005$) avec l'idée que les programmes correctionnels sont adaptés aux besoins des délinquants qui purgent une peine de moins de trois ans. Les répondants qui travaillent dans les bureaux régionaux ont manifesté un degré d'accord considérablement plus élevé que les employés des établissements à sécurité moyenne (différence moyenne = 1,28, $p = 0,005$), à sécurité maximale (différence moyenne = 1,50, $p < 0,05$) et à niveaux de sécurité multiples (différence moyenne = 1,40, $p < 0,01$) lorsqu'il était question de la capacité d'adaptabilité des programmes correctionnels aux délinquants dangereux. Enfin, le personnel des établissements à sécurité minimale a manifesté un degré d'accord beaucoup plus grand que le personnel des établissements à sécurité moyenne (différence moyenne = 0,79, $p < 0,05$) et que celui des bureaux régionaux (différence moyenne = 1,10, $p < 0,05$) à la question de savoir si les programmes correctionnels sont adaptés aux délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité.

CONSTATATION N° 31 : Presque tous les employés sont d’avis que des améliorations peuvent être apportées aux programmes correctionnels afin qu’ils répondent aux besoins des délinquants qui présentent des problèmes de santé mentale. Au nombre des idées les plus mentionnées par le personnel figurent celles de créer de nouveaux programmes pour les délinquants ayant des problèmes de santé mentale ainsi que des séances d’intervention individuelles.

On a demandé aux membres du personnel si, selon eux, il y a des aspects propres aux délinquants présentant des problèmes de santé mentale qui devraient être intégrés dans les programmes correctionnels pour accroître les chances que ces délinquants réussissent leur réinsertion sociale. Des 203 répondants qui ont donné une réponse catégorique (oui ou non), 183 (90,1 %) ont indiqué qu’il y avait certains aspects qui pourraient être modifiés de manière à répondre particulièrement aux besoins des délinquants qui présentent des problèmes de santé mentale et 186 (91,6 %) ont formulé des recommandations à cet égard. Les recommandations les plus courantes visaient entre autres la nécessité de créer de nouveaux programmes pour ceux qui ont des troubles mentaux (38,2 %; $N = 71$), d’accroître les interventions individuelles et les services de psychologie (16,1 %; $N = 30$), d’offrir plus de formation au personnel et de développer leurs compétences en rapport avec les troubles de santé mentale (12,4 %; $N = 23$). Les recommandations distinctes ayant reçu l’aval de plus de 5 % des répondants sont présentées dans le tableau 67. La liste complète des recommandations mentionnées par les membres du personnel figure au tableau I5 de l’annexe I.

Tableau 67 : Sommaire des recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants présentant des problèmes de santé mentale

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Créer de nouveaux programmes pour ceux qui présentent des problèmes de santé mentale	71 (38,2 %)
Accroître les services de psychologie et les interventions individuelles	30 (16,1 %)
Accroître la formation et le développement des compétences du personnel	23 (12,4 %)
Adapter les programmes actuels de manière à répondre aux besoins	22 (11,8 %)
Accroître les ressources (financement, psychologues)	22 (11,8 %)
Augmenter le nombre d'évaluations d'identification	16 (8,6 %)
Accroître le soutien et le suivi dans la collectivité	16 (8,6 %)
Axer davantage l'approche sur le travail d'équipe	13 (7,0 %)
Accroître les communications au sujet de la santé mentale des délinquants	11 (5,9 %)
Accroître la souplesse du calendrier de prestation des programmes	10 (5,4 %)

Remarque : Ces recommandations représentent 83,9 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

CONSTATATION N° 32 : Presque tous les employés sont d’avis que des améliorations peuvent être apportées aux programmes correctionnels de sorte qu’ils répondent aux besoins des délinquants ayant des besoins spéciaux (p. ex. déficience cognitive, troubles d’apprentissage). Les membres du personnel ont souligné la nécessité de créer de nouveaux programmes et d’adapter les programmes actuels à ces besoins particuliers.

On a demandé aux membres du personnel si, selon eux, il y a des aspects propres aux délinquants ayant des besoins spéciaux (p. ex. déficience cognitive ou troubles de l’apprentissage) qui devraient être intégrés dans les programmes correctionnels pour accroître les chances que ces délinquants réussissent leur réinsertion sociale. Des 208 répondants qui ont donné une réponse catégorique (oui ou non), 183 (88,0 %) ont indiqué qu’il y avait des aspects qui pourraient être modifiés de manière à répondre particulièrement aux besoins des délinquants ayant des besoins spéciaux et 194 (93,3 %) ont formulé des recommandations à cet effet. Les recommandations les plus fréquemment signalées portent entre autres sur la nécessité de créer de nouveaux programmes qui répondent précisément aux besoins spéciaux de ces délinquants (29,4 %; $N = 57$), d’adapter les programmes actuels aux besoins spéciaux (25,3 %; $N = 49$) et d’offrir plus de formation au personnel en ce qui a trait aux besoins spéciaux (20,6 %; $N = 40$). Les recommandations particulières qui ont reçu l’aval de plus de 5 % des répondants sont présentées dans le tableau 68. La liste complète des recommandations formulées par les membres du personnel figure au tableau I6 de l’annexe I.

Tableau 68 : Sommaire des recommandations visant l’amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants ayant des besoins spéciaux

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Mettre en œuvre de nouveaux programmes propres au groupe ou aux besoins	57 (29,4 %)
Adapter les programmes actuels aux besoins	49 (25,3 %)
Accroître la formation du personnel	40 (20,6 %)
Augmenter le nombre de programmes individualisés	21 (10,8 %)
Hausser le nombre de tuteurs/aides-enseignants/spécialistes	21 (10,8 %)
Accroître la souplesse des calendriers des programmes	20 (10,3 %)
Augmenter le nombre d’outils de diagnostic/de dépistage	19 (9,8 %)
Accroître les ressources	19 (9,8 %)

Remarque : Ces recommandations représentent 82,3 % de celles qui ont été mentionnées par les membres du personnel.

CONSTATATION N° 33 : La majorité des membres du personnel signalent que l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant l'élimination de la libération d'office pourrait avoir des incidences tant positives que négatives sur la mise en œuvre des programmes correctionnels. L'accroissement ou la diminution de la motivation des délinquants à participer aux programmes, l'allongement des listes d'attente des programmes et la hausse de la demande de programmes dans les établissements comptent parmi les répercussions possibles.

La majorité des membres du personnel (93,5 %, $N = 216$) ont indiqué que l'élimination possible de la libération d'office pourrait avoir une incidence sur les programmes correctionnels. Plus précisément, d'après les réponses des répondants, les délinquants seront plus motivés à participer aux programmes (48,8 %, $N = 104$), les délinquants seront moins motivés à participer aux programmes (26,3 %, $N = 56$), les délinquants passeront plus de temps en établissement et auront ainsi plus de temps pour participer aux programmes (24,9 %, $N = 53$) et la demande de programmes ou la nécessité d'offrir des programmes correctionnels dans les établissements seront plus grandes (17,4 %, $N = 37$). La liste complète des conséquences possibles de l'élimination de la libération d'office figure au tableau I7 de l'annexe I.

RECOMMANDATION N° 4 : Le SCC devrait élaborer une stratégie qui répond aux besoins en matière de programmes de la population accrue de délinquants ayant des lacunes scolaires, un faible niveau de scolarité, des troubles mentaux ou une cote de sécurité élevée ou encore de délinquants qui purgent une peine de courte durée.

3.7 Objectif 7 : Effets non prévus

Les effets non prévus sont des résultats, favorables ou défavorables, produits par une politique, un programme ou une initiative et que l'on n'avait pas escomptés.

CONSTATATION N° 34 : La majeure partie du personnel a indiqué que quelque chose de plus de spécifique aux délinquants autochtones pourrait être intégré aux programmes correctionnels. La nécessité d'avoir un plus grand nombre et une plus grande variété de programmes spécifiques aux autochtones a été mentionnée de même que la nécessité d'intégrer du contenu autochtone aux programmes correctionnels qui existent déjà.

On a demandé aux membres du personnel s'il y avait quelque chose de spécifique aux délinquants autochtones qui, selon eux, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les chances de ces délinquants de réussir leur réinsertion sociale. Des 199 répondants qui ont répondu de façon catégorique (oui ou non), 155 (77,9 %) ont indiqué qu'il y avait des domaines où des changements spécifiques aux autochtones pouvaient être apportés et 160 (80,4 %) ont fait des recommandations à cet égard. Au nombre des recommandations faites le plus souvent, mentionnons la nécessité d'avoir un plus grand nombre (et une plus grande variété) de programmes spécifiques aux autochtones (37,5 %, $N = 60$), la nécessité d'avoir plus de contenu autochtone dans les programmes correctionnels qui existent déjà (16,9 %, $N = 27$) et l'affectation de plus de ressources aux programmes autochtones, et plus précisément l'embauche d'Aînés, d'agents de liaison autochtones et de thérapeutes (14,4%, $N = 23$). Chacune des solutions recommandées par plus de 5 % des répondants est présentée dans le tableau 69, tandis que la liste complète des solutions recommandées par les membres du personnel est donnée dans le tableau I8 de l'annexe I.

Tableau 69 : Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels dans le cas des délinquants autochtones

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Augmenter le nombre/la portée des programmes s'adressant spécifiquement aux Autochtones	60 (37,5 %)
Augmenter le contenu relatif aux Autochtones des programmes existants	27 (16,9 %)
Augmenter les ressources (Aînés/agents de liaison autochtones/thérapeutes)	23 (14,4 %)
Améliorer la formation du personnel sur la culture amérindienne	19 (11,9 %)
Augmenter le personnel autochtone (agents de libération conditionnelle/agents de programmes correctionnels)	18 (11,3 %)
Augmenter le nombre de contacts avec les intervenants/Aînés	15 (9,4 %)
Augmenter les liens/contacts avec la collectivité	15 (9,4 %)
Utilisation accrue des plans de guérison/des évaluations par un Aîné	13 (8,1 %)
Renforcer la structure/l'accréditation des programmes autochtones	8 (5,0 %)
Formation accrue des Aînés en matière d'approches/de rapports correctionnels	8 (5,0 %)

Remarque : Les recommandations indiquées ici représentent 78,6 % des recommandations faites par le personnel.

CONSTATATION N° 35 : La majeure partie du personnel a indiqué que quelque chose de spécifique aux délinquantes pourrait être intégré aux programmes correctionnels. Plus précisément, presque la moitié des membres du personnel qui ont répondu ont souligné la nécessité d'offrir un plus grand nombre et une plus grande variété de programmes spécifiques aux délinquantes.

On a demandé aux membres du personnel s'il y avait quelque chose de spécifique aux délinquantes qui, selon eux, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les chances de réinsertion sociale de ces personnes. Des 154 répondants qui ont répondu à la question de façon catégorique (oui ou non), 56 (36,3 %) ont indiqué qu'il y avait des domaines où des changements spécifiques aux délinquantes pouvaient être apportés et 60 (40,0 %) ont fait des recommandations à cet égard. Au nombre des recommandations faites le plus souvent, mentionnons la nécessité d'offrir un plus grand nombre (et une plus grande variété) de programmes spécifiques aux délinquantes (46,7 %, $N = 28$), la nécessité d'accroître les contacts avec la collectivité et le nombre de PSAE (10,0 %, $N = 6$), la nécessité d'offrir plus de programmes dans la collectivité (10,0 %, $N = 6$) et la nécessité de tenir compte davantage de la maternité dans le contenu des programmes (10,0%, $N = 6$). Chacune des solutions recommandées par plus de 5 % des répondants est présentée dans le tableau 70, tandis que la liste complète des solutions recommandées par les membres du personnel est donnée dans le tableau I9 à l'annexe I.

Tableau 70 : Résumé des recommandations qui ont été faites pour améliorer l'efficacité des programmes correctionnels relativement aux délinquantes

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Accroître le nombre/la variété de programmes spécifiques aux délinquantes	28 (46,7 %)
Accroître les contacts avec la collectivité/accroître les PSAE	6 (10,0 %)
Augmenter le nombre de programmes dans la collectivité	6 (10,0 %)
Tenir davantage compte de la maternité dans les programmes	6 (10,0 %)
Donner le même traitement qu'aux délinquants de sexe masculin	4 (6,7 %)
Améliorer les évaluations du risque pour les femmes	4 (6,7 %)
Augmenter les ressources/le personnel	3 (5,0 %)
Augmenter le nombre de programmes de formation professionnelle	3 (5,0 %)

Remarque : Les recommandations indiquées ici représentent 76,9 % des recommandations faites par le personnel.

4.0 ANNEXES

Annexe A : Description détaillée des programmes

Interventions avant la participation au programme

La Stratégie d'intervention basée sur la motivation (SIBM) est une stratégie d'intervention avant la participation au programme, mise en œuvre dans les unités d'isolement⁸⁷ des établissements à sécurité maximale (à l'exception de un) et à l'Unité spéciale de détention. S'adressant aux délinquants qui affichent des comportements perturbateurs, elle en appelle à leur motivation et les prépare à un retour dans la population générale. Elle consiste en des interventions directes et en des ateliers sur l'acquisition de compétences (notamment sur des sujets comme la maîtrise de soi, la maîtrise de la colère, les pensées à risque élevé, la communication, la gestion des écarts et des manques et la résolution de problèmes) qui visent à aider les détenus à accroître leur motivation à changer et à s'engager dans leur plan correctionnel. Même si elle ne remplace pas les programmes correctionnels, la SIBM utilise les mêmes techniques et les mêmes principes basés sur la recherche qui font que les programmes correctionnels du SCC sont efficaces (Blanchette et Moser, 2006).

Programmes de prévention de la violence familiale

Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale

Ce programme de traitement intensif en violence familiale vise les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale qui ont manifesté des comportements de violence dans leurs relations de couple avec des femmes, qui comptent au moins deux actes de violence familiale confirmés contre une ou des partenaires et qui présentent un risque élevé d'après leurs résultats à l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC), une liste de vérification en 20 points des facteurs de risque de violence conjugale. Il comporte environ 75 séances de groupe de deux heures et demie chacune et est uniquement offert en établissement. De plus, chaque participant bénéficie de huit à dix séances de counselling individuelles.

Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale

Pour être inscrits à ce programme, les délinquants doivent être de sexe masculin, ils doivent compter au moins un acte de violence confirmé contre une partenaire intime et ils doivent poser un risque moyen d'après leurs résultats à l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC). Ce programme comporte environ 26 séances de groupe de deux heures et demie chacune. Il est donné sur une période de 5 à 13 semaines. De plus, chaque participant bénéficie de trois séances de counselling individuelles. Il est offert en établissement et dans la collectivité.

Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones

Ce programme s'adresse aux délinquants qui présentent un risque élevé selon l'inventaire ERVC et qui ont des antécédents connus de deux ou plus de deux incidents de violence commis à l'endroit d'une partenaire de sexe féminin. Le programme a pour

⁸⁷ Se reporter à la DC 709 sur l'isolement préventif pour une description des raisons pour lesquelles un délinquant devrait être placé en isolement.

objectifs d'éliminer la violence à l'endroit des partenaires de sexe féminin dans le contexte familial, de développer l'introspection, les compétences requises pour établir des relations, les capacités de pensée et les habiletés à maîtriser les émotions nécessaires pour avoir des relations saines, de développer la capacité d'accepter une responsabilité, de montrer ce que sont des attitudes et des comportements malsains (abusifs) à l'endroit des enfants et des partenaires de sexe féminin et de réduire la transmission intergénérationnelle de la violence. Ce programme comporte 72 séances, dont des séances de groupe de deux heures et demie chacune et des cérémonies d'une journée complète. Dix séances individuelles avec le facilitateur du programme sont prévues et des séances individuelles avec l'Aîné sont offertes.

Programmes de traitement de la toxicomanie

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée

Ce programme s'adresse aux délinquants qui présentent un besoin important ou grave d'après leurs résultats à l'évaluation informatisée et dont les crimes sont liés à l'abus de substances. Le PNNT-IE est offert en établissement et comporte 89 séances de deux heures chacune.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée

Ce programme s'adresse aux délinquants qui présentent un besoin modéré ou intermédiaire d'après leurs résultats à l'évaluation informatisée et dont les crimes sont liés à l'abus de substances. Il est offert en établissement. Il comporte 25 séances de groupe et une séance individuelle. Les séances de groupe durent deux heures chacune.

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible

Ce programme s'adresse aux délinquants qui présentent un besoin faible d'après leurs résultats à l'évaluation informatisée et dont les crimes sont liés à l'abus de substances. Le PNNT-IF comporte dix séances d'une durée d'environ deux heures et demie chacune, suivies de 12 séances de suivi hebdomadaires.

Programme pour délinquants autochtones toxicomanes

Ce programme s'adresse aux délinquants autochtones de sexe masculin qui présentent un besoin de participer à un programme d'intensité élevée d'après leurs réponses à un questionnaire sur la consommation d'alcool, à un questionnaire sur la consommation de drogues et à un questionnaire sur les problèmes reliés à l'alcool. Au nombre des objectifs du programme, mentionnons les suivants : sensibiliser les délinquants aux liens qui existent entre la toxicomanie et le comportement criminel, motiver les délinquants à changer pour le mieux et les amener à s'engager dans un processus de changement positif, développer la capacité des délinquants de vivre en équilibre dans les quatre dimensions du cercle de la vie (physique, mentale, émotionnelle et spirituelle) et introduire et intégrer l'activité spirituelle et l'activité culturelle comme moyen de guérir et de mener une vie saine. Le programme comporte 33 séances.

Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes

Ce programme s'adresse aux délinquantes qui présentent un besoin de modéré à élevé dans le domaine de la toxicomanie. Il est offert en établissement. Il comporte 100 séances d'une durée de deux heures et demie chacune. Il a été conçu pour offrir une intervention et du soutien de l'admission jusqu'à l'expiration du mandat. Il s'agit d'une série d'interventions qui reconnaît le

fait que les besoins changent et que l'efficacité de l'intervention est optimale lorsqu'elle reflète le contexte aussi bien que le contenu.

Programmes pour délinquants violents

Programme de prévention de la violence

Les changements visés étant habituellement complexes et multiples, ce programme est une intervention intensive qui combine un éventail d'approches de réadaptation. Il s'adresse aux délinquants présentant un risque élevé de commettre des crimes violents et qui ont déjà commis au moins deux infractions avec violence et/ou un meurtre. Il est offert uniquement en établissement et comporte 94 séances de groupe de deux heures chacune et quatre séances de counselling individuelles.

Programme En quête du guerrier en vous

Ce programme s'adresse aux délinquants autochtones de sexe masculin qui ont des antécédents d'infractions avec violence et qui présentent un risque élevé de récidive avec violence. Les participants doivent pratiquer activement la spiritualité autochtone. Le programme exige un degré élevé d'engagement de la part du participant et comporte un certain nombre de cérémonies traditionnelles. Il dure quatre mois et est offert en établissement.

Programme Esprit du guerrier

Ce programme s'adresse aux délinquantes autochtones dont les besoins en matière de traitement de la violence sont considérés comme étant modérés à élevés. Il comprend une intervention approfondie qui vise à réduire le risque de récidive avec violence et de rechute, à améliorer les relations familiales et la capacité de communiquer avec les autres, à améliorer les mécanismes compensatoires et à adapter la culture et la spiritualité autochtones dans tous les aspects du comportement et de la vie courante. Ce programme repose sur la philosophie que les délinquantes autochtones pourront mieux gérer leur vie avec une base de traditions plus éclairée. Il est offert en établissement et comporte 92 séances de groupe de une à deux heures chacune.

Programmes pour délinquants sexuels

Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels

Les participants doivent présenter un risque modéré de commettre de nouveau une infraction similaire selon le score obtenu à l'Évaluation spécialisée des délinquants sexuels (EPDS) et sur l'échelle Statique-99 et avoir des facteurs criminogènes jugés de moyens à élevés selon l'échelle Stable-2000. Ce programme est offert uniquement en établissement. Il dure entre 160 et 280 heures et comporte également deux séances de counselling individuelles.

Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels

Les participants doivent présenter un risque faible de commettre de nouveau une infraction semblable et avoir des facteurs criminogènes faibles ou moyens. Ce programme est offert en établissement. Il dure entre 24 et 60 heures et comporte également deux séances de counselling individuelles.

Programme de traitement pour délinquantes sexuelles

Ce programme s'adresse aux délinquantes qui ont été reconnues coupables d'une infraction sexuelle ou d'un crime à motivation sexuelle ou aux délinquantes qui ont admis avoir commis une agression sexuelle pour laquelle elles n'ont pas été condamnées. Le programme porte sur cinq grands domaines : maîtrise de soi, excitation sexuelle déviante, distorsion cognitive, intimité, relations et fonctionnement social, et empathie et sensibilisation au traumatisme des victimes. Les principaux objectifs de la thérapie des délinquantes sexuelles consistent à repérer les facteurs qui les ont influencées et à leur apprendre comment lutter contre ces facteurs plus efficacement pour réduire les risques de récidive. Le programme est offert en établissement et dans la collectivité. Il dure de trois à quatre mois et comporte 70 séances au maximum.

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Programme Raisonnement et réadaptation

Le programme Raisonnement et réadaptation est un programme d'intensité modérée qui enseigne aux délinquants et aux délinquantes comment composer avec les déficits socio-cognitifs associés au comportement criminel. Plus précisément, il permet d'intervenir sur les facteurs suivants : autorégulation et gestion de soi, égocentrisme/manque de perspective sociale, problèmes liés à l'affirmation de soi et interactions sociales problématiques, faible raisonnement critique et pensée rigide. Il comprend 37 séances de groupe de deux à trois heures chacune et quatre séances individuelles. Il est donné en établissement et en collectivité. À la suite du programme, les délinquants et les délinquantes qui présentent toujours des déficits socio-cognitifs importants seront dirigés vers le Programme de maintien des compétences cognitives.

Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions est un programme d'intensité modérée qui s'adresse aux délinquants qui présentent un risque de récidive moyen ou élevé ou un potentiel de réinsertion sociale moyen ou faible. Les délinquants doivent aussi avoir un comportement criminel associé à une gestion inappropriée de leurs émotions, avoir des besoins modérés ou considérables dans le domaine de l'orientation personnelle ou affective et avoir obtenu un score positif à au moins un des indicateurs suivants :

- agressivité,
- difficulté à s'affirmer,
- piètres compétences en résolution de problèmes,
- problèmes d'hostilité,
- piètres compétences en gestion du stress,
- faible tolérance à la frustration,
- inquiétudes déraisonnables,
- prise de risques problématique,
- recherche de sensation forte.

Ce programme est offert aux délinquants de sexe masculin et, dans le cadre d'une version adaptée, aux délinquantes. Il enseigne aux participants à corriger leurs pensées qui ont alimenté des émotions associées à leur comportement criminel. Il se compose de 27 séances de groupe d'une durée de 2 à 3 heures chacune et inclut aussi deux séances individuelles. Il est offert en établissement et dans la collectivité. À la suite du programme, les délinquants qui présentent

toujours des difficultés seront dirigés vers le Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions.

Programme Contrepoint

Contrepoint est un programme correctionnel d'intensité modérée donné dans la collectivité uniquement. Il est offert par les grands bureaux de libération conditionnelle dans toutes les régions du pays. Son but premier est d'aider les participants à modifier leurs valeurs et leurs attitudes procriminelles et de les amener à assumer davantage la responsabilité de leurs actions criminelles. Les thématiques suivantes sont abordées durant le programme : a) formuler des objectifs de changement pour une vie sans perpétration de crimes, b) découvrir les outils d'aide et les obstacles au changement, c) reconnaître les façons de pensée favorables à la criminalité, d) identifier un réseau de soutien prosocial, e) résoudre ses problèmes interpersonnels par des moyens prosociaux et f) élaborer un plan de prévention des rechutes. Le programme Contrepoint s'adresse aux délinquants de sexe masculin qui bénéficient d'une forme de liberté sous condition (y compris les permissions de sortir) et qui présentent un risque de récidive moyen ou élevé ou qui ont un potentiel de réinsertion sociale moyen ou faible. Il comporte 20 séances de groupe d'une durée de 2 à 3 heures chacune et cinq séances individuelles.

Programme Cercles de changement

Le programme Cercles de changement s'adresse aux délinquantes autochtones qui présentent un besoin de modéré à élevé dans le domaine « fréquentations/relations sociales » et/ou dans le domaine « attitude générale » et un déficit reconnu en résolution de problèmes. Ce programme de réadaptation cognitive-comportementale axée sur les solutions enseigne aux participantes la culture autochtone canadienne, les styles de communication, l'estime de soi et le soin de soi, les compétences en résolution de problèmes, le rôle de la femme dans leur famille d'origine, les relations saines et malsaines et ce qu'est l'injustice sociale. Il est offert en établissement et comprend 19 modules (de 25 à 30 séances de deux heures et demie chacune).

Programme national de guérison de base pour Autochtones

Le Programme national de guérison de base pour autochtones – intensité modérée s'adresse aux délinquants de sexe masculin autochtones qui pratiquent activement la spiritualité autochtone. Le programme établit un fondement spirituel. Au nombre des autres objectifs du programme, mentionnons les suivants : a) apprendre aux Autochtones leur histoire et celle de leur territoire et de leur colonisation, b) guérir les délinquants de leurs traumatismes personnels à l'enfance, c) élaborer des compétences en communication et en résolution de problèmes, d) faire connaître les traditions culturelles et spirituelles, et le tout afin de changer les attitudes et les comportements. Les délinquants aiguillés vers ce programme et vers un autre programme national pour Autochtones devraient commencer par le premier. Le programme comporte 60 séances.

Programmes de suivi

Programme de suivi dans la collectivité (modèle générique)

Ce programme assure le suivi de la plupart des programmes nationaux. Il est offert aux délinquants qui présentent un risque de modéré à élevé de récidive. Il revoit un certain nombre de sous-ensembles choisis des principales aptitudes apprises dans les programmes nationaux, notamment les suivantes : a) la volonté à atteindre les objectifs, b) la gestion des émotions, c) les

compétences pour contrer les modes de pensée à risque élevé, d) la communication interpersonnelle et e) la maîtrise de soi. Le programme comporte 12 séances d'une durée de 2 heures chacune.

Programme de suivi en prévention de la violence familiale

Le Programme de suivi en prévention de la violence familiale s'adresse aux délinquants qui ont suivi un programme d'intensité modérée ou élevée de prévention de la violence familiale. Les délinquants peuvent suivre ce programme en établissement ou dans la collectivité. Les participants en établissement sont tenus de participer aux séances de suivi pendant six mois au moins avant leur mise en liberté dans la collectivité, tandis que les participants dans la collectivité doivent participer à six séances de suivi au moins, après quoi le risque qu'ils présentent est réévalué par l'intervenant. Chaque séance de suivi comporte la revue des plans de prévention des rechutes des participants à la lumière de leur situation actuelle.

Programme de suivi pour délinquants sexuels

Les délinquants sexuels peuvent participer au Programme de suivi pour délinquants sexuels aussi longtemps que leur niveau de risque/de besoin l'exige. La durée du suivi est fondée sur les besoins de chaque délinquant. Le suivi est offert en établissement et dans la collectivité.

Programmes nationaux de suivi du traitement de la toxicomanie

Tous les délinquants qui ont suivi un programme national de traitement de la toxicomanie doivent participer au suivi. La fréquence à laquelle le participant doit assister aux séances de suivi est fonction du risque et du besoin. Les délinquants recevront leur congé du suivi après avoir fait preuve de stabilité pendant une certaine période. Les délinquants peuvent être aiguillés de nouveau vers le programme de suivi à tout moment en cas d'écart.

Programme de maintien des compétences cognitives

Le Programme de maintien des compétences cognitives cible les délinquants qui ont suivi le programme Raisonement et Réadaptation ou le Programme d'apprentissage cognitif des compétences. Les participants doivent continuer de présenter le besoin de pratiquer les compétences acquises précédemment. Il s'agit d'une intervention de 10 séances et plus selon les besoins du délinquant. Chacune des séances est d'une durée de deux à trois heures. Le programme est offert en établissement et en collectivité et peut être offert en groupes ouverts, c'est-à-dire à entrées et sorties continues, ou en groupes fermés, c'est-à-dire au même groupe de délinquants du début à la fin du programme.

Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions

Le Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions s'adresse aux délinquants et aux délinquantes qui ont suivi le Programme de la maîtrise de la colère et des émotions et qui continuent de démontrer le besoin de mettre en pratique les habiletés ciblées dans le cadre de celui-ci afin de jouer sur les facteurs de risque associés. Il comporte huit séances d'une durée de deux à trois heures chacune. Il est offert en établissement et en collectivité.

Programme de prévention de la rechute et de maintien des acquis pour délinquantes

Le Programme de prévention de la rechute et de maintien des acquis pour délinquantes s'adresse aux délinquantes qui présentent un besoin d'intervention de modéré à élevé. Il comprend 20 séances de groupe de deux heures et demie chacune. Il vise à maintenir et à renforcer les

gains attribuables aux programmes pour délinquantes suivis précédemment et se veut aussi un programme communautaire pour les femmes, compte tenu des risques que ces dernières présentent. Le cadre de ce programme est assez large pour répondre aux besoins de toutes les femmes. Le programme vise tous les facteurs liés au mode de vie qui contribuent à accroître les risques auxquels les femmes se butent lorsqu'elles font l'objet d'une surveillance dans la collectivité. Il est offert en établissement et dans la collectivité. Les délinquantes peuvent reprendre le programme au besoin, et aucune condition préalable n'est exigée pour la participation au programme.

Annexe B : Modèle d'évaluation

Principaux résultats	Questions	Analyses*	Sources d'information
Objectif n° 1 : Pertinence soutenue – Dans quelle mesure les programmes correctionnels sont-ils compatibles avec les priorités du ministère et de l'ensemble du gouvernement, et le demeureront-ils?			
1. Les programmes ont évolué dans leur façon de traiter les risques et les besoins que présentent les délinquants de façon à tenir compte du profil évolutif de ces derniers.	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les programmes sont-ils adaptés au profil évolutif des délinquants et le demeureront-ils dans l'avenir? 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des tendances passées, actuelles et futures dans les profils des délinquants qui ont une incidence sur le risque, les besoins et la réceptivité. Lien entre l'évolution des caractéristiques démographiques et l'affectation aux programmes au fil du temps. Lien entre l'évolution des caractéristiques démographiques et l'élaboration des programmes – capacité de modifier la structure et le contenu des programmes de façon à répondre aux nouveaux besoins démographiques. Examen du plan de formation des ressources humaines et du plan de dotation – ou plan de relève. 	<ul style="list-style-type: none"> SGD du SCC Entretiens avec des intervenants clés Rapports de recherche
2. Les programmes correctionnels seront adaptés aux prochaines lois ayant une incidence sur le profil démographique de la population de délinquants sous responsabilité fédérale.	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les programmes correctionnels peuvent-ils être adaptés aux changements découlant des lois à venir? 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des lois à venir ayant une incidence sur le profil démographique de la population de délinquants sous responsabilité fédérale. Repérage des besoins en matière de programmes additionnels associés à une nouvelle réalité démographique (s'il y a lieu) et évaluation de la capacité à combler ces besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Information provenant d'intervenants clés – Ministère de la Justice (MJ) Données tirées du SGD – nombre de délinquants qui ont été condamnés pour des crimes qui feront l'objet de lois adoptées prochainement Entretiens avec des intervenants clés

* À moins d'avis contraire, les données d'analyse ont été regroupées en trois catégories : a) programmes destinés aux délinquants non autochtones de sexe masculin; b) programmes destinés aux délinquants autochtones; c) programmes destinés aux délinquantes.

Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 2 : Mise en œuvre – Les programmes correctionnels ont-ils été organisés de manière à ce que leurs objectifs puissent être atteints de façon réaliste? Les questions liées à la mise en œuvre des programmes ont-elles reçu suffisamment d'attention?			
1. Les délinquants sont aiguillés vers les programmes qui leur conviennent.	<ul style="list-style-type: none"> • Les délinquants qui ont des besoins définis sont-ils aiguillés vers les programmes recommandés? • Les délinquants qui ont des besoins définis sont-ils inscrits au programme recommandé? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des besoins dynamiques d'ensemble des délinquants avec les programmes auxquels ils participent afin de vérifier si les niveaux d'intensité correspondent. • Détermination du nombre de délinquants qui sont affectés au programme recommandé. 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD
2. Le processus actuel d'accréditation des programmes est pertinent.	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus d'accréditation est-il réalisable? • Le processus d'accréditation convient-il aux programmes destinés aux délinquants autochtones et aux femmes? 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du processus d'accréditation. • Analyse des résultats (en établissement et dans la collectivité). • Entretiens avec des intervenants clés. 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD • CIPC • Documents relatifs à l'accréditation
Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 3 : Succès (efficacité) – Les programmes correctionnels⁸⁸ donnent-ils les résultats escomptés?			
1. Les délinquants améliorent leurs croyances et leurs attitudes par suite de leur participation au programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes correctionnels renforcent-ils les croyances et les attitudes positives à l'égard des objectifs de traitement? • L'amélioration des croyances et des attitudes est-elle accompagnée de résultats à long terme? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des attitudes affichées par les délinquants avant et après leur participation au programme. • Établissement d'un modèle montrant la relation entre l'amélioration des attitudes et des croyances et les résultats en établissement et dans la collectivité (voir principaux résultats 2 et 3). 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD • Évaluations réalisées avant et après la participation au programme

⁸⁸ Cinq programmes seront pris en considération : a) Programme de traitement de la toxicomanie; b) Programme pour délinquants violents; c) Programme de prévention de la violence familiale; d) Programme pour délinquants sexuels; e) programmes de suivi.

Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 3 : Succès (efficacité) – Les programmes correctionnels donnent-ils les résultats escomptés? (suite)			
2. Des résultats positifs sont notés en établissement.	<ul style="list-style-type: none"> • La participation à des programmes réduit-elle l'implication des délinquants dans des incidents mineurs et majeurs en établissement⁸⁹ (auteur de l'acte, complice)? • Les délinquants qui participent à des programmes sont-ils réputés être plus faciles à gérer dans la collectivité et, par conséquent, ont-ils plus de chance de se voir accorder une libération discrétionnaire par la CNLC? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des incidents commis en établissement par les participants à un programme donné aux incidents commis par un groupe témoin⁹⁰ constitué de délinquants affectés au programme en question mais qui ne l'ont pas encore suivi. Établissement d'un modèle montrant la relation entre les programmes (variable indépendante) et les incidents en établissement. Ces incidents seront regroupés en trois catégories : incidents mineurs, incidents majeurs et incidents liés à la toxicomanie (analyse d'urine, entre autres). • Comparaison, sur le plan des dates de mise en liberté et des types de mise en liberté, des participants à un programme donné et des délinquants aiguillés vers le programme en question mais qui ne l'ont pas encore suivi. Les variables dépendantes incluront la proportion de la peine purgée avant la mise en liberté et le type de mise en liberté. La variable indépendante sera la participation à un programme (oui ou non). 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD
3. Des résultats positifs sont notés dans la collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Les délinquants ayant participé à des programmes qui répondent à leurs besoins ont-ils : a) plus de chances de rester dans la collectivité plus longtemps; b) moins de chances d'être réincarcérés en raison d'une révocation pour manquement aux conditions de la mise en liberté; c) moins de chances d'être réincarcérés pour avoir commis une nouvelle infraction; d) plus de chances de terminer leur peine; e) plus de chances de rester dans la collectivité au-delà de la fin de leur peine? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des participants à un programme donné à un groupe témoin constitué de délinquants aiguillés vers le programme en question mais qui ne l'ont pas encore suivi. • Analyse de survie de la cohorte de délinquants mis en liberté. 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD • CIPC

⁸⁹ Il est à noter que les résultats en établissement peuvent différer d'un programme à l'autre. Par exemple, l'accès aux visites familiales privées peut être considéré comme une mesure des résultats pour les délinquants ayant commis des actes de violence conjugale.

⁹⁰ Les groupes seront appariés en fonction des éléments suivants : a) groupe d'âge; b) durée de la peine; c) risque; d) degré de motivation; e) niveau de sécurité; f) date d'admission; g) besoins; h) programme.

Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 3 : Succès (efficience) – La stratégie mène-t-elle aux résultats escomptés par rapport aux ressources déployées?			
1. Le processus simplifié d'évaluation pré-programme et post-programme permet de prévoir la réussite future du délinquant.	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des données qui prouvent que l'utilisation de toutes les évaluations existantes est liée à la réussite? Une version succincte/propre à un programme ou une version générique (Mesure générique du rendement du participant; MGRP) serait-elle plus efficace? 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation des améliorations apportées (séries d'évaluations pré-programme et post-programme propres à un ou plusieurs programmes et/ou version générique unique pré-programme et post-programme [MGRP]) et des résultats en établissement et dans la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les séries d'évaluations pré-programme et post-programme • Données découlant de la MGRP • Données du CIPC et du SGD liées au suivi des participants aux programmes
2. Il y a suffisamment de participants pour que les programmes puissent être offerts.	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de délinquants participant à chaque cycle du programme correctionnel se situe-t-il dans les limites fixées (c.-à-d. que les groupes ne sont ni trop ni pas assez nombreux)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du nombre d'inscriptions et du nombre d'annulations à chaque cycle du programme afin de déterminer si les limites fixées sont respectées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des lignes directrices des programmes • Bases de données sur les différents programmes – nombre d'inscriptions et nombre d'annulations à chaque cycle du programme
3. Il y a suffisamment d'APC formés compte tenu des exigences liées à la répartition des groupes.	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il suffisamment d'APC et d'APC autochtones pour réaliser les éléments obligatoires des programmes correctionnels dans chaque unité opérationnelle? 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des données provenant du Secteur de la gestion des ressources humaines (SGRH) et du SGD pour vérifier si, pour tous les programmes, le nombre d'APC est suffisant pour couvrir la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Données du SGRH – nombre d'APC formés, nombre d'APC accrédités, temps entre la formation et l'accréditation • Données du SGRH – conservation du personnel • Entretiens avec des intervenants clés – APC, directeurs d'établissements, directeurs régionaux

Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 3 : Succès (efficience) – La stratégie mène-t-elle aux résultats escomptés par rapport aux ressources déployées? (suite)			
4. La formation que reçoivent les APC est suffisante, efficace et adéquate.	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources en formation sont-elles judicieusement affectées au personnel, c'est-à-dire que les programmes offerts aux délinquants sont-ils exécutés par des employés qualifiés? • Compte tenu du fait que les APC sont formés pour exécuter plusieurs programmes, la formation des APC est-elle répétitive? 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des données du SGRH et du SGD pour déterminer combien d'APC formés exécutent des programmes. • Examen de tous les calendriers de formation portant sur les programmes nationaux de façon à cibler le contenu répétitif. • Évaluation des économies réalisées par l'isolement du contenu répétitif des formations et de l'incidence sur les facilitateurs et/ou le programme (c.-à-d. analyse des coûts inhérents à l'élaboration d'un programme de formation générique réunissant tous les points répétitifs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Données du SGRH – nombre d'APC formés pour exécuter les programmes et temps moyen qu'ils y consacrent (ou nombre moyen de séances données) • Entretiens avec des intervenants clés – APC, formateurs • Examen du plan de formation des APC pour chaque programme correctionnel • Données tirées du Système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM)
5. La prestation des programmes correctionnels aux détenus se fait de la façon la plus efficace et efficiente possible.	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes correctionnels seraient-ils plus efficaces si le contenu répétitif était regroupé dans un seul module? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des économies de temps (s'il y a lieu) en comparant la durée actuelle de la série de programmes auxquels doivent participer les délinquants avec la durée de la série de programmes organisée différemment, c.-à-d. où tout le contenu répétitif fait l'objet d'un module unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la documentation • Entretiens avec des intervenants clés • Données du SGD
6. La durée moyenne du programme correspond au niveau d'intensité du programme.	<ul style="list-style-type: none"> • La durée de la participation au programme correspond-elle au nombre d'heures prévu par la directive 726 du commissaire? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des heures exigées pour chaque niveau d'intensité et de la durée de la participation à chaque programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuels indiquant la durée de la participation à chaque programme • Directive 726 du commissaire indiquant le nombre d'heures exigées pour chaque niveau d'intensité

Principaux résultats	Questions	Analyses	Sources d'information
Objectif n° 4 : Rapport coût-efficacité – Quel est le lien qui existe entre les sommes dépensées et les résultats obtenus, par rapport aux autres options en matière de conception et de prestation?			
1. Les résultats correctionnels sont efficaces sur le plan des coûts.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'efficacité des résultats correctionnels en établissement et dans la collectivité par rapport aux coûts du programme correctionnel connexe? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des coûts engagés avec les résultats sur le plan de l'efficacité (c.-à-d. coûts associés à la surveillance d'un délinquant dans la collectivité par rapport aux coûts liés à l'incarcération). 	<ul style="list-style-type: none"> • SGD • SIGFM • CIPC
2. La conception et la prestation des programmes sont efficaces sur le plan des coûts.	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il d'autres modes de conception et de prestation des programmes qui pourraient donner le même rendement, ou un meilleur rendement, à moindre coût? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des coûts engagés aux résultats sur le plan de l'efficience (voir points 4 et 5 de la rubrique « Efficience »). 	<ul style="list-style-type: none"> • SIGFM

Annexe C : Critères d'aiguillage vers les programmes correctionnels et variables correspondantes utilisés pour les mesures approximatives

Programme	Critères d'aiguillage	Évaluation approximative de l'aiguillage	Source de données
Programme de prévention de la violence	Score faible ou très faible sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR) et Deux condamnations ou plus pour des infractions visées à l'annexe I (LSCMLC) ou une condamnation pour homicide	Score faible ou très faible sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR) et Deux condamnations ou plus pour des infractions visées à l'annexe I (LSCMLC) ou une condamnation pour homicide	Système de gestion des délinquants (SGD) Centre d'information de la police canadienne (CIPC)
En quête du guerrier en vous	Délinquant autochtone de sexe masculin avec antécédents de violence et Risque élevé de récidive avec violence et Pratique active de la spiritualité autochtone	Deux condamnations ou plus pour des infractions visées à l'annexe I (LSCMLC) ou une condamnation pour homicide et Niveau global de risque statique élevé Non évalué	CIPC SGD
Esprit du guerrier	Femmes autochtones avec besoins de modérés à élevés en matière de prévention de la violence	Deux incidents de violence (deux infractions visées à l'annexe I) entraînant des dommages de modérés à graves et un risque de récidive de modéré à élevé (à l'exclusion des infractions contre des enfants et des infractions sexuelles). On a également tenu compte des données provinciales sur les antécédents et on s'est servi des indicateurs de l'EID consignés dans le SGD pour évaluer les dommages infligés aux victimes et le niveau global de risque statique.	CIPC SGD
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée	Besoins importants/critiques selon le QIMV/QIT et Lien établi chez le délinquant entre la toxicomanie et le crime	Évaluation des résultats du QIMV/QIT Non évalué	SGD

Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée	Besoins modérés selon le QIMV/QIT et Lien établi chez le délinquant entre la toxicomanie et le crime	Évaluation des résultats du QIMV/QIT Non évalué	SGD
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible	Besoins faibles selon le QIMV/QIT et Lien établi chez le délinquant entre la toxicomanie et le crime	Évaluation des résultats du QIMV/QIT Non évalué	SGD
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	Autochtone de naissance ou attachement affiché au mode de vie autochtone et Besoins élevés selon le Questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS) ou le Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST) ou le Questionnaire sur les problèmes reliés à l'alcool (PRA); les délinquants aux besoins modérés peuvent aussi être aiguillés, comme solution de rechange, vers le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée	Délinquant se déclarant de descendance autochtone Évaluation des résultats du QIMV/QIT	SGD SGD
Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes	Besoin de programmes de traitement de la toxicomanie	Évaluation des résultats du QIMV/QIT	SGD
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale	Risque élevé selon l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC) et Deux incidents de violence ou plus envers une partenaire	Risque élevé selon l'ERVC et Indicateur de l'EID (auteur de violence conjugale), ou antécédents documentés de deux incidents violents ou plus envers une partenaire, ou élément n° 11 de l'ERVC (agression physique antérieure du partenaire intime)	SGD SGD CIPC

<p>Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale</p>	<p>Risque modéré selon l'ERVC et Un incident de violence envers une partenaire</p>	<p>Risque modéré selon l'ERVC et Indicateur de l'EID (auteur de violence conjugale), ou antécédents documentés d'un incident violent envers une partenaire, ou élément n° 11 de l'ERVC (agression physique antérieure du partenaire intime)</p>	<p>SGD SGD CIPC</p>
<p>Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones</p>	<p>Risque modéré selon l'ERVC et Deux incidents de violence ou plus envers une partenaire</p>	<p>Risque élevé selon l'ERVC et Indicateur de l'EID (auteur de violence conjugale), ou antécédents documentés de deux incidents violents ou plus envers une partenaire, ou élément n° 11 de l'ERVC (agression physique antérieure du partenaire intime)</p>	<p>SGD SGD CIPC</p>
<p>Programmes d'intensité élevée pour délinquants sexuels</p>	<p>Délinquant condamné pour une infraction sexuelle, <i>ou</i> délinquant condamné pour une infraction motivée par le sexe, <i>ou</i> délinquant ayant admis une infraction sexuelle pour laquelle il n'y a pas eu condamnation et Risque élevé de récidive par rapport aux autres délinquants sexuels, avec facteurs criminogènes de modérés à élevés</p>	<p>Indicateur de l'EID (infraction sexuelle actuelle ou antérieure), peine provinciale pour une infraction sexuelle et Priorité « élevée » selon un système de notation se rapprochant des échelles Statique-99 et Stable-2007. L'évaluation de la priorité se fonde sur l'ensemble des résultats globaux de ces échelles (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007). On a obtenu les éléments estimés des échelles Statique-99 et Stable-2007 à partir d'indicateurs de l'EID et de données provinciales.</p>	<p>CIPC SGD CIPC</p>

<p>Programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels</p>	<p>Délinquant condamné pour une infraction sexuelle, <i>ou</i> délinquant condamné pour une infraction motivée par le sexe, <i>ou</i> délinquant ayant admis une infraction sexuelle pour laquelle il n'y a pas eu condamnation</p> <p>et</p> <p>Risque modéré de récidive par rapport aux autres délinquants sexuels, avec facteurs criminogènes de modérés à élevés, <i>ou</i> risque élevé de récidive par rapport aux autres délinquants sexuels, avec facteurs criminogènes modérés</p>	<p>Indicateur de l'EID (infraction sexuelle actuelle ou antérieure), peine provinciale pour une infraction sexuelle</p> <p>et</p> <p>Priorité « modérée » selon un système de notation se rapprochant des échelles Statique-99 et Stable-2007. On a obtenu les éléments estimés des échelles Statique-99 et Stable-2007 à partir d'indicateurs de l'EID et de données provinciales.</p>	<p>CIPC</p> <p>SGD</p>
<p>Programmes d'intensité faible pour délinquants sexuels</p>	<p>Délinquant condamné pour une infraction sexuelle, <i>ou</i> délinquant condamné pour une infraction motivée par le sexe, <i>ou</i> délinquant ayant admis une infraction sexuelle pour laquelle il n'y a pas eu condamnation</p> <p>et</p> <p>Risque faible de récidive par rapport aux autres délinquants sexuels, avec facteurs criminogènes de faibles à modérés</p>	<p>Indicateur de l'EID (infraction sexuelle actuelle ou antérieure), peine provinciale pour une infraction sexuelle</p> <p>et</p> <p>Priorité « faible » selon un système de notation se rapprochant des échelles Statique-99 et Stable-2007. On a obtenu les éléments estimés des échelles Statique-99 et Stable-2007 à partir d'indicateurs de l'EID et de données provinciales.</p>	<p>CIPC</p> <p>SGD</p>

<p>Programme pour délinquants sexuels de Clearwater</p>	<p>Score de modérément élevé à élevé sur l'échelle Statique-99 et</p> <p>Besoins spéciaux qui empêchent de suivre un programme correctionnel d'intensité moindre et</p> <p>Préférences sexuelles déviantes ou autres paraphilies, même si elles n'ont pas mené à une condamnation et</p> <p>Traitements d'intensité moindre non appropriés en raison d'une minimisation ou d'un déni extrêmes</p>	<p>Indicateur de l'EID (infraction sexuelle actuelle ou antérieure), peine provinciale pour une infraction sexuelle et</p> <p>Priorité « élevée » selon un système de notation se rapprochant des échelles Statique-99 et Stable-2007. On a obtenu les éléments estimés des échelles Statique-99 et Stable-2007 à partir d'indicateurs de l'EID et de données provinciales.</p>	<p>SGD</p>
--	---	---	------------

Annexe D : Intensité, durée et cadre des programmes correctionnels⁹¹

Population cible		Intensité	Durée moyenne	Cadre
<i>Risque global</i>	<i>Besoins</i>			
Élevé	Élevés ou de modérés à élevés	Élevée	Minimum de 15 à 36 semaines Minimum de 10 à 15 heures par semaine	Groupe ouvert ou fermé 2 agents de programmes correctionnels
De modéré à élevé	De modérés à faibles	Modérée	De 5 à 25 semaines	Groupe ouvert ou fermé 1 ou 2 deux agents de programmes correctionnels selon le manuel du programme
Modéré	Modérés		De 5 à 15 heures par semaine	
De modéré à faible	De modérés à élevés			
De modéré à faible	Faibles ou de modérés à faibles	Faible	De 1 à 16 mois De 2 à 6 heures par semaine	Groupe ouvert ou fermé 1 agent de programmes correctionnel
Faible				
Délinquants qui ont participé à un programme pour délinquants à risque modéré ou élevé		Suivi	Durée et fréquence déterminées par l'agent de programmes correctionnels après une discussion avec l'agent de libération conditionnelle	Groupe ouvert 1 agent de programmes correctionnels

⁹¹ Service correctionnel du Canada, *Normes des programmes correctionnels 726-1*, 2003.

Annexe E : Mesure générique du rendement du participant (MGRP)

La MGRP est un instrument d'évaluation générique avant et après programme rempli par les intervenants afin d'évaluer les progrès des délinquants vers l'atteinte des objectifs de traitement génériques. Tous les programmes correctionnels ont certains objectifs communs, liés entre autres à l'acquisition de compétences et de connaissances, au changement d'attitude (rendement) ainsi qu'à la mesure dans laquelle le délinquant fait des efforts (effort), ce qui est aussi important. Contrairement aux autres mesures avant/après programme, on utilise la MGRP pour plusieurs programmes et les données sont mises en commun dans le SGD.

La MGRP est constituée de trois échelles qui mesurent : a) le rendement (acquisition de compétences, de connaissances et changement d'attitude); b) la réceptivité (les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la progression du participant durant le traitement); c) l'effort (la mesure dans laquelle le participant essaie d'atteindre les objectifs du programme en effectuant les travaux, en participant aux séances, etc.). Les items sont notés sur une échelle en cinq points (-2, -1, 0, +1, +2), où les scores bas indiquent l'absence (-2) ou une présence irrégulière (-1) d'indications de l'atteinte des éléments cibles du programme, et les scores élevés indiquent un bon (+1) ou un excellent (+2) niveau de rendement par rapport aux éléments de l'objectif. On calcule le score du participant en additionnant les scores de chacun des éléments et en en faisant la moyenne.

L'évaluation prétraitement, ou initiale, de la MGRP, devrait être remplie sur la base du rendement du participant lors des premières séances de groupes (au plus tard à la deuxième séance) et selon les renseignements tirés des entrevues préprogrammes et du dossier du participant. L'évaluation finale est remplie à la fin du programme (après la dernière séance du participant).

On a utilisé la MGRP afin d'évaluer la participation et le rendement des délinquants dans de nombreux programmes correctionnels, dont les programmes de prévention de la violence et de la violence familiale, les programmes pour délinquants sexuels, les programmes de toxicomanie et les programmes d'acquisition de compétences psychosociales. Les résultats tiennent compte du niveau d'intensité du programme et sont désagrégés en trois catégories : délinquants non autochtones de sexe masculin, délinquants autochtones de sexe masculin et délinquantes.

Les résultats aux échelles du rendement et de la réceptivité sont consignés avant et après le programme, et on examine ensuite leur variation. L'échelle du rendement comporte une question supplémentaire après le programme. Il est donc préférable d'utiliser un score moyen, obtenu en additionnant le score de chaque question puis en divisant le tout par le nombre de questions. Cette méthode est utilisée pour chacune des trois échelles de la MGRP.

On ne remplit l'échelle sur l'effort qu'après le programme, puisqu'il est difficile d'évaluer l'effort avant la participation. Ainsi, comme une mesure de variation ne peut être calculée, on utilise une moyenne pour cette échelle. Ces scores moyens peuvent prendre une valeur de -2 à +2. Des scores de test t négatifs indiquent que les scores du délinquant sont plus élevés à la fin du programme qu'au début. C'est ce à quoi on s'attend.

Résultats chez les délinquants non autochtones de sexe masculin : Les résultats révèlent des changements significatifs sur les échelles du rendement et de la réceptivité peu importe l'intensité du programme correctionnel ou du programme dans la collectivité ($p < 0,05$ ou mieux). Ces résultats laissent penser que les intervenants accordent aux délinquants de meilleures notes dans les domaines ciblés après la complétion du programme.

Sous-échelles du rendement et de la réceptivité				
Niveau d'intensité	Échelle	<i>n</i>	<i>t</i>	<i>p</i>
Programmes d'intensité faible	Rendement	149	-15,15	$p < 0,0001$
	Réceptivité	149	-8,74	$p < 0,0001$
Programmes d'intensité modérée	Rendement	2 350	-69,32	$p < 0,0001$
	Réceptivité	2 350	-43,00	$p < 0,0001$
Programmes d'intensité élevée	Rendement	389	-34,37	$p < 0,0001$
	Réceptivité	389	-21,38	$p < 0,0001$
Programmes dans la collectivité	Rendement	17	-2,90	$p < 0,01$
	Réceptivité	17	-2,25	$p < 0,05$

Sous-échelle de l'effort		
Niveau d'intensité	<i>n</i>	<i>M</i>
Programmes d'intensité faible	149	0,97
Programmes d'intensité modérée	2 350	0,90
Programmes d'intensité élevée	389	0,98
Programmes dans la collectivité	17	1,16

Résultats chez les délinquants autochtones de sexe masculin

Des résultats également significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) se dégagent pour les délinquants autochtones, sauf pour les programmes dans la collectivité, dont l'échantillon n'était pas assez important pour être significatif. Ces résultats indiquent que les délinquants autochtones atteignent eux aussi leurs objectifs de traitement et ont un meilleur rendement après la participation au programme, selon les évaluations des intervenants.

Sous-échelles du rendement et de la réceptivité				
Niveau d'intensité	Échelle	<i>n</i>	<i>t</i>	<i>p</i>
Programmes d'intensité faible	Rendement	18	-5,84	$p < 0,0001$
	Réceptivité	18	-2,61	$p < 0,05$
Programmes d'intensité modérée	Rendement	438	-32,06	$p < 0,0001$
	Réceptivité	438	-18,75	$p < 0,0001$
Programmes d'intensité élevée	Rendement	147	-20,94	$p < 0,0001$
	Réceptivité	147	-16,47	$p < 0,0001$
Programmes dans la collectivité	Rendement	13	-5,82	$p < 0,0001$
	Réceptivité	13	-1,49	<i>ns</i>

Sous-échelles de l'effort		
Niveau d'intensité	<i>n</i>	<i>M</i>
Programmes d'intensité faible	18	0,81
Programmes d'intensité modérée	438	0,72
Programmes d'intensité élevée	147	0,88
Programmes dans la collectivité	13	0,52

Résultats chez les délinquantes

Moins de données étaient disponibles sur les délinquantes par rapport aux délinquants. On ne disposait d'aucunes données relatives aux programmes d'intensité faible ou aux programmes dans la collectivité. Malgré la taille réduite des échantillons, on a trouvé des variations significatives entre les résultats préprogrammes et postprogrammes, ce qui signifie que les femmes atteignaient également les objectifs de traitement, selon les évaluations des intervenants.

Sous-échelles du rendement et de la réceptivité				
Niveau d'intensité	Échelle	<i>n</i>	<i>t</i>	<i>p</i>
Programmes d'intensité modérée	Rendement	9	-5,91	$p < 0,001$
	Réceptivité	9	-2,17	<i>ns</i>
Programmes d'intensité élevée	Rendement	80	-13,66	$p < 0,0001$
	Réceptivité	80	-7,43	$p < 0,0001$

Sous-échelles de l'effort			
Niveau d'intensité		<i>n</i>	<i>M</i>
Programmes d'intensité modérée		9	0,69
Programmes d'intensité élevée		80	0,97

Annexe F : Guides d'entrevue

Évaluation des programmes correctionnels : Sondage auprès du personnel du SCC

L'objectif des programmes correctionnels est d'améliorer la réinsertion sociale des délinquants en ciblant leurs facteurs criminogènes et en réduisant leur risque de récidive. Le SCC examine actuellement la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes correctionnels et voudrait connaître vos expériences en lien avec ces programmes.

Nous vous demandons de participer à une entrevue d'une durée d'environ 30 minutes sur les programmes correctionnels. Votre participation à cette entrevue est volontaire, et tous les renseignements que vous fournirez seront anonymes. De plus, vous êtes libre de refuser de répondre à toute question particulière et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps.

Vos réponses aux questions de l'entrevue seront anonymes (c.-à-d. que votre nom ne sera pas associé aux protocoles d'entrevue). Les protocoles sont toutefois soumis à un droit d'accès en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Par contre, aucun renseignement permettant de vous identifier (p. ex. votre nom, votre poste) ne sera inclus dans les protocoles, et votre nom ne figurera dans aucun rapport ou document d'évaluation. Les réponses de l'entrevue seront regroupées et présentées sous forme de résumé dans le rapport d'évaluation. Par conséquent, vos réponses aux questions du sondage demeureront anonymes.

Les renseignements que vous fournirez apporteront un éclairage nouveau sur les programmes correctionnels du SCC et contribueront à faire ressortir les modifications qu'il serait important d'apporter aux processus et aux procédures pour l'avenir.

Avez-vous des questions?

J'ai lu ce qui précède et j'accepte de participer à une entrevue au sujet des programmes correctionnels. En foi de quoi, j'appose ma signature ci-dessous. La signature de l'intervieweur servira de garantie aux conditions énoncées ci-haut.

Date

Nom du participant
(EN CARACTÈRES
D'IMPRIMERIE)

Signature du participant

Date

Nom de l'intervieweur
(EN CARACTÈRES
D'IMPRIMERIE)

Signature de l'intervieweur

Évaluation des programmes correctionnels : Sondage auprès du personnel du SCC

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

DEMO.1. Région : _____

DEMO.2. Niveau de sécurité de l'établissement : Minimale Moyenne Maximale Multiple
 Bureau de libération conditionnelle

DEMO.3. Titre du poste : _____

DEMO.4. Depuis combien de temps occupez-vous votre poste actuel? (en mois) : _____

Définitions

- A** Pour les besoins de la présente évaluation, **PROGRAMME CORRECTIONNEL** désigne une intervention structurée qui agit sur les facteurs liés directement au comportement criminel du délinquant.
- B** Pour les besoins de la présente évaluation, les programmes correctionnels comprennent les programmes de traitement des **DÉLINQUANTS VIOLENTS**, le programme national de traitement de la **TOXICOMANIE**, les programmes de lutte contre la **VIOLENCE FAMILIALE**, les programmes de traitement des **DÉLINQUANTS SEXUELS**, les programmes de **SUIVI** et les programmes d'**ACQUISITION DE COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES**.

SECTION A – MISE EN ŒUVRE

Les premières questions portent sur les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale utilisées pour orienter les délinquants vers les programmes appropriés. Ces évaluations comprennent des instruments comme le QIMV/QIT, l'ERVF/ERVC, l'ESDS, etc.

A.1. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « pas du tout efficace » et 6 signifie « très efficace », à quel point considérez-vous que la façon dont les renseignements sont recueillis et inscrits pour permettre de remplir l'évaluation initiale des délinquants et les évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale est **efficace**?

Pas du tout efficace	Inefficace	Plutôt inefficace	Plutôt efficace	Efficace	Très efficace	Ne sait pas/Incertain	S.O.
1	2	3	4	5	6	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A.2. Auriez-vous une recommandation à faire pour accroître l'**efficacité** du **processus d'évaluation initiale** des délinquants, comprenant l'évaluation initiale des délinquants, l'évaluation supplémentaire à l'évaluation initiale et l'élaboration du plan correctionnel?

Non	Oui	Ne sait pas	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer votre réponse :

A.3. Considérez-vous que les **évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale** suivantes sont utiles au moment d'établir les besoins prioritaires des délinquants en ce qui concerne les programmes correctionnels?

		Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
		0	1	77	88
a)	QIMV/QIT (Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes/ Questionnaire informatisé sur la toxicomanie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b)	ERVF/ERVC (Évaluation des risques de violence familiale/ Évaluation des risques de violence conjugale)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c)	ESDS (Évaluation spécialisée des délinquants sexuels)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

i. Si **non** (pour le QIMV/QIT), veuillez préciser votre réponse :

ii. Si **non** (pour l'ERVF/ERVC), veuillez préciser votre réponse :

iii. Si **non** (pour l'ESDS), veuillez préciser votre réponse :

A.4. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « fortement en désaccord » et 6 signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que les **évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale** suivantes sont utilisées lors des **prises de décision** (p. ex. pour l'élaboration du plan correctionnel du délinquant ou par le Comité d'intervention correctionnelle) :

	Fortement en désaccord	En désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	En accord	Fortement en accord	Ne sait pas/Incertain	S.O.
	1	2	3	4	5	6	77	88
a) QIMV/QIT (Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes/ Questionnaire informatisé sur la toxicomanie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

b) ERV/ERV (Évaluation des risques de violence familiale/ Évaluation des risques de violence conjugale)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) ESDS (Évaluation spécialisée des délinquants sexuels)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A.5. À votre avis, y a-t-il quoi que ce soit qui devrait être modifié et qui **améliorerait** l'utilité ou l'efficacité des **évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale** suivantes?

		Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
		0	1	77	88
a)	QIMV/QIT (Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes/ Questionnaire informatisé sur la toxicomanie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b)	ERV/ERV (Évaluation des risques de violence familiale/ Évaluation des risques de violence conjugale)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c)	ESDS (Évaluation spécialisée des délinquants sexuels)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

i. Si **oui**, veuillez préciser votre réponse :

A.6. À votre avis, les programmes correctionnels reçoivent-ils un **soutien adéquat** :

	Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
	0	1	77	88
a) au niveau administratif, à votre établissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b) au niveau de la direction, à votre établissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) au niveau de la direction régionale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a) Si la réponse à la **question a)** est **non**, qu'est-ce qui pourrait être fait pour accroître le soutien offert aux programmes correctionnels au niveau administratif?

b) Si la réponse à la **question b)** est **non**, qu'est-ce qui pourrait être fait pour accroître le soutien offert aux programmes correctionnels au niveau de la direction de votre établissement ou de la direction régionale?

A.7. En ce qui concerne le poste que vous occupez actuellement au SCC, considérez-vous que vous avez tous les **renseignements** sur les délinquants **dont vous avez besoin** pour faire votre travail?

Non	Oui	Ne sait pas	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **non**, de quels renseignements sur les délinquants estimez-vous avoir besoin?

A.8. En ce qui concerne le poste que vous occupez actuellement, considérez-vous que vous recevez les renseignements sur les délinquants dont vous avez besoin pour faire votre travail **en temps utile**?

Non	Oui	Ne sait pas	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **non**, quels renseignements ne sont pas opportuns?

Les prochaines questions portent sur l'intégration des programmes correctionnels dans les plans correctionnels des délinquants.

A.9. Pour quelles raisons se pourrait-il qu'un délinquant **ne participe pas** à un programme figurant dans son plan correctionnel? (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES. Intervieweur : incitez le participant à donner des explications relatives aux délinquants et aux façons de procéder.)

<input type="radio"/>	i. Peine de courte durée et manque de temps pour terminer tous les programmes figurant au plan correctionnel
	ii. Longue liste d'attente pour l'admission au programme
<input type="radio"/>	iii. Le ou les programmes ne sont pas offerts dans l'établissement
<input type="radio"/>	iv. Le ou les programmes ne sont pas offerts dans la collectivité
<input type="radio"/>	v. Moment de la prestation du programme dans l'établissement
<input type="radio"/>	vi. Moment de la prestation du programme dans la collectivité
<input type="radio"/>	vii. Refus du délinquant de participer aux programmes correctionnels (c.-à-d. manque de motivation)
<input type="radio"/>	viii. La cote de sécurité du délinquant ne correspond pas au degré d'intensité du programme auquel il doit participer
<input type="radio"/>	ix. Aiguillage incorrect ou inapproprié vers un programme
<input type="radio"/>	x. Facteurs de réceptivité (p. ex. maladie mentale, déficience cognitive, problèmes liés à l'alphabétisme ou à l'éducation, etc.)
<input type="radio"/>	xi. Ne sait pas/Incertain
<input type="radio"/>	xii. Autre

a. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

A.10. Pour quelles raisons un délinquant pourrait-il participer à un programme correctionnel qui ne **figure pas** dans son **plan correctionnel**? (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES)

<input type="radio"/>	i. Le programme inscrit au plan correctionnel n'est pas offert dans son établissement; il est donc substitué par un programme semblable
<input type="radio"/>	ii. D'autres besoins ont été cernés après l'évaluation initiale
<input type="radio"/>	iii. Le délinquant a manifesté un intérêt à participer au programme
<input type="radio"/>	iv. Les critères d'admissibilité ont changé
<input type="radio"/>	v. Le délinquant n'avait pas suffisamment de temps pour suivre le programme inscrit à son plan; ce programme a donc été substitué
<input type="radio"/>	viii. Ne sait pas/Incertain
<input type="radio"/>	ix. Autre

a. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

A.11. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « fortement en désaccord » et 6 signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que l'aiguillage des délinquants vers les **programmes correctionnels** est réservé à ceux dont **les besoins et les risques sont les plus grands**?

Fortement en désaccord	En désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	En accord	Fortement en accord	Ne sait pas/Incertain	S.O.
1	2	3	4	5	6	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A.12. Croyez-vous qu'il y ait une correspondance entre les niveaux de risque ou de besoin des délinquants et le degré d'intensité du programme offert?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **non**, veuillez expliquer :

Les prochaines questions portent sur la formation des agents de programmes correctionnels.

A.13. Avez-vous déjà reçu une **formation** pour exécuter un ou des **programmes correctionnels**?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, pour quels domaines de programmes correctionnels avez-vous reçu une formation, et quels sont précisément les noms des programmes? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

<input type="radio"/>	i. Programme national de traitement de la toxicomanie <input type="radio"/> a. PNNT – intensité élevée <input type="radio"/> b. PNNT – intensité modérée <input type="radio"/> c. PNNT – intensité faible <input type="radio"/> d. Programme pour délinquants autochtones toxicomanes <input type="radio"/> e. Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes <input type="radio"/> f. Suivi du PNNT <input type="radio"/> g. Autre : _____	<input type="radio"/>	vi. Programme d'acquisition de compétences psychosociales <input type="radio"/> a. R et R / compétences cognitives <input type="radio"/> b. Maîtrise de la colère et des émotions (MCE) <input type="radio"/> c. Programme de guérison de base pour Autochtones <input type="radio"/> d. Maintien des compétences cognitives <input type="radio"/> e. Suivi du programme de MCE <input type="radio"/> f. Autre : _____
<input type="radio"/>	ii. Programme de lutte contre la violence familiale <input type="radio"/> a. Prévention de la violence familiale – intensité élevée <input type="radio"/> b. Prévention de la violence familiale – intensité modérée <input type="radio"/> c. Prévention de la violence familiale pour les Autochtones – intensité élevée <input type="radio"/> d. Programme national de suivi thérapeutique en prévention de la violence familiale <input type="radio"/> e. Autre : _____	<input type="radio"/>	iv. Programme de prévention de la violence <input type="radio"/> a. Programme de prévention de la violence – intensité élevée <input type="radio"/> b. Programme de prévention de la violence – intensité modérée <input type="radio"/> c. En quête du guerrier en vous <input type="radio"/> d. Esprit du guerrier <input type="radio"/> e. Suivi du programme de prévention de la violence <input type="radio"/> f. Autre : _____
<input type="radio"/>	iii. Programme national de traitement des délinquants sexuels <input type="radio"/> a. Programme national de traitement des délinquants sexuels – intensité élevée <input type="radio"/> b. Programme national de traitement des délinquants sexuels – intensité modérée <input type="radio"/> c. Programme national de traitement des délinquants sexuels – intensité faible <input type="radio"/> d. Programme national de traitement des délinquants sexuels – suivi <input type="radio"/> e. Autre : _____	<input type="radio"/>	v. Programme de suivi <input type="radio"/> a. Programme de suivi dans la collectivité <input type="radio"/> b. Autre : _____
<input type="radio"/>	vii. Autres <input type="radio"/> a. Contrepoint <input type="radio"/> b. Cercles de changement <input type="radio"/> c. Attitude générale, solutions de rechange, fréquentations et relations sociales <input type="radio"/> d. Autre : _____		
<input type="radio"/>	viii. Ne sait pas /Incertain	<input type="radio"/>	ix. S.O.

b. Avez-vous déjà **exécuté** le ou les programmes pour lesquels vous avez reçu une formation?

Non	Quelques-uns	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	2	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

c. Si vous n'avez **pas** participé à l'exécution de tous les programmes pour lesquels vous avez reçu une formation, **quelles en sont les raisons?** (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES)

<input type="radio"/>	i. Le programme a été annulé	<input type="radio"/>	vi. Autre
	ii. Je n'ai pas obtenu la certification requise pour donner le programme		
<input type="radio"/>	ii. J'ai changé d'emploi ou d'établissement	<input type="radio"/>	vii. Ne sait pas/Incertain
<input type="radio"/>	iii. Par choix personnel	<input type="radio"/>	viii. S.O.
<input type="radio"/>	iv. L'exécution du programme a été confiée à un autre agent de programmes correctionnels		
<input type="radio"/>	v. J'exécutais un ou d'autres programmes		

a. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

A.14. Avez-vous déjà **exécuté** un programme pour lequel vous n'aviez **pas reçu de formation**?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, pour quelles raisons? (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES)

<input type="radio"/>	i. Le programme devait être exécuté en raison des besoins opérationnels	<input type="radio"/>	v. Autre
<input type="radio"/>	ii. Je remplaçais un autre agent de programmes correctionnels, qui a dû abandonner la prestation du programme en cours de route	<input type="radio"/>	vi. Ne sait pas/Incertain
<input type="radio"/>	iii. J'avais reçu une formation sur la prestation d'un programme semblable	<input type="radio"/>	vii. S.O.
<input type="radio"/>	iv. Il n'y avait pas de formation pour ce programme ou elle n'a pas été donnée en temps utile		

i. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

A.15. Croyez-vous qu'il y a suffisamment d'**agents de programmes correctionnels formés**, compte tenu de la demande dans l'établissement ou dans la région?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **non**, quelles sont les conséquences du nombre insuffisant d'agents de programmes correctionnels formés?

A.16. La prochaine question concerne la formation sur les programmes que vous avez reçue. Veuillez donner une réponse pour chaque domaine de programmes pour lequel vous avez reçu une formation. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour dire que la formation des agents de programmes correctionnels :

	Toxicomanie		Violence familiale		Prévention de la violence		Délinquants sexuels		Ne sait pas/Incertain	S.O.
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui		
	0	1	0	1	0	1	0	1	77	88
a) alloue suffisamment de temps à l'enseignement des connaissances requises pour la prestation du programme aux agents de programmes correctionnels;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b) alloue suffisamment de temps à l'enseignement des compétences requises pour la prestation du programme;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) est donnée de façon efficace;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d) couvre le contenu de programme approprié	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A.17. Y a-t-il quoi que ce soit qui pourrait être changé pour améliorer l'efficacité de la formation offerte aux agents de programmes correctionnels?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez préciser votre réponse :

SECTION B – PERTINENCE

B.18. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « fortement en désaccord » et 6 « fortement en accord », dans quelle mesure êtes vous d'accord pour dire que les programmes correctionnels existants sont **adaptés** aux groupes de délinquants suivants :

	Fortement en désaccord	En désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	En accord	Fortement en accord	Ne sait pas/Incertain	S.O.
	1	2	3	4	5	6	77	88
i. Délinquants ayant reçu un diagnostic de troubles de santé mentale aigus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
ii. Délinquants affiliés à un gang	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
iii. Délinquants ayant des antécédents de violence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
iv. Délinquants purgeant une peine de moins de 3 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
v. Délinquants de moins de 30 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vi. Délinquants dangereux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vii. Délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
viii. Délinquants ayant une déficience cognitive (éducation/faible niveau d'alphabétisme)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B.19. Croyez-vous que les **dispositions législatives** concernant l'**élimination possible de la mise en liberté d'office** pourraient avoir une incidence sur les programmes correctionnels?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, quelles pourraient être les incidences sur les programmes correctionnels (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES)?

<input type="radio"/>	i. Les délinquants seront plus motivés à participer aux programmes	<input type="radio"/>	vi. Autre
<input type="radio"/>	ii. Les délinquants seront moins motivés à participer aux programmes	<input type="radio"/>	vii. Ne sait pas/Incertain
<input type="radio"/>	iii. Les délinquants auront plus de temps dans les établissements pour aller jusqu'au bout des programmes	<input type="radio"/>	viii. S.O.
<input type="radio"/>	iv. La participation aux programmes sera repoussée plus loin dans la peine des délinquants		
<input type="radio"/>	v. Le nombre de programmes offerts dans la collectivité diminuera		

i. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

SECTION C : QUESTIONS À L'INTENTION DU PERSONNEL CHARGÉ DE LA PRESTATION DES PROGRAMMES SEULEMENT

(Si le répondant n'exécute pas de programmes correctionnels, passer à la Section D)

Les prochaines questions portent sur les tests d'évaluation avant et après la participation au programme, utilisés dans le cadre des programmes correctionnels.

C.20. Une fois que le délinquant a rempli les tests d'évaluation avant la participation au programme, est-ce que les résultats de ces tests influencent la façon dont vous exécutez le programme correctionnel?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez préciser votre réponse :

C.21. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 signifie « pas du tout utile » et 6 « très utile », dans quelle mesure considérez-vous que les résultats des tests d'évaluation avant et après la participation au programme sont utiles lorsque vous rédigez l'ébauche des rapports de fin de programme des délinquants?

Pas du tout utile	Inutile	Plutôt inutile	Plutôt utile	Utile	Très utile	Ne sait pas/Incertain	S.O.
1	2	3	4	5	6	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C.22. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « jamais » et 5 « toujours », à quelle fréquence vous reportez-vous aux résultats des tests d'évaluation avant et après la participation au programme d'un délinquant lorsque vous rédigez le rapport de fin de programme?

Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	Ne sait pas/Incertain	S.O.
1	2	3	4	5	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu « **Jamais** » ou « **Rarement** », quelles en sont les raisons? (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER TOUTES LES RÉPONSES DONNÉES)

<input type="radio"/>	i. Contraintes de temps
<input type="radio"/>	ii. Les résultats des tests ne sont pas spécifiquement intégrés au rapport
<input type="radio"/>	iii. Les tests n'ont pas été remplis par les délinquants
<input type="radio"/>	iv. Il n'y a pas de test d'évaluation pour ce programme
<input type="radio"/>	v. Autre
<input type="radio"/>	vi. Ne sait pas/Incertain

a. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

C.23. Croyez-vous que le processus d'auto-évaluation des délinquants avant et après le programme pourrait être simplifié ou que son efficacité pourrait être améliorée?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, de quelle façon le processus pourrait-il être **simplifié** ou de quelle façon son efficacité pourrait-elle être améliorée? (NE PAS LIRE LA LISTE – COCHER LES RÉPONSES DONNÉES)

<input type="radio"/>	i. Il devrait y avoir moins de mesures d'évaluation
<input type="radio"/>	ii. Il devrait y avoir plus de mesures d'évaluation
<input type="radio"/>	iii. Les délinquants devraient pouvoir répondre aux questions d'évaluation sur ordinateur
<input type="radio"/>	iv. Les tests d'évaluation avant et après la participation au programme devraient être éliminés
<input type="radio"/>	v. Autre
<input type="radio"/>	vi. Ne sait pas/Incertain

b. Si vous avez répondu **Autre**, veuillez préciser votre réponse :

SECTION D : PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LEÇONS RETENUES

Les dernières questions portent sur votre opinion quant aux pratiques exemplaires et sur toute suggestion d'amélioration des programmes correctionnels que vous voudriez soumettre.

D.24. En ce qui concerne les programmes correctionnels et la planification des programmes correctionnels des délinquants, y a-t-il quoi que ce soit qui devrait être fait pour améliorer le processus d'évaluation initiale des délinquants?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

D.25. Y a-t-il quelque chose de spécifique aux délinquants **autochtones** qui, selon vous, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les **chances de réinsertion sociale** de ces personnes?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

D.26. Y a-t-il quelque chose de spécifique aux **délinquantes** qui, selon vous, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les **chances de réinsertion sociale** de ces personnes?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

D.27. Y a-t-il quelque chose de spécifique aux délinquants **ayant des troubles de santé mentale** qui, selon vous, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les **chances de réinsertion sociale** de ces personnes?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

D.28. Y a-t-il quelque chose de spécifique aux délinquants **ayant des besoins spéciaux** (p. ex., déficience cognitive, trouble d'apprentissage, déficit de l'attention) qui, selon vous, devrait être intégré aux programmes correctionnels et qui améliorerait les **chances de réinsertion sociale** de ces personnes?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

D.29. Avez-vous d'autres suggestions concernant les **pratiques exemplaires** de mise en œuvre des programmes correctionnels?

Non	Oui	Ne sait pas/Incertain	S.O.
0	1	77	88
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

a. Si **oui**, veuillez expliquer :

Merci de votre participation!

Annexe G : Réécalonnage et validation de l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC) en tant qu'outil actuariel

Introduction

L'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC; Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1994, 1995, 1998) consiste en une série de 20 facteurs de risque qu'il faut à tout le moins prendre en considération lors de l'évaluation du risque de violence conjugale que présente une personne. Ces 20 facteurs de risque, qui figurent dans le tableau G1, ont été établis par suite de la revue de la littérature scientifique connexe et de l'examen des questions cliniques et juridiques pertinentes. La partie 1 (éléments 1 à 10) est liée au risque de violence en général tandis que la partie 2 (éléments 11 à 20) porte précisément sur le risque de violence conjugale. Le manuel de l'ERVC recommande que les évaluateurs notent : a) s'il y a présence de l'un ou l'autre des 20 facteurs de risque; b) s'il y a présence de tout autre facteur de risque; c) si l'un ou l'autre de ces facteurs est considéré comme « critique » (c.-à-d. ayant une incidence importante sur la décision quant au risque associé à la personne); d) l'importance globale du risque que présente la personne en examinant différents points comme la possibilité de violence future de même que la nature, la gravité et la fréquence de cette violence.

Tableau G1 : Éléments de l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC)

Partie 1 (facteurs de risque de violence en général)	Partie 2 (facteurs de risque de violence conjugale)
1. Antécédents de violence à l'égard de membres de la famille	11. Antécédents d'agression physique
2. Antécédents de violence à l'égard d'inconnus ou de connaissances	12. Antécédents d'agression sexuelle/de jalousie sexuelle
3. Antécédents de violation d'une condition de mise en liberté ou de surveillance communautaire	13. Antécédents d'utilisation d'armes et/ou de menaces de mort crédibles
4. Difficultés relationnelles récentes	14. Augmentation récente de la fréquence ou de la gravité des voies de fait
5. Problèmes récents sur le plan professionnel	15. Antécédents de non-respect d'une ordonnance de non-communication
6. Victime et/ou témoin de violence familiale à l'enfance ou à l'adolescence	16. Minimisation extrême ou déni des antécédents de violence conjugale
7. Abus récent d'une substance ou dépendance récente à une substance	17. Attitudes qui appuient ou tolèrent la violence conjugale
8. Idées/intentions suicidaires ou meurtrières	18. Voies de fait graves et/ou agression sexuelle (incident le plus récent)
9. Manifestation récente de symptômes maniaques et/ou psychotiques	19. Utilisation d'armes et/ou menaces de mort crédibles (incident le plus récent)
10. Trouble de la personnalité accompagné de colère, d'impulsivité ou d'instabilité comportementale	20. Non-respect d'une ordonnance de non-communication (incident le plus récent)

Pour chaque facteur, une note est attribuée selon qu'il est présent ou non chez la personne. Les notes peuvent être additionnées afin d'obtenir différents scores continus (décrits plus bas) pouvant être utiles à la rédaction de jugements descriptifs ou à des fins de recherche. Certains prétendent que, étant donné que les scores sont combinés en fonction d'algorithmes fixes et explicites, ceux-ci peuvent être considérés « actuariels » (Kropp et Hart, 2000). Cependant, l'évaluation globale du risque découlant de ces scores ne repose pas sur des lignes directrices fixes et explicites. Par conséquent, les résultats sommatifs de l'ERVC sont largement fondés sur ce qu'on appelle le « jugement professionnel structuré ».

Objectif du réétalonnage

L'objectif de l'exercice était d'évaluer si l'efficacité et l'exactitude prédictive de l'ERVC pouvaient être améliorées en élaborant une version de substitution et une version réétalonnée de l'ERVC à partir des données informatisées sur les délinquants. Nous supposons qu'en ajustant le système de notation de l'ERVC de façon à produire une évaluation actuarielle globale du risque de violence conjugale, la pertinence et la validité des résultats en seraient accrues.

Méthodologie

Composition de l'échantillon

Pour les besoins de la présente étude, nous avons extrait de la base de données informatisée du SCC toutes les données concernant les délinquants non autochtones de sexe masculin purgeant une peine de ressort fédéral qui ont subi l'ERVC et qui n'ont pas participé au Programme de prévention de la violence familiale du SCC. En mars 2008, nous avons pu recueillir des données sur 756 délinquants ($N = 756$) non autochtones libérés d'une institution fédérale entre 2000 et 2007 et en mesure d'être suivis pendant trois ans.

Mesures

Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC)

Les notes au titre de l'ERVC sont accordées à la suite d'entrevues auprès des délinquants et de l'examen de leur dossier. La présence des 20 facteurs de risque est notée selon une échelle allant de 0 à 2 (où 0 signifie « absent », 1 signifie « possiblement ou partiellement présent » et 2 signifie « présent »). Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer si le facteur est présent chez le délinquant en raison de renseignements manquants, on le considère comme absent. La détermination des facteurs critiques est effectuée selon une échelle binaire (où 0 signifie « non critique » et 1 signifie « critique »). Trois scores continus peuvent être établis à l'aide des notes attribuées aux différents facteurs : a) le score total représente la somme des notes attribuées à chacun des facteurs de risque – il peut donc varier entre 0 et 40; b) le nombre de facteurs présents indique combien de facteurs de risque ont été notés comme présents (c.-à-d. ceux auxquels on a attribué la note 2 plutôt que 0 ou 1) – ce score peut donc varier entre 0 et 20; c) le nombre de facteurs critiques indique le nombre de facteurs qui ont été notés comme critiques – ce score peut donc varier entre 0 et 20. Enfin, les évaluateurs établissent une note pour le risque global, note qui reflète leur opinion sur le risque que les délinquants commettent à nouveau des

gestes violents à l'endroit de leur partenaire, selon une échelle allant de 0 à 2 (où 0 signifie « risque faible », 1 signifie « risque modéré » et 2 signifie « risque élevé »).

ERCV réétalonnée

L'ERVC réétalonnée a été conçue en scindant aléatoirement l'échantillon en deux groupes de taille égale. Le premier sous-échantillon ($N = 378$) a servi au réétalonnage. À cette fin, les éléments de l'ERVC de substitution ont été repondérés au moyen de la méthode Burgess. Ensuite, l'ERVC réétalonnée a été validée à l'aide du deuxième sous-échantillon. Le coefficient de fidélité alpha de Cronbach, les coefficients de corrélation de Pearson et la fonction d'efficacité du récepteur (FER) ont servi à vérifier la fiabilité et la validité prédictive de l'ERVC réétalonnée.

Procédure

ERVC

Les scores ERVC de la cohorte de délinquants non autochtones libérés parmi ceux purgeant une peine de ressort fédéral ont été extraits du SGD informatisé du SCC à l'aide des identificateurs de ces délinquants.

ERVC réétalonnée

La cohorte de délinquants libérés a été aléatoirement divisée en deux groupes de taille égale. Ensuite, la méthode Burgess a été employée pour réétalonner les éléments de l'ERVC de substitution. Selon cette méthode, les éléments sont notés en fonction de la différence entre le taux de récidive global de l'échantillon et celui des délinquants qui présentent un facteur de risque donné. On attribue ± 1 pour chaque tranche d'écart de 5 % entre le taux global de récidive et le taux se rapportant à un facteur en particulier. Le système de notation repose sur des écarts en plus ou en moins par rapport à la moyenne globale de l'échantillon plus ou moins 5 %. Par exemple, le taux de récidive (réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction) de l'échantillon était de 28,89 %. Les délinquants auxquels le facteur de risque 7 de l'ERVC s'appliquait (Abus récent d'une substance ou dépendance récente à une substance), plus précisément le sous-élément *Problèmes graves d'abus d'une substance ou de dépendance à une substance dans*

la dernière année, affichaient un taux de récurrence de 15,38 %. Ainsi, ce sous-élément de l'ERVC réétalonnée a été noté comme suit :

Facteur 7 *Problèmes graves d'abus d'une substance* **Note = ((28,89-5) – 15,38)/5 = 1,7; arrondi = 2**

On a ensuite établi des groupes de risque en classant les notes réétalonnées en cinq groupes égaux. Les seuils d'inclusion correspondants ont été créés en fonction de ces groupes.

Enfin, les notes réétalonnées et les groupes de risque ont été appliqués au deuxième échantillon.

Résultats

Validation de l'ERVC réétalonnée (ERVC-R)

La cohérence interne de l'ERVC-R a été évaluée au moyen du coefficient de fiabilité alpha de Cronbach. Cette technique a produit des coefficients alpha bruts de 0,32. Les seuils d'inclusion pour les regroupements de l'ERVC de substitution ont été établis de façon à ce qu'ils correspondent à la distribution de l'échantillon.

Lorsqu'on l'a validée par rapport aux résultats afin de mesurer sa validité prédictive, l'ERVC-R avait une ASC de 0,56 ($p < 0,05$).

Il y a quatre éléments pour lesquels le taux de récurrence ne différait pas du taux de récurrence global, et ce, pour tous les sous-éléments. Par conséquent, aucune note n'a été attribuée à ces éléments au moyen de la méthode Burgess. Ces éléments sont les suivants :

Élément n° 4 : Difficultés relationnelles récentes

Élément n° 10 : Trouble de la personnalité accompagné de colère, d'impulsivité ou d'instabilité sur le plan du comportement

Élément n° 15 : Antécédents de non-respect d'une ordonnance de non-communication

Élément n° 17 : Attitudes qui appuient ou tolèrent la violence conjugale

Annexe H : Résultats des évaluations faites avant et après la participation aux différents programmes

Limites

La section qui suit présente une analyse des résultats des évaluations effectuées avant et après le déroulement des programmes. Les données proviennent à l'origine des programmes de réinsertion sociale ou de la Direction de la recherche. Elles sont recueillies sur place (c.-à-d. dans les institutions et les bureaux communautaires où se déroulent les programmes) puis entrées directement dans des feuilles de calcul ou envoyées à l'administration centrale afin qu'elles soient saisies manuellement. Toutes les données, entre autres le lieu, les dates de début et de fin du programme et le numéro matricule (numéro SED), ont été entrées manuellement sans être appariées aux données du SGD, ce qui a pu causer des lacunes sur le plan de la qualité. Par exemple, si les numéros SED n'ont pas été entrés correctement, alors les données n'ont pas pu être liées aux bons délinquants. Par ailleurs, il est possible que certaines données aient été omises, que l'intervalle prédéfini pour les valeurs n'ait pas été respecté ou que des données pré-programme et post-programme aient été inversées. Nous avons donc dû omettre certaines données dans notre analyse.

Dans le cas de tous les programmes correctionnels, les délinquants qui avaient terminé un programme mais dont le dossier ne comportait pas de données pré-programme et post-programme étaient plus nombreux que ceux pour lesquels ces données étaient disponibles. On ne sait pas vraiment si c'est parce que les renseignements n'ont pas été acheminés à l'administration centrale ou parce que les délinquants n'ont pas rempli les évaluations. Quoi qu'il en soit, étant donné le faible pourcentage de délinquants pour lesquels nous avons accès aux données pertinentes, la généralisabilité des résultats de l'échantillon à l'ensemble du groupe peut être mise en doute.

Pour remplacer les valeurs manquantes, nous avons eu recours à l'imputation multiple, une technique statistique qui a fait ses preuves et qui consiste essentiellement à examiner l'ensemble des données disponibles et à attribuer la note la plus probable à celles qui manquent. Un seuil de 20 % a été établi pour les besoins de ce processus, c'est-à-dire que s'il manquait 20 % ou moins

des données sur un délinquant, on avait recours à l'imputation. Cependant, si le pourcentage des données manquantes s'élevait à 21 % ou plus, le score total pour la sous-échelle en question était exclu de l'analyse. Cette technique a été utilisée pour tous les tests réalisés avant et après la participation aux programmes, à l'exception du Programme national de traitement de la toxicomanie. En ce qui concerne le Programme de prévention de la violence familiale, une technique d'imputation similaire a été employée, laquelle consiste à utiliser la moyenne plutôt qu'un algorithme statistique pour estimer les valeurs manquantes.

Programmes pour délinquants violents

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au PPV

La série de tests liés au PPV combine quatre instruments : a) Questionnaire sur l'agressivité; b) Questionnaire sur les réactions souhaitables; c) Échelle d'impulsivité; d) Questionnaire sur les réactions à la provocation.

Questionnaire sur l'agressivité (QA; Buss et Perry, 1992)

Le QA comporte 29 questions et doit être rempli par les délinquants avant et après leur participation au programme. Il vise à évaluer l'attitude et les sentiments des délinquants à l'égard de la colère, de l'hostilité et de la violence. L'instrument comporte quatre sous-échelles : a) violence physique (causant blessures ou préjudice à autrui); b) violence verbale (causant préjudice à autrui); c) colère (excitation psychologique et préparation à la violence); d) hostilité (sentiments de mauvaise volonté et d'injustice).

Fiabilité et validité

Aucun renseignement concernant la fiabilité et la validité de l'instrument n'est disponible.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Les résultats de l'échantillon de 163 délinquants non autochtones qui ont rempli le questionnaire avant et après leur participation au programme se sont révélés très significatifs, et ce, pour les quatre sous-échelles. Les résultats laissent croire que les délinquants ont modifié leurs croyances et leur attitude à l'égard de la violence par suite de leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Violence physique	10,70	163	p < 0,0001
Violence verbale	8,86	163	p < 0,0001
Colère	9,96	163	p < 0,0001
Hostilité	10,84	163	p < 0,0001

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats de l'échantillon de 65 délinquants autochtones qui ont rempli le questionnaire avant et après leur participation au programme se sont révélés très significatifs, et ce, pour les quatre sous-échelles. Les résultats laissent croire que les délinquants ont modifié leurs croyances et leur attitude à l'égard de la violence par suite de leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Violence physique	7,54	65	p < 0,0001
Violence verbale	3,32	65	p < 0,001
Colère	5,02	65	p < 0,0001
Hostilité	4,66	65	p < 0,0001

Questionnaire sur les réactions souhaitables (QRS; Paulhus, 1984)

Le QRS est un instrument d'autoévaluation qui comporte 40 affirmations et évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Fiabilité et validité

La cohérence interne, ou la mesure dans laquelle l'échelle évalue systématiquement le même concept, est largement acceptable et la validité concourante des deux sous-échelles est bonne.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (3,4 % ($N = 7$) avant le programme et 7,7 % ($N = 16$) après le programme).

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (3,8 % ($N = 3$) avant le programme et 10,1 % ($N = 8$) après le programme).

Échelle d'impulsivité (EI; Eyesenck, 1985)

L'EI est un instrument d'autoévaluation comportant 19 affirmations. Il n'y a pas de sous-échelles nécessitant la comptabilisation du score total à des fins d'interprétation. Un score élevé fait état de délais dans la manifestation de la violence et d'une tendance à planifier à long terme.

Fiabilité et validité

Aucun renseignement concernant la fiabilité et la validité de l'instrument n'est disponible.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Les résultats de l'échantillon de 199 délinquants non autochtones qui ont subi le test avant et après leur participation au programme se sont révélés très significatifs ($p < 0,0001$), ce qui semble indiquer que les délinquants sont parvenus à diminuer leur impulsivité.

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats de l'échantillon de 77 délinquants autochtones qui ont subi le test avant et après leur participation au programme se sont révélés très significatifs ($p < 0,0001$).

Questionnaire sur les réactions à la provocation (NAS; Novaco, 1994)

Le NAS est un instrument d'autoévaluation en deux parties. La partie A comporte 48 questions portant sur ce que les sujets pensent, ressentent et font. Elle est composée de 12 sous-échelles : a) concentration de l'attention; b) rumination; c) attitude hostile; d) suspicion; e) intensité; f) durée; g) activation/tension somatique; h) irritabilité; i) réaction impulsive; j) violence verbale; k) confrontation physique; l) expression indirecte. La partie B comprend 25 questions qui permettent d'évaluer le degré de colère que le participant ressentirait s'il était confronté à une situation donnée. Elle se divise en 5 sous-échelles : a) traitement irrespectueux; b) injustice; c) frustration/interruption; d) traits psychologiques contrariants; e) irritations.

Fiabilité et validité

La fiabilité de l'instrument a été attestée par des coefficients de test-retest élevés, c.-à-d. qui dépassent 80 (Mills, Kroner et Forth, 1998). Les sous-échelles ont un lien plus fort avec leur domaine respectif qu'avec d'autres domaines, ce qui témoigne de la validité conceptuelle de l'instrument. La validité concurrente a quant à elle été confirmée par la forte corrélation qui existe entre le NAS et d'autres mesures de colère et d'agressivité.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Les résultats des évaluations effectuées après la participation au programme étaient très différents des résultats obtenus avant le début du programme, et ce, pour les 17 sous-échelles. On peut donc conclure que les délinquants ont adopté une nouvelle attitude à l'égard de la provocation.

Sous-échelle		valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Partie				
A	Concentration de l'attention	7,50	198	$p < 0,0001$
A	Rumination	9,79	197	$p < 0,0001$
A	Attitude hostile	10,97	199	$p < 0,0001$
A	Suspicion	7,36	196	$p < 0,0001$
A	Intensité	9,65	197	$p < 0,0001$
A	Durée	8,12	199	$p < 0,0001$
A	Activation/tension somatique	8,06	196	$p < 0,0001$
A	Irritabilité	8,47	198	$p < 0,0001$
A	Réaction impulsive	9,78	198	$p < 0,0001$
A	Violence verbale	10,81	199	$p < 0,0001$
A	Confrontation physique	9,96	194	$p < 0,0001$
A	Expression indirecte	9,84	198	$p < 0,0001$
B	Traitement irrespectueux	9,45	200	$p < 0,0001$
B	Injustice	9,03	200	$p < 0,0001$
B	Frustration/interruption	9,48	200	$p < 0,0001$
B	Traits psychologiques contrariants	9,37	197	$p < 0,0001$
B	Irritations	8,17	199	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats des délinquants autochtones étaient très similaires. En effet, les résultats des évaluations effectuées après la participation au programme étaient, pour ce groupe aussi, très différents des résultats obtenus avant le début du programme, et ce, pour les 17 sous-échelles. On peut donc conclure que les délinquants ont adopté une nouvelle attitude à l'égard de la provocation.

Sous-échelle		valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Partie				
A	Concentration de l'attention	2,36	75	$p < 0,05$
A	Rumination	4,19	74	$p < 0,0001$
A	Attitude hostile	4,90	75	$p < 0,0001$
A	Suspicion	4,26	75	$p < 0,0001$
A	Intensité	5,12	74	$p < 0,0001$
A	Durée	5,60	75	$p < 0,0001$
A	Activation/tension somatique	2,41	75	$p < 0,05$
A	Irritabilité	3,74	74	$p < 0,0001$
A	Réaction impulsive	5,85	75	$p < 0,0001$
A	Violence verbale	4,96	74	$p < 0,0001$
A	Confrontation physique	5,51	74	$p < 0,0001$
A	Expression indirecte	4,04	74	$p < 0,0001$

B	Traitement irrespectueux	5,21	76	$p < 0,0001$
B	Injustice	4,49	76	$p < 0,0001$
B	Frustration/interruption	5,45	76	$p < 0,0001$
B	Traits psychologiques contrariants	3,90	75	$p < 0,0001$
B	Irritations	4,26	76	$p < 0,0001$

Programmes de prévention de la violence familiale

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale

La série de tests liés au PIEPVF a été modifiée quelque peu depuis l'implantation du programme. Les tests qui seront abordés dans la présente section figurent dans le manuel d'évaluation actuellement en vigueur et doivent être faits avant et après la participation au programme. Cinq instruments seront examinés : a) Scénarios sur la violence familiale; b) Échelle de réalisation des objectifs – Violence familiale; c) Échelle des relations interpersonnelles; d) Inventaire des relations violentes; e) Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus.

Scénarios sur la violence familiale (SVF; Stewart et Gabora, 2006)

Ces données sont recueillies par les facilitateurs du programme dans le cadre d'une entrevue structurée. Les questions visent à évaluer comment réagirait le délinquant dans un certain nombre de situations à risque potentielles liées à la violence familiale. Les scénarios sont présentés avant et après la participation au programme et portent sur : a) la jalousie; b) les questions liées au contrôle; c) le rejet; d) les questions d'ordre sexuel; e) l'emploi et les finances. Un score total est également comptabilisé. En plus des cinq domaines mentionnés ci-dessus, l'instrument évalue les trois aspects suivants : a) la réaction comportementale; b) l'interprétation; c) la prise en compte du point de vue des autres. Notons que cette dernière sous-échelle ne figurait pas dans la base de données et n'a donc pas pu être analysée. On s'attend à ce que les scores augmentent, ce qui indiquerait que les délinquants comprennent bien et mettent en application les bons comportements.

Fiabilité et validité

Les scénarios sont des outils d'évaluation clinique qui permettent de prédire le risque de récidive et qui sont en lien étroit avec d'autres mesures d'évaluation.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles des SVF ($p < 0,0001$) à l'exception de l'indice de jalousie, ce qui laisse croire que les délinquants non autochtones ont appris à reconnaître et à adopter les bons comportements grâce à leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Jalousie	-1,32	172	<i>non significatif</i>
Rejet	-10,33	165	$p < 0,0001$
Question d'ordre sexuel	-5,95	165	$p < 0,0001$
Emploi et finances	-8,64	165	$p < 0,0001$
Questions liées au contrôle	-7,05	165	$p < 0,0001$
Réaction comportementale	-11,45	163	$p < 0,0001$
Interprétation	-10,97	163	$p < 0,0001$
Total	-10,21	165	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs pour toutes les échelles des SVF ($p < 0,0001$) à l'exception de l'indice de jalousie, ce qui laisse croire que les délinquants autochtones ont appris à reconnaître et à adopter les bons comportements grâce à leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Jalousie	-0,60	86	<i>non significatif</i>
Rejet	-6,60	84	$p < 0,0001$
Question d'ordre sexuel	-5,16	84	$p < 0,0001$
Emploi et finances	-5,53	84	$p < 0,0001$
Questions liées au contrôle	-6,99	84	$p < 0,0001$
Réaction comportementale	-9,80	80	$p < 0,0001$
Interprétation	-7,96	80	$p < 0,0001$
Total	-8,95	84	$p < 0,0001$

Échelle de réalisation des objectifs – Violence familiale (ERO-VF; Stewart et Gabora, 1999)

L'ERO-VF évalue les objectifs de traitement des délinquants au début, au milieu et à la fin du programme. Chacune des 14 questions, qui sont posées par le facilitateur, porte sur un objectif du programme, par exemple les pensées nuisibles, la violence latente dans les relations de couple, la mauvaise gestion des émotions, le manque d'autocontrôle et les problèmes de communication. La présente analyse examine les différences entre les résultats obtenus au début du programme et ceux observés à la fin.

Fiabilité et validité

Aucun renseignement n'est disponible à ce sujet.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs ($p < 0,0001$) pour toutes les sous-échelles, ce qui donne à penser que les délinquants non autochtones sont parvenus à atteindre les objectifs du programme, entre autres comprendre les concepts de pensées nuisibles, de violence latente dans les relations de couple, de mauvaise gestion des émotions, de manque d'autocontrôle et de problèmes de communication.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Assume la responsabilité de son comportement violent	-16,75	175	$p < 0,0001$
Admet avoir utilisé des tactiques de pouvoir et de contrôle	-20,04	175	$p < 0,0001$
Manifeste de l'empathie envers sa victime	-13,83	175	$p < 0,0001$
Étendue de l'acquisition de compétences	-16,74	175	$p < 0,0001$
Reconnaît les distorsions cognitives, les croyances et les neutralisations	-21,33	175	$p < 0,0001$
Minimise les conséquences	-16,75	175	$p < 0,0001$
Comprend la dynamique de son mode de vie	-19,02	175	$p < 0,0001$
Comprend le schème de ses comportements violents	-20,82	173	$p < 0,0001$
Comprend les concepts de la prévention de la rechute	-21,56	164	$p < 0,0001$
Révèle des renseignements personnels	-12,29	173	$p < 0,0001$

Participe au traitement	-10,41	171	$p < 0,0001$
Est motivé à changer son comportement	-11,23	175	$p < 0,0001$
Qualité globale du plan une fois libéré	-16,74	160	$p < 0,0001$
Participation globale et rendement dans le cadre du programme	-13,65	160	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats se sont également révélés significatifs pour les délinquants autochtones, ce qui laisse croire que les délinquants non autochtones sont parvenus à atteindre les objectifs du programme, entre autres comprendre les concepts de pensées nuisibles, de violence latente dans les relations de couple, de mauvaise gestion des émotions, de manque d'autocontrôle et de problèmes de communication.

Sous-échelle	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Assume la responsabilité de son comportement violent	-14,60	83	$p < 0,0001$
Admet avoir utilisé des tactiques de pouvoir et de contrôle	-13,57	83	$p < 0,0001$
Manifeste de l'empathie envers sa victime	-13,16	83	$p < 0,0001$
Étendue de l'acquisition de compétences	-12,28	83	$p < 0,0001$
Reconnaît les distorsions cognitives, les croyances et les neutralisations	-15,80	83	$p < 0,0001$
Minimise les conséquences	-12,36	83	$p < 0,0001$
Comprend la dynamique de son mode de vie	-11,22	83	$p < 0,0001$
Comprend le schème de ses comportements violents	-13,18	83	$p < 0,0001$
Comprend les concepts de la prévention de la rechute	-16,15	83	$p < 0,0001$
Révèle des renseignements personnels	-11,66	83	$p < 0,0001$
Participe au traitement	-7,87	83	$p < 0,0001$
Est motivé à changer son comportement	-8,19	83	$p < 0,0001$
Qualité globale du plan une fois libéré	-13,71	81	$p < 0,0001$
Participation globale et rendement dans le cadre du programme	-9,51	81	$p < 0,0001$

Échelle des relations interpersonnelles (ERI; Hupka et Rusch, 2001)

L'ERI est un instrument d'autoévaluation regroupant six sous-échelles, chacune portant sur un aspect différent de la jalousie, à savoir : a) la menace à l'exclusivité de la relation; b) l'autodépréciation/envie; c) la dépendance; d) la possessivité sexuelle; e) la compétition et le caractère vindicatif; f) la méfiance. On s'attend à noter une hausse des résultats par suite de la participation au programme.

Fiabilité et validité

Aucun renseignement n'est disponible à ce sujet.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats des délinquants non autochtones se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles de l'ERI ($p < 0,0001$), ce qui témoigne de la diminution du degré de jalousie des participants non autochtones.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Menace à l'exclusivité de la relation	-6,96	177	$p < 0,0001$
Autodépréciation/envie	-5,97	174	$p < 0,0001$
Dépendance	-8,41	180	$p < 0,0001$
Possessivité sexuelle	-5,45	179	$p < 0,0001$
Compétition et caractère vindicatif	-8,36	169	$p < 0,0001$
Méfiance	-4,77	186	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats des délinquants autochtones se sont révélés significatifs pour cinq des six sous-échelles de l'ERI ($p < 0,05$ ou mieux), ce qui témoigne de la diminution du degré de jalousie des participants. La seule sous-échelle pour laquelle aucune différence notable n'a été notée est la méfiance, ce qui signifie possiblement que la participation au programme n'a pas permis d'améliorer cet aspect.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Menace à l'exclusivité de la relation	-4,33	85	$p < 0,0001$
Autodépréciation/envie	-3,80	85	$p < 0,001$
Dépendance	-4,95	85	$p < 0,0001$
Possessivité sexuelle	-2,20	87	$p < 0,05$
Compétition et caractère vindicatif	-4,85	82	$p < 0,0001$
Méfiance	-1,50	86	<i>non significatif</i>

Inventaire des relations violentes (IRV; Boer, Kroner, Wong et Cadsky, s.d.)

L'IRV est un instrument d'autoévaluation comprenant quatre sous-échelles : a) la justification de la violence; b) le besoin de contrôler; c) le droit légal; d) les mythes entretenus par les agresseurs. Les sous-échelles permettent d'évaluer les attitudes qui appuient la violence dans les relations de couple. On s'attend à ce que les scores diminuent par suite de la participation au programme.

Fiabilité et validité

Les quatre sous-échelles de l'IRV offrent une bonne fiabilité (Boer, Kroner, Wong et Cadsky, s.d.).

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats de l'IRV se sont révélés significatifs ($p < 0,0001$) pour toutes les sous-échelles, ce qui donne à penser que la participation au programme aide à atténuer les attitudes et les croyances qui appuient la violence au sein d'un couple.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Justification de la violence	4,98	181	$p < 0,0001$
Besoin de contrôler	10,10	181	$p < 0,0001$
Droit légal	6,52	179	$p < 0,0001$
Mythes entretenus par les agresseurs	6,70	181	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires, ce qui laisse croire que la participation au programme aide à atténuer les attitudes et les croyances qui appuient la violence au sein d'un couple.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Justification de la violence	3,62	85	$p < 0,001$
Besoin de contrôler	5,04	85	$p < 0,0001$
Droit légal	2,14	84	$p < 0,05$
Mythes entretenus par les agresseurs	4,96	84	$p < 0,0001$

Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (EISP; Paulhus, 1990)

L'EISP est un instrument d'autoévaluation qui comporte 40 affirmations et évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Fiabilité et validité

La cohérence interne, ou la mesure dans laquelle l'échelle évalue systématiquement le même concept, est largement acceptable et la validité concourante des deux sous-échelles est bonne.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon

comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (12,3 %; $N = 44$) avant le programme.

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (10,9 %; $N = 11$) avant le programme.

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale

La série de tests liés au PIMPVF a été modifiée quelque peu depuis la mise en œuvre du programme. Les tests qui seront abordés dans la présente section figurent dans le manuel d'évaluation actuellement en vigueur et doivent être faits avant et après la participation au programme. Cinq instruments seront examinés : a) Scénarios sur la violence familiale; b) Échelle de réalisation des objectifs – Violence familiale; c) Échelle des relations interpersonnelles; d) Inventaire des relations violentes; e) Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus.

Scénarios sur la violence familiale (SVF; Stewart & Gabora, 2006)

Ces données sont recueillies par les facilitateurs du programme dans le cadre d'une entrevue structurée. Les questions visent à évaluer comment réagirait le délinquant dans un certain nombre de situations à risque potentielles liées à la violence familiale. Les scénarios sont présentés avant et après la participation au programme et portent sur : a) la jalousie; b) les questions liées au contrôle; c) le rejet; d) les questions d'ordre sexuel; e) l'emploi et les finances. Un score total est également comptabilisé. En plus des cinq domaines mentionnés ci-dessus, l'instrument évalue les trois aspects suivants : a) la réaction comportementale; b) l'interprétation; c) la prise en compte du point de vue des autres. Notons que cette dernière sous-échelle ne figurait pas dans la base de données et n'a donc pas pu être analysée. On s'attend à ce que les scores augmentent, ce qui indiquerait que les délinquants comprennent bien et mettent en application les bons comportements.

Fiabilité et validité

Les scénarios sont des outils d'évaluation clinique qui permettent de prédire le risque de récidive et qui sont en lien étroit avec d'autres mesures d'évaluation.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles des SVF ($p < 0,0001$), ce qui laisse croire que les délinquants non autochtones ont appris à reconnaître et à adopter les bons comportements grâce à leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Jalousie	-11,20	463	$p < 0,0001$
Rejet	-16,88	463	$p < 0,0001$
Question d'ordre sexuel	-16,96	463	$p < 0,0001$
Emploi et finances	-16,23	463	$p < 0,0001$
Questions liées au contrôle	-15,15	463	$p < 0,0001$
Réaction comportementale	-22,22	430	$p < 0,0001$
Interprétation	-20,17	400	$p < 0,0001$
Total	-22,88	463	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles des SVF ($p < 0,0001$), ce qui laisse croire que les délinquants autochtones ont appris à reconnaître et à adopter les bons comportements grâce à leur participation au programme.

Sous-échelle	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Jalousie	-9,50	133	$p < 0,0001$
Rejet	-8,04	133	$p < 0,0001$
Question d'ordre sexuel	-6,64	133	$p < 0,0001$
Emploi et finances	-7,47	133	$p < 0,0001$
Questions liées au contrôle	-6,54	133	$p < 0,0001$
Réaction comportementale	-11,77	125	$p < 0,0001$
Interprétation	-10,23	113	$p < 0,0001$
Total	-11,57	133	$p < 0,0001$

Échelle de réalisation des objectifs – Violence familiale (ERO-VF; Stewart et Gabora, 1999)

L'ERO-VF évalue les objectifs de traitement des délinquants au début, au milieu et à la fin du programme. Chacune des 14 questions, qui sont posées par le facilitateur, porte sur un objectif du programme, par exemple les pensées nuisibles, la violence latente dans les relations de couple, la mauvaise gestion des émotions, le manque d'autocontrôle et les problèmes de communication.

La présente analyse examine les différences entre les résultats obtenus au début du programme et ceux observés à la fin.

Fiabilité et validité

Aucun renseignement n'est disponible à ce sujet.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats se sont révélés significatifs ($p < 0,0001$) pour toutes les sous-échelles, ce qui donne à penser que les délinquants non autochtones sont parvenus à atteindre les objectifs du programme, entre autres comprendre les concepts de pensées nuisibles, de violence latente dans les relations de couple, de mauvaise gestion des émotions, de manque d'autocontrôle et de problèmes de communication et modifier leur attitude à ces égards.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Assume la responsabilité de son comportement violent	-23,98	481	$p < 0,0001$
Admet avoir utilisé des tactiques de pouvoir et de contrôle	-29,31	481	$p < 0,0001$
Manifeste de l'empathie envers sa victime	-23,71	481	$p < 0,0001$
Étendue de l'acquisition de compétences	-23,13	479	$p < 0,0001$
Reconnaît les distorsions cognitives, les croyances et les neutralisations	-31,12	470	$p < 0,0001$
Minimise les conséquences	-25,10	481	$p < 0,0001$
Comprend la dynamique de son mode de vie	-27,73	479	$p < 0,0001$
Comprend le schème de ses comportements violents	-30,28	475	$p < 0,0001$
Comprend les concepts de la prévention de la rechute	-30,74	468	$p < 0,0001$
Révèle des renseignements personnels	-21,92	481	$p < 0,0001$
Participe au traitement	-18,51	481	$p < 0,0001$
Est motivé à changer son comportement	-21,32	481	$p < 0,0001$
Qualité globale du plan une fois libéré	-26,24	447	$p < 0,0001$
Participation globale et rendement dans le cadre du programme	-20,19	468	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats se sont également révélés significatifs pour les délinquants autochtones, ce qui laisse croire que ceux-ci sont parvenus à atteindre les objectifs du programme, entre autres comprendre les concepts de pensées nuisibles, de violence latente dans les relations de couple, de mauvaise gestion des émotions, de manque d'autocontrôle et de problèmes de communication et modifier leur attitude à ces égards.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Assume la responsabilité de son comportement violent	-12,08	137	$p < 0,0001$
Admet avoir utilisé des tactiques de pouvoir et de contrôle	-14,56	137	$p < 0,0001$
Manifeste de l'empathie envers sa victime	-10,82	137	$p < 0,0001$
Étendue de l'acquisition de compétences	-10,36	137	$p < 0,0001$
Reconnaît les distorsions cognitives, les croyances et les neutralisations	-14,62	137	$p < 0,0001$
Minimise les conséquences	-11,09	137	$p < 0,0001$
Comprend la dynamique de son mode de vie	-12,98	137	$p < 0,0001$
Comprend le schème de ses comportements violents	-16,59	137	$p < 0,0001$
Comprend les concepts de la prévention de la rechute	-14,55	137	$p < 0,0001$
Révèle des renseignements personnels	-11,09	137	$p < 0,0001$
Participe au traitement	-9,36	137	$p < 0,0001$
Est motivé à changer son comportement	-10,27	137	$p < 0,0001$
Qualité globale du plan une fois libéré	-11,79	135	$p < 0,0001$
Participation globale et rendement dans le cadre du programme	-10,18	137	$p < 0,0001$

Échelle des relations interpersonnelles (ERI; Hupka et Rusch, 2001)

L'ERI est un instrument d'autoévaluation regroupant six sous-échelles, chacune portant sur un aspect différent de la jalousie, à savoir : a) la menace à l'exclusivité de la relation; b) l'autodépréciation/envie; c) la dépendance; d) la possessivité sexuelle; e) la compétition et le caractère vindicatif; f) la méfiance. On s'attend à noter une hausse des résultats par suite de la participation au programme.

Fiabilité et validité

Aucun renseignement n'est disponible à ce sujet.

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats des délinquants non autochtones se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles de l'ERI ($p < 0,0001$), ce qui témoigne de la diminution du degré de jalousie des participants.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Menace à l'exclusivité de la relation	-8,33	481	$p < 0,0001$
Autodépréciation/envie	-8,16	478	$p < 0,0001$
Dépendance	-10,81	480	$p < 0,0001$
Possessivité sexuelle	-5,87	481	$p < 0,0001$
Compétition et caractère vindicatif	-8,98	478	$p < 0,0001$
Méfiance	-5,11	479	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats des délinquants autochtones se sont révélés significatifs pour toutes les sous-échelles de l'ERI ($p < 0,01$ ou mieux), ce qui témoigne de la diminution du degré de jalousie des participants.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Menace à l'exclusivité de la relation	-4,61	137	$p < 0,0001$
Autodépréciation/envie	-3,98	134	$p < 0,001$
Dépendance	-4,73	136	$p < 0,0001$
Possessivité sexuelle	-3,18	137	$p < 0,01$
Compétition et caractère vindicatif	-5,41	133	$p < 0,0001$
Méfiance	-3,93	137	$p < 0,0001$

Inventaire des relations violentes (IRV; Boer, Kroner, Wong et Cadsky, s.d.)

L'IRV est un instrument d'autoévaluation comprenant quatre sous-échelles : a) la justification de la violence; b) le besoin de contrôler; c) le droit légal; d) les mythes entretenus par les agresseurs. Les sous-échelles permettent d'évaluer les attitudes qui appuient la violence dans les relations de couple. On s'attend à ce que les scores diminuent par suite de la participation au programme.

Fiabilité et validité

Les quatre sous-échelles de l'IRV offrent une bonne fiabilité (Boer, Kroner, Wong et Cadsky, s.d.).

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats de l'IRV se sont révélés significatifs ($p < 0,0001$), et ce, pour toutes les sous-échelles, ce qui donne à penser que la participation au programme aide à atténuer les attitudes et les croyances qui appuient la violence au sein d'un couple.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Justification de la violence	5,01	491	$p < 0,0001$
Besoin de contrôler	10,82	491	$p < 0,0001$
Droit légal	4,31	491	$p < 0,0001$
Mythes entretenus par les agresseurs	7,58	490	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats de l'IRV se sont révélés significatifs ($p < 0,0001$) pour trois des quatre sous-échelles, ce qui laisse croire que la participation au programme aide à atténuer les attitudes et les croyances qui appuient la violence au sein d'un couple. Le seul aspect pour lequel aucune différence notable n'a été notée est le droit légal, ce qui donne à penser que les délinquants autochtones n'ont pas changé leur attitude et leurs croyances à cet égard.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Justification de la violence	3,28	140	$p < 0,001$
Besoin de contrôler	5,74	140	$p < 0,001$
Droit légal	1,39	139	<i>non significatif</i>
Mythes entretenus par les agresseurs	3,44	140	$p < 0,001$

Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (EISP; Paulhus, 1990)

L'EISP est un instrument d'autoévaluation qui comporte 40 affirmations et évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Fiabilité et validité

La cohérence interne, ou la mesure dans laquelle l'échelle évalue systématiquement le même concept, est largement acceptable et la validité concourante des deux sous-échelles est bonne.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (11,6 %; $N = 86$) avant le programme.

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti (9,2 %; $N = 14$) avant le programme.

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme national de traitement de la toxicomanie

Le PNTT comporte 8 échelles visant à évaluer les progrès des délinquants dans la réalisation de leurs objectifs de traitement. Ces mesures d'évaluation sont les suivantes : a) Liste des occasions de consommation de drogues; b) Questionnaire de confiance face à la consommation de drogues; c) Évaluation de l'efficacité des stratégies d'adaptation; d) Échelle d'évaluation de l'autoefficacité à résister aux drogues; e) Questionnaire sur les croyances concernant l'état de manque; f) Questionnaire sur les idées et perceptions relatives à la toxicomanie; g) Échelle du locus de contrôle sur la consommation de drogues et d'alcool; h) Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus.

Liste des occasions de consommation de drogues (LOCD; Annis, Turner et Sklar, 1997)

La LOCD fait l'inventaire des situations à risque et permet d'évaluer la consommation de drogues et d'alcool d'un sujet au cours des 12 derniers mois. Les éléments sont classés dans deux catégories de situations de consommation : a) les situations personnelles; b) les situations mettant en cause d'autres personnes. La première catégorie compte cinq sous-échelles : a) l'état émotionnel désagréable; b) l'état physique désagréable; c) l'état émotionnel agréable; d) la mise à l'épreuve de la maîtrise de soi; e) les envies/tentations. La seconde catégorie regroupe trois sous-échelles : a) les conflits interpersonnels; b) les pressions sociales à consommer; c) les moments agréables passés en compagnie d'autrui. L'instrument comprend deux questionnaires, un portant sur l'alcool et l'autre pouvant couvrir jusqu'à trois sortes de drogues.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, alcool, faible

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	2,53	161	$p < 0,05$
État physique désagréable	0,81	161	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	2,30	161	$p < 0,05$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	1,19	161	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	1,73	161	$p < 0,10$
Conflits interpersonnels	2,53	161	$p < 0,05$
Pressions sociales à consommer	0,85	161	<i>non significatif</i>
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	0,85	161	<i>non significatif</i>

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, drogues, faible

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	0,16	201	<i>non significatif</i>
État physique désagréable	-1,35	201	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	-0,19	201	<i>non significatif</i>
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-2,38	201	$p < 0,01$
Envies/tentations	-0,22	201	<i>non significatif</i>
Conflits interpersonnels	0,16	201	<i>non significatif</i>
Pressions sociales à consommer	-1,27	201	<i>non significatif</i>
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-1,27	201	<i>non significatif</i>

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, alcool, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	5,22	635	$p < 0,0001$
État physique désagréable	2,37	635	$p < 0,05$
État émotionnel agréable	5,03	635	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	1,44	635	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	3,81	635	$p < 0,001$
Conflits interpersonnels	5,22	635	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	4,34	634	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	4,34	634	$p < 0,0001$

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, drogues, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	10,38	1 279	$p < 0,0001$
État physique désagréable	7,78	1 279	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	6,22	1 278	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	2,60	1 279	$p < 0,001$
Envies/tentations	8,08	1 279	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	10,38	1 279	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	6,18	1 279	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	6,18	1 279	$p < 0,0001$

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, alcool, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	2,94	138	$p < 0,01$
État physique désagréable	0,33	138	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	1,94	138	$p < 0,10$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-0,32	138	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	2,24	138	$p < 0,05$
Conflits interpersonnels	2,94	138	$p < 0,01$
Pressions sociales à consommer	3,17	138	$p < 0,01$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	3,17	138	$p < 0,01$

LOCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, drogues, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	6,28	321	$p < 0,0001$
État physique désagréable	3,90	321	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	3,36	321	$p < 0,001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	1,72	321	$p < 0,10$
Envies/tentations	5,40	321	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	6,28	321	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	4,51	321	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	4,51	321	$p < 0,0001$

*Résultats des délinquants autochtones***LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, alcool, faible**

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	0,98	27	<i>non significatif</i>
État physique désagréable	2,50	27	$p < 0,05$
État émotionnel agréable	2,20	27	$p < 0,05$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	1,58	27	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	0,71	27	<i>non significatif</i>
Conflits interpersonnels	0,98	27	<i>non significatif</i>
Pressions sociales à consommer	1,19	27	<i>non significatif</i>
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	1,19	27	<i>non significatif</i>

LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, drogues, faible

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	1,57	25	<i>non significatif</i>
État physique désagréable	1,07	25	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	1,15	25	<i>non significatif</i>
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	3,00	25	$p < 0,01$
Envies/tentations	1,37	25	<i>non significatif</i>
Conflits interpersonnels	1,57	25	<i>non significatif</i>
Pressions sociales à consommer	0,67	25	<i>non significatif</i>
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	0,67	25	<i>non significatif</i>

LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, alcool, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	3,17	220	$p < 0,01$
État physique désagréable	2,80	220	$p < 0,01$
État émotionnel agréable	3,88	220	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	2,35	220	$p < 0,05$
Envies/tentations	4,02	220	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	3,17	220	$p < 0,01$
Pressions sociales à consommer	4,72	220	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	4,72	220	$p < 0,0001$

LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, drogues, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	2,47	228	$p < 0,05$
État physique désagréable	3,26	228	$p < 0,01$
État émotionnel agréable	1,75	228	$p < 0,10$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	1,46	226	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	2,35	227	$p < 0,05$
Conflits interpersonnels	2,47	228	$p < 0,05$
Pressions sociales à consommer	2,73	227	$p < 0,01$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	2,73	227	$p < 0,01$

LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, alcool, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	0,57	67	<i>non significatif</i>
État physique désagréable	-0,33	67	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	-0,14	67	<i>non significatif</i>
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-0,57	67	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	0,20	67	<i>non significatif</i>
Conflits interpersonnels	0,57	67	<i>non significatif</i>
Pressions sociales à consommer	1,27	67	<i>non significatif</i>
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	1,27	67	<i>non significatif</i>

LOCD, délinquants autochtones de sexe masculin, drogues, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	2,13	83	$p < 0,05$
État physique désagréable	1,37	83	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	1,64	83	<i>non significatif</i>
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-0,19	82	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	2,48	82	$p < 0,05$
Conflits interpersonnels	2,13	83	$p < 0,05$
Pressions sociales à consommer	2,01	82	$p < 0,05$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	2,01	82	$p < 0,05$

Questionnaire de confiance face à la consommation de drogues (QCCD; Annis, Turner et Sklar, 1997)

LE QCCD évalue l'efficacité potentielle du délinquant à s'adapter aux situations propices à la consommation de drogues et d'alcool. Plus précisément, il évalue la confiance du participant dans sa capacité à gérer les occasions de rechute qui pourraient se présenter. Les éléments sont classés dans deux catégories : a) les situations personnelles; b) les situations mettant en cause d'autres personnes. La première catégorie compte cinq sous-échelles : a) l'état émotionnel désagréable; b) l'état physique désagréable; c) l'état émotionnel agréable; d) la mise à l'épreuve de la maîtrise de soi; e) les envies/tentations. La seconde catégorie regroupe trois sous-échelles : a) les conflits interpersonnels; b) les pressions sociales à consommer; c) les moments agréables passés en compagnie d'autrui. L'instrument comprend deux questionnaires, un portant sur l'alcool et l'autre pouvant couvrir jusqu'à trois sortes de drogues.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

QCCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, faible

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-1,95	198	$p < 0,10$
État physique désagréable	-0,65	198	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	-0,97	198	<i>non significatif</i>
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-1,24	198	<i>non significatif</i>
Envies/tentations	-1,39	198	<i>non significatif</i>
Conflits interpersonnels	-1,95	198	$p < 0,10$
Pressions sociales à consommer	-1,85	198	$p < 0,10$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-1,85	198	$p < 0,10$

QCCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-20,51	1 218	$p < 0,0001$
État physique désagréable	-17,60	1 218	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	-15,23	1 217	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-16,84	1 217	$p < 0,0001$
Envies/tentations	-20,25	1 218	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	-20,51	1 218	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	-20,61	1 216	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-20,61	1 216	$p < 0,0001$

QCCD, délinquants non autochtones de sexe masculin, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-17,52	334	$p < 0,0001$
État physique désagréable	-14,44	334	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	-12,03	334	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-15,44	334	$p < 0,0001$
Envies/tentations	-17,70	334	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	-17,52	334	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	-18,42	334	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-18,42	334	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

QCCD, délinquants autochtones de sexe masculin, faible

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-1,93	22	$p < 0,10$
État physique désagréable	-1,19	22	<i>non significatif</i>
État émotionnel agréable	-2,10	22	$p < 0,05$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-2,21	22	$p < 0,05$
Envies/tentations	-2,12	22	$p < 0,05$
Conflits interpersonnels	-1,93	22	$p < 0,10$
Pressions sociales à consommer	-1,98	22	$p < 0,10$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-1,98	22	$p < 0,10$

QCCD, délinquants autochtones de sexe masculin, modérée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-9,31	214	$p < 0,0001$
État physique désagréable	-8,49	214	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	-6,61	214	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-7,84	214	$p < 0,0001$
Envies/tentations	-9,49	214	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	-9,31	214	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	-9,04	214	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-9,04	214	$p < 0,0001$

QCCD, délinquants autochtones de sexe masculin, élevée

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
État émotionnel désagréable	-6,47	83	$p < 0,0001$
État physique désagréable	-6,41	83	$p < 0,0001$
État émotionnel agréable	-5,95	83	$p < 0,0001$
Mise à l'épreuve de la maîtrise de soi	-5,52	82	$p < 0,0001$
Envies/tentations	-6,62	83	$p < 0,0001$
Conflits interpersonnels	-6,47	83	$p < 0,0001$
Pressions sociales à consommer	-7,04	83	$p < 0,0001$
Moments agréables passés en compagnie d'autrui	-7,04	83	$p < 0,0001$

Évaluation de l'efficacité des stratégies d'adaptation (EESA; Litman, Stapleton, Oppenheim et Peleg, 1984)

L'EESA permet d'évaluer l'efficacité des stratégies de prévention de la rechute auxquelles les délinquants ont recours dans les situations à risque élevé. L'instrument ne comporte pas de sous-échelle; il n'y a qu'un score total.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	-2,14	172	$p < 0,05$
Modérée	-17,29	738	$p < 0,0001$
Élevée	-9,81	187	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	0,38	28	<i>non significatif</i>
Modérée	-9,72	267	$p < 0,0001$
Élevée	-5,46	89	$p < 0,0001$

Échelle d'évaluation de l'autoefficacité à résister aux drogues (EEARD; Martin, Wilkinson et Poulos, 1995)

L'EEARD permet aux délinquants d'évaluer leur autoefficacité à résister aux drogues dans différentes situations auxquelles ils pourraient être confrontés. L'évaluation ne comporte pas de sous-échelle; il n'y a qu'un score total.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	-5,11	282	$p < 0,0001$
Modérée	-35,84	1 552	$p < 0,0001$
Élevée	-21,01	394	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	-2,25	40	$p < 0,05$
Modérée	-17,31	354	$p < 0,0001$
Élevée	-10,04	108	$p < 0,0001$

Questionnaire sur les croyances concernant l'état de manque (QCEM; Beck, Wright, Newman et Liese, 1993)

Le QCEM repose sur un modèle selon lequel les personnes qui ont tendance à abuser de l'alcool ou des drogues partagent trois sortes de croyances fondamentales : a) les croyances anticipatoires (espoir de renforcement); b) les croyances liées à la guérison (la consommation continue est le seul moyen de rendre le sevrage tolérable); c) les croyances permissives (rationalisation ou excuses). L'instrument porte en grande partie sur des perceptions erronées courantes relatives à l'état de manque.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	3,07	196	$p < 0,01$
Modérée	23,55	1 349	$p < 0,0001$
Élevée	16,41	360	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	0,77	26	<i>non significatif</i>
Modérée	8,83	268	$p < 0,0001$
Élevée	5,94	89	$p < 0,0001$

Questionnaire sur les idées et perceptions relatives à la toxicomanie (QIPT; Beck, Wright, Newman et Liese, 1993)

Le QIPT repose sur un modèle selon lequel les personnes qui ont tendance à abuser de l'alcool ou des drogues partagent trois sortes de croyances fondamentales : a) les croyances anticipatoires (espoir de renforcement); b) les croyances liées à la guérison (la consommation continue est le seul moyen de rendre le sevrage tolérable); c) les croyances permissives (rationalisation ou

excuses). L'instrument porte en grande partie sur des perceptions erronées courantes relatives à l'état de manque.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	-0,52	199	<i>non significatif</i>
Modérée	19,11	1 350	$p < 0,0001$
Élevée	11,42	362	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	1,55	27	<i>non significatif</i>
Modérée	7,51	271	$p < 0,0001$
Élevée	6,71	91	$p < 0,0001$

Échelle du locus de contrôle sur la consommation de drogues et d'alcool; (ELCDA; Donovan et O'Leary, 1978)

L'ELCDA évalue le locus de contrôle d'une personne, c'est-à-dire la mesure dans laquelle cette dernière croit que les événements marquants qui surviennent dans sa vie sont les conséquences de ses actes.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	2,32	264	$p < 0,05$
Modérée	21,38	1 414	$p < 0,0001$
Élevée	13,31	352	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Score total	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Faible	0,18	37	<i>non significatif</i>
Modérée	10,79	338	$p < 0,0001$
Élevée	8,62	107	$p < 0,0001$

Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (EISP; Paulhus, 1998)

L'EISP évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin – intensité faible

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (15,41 %; $N = 55$) ou après le programme (20,60 %; $N = 55$).

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin – intensité faible

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (9,09 %; $N = 5$) ou après le programme (10,26 %; $N = 4$).

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin – intensité modérée

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (7,62 %; $N = 131$) ou après le programme (13,86 %; $N = 206$).

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin – intensité modérée

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (6,99 %; $N = 26$) ou après le programme (16,10 %; $N = 52$).

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin – intensité élevée

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (4,38 %; $N = 21$) ou après le programme (14,78 %; $N = 56$).

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin – intensité élevée

Les résultats des délinquants autochtones étaient similaires. Les valeurs obtenues au chapitre de la gestion de l'impression avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (5,22 %; $N = 7$) ou après le programme (13,89 %; $N = 15$).

Programmes pour délinquants sexuels

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels

Le PNIF comporte une série d'autoévaluations visant à évaluer les progrès des délinquants dans la réalisation de leurs objectifs de traitement. Il y a six instruments au total : a) Échelles d'acceptation de la responsabilité par les délinquants sexuels; b) Échelle des cognitions de Bumby (agression sexuelle et viol); c) Échelle d'évaluation de l'intimité sociale de Miller; d) Mesure de l'empathie; e) Questionnaire sur l'agressivité de Buss et Perry; f) Questionnaire sur les réactions souhaitables. Les échantillons de données recueillies pour ce programme sont petits (la valeur de n pour les sous-échelles varie entre 6 et 36) et, par conséquent, la généralisabilité des résultats peut être mise en doute. Étant donné les maigres échantillons, nous n'avons pas suffisamment de données pour séparer les résultats des délinquants autochtones des résultats des délinquants non autochtones. Nous avons donc fusionné les données de ces deux groupes et généré un seul tableau par instrument.

Échelles d'acceptation de la responsabilité par les délinquants sexuels (EARDS; Peacock, 2000)

L'EARDS évalue six dimensions de la responsabilité liée à la délinquance sexuelle :

- a) l'acceptation de l'infraction sexuelle; b) l'acceptation de la préméditation de l'infraction;
- c) l'acceptation du tort causé à la victime; d) la volonté de changer; e) la justification de l'infraction sexuelle; f) l'acceptation des intérêts sexuels.

Résultats

Les résultats des délinquants de sexe masculin se sont révélés significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour quatre des six sous-échelles de l'EARDS, soit « acceptation de l'infraction sexuelle » ($p < 0,001$), « acceptation de la préméditation de l'infraction » ($p < 0,0001$), « acceptation du tort causé à la victime » ($p < 0,01$) et « acceptation des intérêts sexuels » ($p < 0,05$). Ces résultats indiquent que les participants au programme d'intensité faible reconnaissent maintenant davantage leur responsabilité à l'égard de leur mauvais comportement.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Acceptation de l'infraction sexuelle	-4,25	22	$p < 0,001$
Acceptation de la préméditation de l'infraction	-4,93	22	$p < 0,0001$
Acceptation du tort causé à la victime	-2,94	22	$p < 0,01$
Volonté de changer	-1,60	22	<i>non significatif</i>
Justification de l'infraction sexuelle	-0,68	22	<i>non significatif</i>
Acceptation des intérêts sexuels	-2,23	22	$p < 0,05$

Échelle des cognitions de Bumby (agression sexuelle et viol) (ECB; Bumby, 1996)

L'ECB consiste en une évaluation des distorsions cognitives selon deux sous-échelles d'infractions sexuelles : agression sexuelle et viol. Plus le score est élevé, plus on dénombre de distorsions cognitives.

Résultats

Les résultats obtenus après la participation au programme étaient très différents de ceux observés avant le début du programme ($p < 0,05$ ou mieux). Les distorsions cognitives des délinquants de sexe masculin en ce qui a trait aux agressions sexuelles et aux viols semblent donc avoir diminué grâce au traitement.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Agression sexuelle	3,43	11	$p < 0,01$
Viol	2,22	18	$p < 0,05$

Échelle d'évaluation de l'intimité sociale de Miller (EEISM; Miller et Lefcourt, 1982)

L'EEISM évalue l'intimité sociale et la solitude. Plus le score est élevé, plus le degré de solitude est important.

Résultats

Aucune différence notable n'a été relevée entre les scores obtenus avant la participation au programme d'intensité faible et ceux observés après le programme.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Score total	-0,02	45	<i>non significatif</i>

Mesure de l'empathie (ME; Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999)

L'évaluation ME comporte trois échelles, chacune divisée en six sous-échelles. Les trois grandes échelles se rapportent à la victime même : a) enfant; b) femme adulte; c) homme adulte. Il est à noter que les données relatives aux victimes adultes de sexe masculin étaient insuffisantes pour produire une analyse. Les six sous-échelles sont les suivantes : a) reconnaissance de la détresse des victimes en général; b) reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle; c) reconnaissance de la détresse de sa propre victime; d) sentiments à l'égard des femmes ou des enfants en général; e) sentiments à l'égard des enfants ou des femmes victimes d'agression sexuelle; f) sentiments à l'égard de sa propre victime.

Résultats

Les résultats se sont révélés significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour certaines des sous-échelles de chacun des groupes de victimes. On peut donc supposer que la participation au programme à intensité faible a permis à certains délinquants de ressentir plus d'empathie à l'endroit du groupe de victimes et de leur propre victime.

Sous-échelle (enfants)	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Reconnaissance de la détresse des victimes en général	-1,93	37	<i>non significatif</i>
Reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle	-4,08	37	$p < 0,001$
Reconnaissance de la détresse de sa propre victime	-3,54	37	$p < 0,001$
Sentiments à l'égard des enfants en général	-0,25	37	<i>non significatif</i>
Sentiments à l'égard des enfants victimes d'agression sexuelle	-0,71	37	<i>non significatif</i>

Sentiments à l'égard de sa propre victime	-1,34	37	<i>non significatif</i>
Sous-échelle (femmes adultes)	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Reconnaissance de la détresse des victimes en général	-3,07	7	<i>p</i> < 0,05
Reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle	-3,20	7	<i>p</i> < 0,05
Reconnaissance de la détresse de sa propre victime	-5,60	7	<i>p</i> < 0,001
Sentiments à l'égard des femmes victimes d'agression sexuelle	-2,48	7	<i>p</i> < 0,05
Sentiments à l'égard des femmes en général	-0,02	7	<i>non significatif</i>
Sentiments à l'égard de sa propre victime	-1,51	7	<i>non significatif</i>

Questionnaire sur l'agressivité de Buss et Perry (QA; Buss et Perry, 1992)

Le QA est un instrument d'autoévaluation qui évalue quatre dimensions de l'agression : a) la violence physique; b) la violence verbale; c) la colère; d) l'hostilité. On s'attend à ce que les scores diminuent par suite du traitement.

Résultats

Aucune différence notable n'a été relevée, ce qui peut indiquer que l'attitude et les croyances des délinquants en matière d'agression n'ont pas changé par suite de leur participation au programme. Cependant, étant donné la petite taille des échantillons, il est difficile de tirer des conclusions.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Violence physique	-0,08	28	<i>non significatif</i>
Violence verbale	0,61	28	<i>non significatif</i>
Colère	-0,16	28	<i>non significatif</i>
Hostilité	-0,20	28	<i>non significatif</i>

Questionnaire sur les réactions souhaitables (QRS; Paulhus, 1984)

Le QRS évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles et, dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Résultats

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (3,8 %; $N = 2$) ou après le programme (3,8 %; $N = 2$).

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels

Le PNIF comporte une série d'autoévaluations qui permettent d'évaluer les effets immédiats du programme, c'est-à-dire les changements dans les attitudes et les croyances visées par le traitement, comme l'empathie envers la victime, la colère et l'hostilité, l'acceptation de la responsabilité, l'intimité sociale et les distorsions cognitives. La série comprend six autoévaluations : cinq devant être remplies avant et après le programme et servant à évaluer les effets du traitement et une visant à vérifier l'authenticité des réponses données. Les cinq premières évaluations regroupaient au total 25 sous-échelles. Les résultats se sont révélés positifs et significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour 12 de ces 25 sous-échelles (48 %). Ainsi, on peut conclure que les participants ont bien compris certains objectifs du programme et qu'ils ont modifié leurs attitudes et leurs croyances en conséquence.

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme national d'intensité modérée pour délinquants sexuels

Le PDS-IM comporte une série d'autoévaluations visant à évaluer les progrès des délinquants dans la réalisation de leurs objectifs de traitement. Il y a six instruments au total : a) Échelles d'acceptation de la responsabilité par les délinquants sexuels; b) Échelle des cognitions de Bumby (agression sexuelle et viol); c) Échelle d'évaluation de l'intimité sociale de Miller; d) Mesure de l'empathie; e) Questionnaire sur l'agressivité de Buss et Perry; f) Questionnaire sur les réactions souhaitables. Les échantillons de données recueillies pour ce programme sont petits (la valeur de n pour les sous-échelles varie entre 6 et 36) et, par conséquent, la généralisabilité des résultats peut être mise en doute. Étant donné les maigres échantillons, nous n'avons pas suffisamment de données pour séparer les résultats des délinquants autochtones des résultats des délinquants non autochtones. Nous avons donc fusionné les données de ces deux groupes et généré un seul tableau par instrument.

Échelles d'acceptation de la responsabilité par les délinquants sexuels (EARDS; Peacock, 2000)

L'EARDS évalue six dimensions de la responsabilité liée à la délinquance sexuelle :

- a) l'acceptation de l'infraction sexuelle; b) l'acceptation de la préméditation de l'infraction;
- c) l'acceptation du tort causé à la victime; d) la volonté de changer; e) la justification de l'infraction sexuelle; f) l'acceptation des intérêts sexuels.

Résultats

Les résultats des délinquants de sexe masculin se sont révélés significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour trois des six sous-échelles de l'EARDS, soit « acceptation de l'infraction sexuelle » ($p < 0,01$), « acceptation de la préméditation de l'infraction » ($p < 0,0001$) et « acceptation du tort causé à la victime » ($p < 0,05$). Ces résultats indiquent que les participants au programme d'intensité modérée reconnaissent maintenant davantage leur responsabilité à l'égard de leur mauvais comportement.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Acceptation de l'infraction sexuelle	-2,79	20	$p < 0,01$
Acceptation de la préméditation de l'infraction	-3,96	20	$p < 0,0001$
Acceptation du tort causé à la victime	-2,64	19	$p < 0,05$
Volonté de changer	-1,97	20	<i>non significatif</i>
Justification de l'infraction sexuelle	0,32	20	<i>non significatif</i>
Acceptation des intérêts sexuels	0,21	20	<i>non significatif</i>

Échelle des cognitions de Bumby (agression sexuelle et viol) (ECB; Bumby, 1996)

L'ECB consiste en une évaluation des distorsions cognitives selon deux sous-échelles d'infractions sexuelles : agression sexuelle et viol. Plus le score est élevé, plus on dénombre de distorsions cognitives.

Résultats

Les résultats obtenus après la participation au programme étaient très différents de ceux observés avant le début du programme ($p < 0,001$ ou mieux). Les distorsions cognitives des délinquants de sexe masculin en ce qui a trait aux agressions sexuelles et aux viols semblent donc avoir diminué grâce au traitement.

Sous-échelle	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Agression sexuelle	4,38	34	$p < 0,0001$
Viol	4,28	30	$p < 0,001$

Échelle d'évaluation de l'intimité sociale de Miller (EEISM; Miller et Lefcourt, 1982)

L'EEISM évalue l'intimité sociale et la solitude. Plus le score est élevé, plus le degré de solitude est important.

Résultats

Aucune différence notable n'a été relevée entre les scores obtenus avant la participation au PDS-IM et ceux observés après le programme.

Sous-échelle	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Score total	-0,93	91	<i>non significatif</i>

Mesure de l'empathie (ME; Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999)

L'évaluation ME comporte trois échelles, chacune divisée en six sous-échelles. Les trois grandes échelles se rapportent à la victime même : a) enfant; b) femme adulte; c) homme adulte. Il est à noter que les données relatives aux victimes adultes de sexe masculin étaient insuffisantes pour produire une analyse. Les six sous-échelles sont les suivantes : a) reconnaissance de la détresse des victimes en général; b) reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle; c) reconnaissance de la détresse de sa propre victime; d) sentiments à l'égard des femmes ou des enfants en général; e) sentiments à l'égard des enfants ou des femmes victimes d'agression sexuelle; f) sentiments à l'égard de sa propre victime.

Résultats

Les résultats se sont révélés significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour certaines des sous-échelles de chacun des groupes de victimes (enfants et femmes). On peut donc supposer que la participation au programme à intensité modérée a permis à certains délinquants de ressentir plus d'empathie à l'endroit du groupe de victimes et de leur propre victime.

Sous-échelle (enfants)	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Reconnaissance de la détresse des victimes en général	-2,09	57	$p < 0,05$
Reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle	-2,66	55	$p < 0,01$
Reconnaissance de la détresse de sa propre victime	-4,28	53	$p < 0,0001$
Sentiments à l'égard des enfants en général	-1,29	56	<i>non significatif</i>
Sentiments à l'égard des enfants victimes d'agression sexuelle	-2,13	55	$p < 0,05$
Sentiments à l'égard de sa propre victime	-2,26	54	$p < 0,05$

Sous-échelle (femmes adultes)	valeur de t	valeur de n	valeur de p
Reconnaissance de la détresse des victimes en général	-3,32	40	$p < 0,01$
Reconnaissance de la détresse des victimes d'agression sexuelle	-2,15	40	$p < 0,05$
Reconnaissance de la détresse de sa propre victime	-2,96	39	$p < 0,01$
Sentiments à l'égard des femmes victimes d'agression sexuelle	-0,11	39	<i>non significatif</i>
Sentiments à l'égard des femmes en général	-0,86	40	<i>non significatif</i>
Sentiments à l'égard de sa propre victime	-3,20	39	$p < 0,01$

Questionnaire sur l'agressivité de Buss et Perry (QA; Buss et Perry, 1992)

LE QA est un instrument d'autoévaluation qui évalue quatre dimensions de l'agression : a) la violence physique; b) la violence verbale; c) la colère; d) l'hostilité. On s'attend à ce que les scores diminuent par suite du traitement.

Résultats

Les résultats obtenus après la participation au programme étaient très différents de ceux observés avant le début du programme, particulièrement pour les sous-échelles « violence verbale » ($p < 0,01$), « colère » ($p < 0,001$) et « hostilité » ($p < 0,05$). Ces résultats laissent croire que les participants au PDS-IM ont changé certaines de leurs attitudes et de leurs croyances associées à la colère et à l'hostilité.

Sous-échelle	valeur de <i>t</i>	valeur de <i>n</i>	valeur de <i>p</i>
Violence physique	-1,29	76	<i>non significatif</i>
Violence verbale	2,86	76	$p < 0,01$
Colère	3,52	76	$p < 0,001$
Hostilité	-2,10	76	$p < 0,05$

Questionnaire sur les réactions souhaitables (QRS; Paulhus, 1984)

Le QRS évalue deux aspects : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales); b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux instruments d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Résultats

Compte tenu du fait que la présence de scores élevés sur le plan de la gestion de l'impression peut être particulièrement suspecte, il était important d'examiner la proportion de délinquants qui avaient obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui possiblement feignaient d'avoir un bon comportement). Les valeurs obtenues pour cette sous-échelle avant et après la participation au programme indiquent qu'un petit pourcentage de délinquants seulement pourraient avoir menti avant le programme (3,1 %; $N = 4$) ou après le programme (0,8 %; $N = 1$).

Résultats des évaluations faites avant et après la participation au Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels

Le PNIF comporte une série d'autoévaluations qui permettent d'évaluer les effets immédiats du programme, c'est-à-dire les changements dans les attitudes et les croyances visées par le traitement, comme l'empathie envers la victime, la colère et l'hostilité, l'acceptation de la responsabilité, l'intimité sociale et les distorsions cognitives. La série comprend six autoévaluations : cinq devant être remplies avant et après le programme et servant à évaluer les effets du traitement et une visant à vérifier l'authenticité des réponses données. Les cinq premières évaluations regroupaient au total 25 sous-échelles. Les résultats se sont révélés positifs et significatifs ($p < 0,05$ ou mieux) pour 17 de ces 25 sous-échelles (68 %). Ainsi, on peut conclure que les participants ont bien compris certains objectifs du programme et qu'ils ont modifié leurs attitudes et leurs croyances en conséquence.

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Batterie de tests d'évaluation faits avant et après la participation au Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Cinq instruments d'évaluation compris dans la batterie de tests d'évaluation de la maîtrise de la colère et des émotions ont été analysés : a) le Questionnaire révisé de gestion de la colère et des émotions; b) le test Réactions à la provocation; c) le Questionnaire abrégé de l'intensité des émotions ; d) l'Échelle d'impulsivité de Barratt; e) le Questionnaire sur les réactions souhaitables. Les anciennes versions de la batterie de tests d'évaluation comprenaient d'autres instruments, mais seuls ceux utilisés actuellement ont été étudiés.

Questionnaire révisé de gestion de la colère et des émotions (QRGCE; Division des programmes de réinsertion sociale du SCC, 1993)

Le QRGCE est un instrument d'autoévaluation, comportant 38 éléments, qui est rempli avant et après la participation au programme. Il évalue une grande variété d'indicateurs d'habileté de gestion de la colère. Cet instrument comporte trois sous-échelles, chacune évaluant un aspect précis relatif à la colère : a) la compréhension de la colère; b) la connaissance des habiletés de maîtrise de la colère; c) la compétence en matière de maîtrise de la colère. On s'attend à des scores plus élevés après l'intervention.

Fiabilité et validité

On a observé une corrélation entre les scores de changement sur chacune des trois sous-échelles et une importante diminution de la récidive violente, ce qui témoigne de la validité prédictive de l'instrument (Dowden et coll., 1999).

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Comme prévu, la participation au programme a eu pour effet une augmentation significative des scores sur chacune des sous-échelles ($p < 0,0001$). Les résultats semblent indiquer que les délinquants considèrent avoir fait des progrès au chapitre de la maîtrise de la colère et de la compréhension de leur colère.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Compréhension	-22,68	337	$p < 0,0001$
Connaissance	-17,80	338	$p < 0,0001$
Maîtrise de la colère	-17,97	338	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les mêmes résultats ont été observés chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones. Ils semblent donc également indiquer une impression d'amélioration des compétences de maîtrise de la colère et de la compréhension de la colère.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Compréhension	-6,93	71	$p < 0,0001$
Connaissance	-6,81	71	$p < 0,0001$
Maîtrise de la colère	-6,73	71	$p < 0,0001$

Questionnaire sur les réactions à la provocation (NAS; Novaco, 1994)

Le NAS est un instrument d'autoévaluation qui comporte 73 éléments. Il évalue, avant et après le programme, les réactions comportementales associées à l'excitation et à l'aspect cognitif de la colère. Cet instrument comporte quatre sous-échelles qui évaluent : a) les aspects cognitifs (hostilité, méfiance et rumination); b) l'excitation (intensité et durée de l'excitation physiologique); c) les aspects comportementaux (violence verbale et agressivité); d) l'intensité de la colère (disposition au manque de respect, à la frustration et à l'exaspération).

Fiabilité et validité

Le coefficient de test-retest élevé (supérieur à 0,80; Mills, Kroner et Forth, 1998) montre la fiabilité du test. La relation plus forte des sous-échelles avec leur sujet propre plutôt qu'avec les autres sujets confirme sa validité conceptuelle. Une forte relation existe également entre les résultats de ce test et ceux d'autres instruments de mesure de la colère et de la violence, ce qui constitue une preuve de validité concourante.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Comme prévu, les scores obtenus après le programme avaient diminué significativement ($p < 0,0001$) sur chacune des sous-échelles. Ces résultats indiquent chez les délinquants une diminution des schèmes de pensée fautifs, de l'intensité et de la durée de l'excitation physiologique et de la tendance à réagir de façon impulsive.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Aspects cognitifs	14,00	338	$p < 0,0001$
Excitation	13,94	338	$p < 0,0001$
Aspects comportementaux	15,28	338	$p < 0,0001$
Intensité de la colère	11,55	337	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Les résultats ont été les mêmes dans le cas des délinquants autochtones. Ils indiquent une diminution des schèmes de pensée fautifs, de l'intensité et de la durée de l'excitation physiologique et de la disposition à réagir de façon impulsive.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Aspects cognitifs	5,72	71	$p < 0,0001$
Excitation	4,96	71	$p < 0,0001$
Aspects comportementaux	5,83	71	$p < 0,0001$
Intensité de la colère	5,76	71	$p < 0,0001$

Questionnaire abrégé de l'intensité des émotions (Geuens et de Pelsmacker, 2002)

Le Questionnaire abrégé de l'intensité des émotions est un instrument d'autoévaluation comportant 17 éléments. Il est utilisé avant et après le programme pour évaluer l'intensité des émotions, en faisant la distinction entre les émotions positives et les émotions négatives. Le questionnaire comprend deux sous-échelles : a) intensité des émotions positives; b) intensité des émotions négatives. On s'attend à ce que les scores augmentent sur la sous-échelle des émotions positives et diminuent sur celle des émotions négatives.

Fiabilité et validité

Le questionnaire a montré un coefficient de fiabilité test-retest supérieur à 0,80 pour toutes les sous-échelles (Geuens et de Pelsmacker, 2002). La validité conceptuelle du test est confirmée lorsqu'on examine la corrélation entre les scores obtenus sur les deux sous-échelles et ceux concernant d'autres traits psychologiques comme le névrosisme, l'extraversion et l'intensité de l'affect.

Résultats des délinquants non autochtones

Les données ont fait ressortir des changements significatifs chez les délinquants sur les deux sous-échelles. Une diminution significative de l'intensité des émotions positives ($p < 0,05$) laisse deviner un renforcement de l'affect positif alors qu'une diminution significative de l'intensité des émotions négatives ($p < 0,0001$) indique une réduction des émotions négatives comme l'anxiété, la tension et la nervosité.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Intensité des émotions positives	2,05	337	$p < 0,05$
Intensité des émotions négatives	6,73	337	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats ne montrent des changements significatifs chez les délinquants autochtones que sur une des deux sous-échelles. Il s'agit d'une diminution significative de l'intensité des émotions négatives ($p < 0,0001$) qui laisse deviner une réduction des émotions négatives comme l'anxiété, la tension et la nervosité.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Intensité des émotions positives	0,26	71	<i>non significatif</i>
Intensité des émotions négatives	3,87	71	$p < 0,001$

Échelle d'impulsivité de Barratt (BIS; Barratt, 1994)

L'Échelle d'impulsivité de Barratt est un instrument d'autoévaluation comportant 30 éléments. L'échelle permet d'évaluer, avant et après le programme, l'impulsivité du répondant. Les recherches portent à croire qu'on peut diviser l'impulsivité en trois éléments : a) l'impulsivité motrice (agir sans réfléchir); b) l'impulsivité attentionnelle (prendre rapidement des décisions cognitives); c) l'absence de planification (désintéressement quant à l'avenir). On s'attend à ce que les scores diminuent après l'intervention.

Fiabilité et validité

La comparaison d'analyses factorielles portant sur des individus souffrant de psychopathologies avec celles d'autres individus laisse penser que les personnes à tendance agressive impulsive obtiennent généralement des scores plus élevés dans les trois domaines, par rapport aux scores de référence (Monahan et Steadman, 1994).

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats montrent des diminutions significatives sur les trois sous-échelles ($p < 0,0001$). On constate qu'après leur participation au programme, les délinquants ont moins tendance qu'auparavant à agir sur l'impulsion du moment, sans réfléchir, qu'ils prennent des décisions de façon plus réfléchie et qu'ils tentent de résoudre leurs problèmes à plus long terme.

Sous-échelle	Valeur de <i>t</i>	Valeur de <i>n</i>	Valeur de <i>p</i>
Impulsivité motrice	12,59	335	$p < 0,0001$
Impulsivité attentionnelle	11,09	335	$p < 0,0001$
Absence de planification	17,85	402	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les mêmes résultats ont été obtenus par les délinquants autochtones. Après avoir suivi le programme, ceux-ci avaient également moins tendance qu'auparavant à agir sur l'impulsion du moment, sans réfléchir, prenaient des décisions de façon plus réfléchie et tentaient de résoudre leurs problèmes à plus long terme.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Impulsivité motrice	4,55	71	$p < 0,0001$
Impulsivité attentionnelle	4,83	71	$p < 0,0001$
Absence de planification	9,75	92	$p < 0,0001$

Questionnaire des réponses souhaitables (QRS; Paulhus, 1984)

Le QRS est un instrument d'autoévaluation comportant 40 éléments. Il mesure deux concepts : a) l'illusion sur soi-même (la tendance à faire des déclarations sur soi qui sont honnêtes, mais positivement partiales) et b) la gestion de l'impression (la présentation spontanée délibérée à un auditoire). L'échelle de la gestion de l'impression a été élaborée à partir de l'hypothèse selon laquelle certains répondants ne déclarent pas systématiquement leurs comportements nuisibles, et dans des cas extrêmes, feignent même de bien agir (c.-à-d. score final de 12 ou plus). S'il peut y avoir lieu, pour ces raisons, de douter du crédit à accorder aux mesures d'autoévaluation, il ne faut pas pour autant en écarter les résultats.

Fiabilité et validité

La cohérence interne, ou la mesure dans laquelle l'échelle évalue systématiquement le même concept, est largement acceptable et la validité concourante des deux sous-échelles est bonne.

Résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin

Étant donné qu'un score élevé en matière de gestion de l'impression donnée pouvait être matière à suspicion, il était important de déterminer la proportion de délinquants ayant obtenu des scores de 12 ou plus (c.-à-d. qui pourraient falsifier leurs réponses). En ce qui a trait à la gestion de l'impression donnée, les données obtenues avant et après le programme ne révèlent qu'un faible nombre ($N = 39$, soit 8,7 %) de délinquants agissant de la sorte avant d'avoir suivi le programme.

Résultats des délinquants autochtones de sexe masculin

Des proportions semblables ont été observées chez les délinquants autochtones. D'après les données recueillies, seuls 7,5 % ($N = 7$) d'entre eux auraient falsifié leurs réponses pour donner meilleure impression avant de suivre le programme.

Batterie de tests d'évaluation faits avant et après la participation au programme

Raisonnement et réadaptation

Trois instruments d'évaluation compris dans la batterie de tests d'évaluation du raisonnement et de la réadaptation ont été analysés : a) le Questionnaire abrégé et révisé sur la résolution de problèmes sociaux; b) l'Échelle d'impulsivité de Barratt; c) l'Indice de motivation face au changement. Les versions antérieures de la batterie de tests comprenaient d'autres instruments, mais seuls ceux utilisés actuellement ont été analysés.

Questionnaire abrégé et révisé sur la résolution de problèmes sociaux (D'Zurilla, Nezu et Maydeu-Olivares, 1999)

Le Questionnaire abrégé et révisé sur la résolution de problèmes sociaux est un instrument d'autoévaluation comportant 25 éléments. Il évalue, avant et après le programme, l'attitude des délinquants face à la résolution de problèmes. Le questionnaire comprend cinq sous-échelles qui évaluent : a) l'attitude positive face aux problèmes (résolution de problèmes constructive); b) l'attitude négative face aux problèmes (approche dysfonctionnelle de la résolution de problèmes); c) la résolution rationnelle des problèmes (techniques de résolution de problèmes rationnelle et efficace); d) la résolution de problèmes de façon impulsive/insouciante (résolution de problèmes insouciante et incomplète); e) l'attitude évitante (procrastination, passivité ou inaction).

Fiabilité et validité

Aucune information n'est disponible sur la validité ou la fiabilité de cet instrument.

Résultats des délinquants non autochtones

On s'attend à ce que les scores augmentent sur deux sous-échelles (attitude positive face aux problèmes et résolution rationnelle des problèmes) et diminuent sur les trois autres (attitude négative face aux problèmes, résolution de problèmes de façon impulsive/insouciante et attitude évitante). Les résultats sur toutes les sous-échelles révèlent que les délinquants non autochtones rapportent de meilleures aptitudes à la résolution de problèmes après avoir suivi le programme qu'auparavant. Cela semble vouloir dire que l'attitude et les croyances des délinquants par

rapport à leur méthode de résolution de problèmes ont été modifiées par la participation au programme.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Attitude positive	-11,78	562	$p < 0,0001$
Attitude négative	9,32	563	$p < 0,0001$
Résolution rationnelle	-16,53	559	$p < 0,0001$
Résolution impulsive/insouciant	15,16	556	$p < 0,0001$
Attitude évitante	12,28	562	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Les résultats chez les délinquants autochtones ont été identiques. Toutes les sous-échelles montrent que les délinquants rapportent de meilleures aptitudes à la résolution de problèmes après avoir suivi le programme qu'auparavant. Cela semble vouloir dire que l'attitude et les croyances des délinquants autochtones par rapport à leur méthode de résolution de problèmes ont été modifiées par la participation au programme.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Attitude positive	-5,55	108	$p < 0,0001$
Attitude négative	3,93	108	$p < 0,001$
Résolution rationnelle	-7,64	108	$p < 0,0001$
Résolution impulsive/insouciant	5,71	108	$p < 0,0001$
Attitude évitante	4,92	108	$p < 0,0001$

Échelle d'impulsivité de Barratt (BIS; Barratt, 1994)

L'Échelle d'impulsivité de Barratt est un instrument d'autoévaluation comportant 30 éléments. L'échelle permet d'évaluer, avant et après le programme, l'impulsivité du répondant. Les recherches montrent qu'on peut diviser l'impulsivité en trois éléments : a) l'impulsivité motrice (agir sans réfléchir); b) l'impulsivité attentionnelle (prendre rapidement des décisions cognitives); c) l'absence de planification (désintéressement quant à l'avenir). On s'attend à ce que les scores diminuent après l'intervention.

Fiabilité et validité

La comparaison d'analyses factorielles portant sur des individus souffrant de psychopathologies avec celles d'autres individus laisse penser que les personnes à tendance agressive impulsive obtiennent généralement des scores plus élevés dans les trois domaines, par rapport aux scores de référence (Monahan et Steadman, 1994).

Résultats des délinquants non autochtones

Les résultats montrent que les délinquants rapportent une diminution significative de leur impulsivité sous forme d'impulsivité motrice et d'absence de planification ($p < 0,0001$). Cependant, en ce qui a trait à l'impulsivité attentionnelle, la variation est aussi significative ($p < 0,0001$) mais en sens contraire de ce qui était attendu. Les délinquants non autochtones rapportent donc plus d'impulsivité attentionnelle après avoir suivi le programme qu'avant. Cela semble vouloir dire que l'attitude et les croyances des délinquants non autochtones par rapport à l'impulsivité ont été modifiées par la participation au programme, et qu'ils ont peut-être acquis des méthodes permettant de réduire leur impulsivité.

Sous-échelle	Valeur de <i>t</i>	Valeur de <i>n</i>	Valeur de <i>p</i>
Impulsivité motrice	15,25	538	$p < 0,0001$
Impulsivité attentionnelle	-4,06	538	$p < 0,0001$
Absence de planification	16,16	542	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Un schéma semblable est observable dans les données sur les délinquants autochtones. Les résultats montrent que ceux-ci rapportent une diminution significative de leur impulsivité sous forme d'impulsivité motrice et d'absence de planification ($p < 0,0001$). Cependant, en ce qui a trait à l'impulsivité attentionnelle, la variation est aussi significative ($p < 0,0001$) mais en sens contraire de ce qui était attendu. Les délinquants autochtones rapportent donc plus d'impulsivité attentionnelle après avoir suivi le programme qu'avant. Cela semble vouloir dire que l'attitude et les croyances des délinquants autochtones par rapport à l'impulsivité ont été modifiées par la participation au programme, et qu'ils ont peut-être acquis des méthodes permettant de réduire leur impulsivité.

Sous-échelle	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Impulsivité motrice	5,41	106	$p < 0,0001$
Impulsivité attentionnelle	-3,92	105	$p < 0,001$
Absence de planification	6,57	104	$p < 0,0001$

Indice de motivation face au changement

L'interviewer remplit le questionnaire de l'Indice de motivation face au changement avant et après la participation au programme, dans le cadre d'une entrevue semi-structurée avec le délinquant. L'interviewer évalue les réponses du délinquant et attribue une note à chaque question et un score total. L'indice de motivation face au changement s'inspire du modèle des étapes du changement, qui permet à l'interviewer d'évaluer dans quelle mesure le délinquant est conscient des éléments problématiques et est prêt à agir pour y remédier en participant au programme. L'interviewer énonce des affirmations (p. ex. « Je ne prends généralement pas le temps de réfléchir avant d'agir ») et demande au délinquant quelles affirmations s'appliquent à lui et quels en sont les effets sur sa vie. Les réponses du délinquant sont notées sur une échelle allant de l'inaction au maintien. L'indice mesure les déficits sociocognitifs et donne une évaluation d'ensemble de la position du délinquant par rapport aux étapes du changement. À partir des mesures des déficits sociocognitifs, une évaluation d'ensemble est faite avant et après la participation au programme. On s'attend à ce que les scores diminuent après l'intervention.

Fiabilité et validité

Aucune information n'est disponible sur la validité ou la fiabilité de cet instrument

Résultats des délinquants non autochtones

Comme prévu, les résultats révèlent que l'évaluation d'ensemble donne un score plus élevé après la participation au programme qu'auparavant. Cela signifie que la participation au programme a augmenté la motivation face au changement des délinquants non autochtones et leur a permis de progresser dans les étapes du changement.

Total	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Évaluation d'ensemble	-19,26	507	$p < 0,0001$

Résultats des délinquants autochtones

Comme prévu, les résultats révèlent que l'évaluation d'ensemble donne un score plus élevé après la participation au programme qu'auparavant. Cela signifie que la participation au programme a augmenté la motivation face au changement des délinquants autochtones et leur a permis de progresser dans les étapes du changement.

Total	Valeur de t	Valeur de n	Valeur de p
Évaluation d'ensemble	-4,39	92	$p < 0,0001$

Annexe I : Réponses et recommandations du personnel

Tableau I1 : Recommandations du personnel afin d'améliorer le processus d'EID

Recommandations	Répondants au sein du personnel n (%)
Améliorer la formation/la certification du personnel d'EID	24 (14,6 %)
Augmenter les ressources	20 (12,2 %)
Réduire/abolir l'utilisation de données d'autoévaluation	19 (11,6 %)
Augmenter le temps alloué pour réaliser l'EID	12 (7,3 %)
Diminuer le délai d'obtention des rapports de la collectivité	10 (6,1 %)
Renforcer le travail d'équipe/la coopération pendant le processus d'évaluation initiale	10 (6,1 %)
Réduire le nombre d'évaluations/d'instruments	9 (5,5 %)
Utilisation accrue des renseignements sur les antécédents des délinquants	7 (4,3 %)
Confier l'EID à du personnel expérimenté	7 (4,3 %)
Augmenter la fiabilité/précision des évaluations	7 (4,3 %)
Choisir le moment et le calendrier de l'EID de façon à ne pas surcharger les délinquants	7 (4,3 %)
Améliorer l'échange d'information entre le personnel et les agents de programmes correctionnels/agents de libération conditionnelle	7 (4,3 %)
Diminuer la période d'évaluation lorsque les peines sont courtes	6 (3,7 %)
Clarifier la raison d'être des décisions concernant les programmes/le placement des détenus	6 (3,7 %)
Réduire la possibilité de passer outre aux résultats d'évaluation	6 (3,7 %)
Affecter des APC à l'évaluation initiale	6 (3,7 %)
Augmenter la quantité d'évaluations/de renseignements psychologiques	5 (3,0 %)
Améliorer la précision des évaluations du risque	5 (3,0 %)
Accroître la communication entre les unités opérationnelles (évaluation initiale, établissements, collectivité)	5 (3,0 %)
S'assurer que toutes les évaluations soient faites avant de placer un délinquant dans un établissement	5 (3,0 %)
Centraliser le processus d'évaluation initiale	5 (3,0 %)
Faire plus d'entrevues individuelles	4 (2,4 %)
Affecter des ressources à l'évaluation initiale des délinquants autochtones	3 (1,8 %)
Ne pas enregistrer les résultats non significatifs dans le SGD	3 (1,8 %)
Offrir des programmes aux délinquants pendant l'EID	2 (1,2 %)
Mettre l'EID à jour	2 (1,2 %)
Adapter l'EID aux femmes	2 (1,2 %)

Améliorer le placement des délinquants lors de l'EID	2 (1,2 %)
Augmenter l'automatisation afin de réduire la nécessité d'entrer les données à plusieurs reprises	2 (1,2 %)
Mettre l'accent sur la langue maternelle des détenus	1 (< 1 %)
Augmenter l'accès aux rapports psychologiques	1 (< 1 %)
Destiner des évaluations supplémentaires aux individus à risque	1 (< 1 %)
Améliorer l'exactitude des rapports de la collectivité	1 (< 1 %)
Mener des évaluations supplémentaires tôt dans l'EID	1 (< 1 %)
Cesser de faire participer les détenus à trop de programmes/ne parer qu'au plus pressant	1 (< 1 %)
Avoir accès aux dossiers de jeune contrevenant	1 (< 1 %)
Diminuer le recours aux Aînés/normaliser les évaluations des délinquants autochtones	1 (< 1 %)
Procéder à l'évaluation initiale au centre de détention provisoire	1 (< 1 %)
L'EID devrait se faire 12 heures par jour (diminuer les temps d'arrêt)	1 (< 1 %)

Remarque : En raison de réponses multiples, les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %.

Tableau I2 : Renseignements demandés par le personnel au sujet des délinquants

Information requise	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Détails supplémentaires sur les délinquants (rapports psychiatriques, historiques)	20 (31,7 %)
Rapports de police/Documents judiciaires	13 (20,6 %)
Date de début du programme, information sur les progrès du délinquant, date de fin du programme	6 (9,5 %)
Renseignements médicaux	5 (7,9 %)
Renseignements de compétence provinciale (programmes, dossier judiciaire)	4 (6,3 %)
Information relative à la sécurité/au comportement en établissement	4 (6,3 %)
Accès convivial aux rapports/à l'information	3 (4,8 %)
Accès des entrepreneurs à l'unité de réseau partagée	1 (1,6 %)
Résultats de l'évaluation par un Aîné	1 (1,6 %)
Recommandations des agents de libération conditionnelle sur les programmes	1 (1,6 %)
Contact avec la famille et les amis du délinquant	1 (1,6 %)
Relevés de notes académiques	1 (1,6 %)
Données du SGD sur les transferts internationaux	1 (1,6 %)
Motifs pour lesquels on a passé outre à l'aiguillage vers des programmes	1 (1,6 %)

Remarque : 12,7 % des réponses du personnel ($N = 8$) ne se rapportaient pas au sujet.

Tableau I3 : Suggestions du personnel afin d'améliorer l'utilité et l'efficacité des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale

Suggestions	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Utiliser en concomitance avec d'autres renseignements	40 (29,2 %)
Accroître l'objectivité/la validité de l'évaluation	30 (21,9 %)
Améliorer la formation du personnel/veiller à ce que l'évaluateur a reçu une formation suffisante	24 (17,5 %)
Pouvoir accorder au moins autant d'importance au jugement clinique	23 (16,8 %)
Élaborer de nouveaux outils d'évaluation/raffiner les outils existants	19 (13,9 %)
Utiliser une personne plutôt qu'un ordinateur pour effectuer l'évaluation	7 (5,1 %)
Évaluer les délinquants régulièrement/plus d'une fois	6 (4,4 %)
Inclure des facteurs de réceptivité propres aux évaluations	5 (3,6 %)
Rendre les évaluations plus faciles/moins compliquées	4 (2,9 %)
Ne pas tenir compte de l'évaluation du risque	3 (2,2 %)
Aider les délinquants à remplir les autoévaluations	3 (2,2 %)
Mieux informer les délinquants des objectifs de l'évaluation	3 (2,2 %)
Assurer l'accès en temps utile des renseignements nécessaires à l'évaluation	3 (2,2 %)
Répondre aux besoins des délinquants qui ne s'y connaissent pas en informatique	2 (1,5 %)
Augmenter le personnel/les ressources dédiés aux évaluations	2 (1,5 %)
Évaluer tous les délinquants selon le QIMV/QIT	2 (1,5 %)
Faire des liens entre les évaluations et les données du SGD	2 (1,5 %)
Veiller à ce que les délinquants qui obtiennent des scores élevés soient inscrits à des programmes d'intensité élevée	1 (< 1 %)
Améliorer la sensibilité des évaluations aux réalités culturelles	1 (< 1 %)
Utiliser l'ERVF et l'ERVC pour l'évaluation des délinquantes	1 (< 1 %)

Remarque : En raison de réponses multiples, les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %.

Tableau I4 : Raisons pour lesquelles un délinquant pourrait ne pas participer à un programme prévu dans son plan correctionnel selon le personnel

Raisons	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Le délinquant refuse de participer	153 (65,4 %)
Peine courte/manque de temps pour compléter le programme	85 (36,3 %)
Programme non offert dans l'établissement	84 (35,9 %)
Facteurs de réceptivité particuliers (maladie mentale, déficiences cognitives, faible scolarité, etc.)	52 (22,2 %)
Moment de la prestation du programme dans l'établissement	45 (19,2 %)
Longue liste d'attente pour la participation au programme	43 (18,4 %)
Dossier en appel/le délinquant nie sa culpabilité	32 (13,7 %)
Le délinquant ne considère pas que le programme est nécessaire	31 (13,2 %)
Aiguillage erroné ou inapproprié	30 (12,8 %)
Le programme n'est pas disponible dans la collectivité	28 (12,0 %)
Peur d'être étiqueté/stigmatisation associée au programme	25 (10,7 %)
Conflit avec l'emploi/emploi prioritaire	24 (10,3 %)
Le délinquant est en isolement préventif/isolement protecteur/isolement total/problèmes de circulation du détenu	18 (7,7 %)
Manque de personnel/d'intervenants	17 (7,3 %)
D'autres programmes sont prioritaires	16 (6,8 %)
Inconfort dans le groupe/incompatibilité avec le groupe	15 (6,4 %)
Moment de la prestation du programme dans la collectivité	14 (6,0 %)
Le programme n'est pas offert dans la langue de préférence du délinquant	12 (5,1 %)
La cote de sécurité du délinquant ne correspond pas au degré d'intensité du programme	10 (4,3 %)
Le délinquant refuse d'être transféré à l'unité opérationnelle où se donne le programme	10 (4,3 %)
Conflit avec l'intervenant	7 (3,0 %)
Changement de critères d'aiguillage/Délinquant ne satisfait plus aux critères d'aiguillage	7 (3,0 %)
Le délinquant n'est pas d'accord avec l'évaluation/l'aiguillage	6 (2,6 %)
Pression des pairs incitant au refus de participer/à l'abandon	6 (2,6 %)
L'agent de libération conditionnelle du délinquant n'est pas d'accord avec l'aiguillage vers le programme	5 (2,1 %)
Il n'y a pas assez de délinquants satisfaisant aux critères pour former un groupe	4 (1,7 %)
Le programme n'est pas adapté aux réalités culturelles des délinquants autochtones	3 (1,3 %)
Le délinquant n'a plus besoin du programme dans la collectivité	3 (1,3 %)

Le délinquant a peur de participer au programme	2 (< 1 %)
Le délinquant subit un procès pour une longue période	2 (< 1 %)
Le délinquant n'a pas de transport vers le programme dans la collectivité	2 (< 1 %)
Le délinquant n'a pas complété un programme préalable	1 (< 1 %)
Réincarcération pendant la participation à un programme dans la collectivité	1 (< 1 %)
Limite au nombre de programmes d'intensité élevée vers lesquels un délinquant peut être aiguillé.	1 (< 1 %)

Remarque : En raison de réponses multiples, les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %.

Tableau I5 : Recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants ayant des problèmes de santé mentale

Recommandations	Répondants au sein du personnel n (%)
Créer de nouveaux programmes pour ceux qui présentent des problèmes de santé mentale	71 (38,2 %)
Accroître les services de psychologie et les interventions individuelles	30 (16,1 %)
Accroître la formation et le développement des compétences du personnel	23 (12,4 %)
Adapter les programmes actuels de manière à répondre aux besoins	22 (11,8 %)
Accroître les ressources (financement, psychologues)	22 (11,8 %)
Augmenter le nombre d'évaluations d'identification	16 (8,6 %)
Accroître le soutien et le suivi dans la collectivité	16 (8,6 %)
Axer davantage l'approche sur le travail d'équipe	13 (7,0 %)
Accroître les communications au sujet de la santé mentale des délinquants	11 (5,9 %)
Accroître la souplesse du calendrier de prestation des programmes	10 (5,4 %)
Nouveau pénitencier/système destiné aux délinquants atteints de maladie mentale	8 (4,3 %)
Augmenter le nombre d'interventions en matière de santé mentale	7 (3,8 %)
Diminuer la taille des groupes de ces délinquants	5 (2,7 %)
Augmenter la recherche sur la santé mentale	4 (2,2 %)
Augmenter le nombre d'assistants dans les groupes afin d'aider ces délinquants	4 (2,2 %)
Augmenter la capacité des unités de santé mentale	3 (1,6 %)
Diminuer le recours à la médication	3 (1,6 %)
Améliorer l'accès aux programmes de santé mentale existants	1 (< 1 %)
Augmenter le nombre de groupes de soutien en établissement	1 (< 1 %)
Augmenter le nombre de programmes de renforcement/de maintien	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (4,3 %, N = 8) étaient hors sujet. Ces réponses ne sont pas incluses.

Tableau I6 : Recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants ayant des besoins spéciaux

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Mettre en œuvre de nouveaux programmes propres au groupe ou aux besoins	57 (29,4 %)
Adapter les programmes actuels aux besoins	49 (25,3 %)
Accroître la formation du personnel	40 (20,6 %)
Augmenter le nombre de programmes individualisés	21 (10,8 %)
Hausser le nombre de tuteurs/aides-enseignants/spécialistes	21 (10,8 %)
Accroître la souplesse des calendriers des programmes	20 (10,3 %)
Augmenter le nombre d'outils de diagnostic/de dépistage	19 (9,8 %)
Augmenter les ressources	19 (9,8 %)
Diminuer la taille des groupes	9 (4,6 %)
Accroître l'enseignement/les cours d'ALS pour ces délinquants	9 (4,6 %)
Augmenter le nombre de programmes communautaires/le soutien communautaire	5 (2,6 %)
Améliorer la communication avec le personnel médical /les services médicaux	4 (2,1 %)
Individualiser les plans de traitement	4 (2,1 %)
Améliorer le soutien/suivi	3 (1,5 %)
Accroître le mentorat	3 (1,5 %)
Offrir un environnement adapté/thérapeutique	3 (1,5 %)
Orientation plus axée sur le travail d'équipe	2 (1,0 %)
Déplacement vers un établissement de santé mentale	2 (1,0 %)
Augmenter les efforts en matière de gestion du comportement	1 (< 1 %)
Professionnaliser le poste d'agent de programmes correctionnels	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (3,6 %, $N = 7$) étaient hors sujet. Ces réponses ne sont pas incluses.

Tableau I7 : Conséquences possibles d'une loi abolissant la libération d'office sur les programmes correctionnels

Conséquences	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Les délinquants seront plus motivés à participer aux programmes	104 (48,8 %)
Les délinquants seront moins motivés à participer aux programmes	56 (26,3 %)
Les délinquants passeront plus de temps en établissement et auront ainsi plus de temps pour participer à des programmes	53 (24,9 %)
Augmentation de la demande de programmes dans les établissements	37 (17,4 %)
Augmentation des ressources nécessaires dans les établissements	18 (8,5 %)
Offre réduite de programmes dans la collectivité	16 (7,5 %)
Augmentation de la population carcérale/surpopulation	15 (7,0 %)
La participation aux programmes se fera plus tardivement dans la peine du délinquant	13 (6,1 %)
Modifications dans l'aiguillage des délinquants vers les programmes	7 (3,3 %)
Listes d'attentes allongées	6 (2,8 %)
Augmentation de la nécessité d'avoir des programmes diversifiés	6 (2,8 %)
Pourrait soulever des problèmes juridiques dans certains établissements	3 (1,4 %)
Coût accru pour le Canada	3 (1,4 %)
Manque de temps pour compléter les programmes	3 (1,4 %)
Les programmes cibleront mieux les délinquants	2 (< 1 %)
Responsabilisation accrue du délinquant	2 (< 1 %)
Aura une incidence sur la date de commencement des programmes	2 (< 1 %)
Augmentation du succès des programmes	2 (< 1 %)
Les peines allongées auront un effet dissuasif sur les délinquants et causeront une diminution de la demande de programmes	2 (< 1 %)
Ne sait pas/incertain	2 (< 1 %)

Remarque : Douze réponses (5,6 %) étaient hors sujet.

Tableau I8 : Recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes correctionnels dans le cas des délinquants autochtones

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Augmenter le nombre/la portée des programmes s'adressant spécifiquement aux Autochtones	60 (37,5 %)
Augmenter le contenu relatif aux Autochtones des programmes existants	27 (16,9 %)
Augmenter les ressources (Aînés/agents de liaison autochtones/thérapeutes)	23 (14,4 %)
Améliorer la formation du personnel sur la culture amérindienne	19 (11,9 %)
Augmenter le personnel autochtone (agents de libération conditionnelle/agents de programmes correctionnels)	18 (11,3 %)
Augmenter le nombre de contacts avec les intervenants/Aînés	15 (9,4 %)
Augmenter les liens/contacts avec la collectivité	15 (9,4 %)
Utilisation accrue des plans de guérison/des évaluations par un Aîné	13 (8,1 %)
Renforcer la structure/l'accréditation des programmes autochtones	8 (5,0 %)
Formation accrue des Aînés en matière d'approches/de rapports correctionnels	8 (5,0 %)
Utilisation accrue des techniques d'enseignement/d'apprentissage autochtones	7 (4,4 %)
Améliorer la connaissance des ressources autochtones	7 (4,4 %)
Augmenter le nombre de programmes dans la collectivité	6 (3,8 %)
Augmenter le nombre de programmes en matière d'abus/de SAF chez les Autochtones	5 (3,1 %)
Encourager davantage la spiritualité	4 (2,5 %)
Installations séparées/Rangée séparée pour les Autochtones	3 (1,9 %)
Augmenter le nombre de programmes pour les Autochtones dans les établissements à sécurité minimale	3 (1,9 %)
Renforcer le travail d'équipe/la communication entre les APC et les Aînés	2 (1,3 %)
Augmenter le nombre d'emplois en lien avec des activités culturelles	2 (1,3 %)
Réduire le nombre minimal d'Autochtones requis pour la tenue d'un programme	2 (1,3 %)
Diminuer le recours aux autoévaluations	1 (< 1 %)
S'assurer que les programmes répondent aux besoins réels	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (8,1 %, *N* = 13) étaient hors sujet. Ces réponses ne sont pas incluses.

Tableau I9 : Recommandations visant l'amélioration des résultats des programmes dans le cas des délinquantes

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Accroître le nombre/la variété de programmes spécifiques aux délinquantes	28 (46,7 %)
Accroître les contacts avec la collectivité/accroître les PSAE	6 (10,0 %)
Augmenter le nombre de programmes dans la collectivité	6 (10,0 %)
Tenir davantage compte de la maternité dans les programmes	6 (10,0 %)
Donner le même traitement qu'aux délinquants de sexe masculin	4 (6,7 %)
Améliorer les évaluations du risque pour les femmes	4 (6,7 %)
Augmenter les ressources/le personnel	3 (5,0 %)
Augmenter le nombre de programmes de formation professionnelle	3 (5,0 %)
Augmenter le nombre de programmes destinés aux délinquantes autochtones	2 (3,3 %)
Améliorer la formation du personnel afin qu'il comprenne mieux les besoins des femmes	2 (3,3 %)
Adopter une approche plus globale	2 (3,3 %)
Améliorer la communication entre l'EGC et les psychologues	1 (1,7 %)
Augmenter le nombre de programmes de recherche	1 (1,7 %)
Cesser de couvrir/infantiliser les délinquantes	1 (1,7 %)
Augmenter la souplesse des calendriers (en raison des responsabilités familiales)	1 (1,7 %)
Augmenter le nombre d'interventions individuelles	1 (1,7 %)
Porter davantage d'attention aux délinquantes dont les peines sont courtes	1 (1,7 %)
Remarque : Plusieurs réponses (10,0 %, <i>N</i> = 6) étaient hors sujet. Ces réponses ne sont pas incluses.	

Tableau I10 : Programmes correctionnels pour lesquels le personnel interrogé avait été formé

Programme correctionnel	Répondants au sein du personnel n (%)
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée	58 (43,9 %)
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée	55 (41,7 %)
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité faible	55 (41,7 %)
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi	46 (34,8 %)
Programme pour délinquants toxicomanes/ <i>Choix</i>	18 (13,6 %)
Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes	14 (10,6 %)
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	10 (7,6 %)
Programme pour délinquants toxicomanes – renforcement	3 (2,3 %)
Traitement à la méthadone	2 (1,5 %)
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale	24 (18,2 %)
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale	24 (18,2 %)
Programme de suivi en prévention de la violence familiale	17 (12,9 %)
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour les Autochtones	5 (3,8 %)
Vivre sans violence	3 (2,3 %)
Programme national d'intensité modérée pour délinquants sexuels	23 (17,4 %)
Programme national d'intensité faible pour délinquants sexuels	23 (17,4 %)
Programme de suivi pour délinquants sexuels	22 (16,7 %)
Programme national d'intensité élevée pour délinquants sexuels	14 (10,6 %)
Programme pour délinquants sexuels abandonné	3 (2,3 %)
Programme local pour délinquants sexuels	2 (1,5 %)
Programme pour délinquants sexuels autochtones	1 (< 1 %)
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence	11 (8,3 %)
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence	11 (8,3 %)
Programme de maintien des acquis en prévention de la violence	8 (6,1 %)
En quête du guerrier en vous	6 (4,5 %)
Programme de prévention de la violence pour les femmes	3 (2,3 %)
Esprit du guerrier	2 (1,5 %)
Programme de prévention de la violence abandonné (non précisé)	1 (< 1 %)
Programme de suivi dans la collectivité	17 (12,9 %)
Réinsertion sociale	7 (5,3 %)
Programme de suivi dans la collectivité non précisé	1 (< 1 %)
Esprit du guerrier — suivi	1 (< 1 %)
Raisonnement et réadaptation/Compétences cognitives	56 (42,4 %)

Programme de maîtrise de la colère et des émotions	44 (33,3 %)
Programme de maintien des compétences cognitives	29 (22,0 %)
Programme de maintien de la maîtrise de la colère et des émotions	24 (18,2 %)
Compétences familiales	6 (4,5 %)
Programme de guérison de base pour Autochtones	5 (3,8 %)
Compétences en loisirs	2 (1,5 %)
Compétences psychosociales	2 (1,5 %)
Programme de renforcement des compétences cognitives	1 (< 1 %)
Alternatives, fréquentations et attitudes	23 (17,4 %)
Contrepoint	10 (7,6 %)
Cercles de changement	4 (3,0 %)
Programme national dans le secteur d'isolement	2 (1,5 %)
Jeu compulsif	1 (< 1 %)
Résolution de conflits	1 (< 1 %)
Programme d'acquisition de compétences parentales destiné aux Autochtones	1 (< 1 %)
Autosurveillance	1 (< 1 %)
Autres programmes non précisés	1 (< 1 %)

Tableau I11 : Raisons données par les membres du personnel pour expliquer pourquoi ils n'ont pas exécuté un programme pour lequel ils ont été formés

Raisons	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Programme n'est pas offert	7 (21,2 %)
Changé d'emploi/d'établissement	3 (9,1 %)
Choix personnel	3 (9,1 %)
Exécution du programme confiée à un autre agent de programmes correctionnels	3 (9,1 %)
Formation utilisée dans un autre but (p. ex. développement professionnel)	3 (9,1 %)
Formé récemment/pas d'occasion de présenter le programme	3 (9,1 %)
Programme annulé	2 (6,1 %)
Formé comme remplaçant	2 (6,1 %)
Chargé d'autres tâches/priorités dans l'établissement	2 (6,1 %)
Faible priorité dans l'établissement	2 (6,1 %)
Programme n'a pas encore été traduit	1 (3,0 %)
N'a pas été chargé d'exécuter l'entièreté du programme	1 (3,0 %)
Programme n'a pas encore commencé	1 (3,0 %)

Remarque : Deux réponses (6,1 %) étaient hors sujet.

Tableau I12 : Conséquences possibles d'un nombre insuffisant d'APC formés, selon le personnel

Réponses	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Délinquants libérés sans avoir suivi de programme/sans intervention	24 (26,7 %)
Longues listes d'attentes	15 (16,7 %)
Retard avant libération/libération conditionnelle	15 (16,7 %)
APC surchargés/épuisés	14 (15,6 %)
Incapacité de satisfaire les besoins et les plans correctionnels des délinquants	12 (13,3 %)
Incapacité de réduire le risque/les taux de récidive	12 (13,3 %)
Programmes ne seront pas offerts	8 (8,9 %)
Délinquants frustrés/augmentation des incidents/motivation moindre	8 (8,9 %)
Délinquants ne sont pas graduellement dirigés vers des niveaux de sécurité inférieurs	4 (4,4 %)
Barrière des langues/programmes non offerts dans langue préférée du délinquant	3 (3,3 %)
Retard dans calendrier de présentation des programmes	2 (2,2 %)
Baisse de qualité des programmes	1 (1,1 %)
Manque de formation des anciens et des nouveaux APC	1 (1,1 %)
Recours accru à la sous-traitance	1 (1,1 %)

Tableau I13 : Suggestions du personnel visant l'amélioration de l'efficacité de la formation des APC

Suggestions	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Commencer par donner une formation d'orientation/sur les compétences générales	27 (23,9 %)
Offrir de la formation continue/du recyclage/du mentorat	18 (15,9 %)
Allonger les séances de formation	16 (14,2 %)
Augmenter la fréquence des formations	11 (9,7 %)
Offrir de la formation dans plus d'endroits au pays	9 (8,0 %)
Accroître la formation sur la façon de composer avec les délinquants/réceptivité	9 (8,0 %)
Consacrer plus de temps au contenu	7 (6,2 %)
Consacrer plus de temps à la présentation/la motivation	7 (6,2 %)
Embaucher du personnel qualifié/certifié	7 (6,2 %)
Augmenter les ressources	5 (4,4 %)
Augmenter l'utilisation du jumelage/de l'assistance aux séances	5 (4,4 %)
Mettre en place de la surveillance	3 (2,7 %)
Offrir des formations informatisées/par vidéoconférence	3 (2,7 %)
Améliorer la formation sur la rédaction de rapports	3 (2,7 %)
Mettre en place des calendriers de formation nationaux	3 (2,7 %)
Accroître le temps alloué pour la lecture du matériel avant les formations	3 (2,7 %)
Offrir davantage de formations adaptées aux réalités culturelles	2 (1,8 %)
Consacrer plus de temps à la dynamique de groupe/à la santé mentale	2 (1,8 %)
Simplifier les évaluations	2 (1,8 %)
Former le personnel à plusieurs programmes	2 (1,8 %)
Augmenter les contacts entre les APC et les formateurs	1 (< 1 %)
Consacrer moins de temps à l'exécution des programmes	1 (< 1 %)
Réduire le temps consacré aux exposés pendant la formation	1 (< 1 %)
Améliorer la formation des formateurs	1 (< 1 %)
Avoir davantage recours aux jeux de rôles	1 (< 1 %)
Réduire la taille des groupes de formation	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses ($N = 12$, 10,6 %) étaient hors sujet.

Tableau I14 : Recommandations du personnel afin d'améliorer l'EID

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Améliorer la formation/la certification du personnel d'EID	18 (11,1 %)
Affecter des APC à l'EID	18 (11,1 %)
Offrir des programmes aux délinquants pendant l'EID	14 (8,6 %)
Augmenter les ressources	14 (8,6 %)
Besoin d'une base de données informatisée indiquant la disponibilité des programmes	12 (7,4 %)
Diminuer la période d'évaluation lorsque les peines sont courtes	11 (6,8 %)
Augmenter la quantité d'évaluations/de renseignements psychologiques	11 (6,8 %)
Améliorer la communication entre les membres du personnel d'EID	10 (6,2 %)
Confier l'EID à du personnel expérimenté	10 (6,2 %)
Faire plus d'entrevues individuelles	9 (5,6 %)
Diminuer/abolir l'utilisation des autoévaluations	8 (4,9 %)
Augmenter la coopération/le travail d'équipe dans l'ensemble de l'EID	8 (4,9 %)
Augmenter le temps alloué pour réaliser l'EID	8 (4,9 %)
S'assurer que toutes les évaluations soient faites avant l'incarcération	8 (4,9 %)
Affecter des ressources à l'EID des Autochtones	8 (4,9 %)
Diminuer le délai d'obtention des renseignements recueillis dans la collectivité	8 (4,9 %)
Centraliser l'EID	8 (4,9 %)
Cesser de faire participer les détenus à trop de programmes/Ne parer qu'au plus pressant	7 (4,3 %)
Accroître la communication entre les unités opérationnelles (EID/pénitenciers/collectivité)	7 (4,3 %)
Renseigner davantage les délinquants sur les objectifs des programmes	6 (3,7 %)
Clarifier l'attribution des programmes/le placement	6 (3,7 %)
Améliorer la précision des évaluations du risque	5 (3,1 %)
Réduire le nombre d'instruments/d'évaluations	5 (3,1 %)
Augmenter l'automatisation afin de réduire la nécessité d'entrer des données à plusieurs reprises	4 (2,5 %)
Adapter l'EID aux femmes	4 (2,5 %)
Augmenter la précision des évaluations	4 (2,5 %)
Augmenter la précision des rapports à la collectivité	4 (2,5 %)
Réévaluer les critères d'admission aux programmes	3 (1,9 %)
Accroître les renseignements sur les antécédents des délinquants	3 (1,9 %)
Utiliser uniquement des évaluations axées sur la recherche	2 (1,2 %)
Mettre à jour/moderniser l'EID dans sa totalité	2 (1,2 %)

L'EID devrait se faire 12 heures par jour (diminuer les temps d'arrêt)	2 (1,2 %)
Créer des calendriers structurés pour la réalisation des programmes	2 (1,2 %)
Mettre en place un processus d'EID en deux temps	2 (1,2 %)
Effectuer l'EID dans les centres de détention provisoire	2 (1,2 %)
Ajuster le calendrier d'EID afin de ne pas surcharger les délinquants	2 (1,2 %)
Mettre l'accent sur la langue maternelle des délinquants	1 (< 1 %)
Améliorer les déplacements des délinquants lors de l'EID	1 (< 1 %)
Diminuer le recours aux Aînés/normaliser les évaluations des Autochtones	1 (< 1 %)
Réduire la possibilité pour les individus de passer outre aux résultats d'évaluation	1 (< 1 %)
Mener des évaluations supplémentaires tôt dans le processus	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (4,3 %, $N = 7$) étaient hors sujet. Ces réponses ne sont pas incluses.

Tableau I15 : Suggestions du personnel visant l'amélioration du soutien administratif des programmes correctionnels

Suggestions	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Augmenter le financement/le personnel	24 (34,8 %)
Augmenter le nombre d'APC	8 (11,6 %)
Améliorer la communication entre le personnel administratif et le personnel de première ligne	5 (7,2 %)
Offrir davantage de programmes en général	5 (7,2 %)
Augmenter les ressources administratives/d'entrée de données	4 (5,8 %)
Sensibiliser le personnel à l'importance des programmes correctionnels	4 (5,8 %)
Tenir compte de la circulation des détenus/de la sécurité lors de la planification des programmes	4 (5,8 %)
Augmenter le temps alloué à la rédaction des rapports	2 (2,9 %)
Augmenter le nombre de programmes en français destinés aux délinquants	2 (2,9 %)
Permettre une souplesse accrue dans l'utilisation des ressources/répartir les ressources plus efficacement	2 (2,9 %)
Augmenter le nombre de programmes destinés spécifiquement aux Autochtones	1 (1,4 %)
Offrir des programmes aux délinquants ayant des besoins spéciaux	1 (1,4 %)
Améliorer le processus de révision/de distribution des rapports	1 (1,4 %)
Améliorer l'organisation/l'emplacement des locaux destinés aux programmes	1 (1,4 %)
Collaborer davantage avec des psychologues dans le cadre des programmes à intensité élevée	1 (1,4 %)
Trouver un équilibre entre les programmes correctionnels et l'emploi des délinquants	1 (1,4 %)
Le personnel devrait encourager les délinquants à participer aux programmes	1 (1,4 %)
Doter les postes de façon plus appropriée	1 (1,4 %)
Améliorer la formation du personnel/Sensibiliser le personnel aux réalités culturelles	1 (1,4 %)
Augmenter le soutien administratif des programmes destinés aux délinquantes	1 (1,4 %)
Ne pas retirer les délinquants du groupe pour des raisons administratives	1 (1,4 %)
Offrir de la formation aux gestionnaires de programmes	1 (1,4 %)
Former le personnel à utiliser les systèmes électroniques	1 (1,4 %)
Veiller à la mise à jour des ressources électroniques (p. ex. Infonet)	1 (1,4 %)
Accroître l'offre de formations dans la langue préférée du personnel	1 (1,4 %)

Remarque : Plusieurs réponses (13,0 %, *N* = 9) étaient hors sujet.

Tableau I16 : Suggestions du personnel visant l'amélioration du soutien des gestionnaires dans le cadre des programmes correctionnels

Suggestions	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Augmenter le financement/le personnel/les ressources directes	35 (38,0 %)
Améliorer la communication entre le personnel de gestion et le personnel de première ligne/Améliorer leur disponibilité	20 (21,7 %)
Sensibiliser le personnel en insistant sur l'importance des programmes correctionnels	15 (16,3 %)
Augmenter le nombre de programmes offerts/la fréquence à laquelle les programmes sont offerts	6 (6,5 %)
Former les gestionnaires de programmes sur le contenu de programmes en particulier	6 (6,5 %)
Fournir au personnel des recherches/de la documentation sur les programmes correctionnels	5 (5,4 %)
Fournir une formation suffisante au personnel	5 (5,4 %)
Clarifier le mandat des APC/Réduire les tâches sans lien avec les programmes des APC	4 (4,3 %)
Augmenter la participation des Aînés/Augmenter les ressources offertes aux Aînés	3 (3,3 %)
Diminuer le nombre d'isolements totaux/Tenir compte de la circulation des détenus	3 (3,3 %)
S'assurer de la disponibilité de gestionnaires de remplacement lorsque le personnel de gestion de l'AR n'est pas disponible	2 (2,2 %)
Améliorer l'équilibre entre les programmes correctionnels et l'emploi des délinquants	2 (2,2 %)
Augmenter le temps alloué à la rédaction de rapports	1 (1,1 %)
Mettre à jour les renseignements/les politiques pertinentes	1 (1,1 %)
Augmenter l'offre de programmes en français aux délinquants	1 (1,1 %)
Augmenter l'objectivité des évaluations du rendement des APC	1 (1,1 %)
Diminuer la charge de travail des agents de libération conditionnelle	1 (1,1 %)
Augmenter le nombre de programmes dans la collectivité	1 (1,1 %)
Ne pas retirer les délinquants du groupe pour des raisons administratives	1 (1,1 %)
Diminuer le personnel de gestion et augmenter le personnel de première ligne	1 (1,1 %)
Simplifier les programmes correctionnels des détenus dont les peines sont courtes	1 (1,1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (9,8 %, *N* = 9) étaient hors sujet.

Tableau I17 : Suggestions du personnel visant un meilleur soutien de l'AC aux programmes correctionnels

Suggestions	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Améliorer la communication/le leadership entre l'AC et le personnel de première ligne/personnel des régions	6 (23,1 %)
Augmenter le financement/le personnel	6 (23,1 %)
Mieux informer l'AC au sujet des activités des unités opérationnelles	5 (19,2 %)
Fournir aux directeurs de programmes des études/de la documentation sur les programmes correctionnels	3 (11,5 %)
Mettre à jour les renseignements et les politiques en temps opportun/fournir des lignes directrices	3 (11,5 %)
Mettre à jour les programmes correctionnels afin de refléter les changements dans le profil des délinquants	2 (7,7 %)
Assurer la stabilité du personnel de gestion	2 (7,7 %)
Diminuer le nombre d'isolements totaux/tenir compte de la circulation des délinquants	1 (3,8 %)
Offrir davantage les programmes de base dans les établissements	1 (3,8 %)
Faciliter l'accréditation des programmes destinés aux Autochtones	1 (3,8 %)
Augmenter la responsabilisation du personnel dans les établissements	1 (3,8 %)
Améliorer l'équilibre entre les programmes correctionnels et l'emploi des délinquants	1 (3,8 %)

Remarque : Plusieurs réponses (15,4 %, $N = 4$) étaient hors sujet.

Tableau I18 : Suggestions de pratiques exemplaires pour la mise en œuvre des programmes correctionnels

Recommandations	Répondants au sein du personnel <i>n</i> (%)
Augmenter les ressources (\$, personnel, soutien au personnel)	35 (20,1 %)
Améliorer la formation et l'encadrement du personnel	33 (19,0 %)
Augmenter le nombre de programmes à tous les niveaux de sécurité	27 (15,5 %)
Permettre plus de souplesse dans la prestation des programmes	24 (13,8 %)
Accroître les communications entre le personnel/les unités opérationnelles/la CNLC	22 (12,6 %)
Renforcer les programmes et le soutien dans la collectivité	20 (11,5 %)
Embaucher des professionnels, du personnel agréé et des diplômés	12 (6,9 %)
Passer à la prestation des programmes par modules	12 (6,9 %)
Augmenter la précision des évaluations/de l'aiguillage	11 (6,3 %)
Établir des échéanciers de programme plus définis et continus	10 (5,7 %)
Augmenter le nombre de programmes individualisés/de rencontres individuelles	10 (5,7 %)
Axer davantage l'approche sur le travail en équipe	10 (5,7 %)
Assurer une plus grande souplesse dans l'aiguillage vers les programmes/le placement	10 (5,7 %)
Réduire les cas de surcharge de programmes	7 (4,0 %)
Augmenter le nombre de programmes de suivi/de renforcement	7 (4,0 %)
Améliorer la représentation ethnoculturelle dans les programmes	5 (2,9 %)
Augmenter le recours aux psychologues/aux services psychologiques	5 (2,9 %)
Augmenter les ressources dédiées aux délinquants dont les peines sont courtes	5 (2,9 %)
Améliorer la cohérence des programmes (à l'échelle nationale)	5 (2,9 %)
Utiliser des présentations de programmes à deux intervenants	4 (2,3 %)
Centraliser les services/l'EID	3 (1,7 %)
Renseigner les délinquants sur les processus/programmes correctionnels	3 (1,7 %)
Évaluer les programmes afin de déterminer ce qui fonctionne	3 (1,7 %)
Augmenter le personnel autochtone	2 (1,1 %)
Varié les méthodes de formation du personnel	2 (1,1 %)
Porter davantage d'attention aux délinquantes	2 (1,1 %)
Mettre l'accent sur l'intégration	2 (1,1 %)
Créer une matrice des programmes mise à jour	2 (1,1 %)
Accroître l'espace de prestation des programmes	2 (1,1 %)
Améliorer l'efficacité de la gestion des données	1 (< 1 %)
Diminuer la taille des groupes dans le cadre des programmes	1 (< 1 %)

Mettre en place un programme de tutorat formel	1 (< 1 %)
Exiger une justification plus étayée pour passer outre l'aiguillage qui a été fait	1 (< 1 %)
Augmenter la production/l'efficacité/la précision des rapports de programmes	1 (< 1 %)
Améliorer la formation professionnelle/l'acquisition de compétences	1 (< 1 %)
Élaborer une formule de gestion de la charge de travail des APC	1 (< 1 %)
Allouer des places aux délinquants condamnés à perpétuité dans chaque programme	1 (< 1 %)

Remarque : Plusieurs réponses (4,0 %, $N = 7$) étaient hors sujet.

Tableau I19 : Tendances dans l'évaluation des besoins dynamiques des sous-populations de délinquants

Type de besoin	Délinquants non autochtones de sexe masculin ⁹²	Délinquants autochtones de sexe masculin ⁹³	Délinquantes ⁹⁴
Besoins dynamiques d'ensemble	Besoins élevés : Augmentation de 63 % à 68 % Besoins modérés : Diminution de 31 % à 27 % Besoins faibles : Diminution de 6 % à 4 %	Besoins élevés : Premières Nations 78 %; Métis 73 %; Inuits 89 % Évaluation d'ensemble des besoins : besoins modérés 57,3 %, besoins élevés 65,1 % ⁹⁵	Besoins élevés : Augmentation de 43 % à 50 % Besoins modérés : Relativement stables Besoins faibles : Diminution de 19 % à 12 %
Emploi et éducation	Besoins élevés : Diminution de 36 % à 19 % Besoins modérés : Diminution de 40 % à 37 %	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 70 %; Métis 71 %; Inuits 57 %	Besoins élevés : Diminution de 24 % à 15 % Besoins modérés : Diminution de 53 % à 41 %
Relations matrimoniales et familiales	Besoins élevés : Diminution de 31 % à 19 % Besoins modérés : Diminution de 33 % à 27 %	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 60 %; Métis 53 %; Inuits 73 %	Besoins élevés : Peu de changement (passé de 29 % à 27 %) Besoins modérés : Diminution de 48 % à 38 %
Fréquentations et relations sociales	Besoins élevés : Diminution de 34 % à 27 % Besoins modérés : Pas de changement (38 %)	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 65 %; Métis 70 %; Inuits 55 %	20 % sont considérés comme ayant besoin de traitement Besoins élevés : Pas de changement (18 %) Besoins modérés : Diminution de 58 % à 42 %
Toxicomanie	Besoins élevés : Diminution de 55 % à 52 % Besoins modérés : Pas de changement (21 %)	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 94 %; Métis 91 %; Inuits 92 %	40 à 60 % étaient considérés comme ayant un problème de toxicomanie important Besoins élevés : Augmentation importante de 42 % à 56 % Besoins modérés : Diminution de 22 % à 15 %
Fonctionnement dans la communauté	Besoins élevés : Diminution de 22 % à 12 % Besoins modérés : Diminution de 44 % à 31 %	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 45 %; Métis 47 %; Inuits 44 %	Besoins élevés : Peu de changement (passé de 8 % à 7 %) Besoins modérés : Diminution de 60 % à 31 %
Orientation personnelle et affective	Besoins élevés : Augmentation de 68 % à 72 % Besoins modérés : Diminution de 25 % à 21 %	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 96 %; Métis 95 %; Inuits 99 %	60 % considérés comme ayant des besoins élevés dans ce domaine Besoins élevés : Augmentation de 43 % à 63 % Besoins modérés : Diminution de 48 % à 26 %
Attitude générale	Besoins élevés : Diminution de 39 % à 36 % Besoins modérés : Peu de changement (passé de 29 % à 28 %)	Besoins de modérés à élevés : Premières Nations 53 %; Métis 56 %; Inuits 53 %	14 % considérés comme ayant un problème d'attitude Besoins élevés : Peu de changement (passé de 12 % à 14 %) Besoins modérés : Augmentation de 18 % à 26 %

⁹² Profil de la population carcérale de 1997 à 2002 (Boe et coll., 2003)

⁹³ Profil de la population carcérale en 2002 (Moore et Trevethan, 2002)

⁹⁴ Profil de la population carcérale de 1997 à 2002 (Boe et coll., 2003)

⁹⁵ Échantillon construit d'après les cohortes de délinquants libérés (Brown et Motiuk, 2005)

Besoins dynamiques d'ensemble

L'évaluation des facteurs dynamiques d'ensemble d'un délinquant entre en jeu pour déterminer l'importance des services qui lui sont offerts (plus un délinquant a de besoins, plus il risque de devoir suivre des programmes) et le niveau d'intensité des programmes (la demande de programmes d'intensité élevée est en croissance). L'augmentation de la proportion de délinquants ayant des besoins élevés confirme la pertinence d'offrir des programmes variés qui ciblent divers types de besoins ainsi que des programmes d'intensité élevée.

Emploi et éducation

Les besoins en éducation sont utiles pour déterminer si un délinquant est admissible aux programmes correctionnels. Les tendances observées dans le domaine confirment qu'il est probable qu'une proportion non négligeable des délinquants aurait besoin d'une quelconque intervention d'ordre éducatif avant de pouvoir participer à des programmes correctionnels.

Relations matrimoniales et familiales

Les besoins relatifs aux relations matrimoniales et familiales font l'objet d'un certain nombre de programmes correctionnels, entre autres les programmes de prévention de la violence familiale, le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes, le programme Tupiq pour les délinquants inuits, le programme Esprit du guerrier, le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes, le Programme de guérison de base pour Autochtones, le programme Cercles de changement et les programmes de suivi dans la collectivité (y compris le Programme de prévention des rechutes pour délinquantes). On observe une diminution généralisée des besoins relatifs aux relations matrimoniales et familiales chez les délinquants sous responsabilité fédérale. Toutefois, ces besoins continuent de jouer un rôle chez un groupe de délinquants important, ce qui montre que les programmes correctionnels ciblant ces besoins demeurent pertinents.

Fréquentations et relations sociales

Les évolutions actuelles dans ce domaine indiquent le besoin persistant de programmes ciblant ce facteur criminogène. Des programmes tels En quête du guerrier en vous, le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes et Contrepoint sont utiles à cette fin. Bien que la proportion de délinquants ayant des besoins élevés dans ce domaine semble diminuer depuis quelques

années, il est évident qu'un nombre considérable de délinquants sous responsabilité fédérale ont toujours besoin d'interventions relatives aux fréquentations antisociales.

Toxicomanie

On ne peut ignorer qu'une portion importante de la population carcérale sous responsabilité fédérale a des besoins en matière de toxicomanie et par conséquent doit avoir accès à des programmes correctionnels appropriés. En particulier, la grande proportion de délinquants dont les besoins en la matière sont élevés prouve la pertinence continue de programmes d'intensité élevée pour toxicomanes. Les programmes pour toxicomanes ciblent les besoins en toxicomanie, et ce domaine est à considérer à la fois en matière de critères d'aiguillage aux programmes et de comportements ciblés.

Fonctionnement dans la communauté

Le fonctionnement dans la communauté fait l'objet d'un certain nombre de programmes, y compris les programmes pour délinquants violents, pour toxicomanes, pour délinquants sexuels, d'intégration dans la collectivité et de suivi dans la collectivité. Une fois de plus, bien que les besoins diminuent dans ce domaine, un nombre important de délinquants sous responsabilité fédérale a toujours besoin d'interventions relatives au fonctionnement dans la communauté.

Orientation personnelle et affective

La proportion importante de délinquants ayant des besoins dans ce domaine laisse penser que la grande diversité de programmes en matière d'orientation personnelle et affective reste pertinente. Ces programmes comprennent ceux portant sur la violence familiale, les délinquants violents, les délinquants sexuels et les toxicomanes, ainsi que le programme Tupiq pour délinquants inuits, Esprit du guerrier, En quête du guerrier en vous, le Programme de guérison de base pour Autochtones, Cercles de changement, le Programme de maîtrise du comportement agressif, Raisonnement et réadaptation, le Programme de maîtrise de la colère et des émotions, le Programme de maintien des compétences cognitives et le Programme d'intégration et de suivi dans la collectivité.

Attitude générale

L'attitude générale est visée par un certain nombre de programmes correctionnels, dont les programmes sur la violence familiale, les programmes pour délinquants violents, délinquants sexuels et toxicomanes, En quête du guerrier en vous, Esprit du guerrier, le Programme de guérison de base pour Autochtones, Cercles de changement, le Programme de maîtrise du comportement agressif, le Programme de maîtrise de la colère et des émotions, Contrepoint et les programmes de suivi dans la collectivité. De nombreux délinquants continuent de montrer des besoins dans ce domaine.

Tableau I20 : Postes représentés lors des entrevues avec le personnel

Titre du poste	<i>n</i>	%
Agent de libération conditionnelle	73	30,3
APC/Intervenant	56	23,2
Gestionnaire de programme	20	8,3
Gestionnaire régional des programmes	17	7,1
Directeur adjoint, Interventions	13	5,4
Gestionnaire, Évaluation et Interventions	9	3,7
Psychologue/Psychothérapeute	8	3,3
Responsable des agents de libération conditionnelle	7	2,9
Aîné/Conseiller spirituel	7	2,9
Agent de liaison autochtone	5	2,1
Conseiller en comportement	4	1,7
Coordonnateur des programmes	3	1,2
Administrateur régional, Programmes correctionnels	3	1,2
Sous-commissaire adjoint	3	1,2
Agent de gestion des cas	2	0,8
Directeur clinique/Chef d'équipe clinique	2	0,8
Agent de la rémunération des détenus/de l'emploi	2	0,8
Superviseur de gestion des cas	1	0,4
Gestionnaire correctionnel, Hôpital psychiatrique	1	0,4
Commis au développement personnel	1	0,4
Gestionnaire, Stratégie d'intervention intensive	1	0,4
Assistant au programme individuel	1	0,4
Conseiller d'orientation	1	0,4
Directeur exécutif	1	0,4
Non précisé	1	0,4

Annexe J : Résumé des données

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones) Programme de prévention de la violence	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
Changeement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	$N = 502$ -0,025 <i>ns</i>	$N = 833$ -0,142**
Changeement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,245 <i>ns</i>	-0,329 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,054***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	$N = 300, \bar{X} = 1\ 168,2$	$N = 464, \bar{X} = 1\ 106,6$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,712***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,588***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,483***	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	$N = 255, \bar{X} = 1\ 178,8$	$N = 330, \bar{X} = 1\ 112,8$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,634***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,498***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,568*	1
<i>ACHÈVEMENT DU PROGRAMME</i>		
	$N = 233, \bar{X} = 1\ 188,7$	$N = 464, \bar{X} = 1\ 106,6$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,690***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,547***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,458**	1
<i>ABANDON DU PROGRAMME</i>		
	$N = 67, \bar{X} = 1\ 096,9$	$N = 464, \bar{X} = 1\ 106,6$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,778 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,710 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,541 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme de prévention de la violence	<i>N</i> = 198	<i>N</i> = 221
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,058 <i>ns</i>	-0,007 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,089 <i>ns</i>	0,460 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	5,580***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N</i> = 109, \bar{X} = 1 306	<i>N</i> = 104, \bar{X} = 1 198,9
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t</i> = -1,24 <i>ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,824 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,697 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,373*	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N</i> = 85, \bar{X} = 1 340,7	<i>N</i> = 80, \bar{X} = 1 226,7
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t</i> = -1,14 <i>ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,658 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,375*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,893 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N</i> = 90, \bar{X} = 1 288,2	<i>N</i> = 104, \bar{X} = 1 198,9
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t</i> = -0,98 <i>ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,765 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,624*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,459 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N</i> = 19, \bar{X} = 1 390,5	<i>N</i> = 104, \bar{X} = 1 198,9
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t</i> = -1,32 <i>ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,081 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,017 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme de maîtrise du comportement agressif	N = 242	N = 238
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,054 ns	-0,027 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-1,331 ns	-1,015 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,266**	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 186, \bar{X} = 1 589,2</i>	<i>N = 120, \bar{X} = 1 357,3</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,89***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,893 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,565**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,467*	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 75, \bar{X} = 1 886,5</i>	<i>N = 44, \bar{X} = 1 568</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,36**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,607**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,364***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,360*	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 176, \bar{X} = 1 627,8</i>	<i>N = 120, \bar{X} = 1 357,3</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -3,34***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,848 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,506***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,425*	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 910,9</i>	<i>N = 120, \bar{X} = 1 357,3</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,19**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,909*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,057 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,967 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme de maîtrise du comportement agressif		
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 168</i>	<i>N = 74</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,091 <i>ns</i>	-0,133*
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,486 <i>ns</i>	-0,391 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,785 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 129, \bar{X} = 1 757,5</i>	<i>N = 40, \bar{X} = 1 439,1</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,47**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,639**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,714 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,431*	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 93, \bar{X} = 1 753,1</i>	<i>N = 29, \bar{X} = 1 318,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,95***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,506***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,543 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,171***	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 40, \bar{X} = 1 439,1</i>	<i>N = 118, \bar{X} = 1 797,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,75***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,653**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,729 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,468 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 1 327,8</i>	<i>N = 40, \bar{X} = 1 439,1</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,52 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,408*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,690 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme En quête du guerrier en vous	N = 24	N = 14
<i>Résultats en établissement</i>		
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,0098 ns	-0,054 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,273 ns	-2,115*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	0,873 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 17, \bar{X} = 1 204,6</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 1 617,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,66 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,827 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,470 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 1 172</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 826,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,17 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	7,972 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--
<i>Achèvement du programme</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	--
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	--
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--
<i>Abandon du programme</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	--
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	--
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme En quête du guerrier en vous		
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 431</i>	<i>N = 289</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,002 <i>ns</i>	-0,012 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,316*	-0,095 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,372***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 267, \bar{X} = 1 237,1</i>	<i>N = 147, \bar{X} = 1 291,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,90 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,809*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,893 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,795 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 159, \bar{X} = 1 239,8</i>	<i>N = 78, \bar{X} = 1 319,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,93 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,779 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,847 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,785 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 249, \bar{X} = 1 262,2</i>	<i>N = 147, \bar{X} = 1 291,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,47 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,764**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,840 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,773 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 18, \bar{X} = 890,17</i>	<i>N = 147, \bar{X} = 1 291,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 4,86***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,833**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,931 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,217 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 487</i>	<i>N = 476</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,190**	0,062 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,414**	0,217 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,310***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 294, \bar{X} = 1 230,7</i>	<i>N = 151, \bar{X} = 1 400,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,64***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,726**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,793 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,669 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 115, \bar{X} = 772,33</i>	<i>N = 43, \bar{X} = 802,23</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,56 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,814 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,679 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,539 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 264, \bar{X} = 1 249,6</i>	<i>N = 151, \bar{X} = 1 400,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,28**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,716**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,769 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,786 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 30, \bar{X} = 1 063,9</i>	<i>N = 151, \bar{X} = 1 400,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,60**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,793 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,762 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 148</i>	<i>N = 107</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,003 <i>ns</i>	0,050 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,012 <i>ns</i>	0,140 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,187 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 108, $\bar{X} = 1\ 210,1$</i>	<i>N = 43, $\bar{X} = 1\ 384,4$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,78***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,815 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,977 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,740 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 40, $\bar{X} = 817,35$</i>	<i>N = 16, $\bar{X} = 789,56$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,30 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,826 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,812 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	3,757 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 99, $\bar{X} = 1\ 203,4$</i>	<i>N = 43, $\bar{X} = 1\ 384,4$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,82*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,739 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,796 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,545 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 9, $\bar{X} = 1\ 283,2$</i>	<i>N = 43, $\bar{X} = 1\ 384,4$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,46 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,058 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,090 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	7,010 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 758</i>	<i>N = 911</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,04 <i>ns</i>	-0,004 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,254*	0,125 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,70***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 450, \bar{X} = 1 108,2</i>	<i>N = 530, \bar{X} = 1 207,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 3,05***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,745***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,637***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,426**	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 42, \bar{X} = 922,52</i>	<i>N = 49, \bar{X} = 870,43</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,72 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,642*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,555 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,615 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 166, \bar{X} = 821,77</i>	<i>N = 152, \bar{X} = 826,36</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,13 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,707**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,582**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,432 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 49, \bar{X} = 1 021,1</i>	<i>N = 530, \bar{X} = 1 207,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 3,12***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,777 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,677 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,313 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 234</i>	<i>N = 272</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,074 ns	0,010 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,385 ns	-0,507**
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,012 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 150, \bar{X} = 1 101,5</i>	<i>N = 150, \bar{X} = 1 150,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,87 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,868 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,962 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,153 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 22, \bar{X} = 812</i>	<i>N = 21, \bar{X} = 929,45</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,16 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,560 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,052 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,820 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 136, \bar{X} = 1 100,8</i>	<i>N = 150, \bar{X} = 1 150,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,86 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,820 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,978 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,248 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 14, \bar{X} = 1 108,3</i>	<i>N = 150, \bar{X} = 1 150,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,29 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,618 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,934 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme de prévention de la violence familiale pour les non-Autochtones – intensité élevée		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 60</i>	<i>N = 19</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,072 <i>ns</i>	-0,239 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,115 <i>ns</i>	-0,356 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	<0,001 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 15, \bar{X} = 770,2</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 792</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,07 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,664 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,903 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 684</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 792</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,32 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,918 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,920 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 14, \bar{X} = 790,57</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 792</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,00 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,640 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,906 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 485</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 792</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	2,398 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,398 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 611</i>	<i>N = 668</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,076 <i>ns</i>	0,093 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,940***	0,207 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	4,51***	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 221, \bar{X} = 567,45</i>	<i>N = 219, \bar{X} = 846,1</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,849 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,552***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,368***	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés (ITT)</i>		
	<i>N = 36, \bar{X} = 557,25</i>	<i>N = 26, \bar{X} = 805,92</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,369 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,744 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,100 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 181, \bar{X} = 568,76</i>	<i>N = 219, \bar{X} = 846,1</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,761**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,530***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,250***	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 40, \bar{X} = 561,5</i>	<i>N = 219, \bar{X} = 846,1</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,460*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,730 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,290 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 147</i>	<i>N = 195</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,172 <i>ns</i>	-0,151 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	-0,153 <i>ns</i>	0,382 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	7,151**	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 47, \bar{X} = 542,6</i>	<i>N = 61, \bar{X} = 727,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 4,13***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,631*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,609 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,181 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés (ITT)</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 517,5</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 675,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,24 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	--
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 37, \bar{X} = 535,14</i>	<i>N = 61, \bar{X} = 727,48</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 4,27***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,527**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,518 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,196 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 570,2</i>	<i>N = 61, \bar{X} = 727,48</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,56**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,178 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,192 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 2 428</i>	<i>N = 1 079</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,104***	-0,031 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,307***	-0,261 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,434***	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 1 004, \bar{X} = 629,78</i>	<i>N = 536, \bar{X} = 887,89</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 13,07***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,819***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,735***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,543**	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés (ITT)</i>	<i>N = 627, \bar{X} = 629,16</i>	<i>N = 286, \bar{X} = 894,91</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 13,60***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,832**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,723**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,330***	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 924, \bar{X} = 626,37</i>	<i>N = 536, \bar{X} = 887,89</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 13,21***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,810***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,714***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,481***	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 80, \bar{X} = 669,21</i>	<i>N = 536, \bar{X} = 887,89</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 7,84***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,891 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,953 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,094 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 722</i>	<i>N = 362</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	-0,015 <i>ns</i>	0,071 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,161 <i>ns</i>	-0,457*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,368 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 236, \bar{X} = 637,81</i>	<i>N = 148, \bar{X} = 830,93</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 5,52***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,847 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,692*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,593 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés (ITT)</i>	<i>N = 167, \bar{X} = 632,86</i>	<i>N = 82, \bar{X} = 826,21</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 4,67***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,943 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,708 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,417 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 219, \bar{X} = 637,01</i>	<i>N = 148, \bar{X} = 830,93</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 5,52***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,848 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,723*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,701 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 17, \bar{X} = 648,12</i>	<i>N = 148, \bar{X} = 830,93</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 3,36***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,859	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,279*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité		
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 173</i>	<i>N = 93</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,030 <i>ns</i>	0,032 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non liés à la drogue dans les établissements (moyenne)	0,375 <i>ns</i>	0,478 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,21 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 38, $\bar{X} = 575,18$</i>	<i>N = 38, $\bar{X} = 722,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,512**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,493 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,382 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 31, $\bar{X} = 553,77$</i>	<i>N = 38, $\bar{X} = 722,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,510**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,532 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,459 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 7, $\bar{X} = 670$</i>	<i>N = 38, $\bar{X} = 722,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,786 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,554 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés (intensités modérée et élevée)</i>		
	<i>N = 26, $\bar{X} = 580,35$</i>	<i>N = 22, $\bar{X} = 724,45$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,553 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,746 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi (délinquants de sexe masculin)	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 3 353, $\bar{X} = 1 421,4$</i>	<i>N = 1 886, $\bar{X} = 1 330,6$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,781***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,731***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,971 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi (délinquants de sexe masculin)	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 742, $\bar{X} = 1 453,3$</i>	<i>N = 637, $\bar{X} = 1 240,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,758***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,701***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,780 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité		
Programme national de traitement de la toxicomanie – suivi (délinquantes)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	$N = 271, \bar{X} = 1\,053,2$	$N = 115, \bar{X} = 1\,088,1$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique $t = 0,62$ ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,618***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,779 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,502 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	$N = 204$	$N = 201$
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,032 ns	0,044 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,019 ns	0,304 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,661 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	$N = 65, \bar{X} = 1\,755,3$	$N = 35, \bar{X} = 1\,502,5$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique $t = -1,56$ ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,752 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,931 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,593 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,289 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	$N = 29, \bar{X} = 1\,611,2$	$N = 10, \bar{X} = 1\,430,1$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique $t = -0,63$ ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,449 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,092 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,079 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,079 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>	$N = 60, \bar{X} = 1\,828,1$	$N = 35, \bar{X} = 1\,502,5$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique $t = -2,02$ ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,725 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,951 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,612 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,299 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	$N = 5, \bar{X} = 882,4$	$N = 35, \bar{X} = 1\,502,5$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique $t = 1,73$*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,979 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 77</i>	<i>N = 48</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,175 <i>ns</i>	-0,042 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,446 <i>ns</i>	0,019 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 24, $\bar{X} = 1\ 719,4$</i>	<i>N = 2, $\bar{X} = 987,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,58 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 16, $\bar{X} = 1\ 723,9$</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 1\ 260$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,63 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 23, $\bar{X} = 1\ 733,7$</i>	<i>N = 2, $\bar{X} = 987,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,58 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 1\ 390$</i>	<i>N = 2, $\bar{X} = 987,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,85 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 127</i>	<i>N = 153</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,054 <i>ns</i>	0,070 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,034 <i>ns</i>	0,393 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,758 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 41, $\bar{X} = 1 776,3$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1 533,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -1,26 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,693 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,023 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,743 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,507 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	<i>N = 13, $\bar{X} = 1 472,5$</i>	<i>N = 9, $\bar{X} = 1 449$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -0,06 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,636 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,224 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,224 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,224 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 37, $\bar{X} = 1 886,7$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1 533,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -1,85*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,705 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,071 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,791 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,533 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 4, $\bar{X} = 755,5$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1 533,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 1,93*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,490 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 249</i>	<i>N = 165</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,027 ns	-0,098**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,336***	0,038 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	44,642 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 76, \bar{X} = 1 612,8</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,56 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,461 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,362 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,261 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,501 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 43, \bar{X} = 1 499,8</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 1 755,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,82 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,476 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,360 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,154 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 75, \bar{X} = 1 623,8</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,61 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,465 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,364 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,262 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,503 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 787</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,85 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,189 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,189 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,980 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 93</i>	<i>N = 48</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,013 <i>ns</i>	-0,15**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,364***	0,662 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 155</i>	<i>N = 117</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,052 ns	-0,076 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,312*	-0,218 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	38,730 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 56, \bar{X} = 1 640,1</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -0,66 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,469 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,333 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,333 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,643 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 26, \bar{X} = 1 466,8</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 1 755,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = 0,84 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,426 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,468 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,468 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 55, \bar{X} = 1 655,6</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -0,73 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,474 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,335 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,335 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,647 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 787</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 502,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = 0,85 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,189 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,189 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,980 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 126</i>	<i>N = 73</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,056 <i>ns</i>	0,003 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,571*	0,298 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,179 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 58, $\bar{X} = 1 650,6$</i>	<i>N = 15, $\bar{X} = 1 551,6$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,47 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,212***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,209**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,069**	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 31, $\bar{X} = 1 625,9$</i>	<i>N = 6, $\bar{X} = 1 396,8$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,67 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,564 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 57, $\bar{X} = 1 664,9$</i>	<i>N = 15, $\bar{X} = 1 551,6$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,54 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,225***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,219*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,071**	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 834$</i>	<i>N = 15, $\bar{X} = 1 551,6$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,94 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 74</i>	<i>N = 21</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,065 <i>ns</i>	-0,005 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,097***	-0,411 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	0,605 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 34, \bar{X} = 1 605,4</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 2 068</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,99 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,276*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 23, \bar{X} = 1 510,7</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 347</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,05 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,259 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 34, \bar{X} = 1 605,4</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 2 068</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,99 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,276*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 51</i>	<i>N = 52</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,044 <i>ns</i>	0,008 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,049 <i>ns</i>	0,585 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	5,392 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 24, $\bar{X} = 1 714,5$</i>	<i>N = 12, $\bar{X} = 1 422,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,205***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,168*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,163 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	<i>N = 8, $\bar{X} = 1 957,4$</i>	<i>N = 5, $\bar{X} = 1 206,8$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,364 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,000 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,000 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	1,000 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 23, $\bar{X} = 1 752,8$</i>	<i>N = 12, $\bar{X} = 1 422,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,232***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,186*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,184 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 1, $\bar{X} = 834$</i>	<i>N = 12, $\bar{X} = 1 422,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 92</i>	<i>N = 40</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,006 <i>ns</i>	-0,213 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,063 <i>ns</i>	-0,011 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 29, $\bar{X} = 1\ 763,1$</i>	<i>N = 3, $\bar{X} = 1\ 750$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,03 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = , $\bar{X} =$</i>	<i>N = , $\bar{X} =$</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 29, $\bar{X} = 1\ 763,1$</i>	<i>N = 3, $\bar{X} = 1\ 750$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,03 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = , $\bar{X} =$</i>	<i>N = , $\bar{X} =$</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	$N = 59$	$N = 16$
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,022 <i>ns</i>	-0,395 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,011 <i>ns</i>	0,996 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	$N = \bar{X} =$	$N = \bar{X} =$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	$N = \bar{X} =$	$N = \bar{X} =$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	$N = \bar{X} =$	$N = \bar{X} =$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	$N = \bar{X} =$	$N = \bar{X} =$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 33</i>	<i>N = 24</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,021*	-0,092 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,155 ns	-0,682 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 12, \bar{X} = 1 843,5</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 1 750</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,19 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>	<i>N = , \bar{X} =</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 500</i>	<i>N = 295</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,012 <i>ns</i>	-0,016 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,116 <i>ns</i>	0,002 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	5,763***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 327, \bar{X} = 1 733,6</i>	<i>N = 128, \bar{X} = 1 831</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,16 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,721*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,559 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,457 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,298 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 93, \bar{X} = 1 759,2</i>	<i>N = 41, \bar{X} = 1 709</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,33 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,710 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,365 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,201 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,201 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 316, \bar{X} = 1 729,6</i>	<i>N = 128, \bar{X} = 1 831</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,21 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,713*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,568 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,465 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,303 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 1 848,6</i>	<i>N = 128, \bar{X} = 1 831</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,07 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,822 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 232</i>	<i>N = 163</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,002 <i>ns</i>	-0,026 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,187 <i>ns</i>	0,341 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	5,072***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 139, $\bar{X} = 1 570,1$</i>	<i>N = 54, $\bar{X} = 1 570,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 0 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,549**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,444 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,134 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	<i>N = 46, $\bar{X} = 1 628,5$</i>	<i>N = 23, $\bar{X} = 1 476,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -0,71 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,637 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,365 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 132, $\bar{X} = 1 550,7$</i>	<i>N = 54, $\bar{X} = 1 570,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 0,16 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,538**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,456 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,137 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 7, $\bar{X} = 1 936,3$</i>	<i>N = 54, $\bar{X} = 1 570,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -1,10 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,753 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 21</i>	<i>N = 25</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,122 <i>ns</i>	-0,027 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,430 <i>ns</i>	-0,78 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,675 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 2 170,6</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 2 263</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,38 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,653 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 200,4</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 2 265</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,20 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,693 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 2 170,6</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 2 263</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,38 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,653 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	$N = 247$	$N = 107$
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,033**	0,003 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,021 ns	-0,331 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	6,529***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	$N = 178, \bar{X} = 1\ 836,6$	$N = 64, \bar{X} = 1\ 983,2$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	Statistique $t = 1,22$ ns	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,831 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,610 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,722 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,441 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	$N = 42, \bar{X} = 1\ 849,9$	$N = 14, \bar{X} = 1\ 932,4$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	Statistique $t = 0,35$ ns	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,895 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,333 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,148 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,148 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	$N = 174, \bar{X} = 1\ 839,9$	$N = 64, \bar{X} = 1\ 983,2$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	Statistique $t = 1,19$ ns	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,834 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,615 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,726 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,444 ns	1
<i>Abandon du programme</i>		
	$N = 4, \bar{X} = 1\ 695,3$	$N = 64, \bar{X} = 1\ 983,2$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	Statistique $t = 0,72$ ns	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,416 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 706</i>	<i>N = 227</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,002 <i>ns</i>	-0,034*
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,045 <i>ns</i>	0,056 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	11,222***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 497, $\bar{X} = 1\ 777,3$</i>	<i>N = 76, $\bar{X} = 1\ 815,9$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,39 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,731 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,640 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,486 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,747 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 113, $\bar{X} = 1\ 644$</i>	<i>N = 31, $\bar{X} = 1\ 707,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,42 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,990 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,854 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,024 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,650 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 481, $\bar{X} = 1\ 790,2$</i>	<i>N = 76, $\bar{X} = 1\ 815,9$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,26 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,747 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,658 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,543 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,785 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 16, $\bar{X} = 1\ 387,2$</i>	<i>N = 76, $\bar{X} = 1\ 815,9$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,20**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,339 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 315</i>	<i>N = 129</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,009 <i>ns</i>	-0,016 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,008 <i>ns</i>	0,195 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	10,695***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 225, $\bar{X} = 1\ 716,3$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1\ 733,8$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 0,12 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,037 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,665 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,664 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,192 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>		
	<i>N = 56, $\bar{X} = 1\ 529$</i>	<i>N = 17, $\bar{X} = 1\ 534,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 0,03 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,975 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	3,379 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,703 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,505 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 217, $\bar{X} = 1\ 726,7$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1\ 733,8$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 0,05 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,094 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,745 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,703 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,197 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 8, $\bar{X} = 1\ 434,4$</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1\ 733,8$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 1,01 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 21</i>	<i>N = 12</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,010 <i>ns</i>	-0,081 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,651 <i>ns</i>	-0,168 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 8, $\bar{X} = 2\ 087,8$</i>	<i>N = 4, $\bar{X} = 2\ 490,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,16 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 4, $\bar{X} = 2\ 255$</i>	<i>N = 2, $\bar{X} = 2\ 277,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,05 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 7, $\bar{X} = 2\ 172,9$</i>	<i>N = 4, $\bar{X} = 2\ 490,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,91 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 1\ 492$</i>	<i>N = 4, $\bar{X} = 2\ 490,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 2,02 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 370</i>	<i>N = 86</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,003 <i>ns</i>	-0,054**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,055 <i>ns</i>	-0,122 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	20,468***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 264, $\bar{X} = 1\ 819,8$</i>	<i>N = 39, $\bar{X} = 1\ 816,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,03 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,404**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,199**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 53, $\bar{X} = 1\ 719,4$</i>	<i>N = 12, $\bar{X} = 1\ 857,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,57 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,261**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,113**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 257, $\bar{X} = 1\ 833,5$</i>	<i>N = 39, $\bar{X} = 1\ 816,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,12 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,404**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,202**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 7, $\bar{X} = 1\ 318,7$</i>	<i>N = 39, $\bar{X} = 1\ 816,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 1,79*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,320 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 172</i>	<i>N = 104</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,021*	0,066 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,592**	-0,446 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,862 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 101, \bar{X} = 1 764,2</i>	<i>N = 36, \bar{X} = 1 621,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -0,91 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,793 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,667 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,496 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,897 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 53, \bar{X} = 1 781,7</i>	<i>N = 15, \bar{X} = 1 423,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -1,47 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,112 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,307 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	1,387 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 94, \bar{X} = 1 746,4</i>	<i>N = 36, \bar{X} = 1 621,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -0,78 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,754 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,613 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,736 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,968 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 7, \bar{X} = 2 002,3</i>	<i>N = 36, \bar{X} = 1 621,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -1,21 ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,446 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,206 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	9,583 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 65</i>	<i>N = 47</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,01 <i>ns</i>	-0,012 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,757 <i>ns</i>	-0,625*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,134 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 37, \bar{X} = 1 591,8</i>	<i>N = 13, \bar{X} = 1 467,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,52 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,019 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,552 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 605,8</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 589,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,04 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	4,172 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,869 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 33, \bar{X} = 1 554,5</i>	<i>N = 13, \bar{X} = 1 467,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,36 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,770 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,379 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 899,8</i>	<i>N = 13, \bar{X} = 1 467,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,91 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	2,757 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,490 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 3</i>	<i>N = 6</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,388 ns	0,385 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	1,362 ns	-0,19 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 520</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 412</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,15 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 520</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 1 967</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 520</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 412</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,15 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 104</i>	<i>N = 51</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,018 <i>ns</i>	0,102 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,467*	-0,311 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,062 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 63, $\bar{X} = 1 853,4$</i>	<i>N = 21, $\bar{X} = 1 737,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,55 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,714 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,749 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 33, $\bar{X} = 1 860,6$</i>	<i>N = 9, $\bar{X} = 1 271,2$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,75*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,775 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,258 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,89 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	2,488 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 60, $\bar{X} = 1 839,1$</i>	<i>N = 21, $\bar{X} = 1 737,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,47 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,759 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,781 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	4,147 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	6,375 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 3, $\bar{X} = 2 139$</i>	<i>N = 21, $\bar{X} = 1 737,1$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,87 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,357 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,569 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 123</i>	<i>N = 52</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,057*	0,034 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,072 ns	0,083 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,907 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 77, \bar{X} = 1 858,3</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 495,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,61 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,292 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 29, \bar{X} = 1 867,5</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 626,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,56 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 74, \bar{X} = 1 846,3</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 495,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,54 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,260 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	1,668 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 2 154,7</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 495,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 9,108 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	5,252 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 40</i>	<i>N = 22</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,094 <i>ns</i>	-0,043 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,867**	-0,433 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	23,510 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 24, \bar{X} = 1 691,1</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 855,67</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,20**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,338 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 8, \bar{X} = 1 910,3</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 388</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,60 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 23, \bar{X} = 1 685,5</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 855,67</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,14**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,356 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	4,571 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 1 820</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 855,67</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,85 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	2,398 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	$N = --$	$N = 2$
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	--	2,855 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)		1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	$N = --, \bar{X} = --$	$N = --, \bar{X} = --$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		Statistique $t = --$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	$N = --, \bar{X} = --$	$N = --, \bar{X} = --$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		Statistique $t = --$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	$N = --, \bar{X} = --$	$N = --, \bar{X} = --$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		Statistique $t = --$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	$N = --, \bar{X} = --$	$N = --, \bar{X} = --$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		Statistique $t = --$
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 82</i>	<i>N = 28</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,04 ns	0,096 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,532**	0,291 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,658 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 53, \bar{X} = 1 934</i>	<i>N = 12, \bar{X} = 1 804</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,46 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	2,530 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 21, \bar{X} = 1 851,2</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 936,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,18 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,970 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	4,138 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 51, \bar{X} = 1 918,8</i>	<i>N = 12, \bar{X} = 1 804</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,40 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	2,494 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	2,192 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 2 322</i>	<i>N = 12, \bar{X} = 1 804</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,94 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	5,926 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 158</i>	<i>N = 57</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,031 <i>ns</i>	0,210 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,143 <i>ns</i>	-0,193 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	3,467***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 141, \bar{X} = 2 043,7</i>	<i>N = 35, \bar{X} = 1 666,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,37**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,592 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,136***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,086*	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,098 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 17, \bar{X} = 2 334,5</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 1 543,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,54**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,181**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 139, \bar{X} = 2 044,8</i>	<i>N = 35, \bar{X} = 1 666,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,36**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,598 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,139***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,086*	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,098 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 973,5</i>	<i>N = 35, \bar{X} = 1 666,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,55 <i>ns</i></i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 79</i>	<i>N = 35</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	0,349 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,007 ns	0,051 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	4,108*	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 59, \bar{X} = 1 327,8</i>	<i>N = 14, \bar{X} = 1 059,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,60 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,409 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,237 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 7, \bar{X} = 1 525,4</i>	<i>N = 7, \bar{X} = 1 229,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,07 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,020**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 59, \bar{X} = 1 327,8</i>	<i>N = 14, \bar{X} = 1 059,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,60 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,409 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,237 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 33</i>	<i>N = 2</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,207 ns	--
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 32, \bar{X} = 2 247,5</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 458</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,54 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,162 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,025 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	2,025 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 31, \bar{X} = 2 245,4</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 458</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,51 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,178 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,353 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	2,353 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 313</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 1 458</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,54 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 46</i>	<i>N = 20</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,107 <i>ns</i>	-0,012 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,627 <i>ns</i>	-0,639*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,835*	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 50, $\bar{X} = 2\,758,2$</i>	<i>N = 19, $\bar{X} = 2\,135,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -4,31***</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,838 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,101**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 9, $\bar{X} = 2\,889,8$</i>	<i>N = 4, $\bar{X} = 2\,093$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -2,24**</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,159*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 49, $\bar{X} = 2\,781,1$</i>	<i>N = 19, $\bar{X} = 2\,135,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = -4,58***</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,836 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,103**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 1\,634$</i>	<i>N = 19, $\bar{X} = 2\,135,3$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique t = 0,70 <i>ns</i></i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,276 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,094 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 403</i>	<i>N = 57</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	0,082 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,051 ns	0,104 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	8,142***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 339, \bar{X} = 1 917,6</i>	<i>N = 45, \bar{X} = 1 660,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,86*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,290***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,309 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 29, \bar{X} = 2 064,4</i>	<i>N = 7, \bar{X} = 1 825,3</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,67 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,052***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 335, \bar{X} = 1 920</i>	<i>N = 45, \bar{X} = 1 660,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,87*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,290***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,310 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 717</i>	<i>N = 45, \bar{X} = 1 660,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,12 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 215</i>	<i>N = 29</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,063 ns	-0,099 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	17,764***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 147, \bar{X} = 1 237,6</i>	<i>N = 20, \bar{X} = 878,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,64***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,219***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,334 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	7,115 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 8, \bar{X} = 1 468,8</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 126</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,82 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 147, \bar{X} = 1 237,6</i>	<i>N = 20, \bar{X} = 878,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,64***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,219***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,334 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	7,115 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 128</i>	<i>N = 4</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,008 <i>ns</i>	--
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	19,449 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 133, \bar{X} = 2 252,5</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 681</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,88*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 130, \bar{X} = 2 268,6</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 681</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,94*</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 1 553,7</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 681</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,23 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 60</i>	<i>N = 24</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	0,195 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,130 ns	0,367 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	15,403***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 59, $\bar{X} = 2 857,1$</i>	<i>N = 20, $\bar{X} = 2 437,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -3,54***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,317**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,475 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,255 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	1,255 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 7, $\bar{X} = 2 854,7$</i>	<i>N = 3, $\bar{X} = 2 757,7$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,35 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	6,045 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 58, $\bar{X} = 2 868,3$</i>	<i>N = 20, $\bar{X} = 2 437,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -3,66***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,317**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,475 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,255 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	1,255 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 1, $\bar{X} = 2 207$</i>	<i>N = 20, $\bar{X} = 2 437,5$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,40 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 58</i>	<i>N = 37</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,022 <i>ns</i>	0,036 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,213 <i>ns</i>	-0,663 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	24,881 ***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 58, \bar{X} = 1 841,3</i>	<i>N = 20, \bar{X} = 1 573,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,18 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,449*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,430 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,448 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 18, \bar{X} = 2 262,3</i>	<i>N = 13, \bar{X} = 1 531,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -2,37**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,415*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,309 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 58, \bar{X} = 1 841,3</i>	<i>N = 20, \bar{X} = 1 573,8</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,18 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,449*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,430 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	1,448 <i>ns</i>	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 37</i>	<i>N = 28</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,019 <i>ns</i>	-0,005 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,148 <i>ns</i>	-1,393*
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	68,981***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 31, $\bar{X} = 1\ 355,6$</i>	<i>N = 15, $\bar{X} = 1\ 241,2$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,63 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,358*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,324 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 5, $\bar{X} = 1\ 322,6$</i>	<i>N = 10, $\bar{X} = 1\ 262,2$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,18 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,245 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,314 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 31, $\bar{X} = 1\ 355,6$</i>	<i>N = 15, $\bar{X} = 1\ 241,2$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,63 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,358*	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,324 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, $\bar{X} = --$</i>	<i>N = --, $\bar{X} = --$</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 4</i>	<i>N = --</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,042 <i>ns</i>	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	1,005 <i>ns</i>	--
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : adultes) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 17</i>	<i>N = 9</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,125 ns	0,163 ns
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,168 ns	1,606 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 25, \bar{X} = 2 492,7</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 571,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,20 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,921 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 2 877,5</i>	<i>N = 3, \bar{X} = 2 429,3</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,69 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	2,014 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,061 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	3,654 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 25, \bar{X} = 2 492,7</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 571,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,20 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,921 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	4,938 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (TOUS)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 56</i>	<i>N = 17</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,011 <i>ns</i>	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,102 <i>ns</i>	-0,338 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	62,008**	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 50, \bar{X} = 1 710</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 1 740,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,11 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,350**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,285 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,089*	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,089*	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 10, \bar{X} = 2 166</i>	<i>N = 2, \bar{X} = 2 250,5</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,13 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 50, \bar{X} = 1 710</i>	<i>N = 11, \bar{X} = 1 740,7</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,11 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,350**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,285 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,089*	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,089*	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (national)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 37</i>	<i>N = 11</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,155 ns	0,108 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 29, \bar{X} = 1 382,2</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 360,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,07 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,112***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,045**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,004 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,004 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 4, \bar{X} = 1 899,5</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 1 876</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,04 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 29, \bar{X} = 1 382,2</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 1 360,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,07 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,112***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,045**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,004 ns	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	0,004 ns	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (régional)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 7</i>	<i>N = 1</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,089 ns	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,067 ns	--
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 1 964</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 827</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,46 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 6, \bar{X} = 1 964</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 827</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -1,46 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)		
Programme d'intensité faible pour délinquants sexuels (victimes : enfants) (local)		
	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 12</i>	<i>N = 5</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	--	--
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,042 ns	-1,386 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	--	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 15, \bar{X} = 2 241,9</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 304</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,14 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,587 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Résultats dans la collectivité dans les cas où on a satisfait aux critères d'aiguillage estimés</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 619,8</i>	<i>N = 1, \bar{X} = 2 625</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,01 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,679 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 15, \bar{X} = 2 241,9</i>	<i>N = 5, \bar{X} = 2 304</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,14 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,587 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>	<i>N = --, \bar{X} = --</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = --</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	--	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	--	1
Probabilité d'une nouvelle infraction sexuelle	--	1

Remarque : ^a rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones de sexe masculin)		
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 3 803</i>	<i>N = 2 392</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,011 <i>ns</i>	-0,060 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,407***	-0,103 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,884***	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 2 872, \bar{X} = 1 844,9</i>	<i>N = 1 734, \bar{X} = 1 970,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 5,02***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,715***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,691***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,664***	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 2 711, \bar{X} = 1 849,8</i>	<i>N = 1 734, \bar{X} = 1 970,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 4,78***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,697***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,665***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,676***	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 161, \bar{X} = 1 761,9</i>	<i>N = 1 734, \bar{X} = 1 970,2</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 3,23***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,021 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,099 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,406**	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones de sexe masculin)		
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>	<i>N = 931</i>	<i>N = 687</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	0,059**	-0,112**
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,490***	0,170 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	2,314***	1
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	<i>N = 740, \bar{X} = 2 049,1</i>	<i>N = 499, \bar{X} = 2 041,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,16 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,818***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,755***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,699 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>	<i>N = 688, \bar{X} = 2 056,1</i>	<i>N = 499, \bar{X} = 2 041,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = -0,31 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,798***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,726***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,667*	1
<i>Abandon du programme</i>	<i>N = 52, \bar{X} = 1 956,8</i>	<i>N = 499, \bar{X} = 2 041,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>	<i>Statistique t = 0,79 ns</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,160 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,220 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,973 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (délinquantes)		
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
Changeement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	N = 147 -0,036 ns	N = 51 -0,362 **
Changeement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-0,244 ns	0,784 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,276 ns	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	N = 145, \bar{X} = 1 905,3	N = 53, \bar{X} = 1 421,6
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,282 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,533 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,414 ns	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	N = , \bar{X} =	N = , \bar{X} =
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit		1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction		1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence		1
<i>Abandon du programme</i>		
	N = 17, \bar{X} = 648,12	N = 148, \bar{X} = 830,93
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit		1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction		1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence		1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones de sexe masculin)		
Programme Raisonnement et réadaptation	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
Changeement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	N = 3 066 0,023*	N = 1 218 -0,029 ns
Changeement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,556***	0,043 ns
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,653**	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	N = 2 388, \bar{X} = 1 004,2	N = 807, \bar{X} = 1 206,2
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,729***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,689***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,506***	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	N = 1 974, \bar{X} = 1 006,6	N = 807, \bar{X} = 1 206,2
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,682***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,638***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,413***	1
<i>Abandon du programme</i>		
	N = 414, \bar{X} = 992,7	N = 807, \bar{X} = 1 206,2
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,931 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,875 ns	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,963 ns	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Indicateur d'efficacité (Autochtones de sexe masculin)		
Programme Raisonement et réadaptation	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 595</i>	<i>N = 267</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,001 <i>ns</i>	-0,002 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	0,419**	0,688 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,653**	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 465, \bar{X} = 1 048,5</i>	<i>N = 178, \bar{X} = 1 185,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 3,83***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,807**	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,863 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,755 <i>ns</i>	1
<i>Achèvement du programme</i>		
	<i>N = 370, \bar{X} = 1 046,2</i>	<i>N = 178, \bar{X} = 1 185,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 3,66***</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,735***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,772 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,488 <i>ns</i>	1
<i>Abandon du programme</i>		
	<i>N = 95, \bar{X} = 1 057,4</i>	<i>N = 178, \bar{X} = 1 185,6</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = 2,23**</i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	1,110 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	1,238 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	2,038 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (délinquantes)		
Programme Raisonement et réadaptation	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats en établissement</i>		
	<i>N = 66</i>	<i>N = 17</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents violents en établissement (moyenne)	-0,339*	0,432 <i>ns</i>
Changement dans le taux annuel d'incidents non violents en établissement (moyenne)	-1,224 <i>ns</i>	0,849 <i>ns</i>
Probabilité de mise en liberté discrétionnaire (rapport de cotes)	1,419 <i>ns</i>	1
<i>Résultats dans la collectivité (sujets retenus) : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 81, \bar{X} = 1 206,9</i>	<i>N = 19, \bar{X} = 1 047,4</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -1,65 <i>ns</i></i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,669 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,968 <i>ns</i>	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,001 <i>ns</i>	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (non-Autochtones)		
Programme de suivi dans la collectivité	Sujets retenus	Groupe témoin
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>		
	<i>N = 430, \bar{X} = 1 085,6</i>	<i>N = 586, \bar{X} = 1 056,9</i>
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		
	<i>Statistique t = -0,76 <i>ns</i></i>	
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,712***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,596***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,443***	1

Remarque : rapport de risques; *ns* = non significatif; **p* < 0,10, ***p* < 0,05, ****p* < 0,01.

Indicateur d'efficacité (Autochtones)	Sujets retenus	Groupe témoin
Programme de suivi dans la collectivité		
<i>Résultats dans la collectivité : taille de l'échantillon (n), période moyenne à risque (\bar{X})</i>	$N = 102, \bar{X} = 897,61$	$N = 207, \bar{X} = 907,08$
<i>Écart entre les périodes à risque dans la collectivité</i>		<i>Statistique $t = 0,14$ ns</i>
Probabilité de réincarcération pour quelque raison que ce soit	0,578***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	0,465***	1
Probabilité de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction avec violence	0,414*	1

Remarque : rapport de risques; ns = non significatif; * $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Annexe K : Répartition par région des individus aiguillés vers des programmes correctionnels et inscrits à ceux-ci

Programme	Région		Nombre d'assignés	Inscrits (%)
Prévention de la violence				
Pacifique		Hommes non autochtones	684	36,26
		Hommes autochtones	362	45,58
		Femmes	50	62,00
Prairies		Hommes non autochtones	245	48,98
		Hommes autochtones	756	61,90
		Femmes	90	75,56
Ontario		Hommes non autochtones	413	26,88
		Hommes autochtones	75	26,67
Québec		Hommes non autochtones	362	38,67
		Hommes autochtones	121	37,19
Atlantique		Hommes non autochtones	87	44,83
		Hommes autochtones	11	45,45
Prévention de la violence familiale				
Pacifique		Hommes non autochtones	227	25,11
		Hommes autochtones	64	20,31
Prairies		Hommes non autochtones	427	48,01
		Hommes autochtones	514	51,95
Ontario		Hommes non autochtones	887	41,26
		Hommes autochtones	122	34,43
Québec		Hommes non autochtones	233	41,20
		Hommes autochtones	13	46,15
Atlantique		Hommes non autochtones	383	67,10
		Hommes autochtones	49	61,22
Toxicomanie				
Pacifique		Hommes non autochtones	986	60,75
		Hommes autochtones	303	49,17
		Femmes	79	77,22
Prairies		Hommes non autochtones	1 502	67,58
		Hommes autochtones	1 204	57,39
		Femmes	259	64,48
Ontario		Hommes non autochtones	1 600	46,88
		Hommes autochtones	224	46,88
		Femmes	168	83,93
Québec		Hommes non autochtones	920	59,89
		Hommes autochtones	48	54,17
		Femmes	69	75,36
Atlantique		Hommes non autochtones	968	72,73
		Hommes autochtones	112	62,50
		Femmes	104	89,42

Délinquants sexuels

Pacifique	Hommes non autochtones	419	51,07
	Hommes autochtones	183	55,74
Prairies	Hommes non autochtones	740	73,38
	Hommes autochtones	603	72,97
Ontario	Hommes non autochtones	1 173	68,54
	Hommes autochtones	159	61,64
Québec	Hommes non autochtones	1 081	69,66
	Hommes autochtones	93	66,67
Atlantique	Hommes non autochtones	547	84,10
	Hommes autochtones	59	83,05

Annexe L : Annexe I de la LSCMLC – Infractions

1. Une infraction prévue par l'une des dispositions suivantes du Code criminel et poursuivie par mise en accusation :

- a) article 75 (piraterie);
- a.1) article 76 (détournement d'un aéronef);
- a.2) article 77 (atteinte à la sécurité des aéronefs ou des aéroports);
- a.3) article 78.1 (prise d'un navire ou d'une plate-forme fixe);
- a.4) alinéas 81(1)a), b) ou d) (usage d'explosifs);
- a.5) alinéa 81(2)a) (causer intentionnellement des blessures);
- b) paragraphe 85(1) (usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction);
- b.1) paragraphe 85(2) (usage d'une fausse arme à feu lors de la perpétration d'une infraction);
- c) paragraphe 86(1) (braquer une arme à feu);
- d) article 144 (bris de prison);
- e) article 151 (contacts sexuels);
- f) article 152 (incitation à des contacts sexuels);
- g) article 153 (personnes en situation d'autorité);
- h) article 155 (inceste);
- i) article 159 (relations sexuelles anales);
- j) article 160 (bestialité, usage de la force, en présence d'un enfant ou incitation de ceux-ci);
- k) article 170 (père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur);
- l) article 171 (maître de maison qui permet, à des enfants ou en leur présence, des actes sexuels interdits);
- m) article 172 (corruption d'enfants);
- n) paragraphe 212(2) (vivre des produits de la prostitution d'un enfant);
- o) paragraphe 212(4) (obtenir les services sexuels d'un enfant);
- o.1) article 220 (le fait de causer la mort par négligence criminelle);
- o.2) article 221 (causer des lésions corporelles par négligence criminelle);
- p) article 236 (homicide involontaire coupable);
- q) article 239 (tentative de meurtre);
- r) article 244 (décharger une arme à feu avec une intention particulière);
- s) article 246 (fait de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction);
- s.1) paragraphes 249(3) et (4) (conduite dangereuse causant ainsi des lésions corporelles et conduite de façon dangereuse causant ainsi la mort);
- s.2) paragraphes 255(2) et (3) (capacité de conduite affaiblie);
- s.3) article 264 (harcèlement criminel);
- t) article 266 (voies de fait);
- u) article 267 (agression armée ou infliction de lésions corporelles);
- v) article 268 (voies de fait graves);
- w) article 269 (infliction illégale de lésions corporelles);
- x) article 270 (voies de fait contre un agent de la paix);
- y) article 271 (agression sexuelle);
- z) article 272 (agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles);

- z.1) article 273 (agression sexuelle grave);
- z.2) article 279 (enlèvement, séquestration);
- z.21) article 279.1 (prise d'otages);
- z.3) article 344 (vol qualifié);
- z.31) paragraphe 430(2) (méfait qui cause un danger réel pour la vie des gens);
- z.32) article 431 (attaque contre les locaux officiels, le logement privé ou les moyens de transport d'une personne jouissant d'une protection internationale);
- z.33) article 431.1 (attaque contre les locaux officiels, le logement privé ou les moyens de transport du personnel des Nations Unies ou du personnel associé);
- z.34) paragraphe 431.2(2) (engin explosif ou autre engin meurtrier);
- z.4) article 433 (incendie criminel : danger pour la vie humaine);
- z.5) article 434.1 (incendie criminel : biens propres);
- z.6) article 436 (incendie criminel par négligence);
- z.7) alinéa 465(1)a) (complot en vue de commettre un meurtre).

2. Une infraction prévue par l'une des dispositions suivantes du *Code criminel*, dans leur version antérieure au 1^{er} juillet 1990, et poursuivie par mise en accusation :

- a) article 433 (incendie criminel);
- b) article 434 (incendie : dommages matériels);
- c) article 436 (incendie par négligence).

3. Une infraction prévue par l'une des dispositions suivantes du *Code criminel*, chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans leur version antérieure au 4 janvier 1983, et poursuivie par mise en accusation :

- a) article 144 (viol);
- b) article 145 (tentative de viol);
- c) article 149 (attentat à la pudeur d'une personne du sexe féminin);
- d) article 156 (attentat à la pudeur d'une personne du sexe masculin);
- e) article 245 (voies de fait ou attaque);
- f) article 246 (voies de fait avec intention).

4. Une infraction prévue par l'une des dispositions suivantes du *Code criminel*, chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans leur version antérieure au 1^{er} janvier 1988, et poursuivie par mise en accusation :

- a) article 146 (rapports sexuels avec une personne du sexe féminin de moins de 14 ans);
- b) article 151 (séduction d'une personne du sexe féminin de 16 à 18 ans);
- c) article 153 (rapports sexuels avec sa belle-fille);
- d) article 155 (sodomie ou bestialité);
- e) article 157 (grossière indécence);
- f) article 166 (père, mère ou tuteur qui cause le défloremment);
- g) article 167 (maître de maison qui permet le défloremment).

5. L'infraction prévue à l'alinéa 348(1)b) du *Code criminel* lorsqu'elle consiste à s'introduire en un endroit par effraction et à y commettre un acte criminel mentionné à l'un des articles 1 à 4 de la présente annexe et que la commission de celui-ci :

- a) soit est spécifiée dans le mandat de dépôt;

- b) soit est spécifiée dans la sommation, la dénonciation ou l'acte d'accusation qui a donné lieu à la condamnation;
- c) soit est mentionnée dans les motifs du jugement du juge au procès;
- d) soit est mentionnée dans une déclaration de faits admise en preuve conformément à l'article 655 du *Code criminel*.

6. Une infraction visée par l'une des dispositions suivantes de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* :

- a) article 4 (génocide, crime contre l'humanité, etc., commis au Canada);
- b) article 5 (manquement à la responsabilité au Canada : chef militaire ou autre supérieur);
- c) article 6 (génocide, crime contre l'humanité, etc., commis à l'étranger);
- d) article 7 (manquement à la responsabilité à l'étranger : chef militaire ou autre supérieur).

Annexe M : Bibliographie

- ANDREWS, D. A. « Principes des programmes correctionnels efficaces », dans L. L. Motiuk et R. C. Serin (éd.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 9-17.
- ANDREWS, D. A., et J. BONTA. *The psychology of criminal conduct*, 4^e éd., Cincinnati, Anderson Publishing, 2003.
- ANDREWS, D. A., C. DOWDEN et P. GENDREAU. *Clinically relevant and psychologically informed approaches to reducing reoffending: A meta-analytic study of human service, risk, need, responsivity and other concerns in justice contexts*, document non publié, Université Carleton, Ottawa, 2000.
- ANDREWS, D. A., I. ZINGER, R. D. HOGE, J. BONTA, P. GENDREAU et F. T. CULLEN. « Does correctional treatment work? A psychologically informed meta-analysis », *Criminology*, vol. 28 (1990), p. 369-404.
- ANNIS, H. M., N. E. TURNER et S. M. SKLAR. *LOCD – liste des occasions de consommation de drogues : guide d'utilisation*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1997.
- ANSTISS, B. « Just how effective is correctional treatment at reducing re-offending? », *New Zealand Journal of Psychology*, vol. 32 (2003), p. 84-91.
- AOS, S., P. PHIPPS, R. BARNOSKI et R. LIEB. *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime: A review of national research findings with implications for Washington State*, Washington D.C., Washington State Institute for Public Policy, 1999.
- AOS, S., P. PHIPPS, R. BARNOSKI et R. LIEB. *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*, Washington D.C., Washington State Institute for Public Policy, 2001.

- BAKKER, L., T. WARD, M. CRYER et S. M. HUDSON. « Out of the rut: A cognitive-behavioral treatment program for driving-while-disqualified offenders », *Behaviour Change*, vol. 14 (1997), p. 29-38.
- BARRATT, E. S. « Impulsivity and aggression », dans J. Monahan et H. J. Steadman (éd.), *Violence and mental disorder : developments in risk assessment*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1994.
- BEAL, C., J. R. WEEKES, W. A. MILLSON et J. ENO. *Computerized vs. personal interviews for the identification of offender substance abuse problems*, document présenté lors de la réunion de la Société canadienne de psychologie, Toronto, 1997.
- BECK, A. T., F. D. WRIGHT, C. F. NEWMAN et B. S. LIESE. *Cognitive Therapy of Substance Abuse*, New York (N.Y.), Guilford Press, 1993.
- BELL, A., et J. FLIGHT. *Évaluation du programme Esprit du guerrier pour les délinquantes*, Ottawa, Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, sous presse. Rapport de recherche.
- BERRY, S. *The Montgomery House Violence Prevention Programme: An evaluation*, Wellington (Nouvelle-Zélande), New Zealand Department of Corrections, 1999.
- BLANCHETTE, K. « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes », dans L. L. Motiuk et R. C. Serin (éd.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 160-173.
- BLANCHETTE, K., et A. MOSER. *Les stratégies d'interventions correctionnelles intégrées (SICI) Les résultats du projet pilote : Phase I*, Ottawa, Division des programmes et de la réinsertion sociale des délinquants, Service correctionnel du Canada, 2006.
- BOE, R. « Les tendances du risque de chômage et leurs implications pour les délinquants sous responsabilité fédérale du Canada », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 17, n° 1 (2005), p. 3-5.

- BOE, R., M. NAFEKH, B. VUONG, R. SINCLAIR et C. COUSINEAU. *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003. Rapport de recherche R-132.
- BOER, D. P., D. G. KRONER, S. WONG et O. CADSKY. *Abusive Relationships Inventory (ARI). Test Battery for the High Intensity Family Violence Prevention Program*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, s.d.
- BONTA, J., W. G. HARMAN, R. G. HANN et R. B. CORMIER. « The prediction of recidivism among federally sentenced offenders: a re-validation study of the SIR scale », *Canadian Journal of Criminology = Revue canadienne de criminologie*, vol. 38 (1996), p. 61-79.
- BROWN, S., et L. L. MOTIUK. *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2005. Rapport de recherche R-164.
- BUMBY, K. M. « Assessing the cognitive distortions of child molesters and rapists: Development and validation of the MOLEST and RAPE Scales », *Sexual Abuse: A journal of research and treatment*, vol. 8 (1996), p. 37-54.
- BUSS, A. H., et M. PERRY. « The Aggression Questionnaire », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 63 (1992), p. 452-459.
- CLELAND, C. M., F. PEARSON et D. S. LIPTON. *A meta-analytic approach to the link between needs-targeted treatment and reductions in criminal offending*, document présenté lors de la réunion annuelle de l'American Society of Criminology, Chicago, novembre 1996.
- CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA. OFFENDER PROGRAMS AND REINTEGRATION SECTOR. *Offender Programs*, exposé de principes non publié préparé à l'intention du Comité d'examen du SCC, 2007.

- CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA. REINTEGRATION PROGRAMS BRANCH. *Selection Criteria for National Substance Abuse Programs (NSAP)* (en ligne), 2008. Sur Internet : <URL : http://infonet/opr/programs/documents/bulletin_15_nsap.doc>.
- CORTONI, F., K. NUNES et M. LATENDRESSE. *Examen de l'efficacité du Programme de prévention de la violence*, Ottawa, Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2006. Rapport de recherche n° R-178.
- DONATO, R., et M. SHANAHAN. « The economics of implementing intensive in-prison sex-offender treatment programs », *Trends and issues in crime and justice*, vol. 134 (1999), p. 1-6.
- DONOVAN, D. M., et M. R. O'LEARY. « The Drinking-Related Locus of Control Scale; Reliability, Factor Structure and Validity », *Journal of studies on alcohol*, vol. 39, n° 5 (1978), p. 759-781.
- DOWDEN, C. *A meta-analytic examination of the risk, need and responsivity principles and their importance within the rehabilitation debate*, mémoire de maîtrise non publié, Université Carleton, Ottawa, 1998.
- DOWDEN, C., et D. A. ANDREWS. « What works for female offenders: A meta-analytic review », *Crime and Delinquency*, vol. 45 (1999), p. 438-452.
- DOWDEN, C., et D. A. ANDREWS. « Effective correctional treatment and violent re-offending: A meta-analysis », *Canadian Journal of Criminology = Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 42 (2000), p. 449-467.
- DOWDEN, C., D. ANTONOWICZ et D. A. ANDREWS. « The effectiveness of relapse prevention with offenders: A meta-analysis », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 47 (2003), p. 516-528.
- DOWDEN, C., K. BLANCHETTE et R. C. SERIN. *Anger management programming for federal male inmates: An effective intervention*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1999. Rapport de recherche n° R-82.

- D'ZURILLA, T. J., A. M. NEZU et A. MAYDEU-OLIVARES. *Manual for the Social Problem-Solving Inventory – Revised*, North Tonawanda (N.Y.), Multi-Health Systems, 1999.
- FARRINGTON, D. P., et A. PETROSINO. « The Campbell Collaboration Crime and Justice Group », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 578, n° 1 (2001), p. 35-49.
- FERNANDEZ, Y. M., W. L. MARSHALL, S. LIGHTBODY et C. O'SULLIVAN. « The Child Molester Empathy Measure: Description and Examination of Its Reliability and Validity », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 11 (1999), p. 17-31.
- FORTIN, D. *Une stratégie de programmation correctionnelle pour les délinquantes*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2004.
- FRENCH, S. A., et P. GENDREAU. « Reducing prison misconducts: What works! », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 33 (2006), p. 185-218.
- FURLONG, A., et B. A. GRANT. « Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes : résultats provisoires », *FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 18 (2006), p. 45-48.
- GEUENS, M., et P. DEPELSMACKER. « Validity and reliability of scores on the reduced Emotional Intensity Scale », *Educational and Psychological Measurement*, vol. 62 (2002), p. 299-315.
- GIBBONS, D. C. « Review essay: Changing lawbreakers – What have we learned since the 1950's? », *Crime and Delinquency*, vol. 45 (1999), p. 272-293.
- GITZEL, N. *Family Violence Risk Assessment and Family Violence Programming Prairie Region*, document non publié, 1997.
- GRANT, B., D. KUNIC, P. MACPHERSON, C. MCKEOWN et E. HANSEN. *Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) : résultats des programmes pilotes*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003. Rapport de recherche n° R-140.

- GRANT, B., D. V. VARIS et D. LEFEBVRE. *Les unités de soutien intensif (USI) pour les délinquants toxicomanes ou alcooliques sous responsabilité fédérale : analyse des répercussions*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2004. Rapport de recherche n° R-151.
- HALL, E. A., M. L. PRENDERGAST, J. WELLISCH, M. PATTEN et Y. CAO. « Treating drug-abusing women prisoners: An outcome evaluation of the forever free program », *The Prison Journal*, vol. 84 (2004), p. 81-105.
- HANSON, R. K., A. GORDON, A. J. R. HARRIS, J. K. MARQUES, W. MURPHY, V. QUINSEY et coll. « First report of the collaborative outcome data project on the effectiveness of psychological treatment for sex offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 14 (2002), p. 169-194.
- HANSON, R. K., et A. J. R. HARRIS. « A structured approach to evaluating change among sexual offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 13 (2001), p. 105-122.
- HANSON, R. K., A. J. R. HARRIS, T. L. SCOTT et L. HELMUS. *Évaluation du risque chez les délinquants sexuels soumis à une surveillance dans la collectivité : le Projet de surveillance dynamique*, Ottawa, Sécurité publique Canada, 2007.
- HANSON, R. K., et D. THORNTON. *Statique-99: une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels* (en ligne), Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada, 1999. Rapport pour spécialistes 1999-02. Sur Internet : <URL:<http://www.ps-sp.gc.ca/>>.
- HILL, J. K., D. A. ANDREWS et R. D. HOGE. « Meta-analysis of treatment programs for young offenders: The effect of clinically relevant treatment on recidivism, with controls introduced for various methodological variables », *Canadian Journal of Program Evaluation* = *Revue canadienne d'évaluation de programme*, vol. 6 (1991), p. 97-109.

- HUPKA, R.B, et P. RUSCH. « The interpersonal relationship scale », dans B. F. Perlmutter, J. Touliatos et G. W. Holden (éd.), *Handbook of family measurement techniques: Instruments & index*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, vol. 3 (2001), p. 148-150.
- KENNEDY, S. M. « La réceptivité au traitement : Réduire la récidive par des traitements plus efficaces », dans L. L. Motiuk et R. C. Serin (éd.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 30-36.
- KRONER, D. G., et W. LOZA. « Evidence for the efficacy of self-report in predicting non-violent and violent criminal recidivism », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 16 (2001), p. 168-177.
- KROPP, P. R, et S. D. HART. « The Spousal Assault Risk Assessment (SARA) Guide: Reliability and Validity in Adult Male Offenders », *Law and human behavior*, vol. 24, n° 1 (2000), p. 101-118.
- KROPP, P. R., S. D. HART, C. D. WEBSTER et D. EAVES. *Manual for the Spousal Assault Risk Assessment Guide*, 2^e éd., Vancouver, British Columbia Institute on Family Violence, 1995.
- KUNIC, D., et B. GRANT. *Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT) : résultats du projet pilote*, Centre de recherche en toxicomanie, Service correctionnel du Canada, 2006.
- LAWS, D. R. « Relapse prevention: The state of the art », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 14 (1999), p. 285-302.
- LIGHTFOOT, L. O., et D. HODGINS. « A survey of alcohol and drug problems in incarcerated offenders », *International journal of the addictions*, vol. 23 (1988), p. 687-706.
- LIPSEY, M. W., G. L. CHAPMAN et N. A. LANDENBERGER. « Cognitive-behavioural programs for offenders », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 578 (2001), p. 144-157.

- LIPSEY, M. W., et F. T. CULLEN. « The effectiveness of correctional rehabilitation: A review of systematic reviews », *Annual Review of Law and Social Science*, sous presse.
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.R.C., 1992, ch. 20.
- LÖSEL, F., et M. SCHMUCKER. « The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 1 (2005), p. 117-146.
- MARSHALL, W. L. « The social value of treatment for sexual offenders », *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 1 (1992), p. 109-114.
- MARTIN, G. W., D. A. WILKINSON et C. POULOS. « The drug avoidance self-efficacy scale », *Journal of Substance Abuse*, vol. 7, n° 2 (1995), p. 151-163.
- MCCOLLISTER, K. E., M. T. FRENCH, M. PRENDERGAST, H. WEXLER, S. SACK et E. HALL. « Is in-prison treatment enough? A cost-effectiveness analysis of prison-based treatment and aftercare services for substance-abusing offenders », *Law & Policy*, vol. 25 (2003), p. 63-82.
- MILLER, R. S., et H. M. LEFCOURT. « The assessment of social intimacy », *Journal of personality assessment*, vol. 46, n° 5 (1982), p. 514-518.
- MILLS, J. F., D. G. KRONER et A. E. FORTH. « Measures of criminal attitudes and associates (MCAA): Development, factor structure, reliability, and validity », *Assessment*, vol. 9 (2002), p. 240-253.
- MILLS, J. F., D. G. KRONER et T. HEMMATI. « The Measures of Criminal Attitudes and Associates (MCAA): the prediction of general and violent recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 31 (2004), p. 717-733.
- MILLS, J. F., W. LOZA et D. G. KRONER. « Predictive validity despite social desirability: evidence for the robustness of self-report among offenders », *Criminal Behaviour & Mental Health*, vol. 13 (2003), p. 140-150.

- MONAHAN, J., et H. J. STEADMAN (éd.). *Violence and mental disorder: Developments in risk assessment*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.
- MOORE, J-P., et S. TREVETHAN. *Profil comparatif des délinquants des Premières nations, métis, inuits et non autochtones sous responsabilité fédérale*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003. Rapport de recherche R-134.
- MOTIUK, L., C. COUSINEAU et J. GILENO. *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté – Aperçu statistique*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2005.
- NOVACO, R. W. *Novaco Anger Scale and Provocation Inventory (NAS-PI)*, Los Angeles, Western Psychological Services, 1994.
- NUFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982.
- PAULHUS, D. L. « Measurement and Control of Response Bias », dans J. P. Robinson, P. R. Shaver et L. S. Wrightsman (éd.), *Measures of personality and social psychological attitudes*, San Diego (Calif.), Academic Press, 1990.
- PAULHUS, D. L. « Two-component models of socially desirable responding », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 46 (1984), p. 598-609.
- PEACOCK, E. J. Établissement Warkworth, Service correctionnel du Canada, 2000.
- PEARCE, S. C., et D. HOLBROOK. *Research findings and best practices in substance abuse treatment for offenders: A review of the literature* (en ligne), 2002 (consulté le 20 août 2007). Sur Internet :
<URL:<http://crrp41.doc.state.nc.us/docs/pubdocs/0006107.PDF>>.
- PEARSON, F. S., D. S. LIPTON, C. M. CLELAND et D. S. YEE. « The effects of behavioural/ cognitive-behavioural programmes on recidivism », *Crime and Delinquency*, vol. 48 (2002), p. 476-496.

- PETERS R. H. (1993). « Relapse prevention approaches in the criminal justice system » dans T. T. Gorski, J. M. Kelley, L. Havens et R. H. Peters (éd.), *Relapse prevention and the substance-abusing criminal offender*, Washington D.C., U.S. Department of Health and Human Services, Center for Substance Abuse Treatment, 1993. Technical Assistance Publication Series, No. 8DHHS, Pub. N, SMA, 95-3071.
- PETTWAY, C. *Best practices tool-kit: Gender-responsive strategies* (en ligne), Ohio Institute on Correctional Best Practices, 2006 (consulté le 20 août 2007). Sur Internet : <URL:http://www.drc.state.oh.us/web/iej_files/Gender_Responsive_Strategies.pdf>.
- POLASCHEK, D. L. L., N. J. WILSON, M. R. TOWNSEND et L. R. DALY. « Cognitive-behavioural rehabilitation for high-risk violent offenders », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 20 (2005), p. 1611-1627.
- POPORINO, F. J., D. ROBINSON, W. A. MILLSON et J. R. WEEKES. « An outcome evaluation of prison-based treatment programming for substance abusers », *Substance Use and Misuse*, vol. 37 (2002), p. 1047-2077.
- POSOVAC, E. J., et R. G. CAREY. *Program evaluation: Methods and case studies*, Englewood Cliffs (N. J.), Prentice Hall, 1992.
- PROULX, J., et S. PERRAULT. *An evaluation of the Ma Mawi Wi Chi Itata family violence program Stony Mountain project*, Winnipeg, Ma Mawi Wi Chi Itata, 1997.
- ROBINSON, D., E. FABIANO, F. P. PORPORINO, W. A. MILLSON et G. GRAVES. *Guide sur le répertoire du Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes*, 2^e éd., Ottawa, Direction de la recherche et des statistiques, Service correctionnel du Canada, 1993.
- ROBINSON, D., et W. A. MILLSON. *Comparison of computerized interview and file information in the identification of offender substance abuse problems*, document non publié, Service correctionnel du Canada, 1991.

- ROSS, R. R., et R. D. ROSS (éd.). *Thinking straight: The reasoning and rehabilitation programme for delinquency prevention and offender rehabilitation*, Ottawa, AIR Training and Publications, 1995.
- SERIN, R. C., et D. L. PRESTON. « Les programmes pour délinquants violents », dans L. L. Motiuk et R. C. Serin (éd.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Service correctionnel du Canada., 2001, p. 146-157.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *2007-2008 Rapport sur les plans et les priorités*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2007.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire, Dc N° 720, Programmes et services d'éducation pour les délinquants* (en ligne), 2004. Sur Internet : <URL: http://infonet/infonet/policies/cd_e.shtml>.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire, Dc N° 726, Programmes correctionnels* (en ligne), 2003. Sur Internet : <URL: http://infonet/infonet/policies/cd_e.shtml>.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. DIVISION DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION SOCIALE. *Questionnaire révisé de gestion de la colère et des émotions*, Ottawa, Service correctionnel du Canada. 1993.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. DIRECTION DE LA RECHERCHE. *L'évolution de la population carcérale fédérale : Profils et prévisions*, Ottawa, 2004.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. DIRECTION DE LA RECHERCHE. *L'évolution de la population carcérale fédérale : Profils et prévisions*, Ottawa, 2006.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. COMITÉ D'EXAMEN DU SCC. *Pour une sécurité publique accrue* (en ligne), 2007. Sur Internet : <URL: <http://www.publicsafety.gc.ca/>>.
- T3 ASSOCIATES. *An outcome evaluation of CSC substance abuse programs: OSAPP, ALTO, and Choices: Final report*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1999.

- TELLIER, C., et R. C. SERIN. « Le rôle du personnel dans l'exécution efficace des programmes », dans L. L. Motiuk et R. C. Serin (éd.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 174-184.
- TONG, L. S. J., et D. P. FARRINGTON. « How effective is the "Reasoning and Rehabilitation" programme in reducing re-offending? A meta-analysis of evaluations in four countries », *Psychology, Crime & Law*, vol. 12 (2006), p. 3-24.
- TREVETHAN, S., J. P. MOORE et N. ALLEGRI. *The "In Search of Your Warrior" program for Aboriginal offenders: A preliminary evaluation*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2005. Rapport de recherche n° R-172.
- VANDERBURG, S. A., J. R. WEEKES et W. A. MILLSON. *Assessment of substance abuse problems in Native offenders: The Computerized Lifestyle Assessment Instrument*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994.
- WARD, T., et S. M. HUDSON. « Relapse prevention: A critical analysis », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 8 (1996), p. 177-200.
- WEEKES, J. R., A. E. MOSER et C. M. LANGEVIN. *Assessing substance abuse offenders for treatment*, atelier présenté à la réunion de l'International Community Corrections Association, Cleveland, 1997.
- WEEKES, J. R., S. A. VANDERBURG et W. A. MILLSON. *Étude comparative des versions française et anglaise du Questionnaire informatisé sur le mode de vie*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.
- WELSH, B. C. « Monetary costs and benefits of correctional treatment programs: Implications for offender reentry », *Federal Probation*, vol. 68 (2004), p. 9-13.
- WELSH, B. C., et D. P. FARRINGTON. « Correctional intervention programs and cost-benefit analysis », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 27 (2000), p. 115-133.

WONG, S. *Treatment of violent offenders: It works!*, document présenté à la Conference of the Swedish Correctional Service, Orebro (Suède), 2001.

WORMITH, J. S., et C. S. GOLDSTONE. « The clinical and statistical prediction of recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 11 (1984), p. 3-34.

YESSINE, A., et D. KRONER. *Modifier les attitudes antisociales des délinquants du sexe masculin sous responsabilité fédérale en liberté sous condition : analyse préliminaire du programme communautaire Contrepoint*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2004. Rapport de recherche n° R-152.

ZELLERER, E. « Culturally competent programs: The first family violence program for Aboriginal men in prison », *The Prison Journal*, vol. 83 (2003), p. 171-190.